

Méditerranée 2030

Panorama et enjeux géostratégiques, humains et économiques

GUILLAUME ALMÉRAS & CÉCILE JOLLY



IPAMED

- INSTITUT DE PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE DU MONDE MÉDITERRANÉEN -

MÉDITERRANÉE 2030

GUILLAUME ALMÉRAS
ET CÉCILE JOLLY

AVEC LA COLLABORATION DE SALAM KAWAKIBI

*Cette étude, réalisée à la demande d' IPEMED,
a été publiée une première fois en avril 2009. © 2010*

S O M M A I R E

Préface, par Jean-Louis Guigou	9
Introduction	17

PREMIÈRE PARTIE

État des lieux des réalités méditerranéennes

Réalités géostratégiques de la régionalisation.....	32
Des coopérations euro-méditerranéennes multiples. La crainte d'affrontements identitaires. «Un carrefour des civilisations», selon Braudel. Les failles méditerranéennes. La superposition des aides. L'exemple du cinéma et de la télévision. Les enjeux de la régionalisation. Le tourisme, un marché disparate et mal organisé.	
Réalités de marché.....	59
Des blocs très déséquilibrés. Commerce: l'Italie, principal acteur. Des retards logistiques. Des investissements directs étrangers conséquents. Des investissements technologiques encore faibles. IDE: quelles sont les perspectives? Des pôles de compétitivité pour fixer les élites. L'exemple des industries textiles. Productivité: de gros retards. Éducation: des efforts insuffisants.	
Projections.....	95
Stratégie industrielle: l'hyperspécialisation et la montée en gamme. Fonds souverains et holding d'État.	

DEUXIÈME PARTIE

Les six risques qui pèsent sur l'avenir de la région

Les enjeux géopolitiques	107
A. Les forces en présence.....	108
Situation de blocage au Proche et au Moyen-Orient. La menace iranienne.	
B. La renaissance de l'islam politique	113
La généralisation de l'expression religieuse.	

c. Projections.....	118
L'Europe embarrassée. L'Occident en question. La Méditerranée, épice de d'un futur conflit? Une possible ouverture démocratique.	
Les enjeux humains	122
A. La pauvreté et ses caractéristiques	123
De plus en plus de pauvreté urbaine. Une pauvreté monétaire relativement faible. La cohésion sociale menacée.	
B. Les tendances démographiques	126
Une possible bombe démographique. Une Europe vieillissante.	
c. Questions migratoires.....	134
L'immigration, une ressource pour le pays d'accueil.	
D. Projections	139
De vives fractures en perspective. Vers une pression migratoire soutenue. L'aspiration à une mobilité transnationale.	
Les enjeux agricoles	147
A. Le poids de l'agriculture et des besoins alimentaires	148
Le recul prévisible du secteur agricole. Une dépendance alimentaire de plus en plus forte. La hausse des prix mondiaux et ses conséquences.	
B. L'uniformisation des modes de consommation	154
La demande céréalière va augmenter.	
c. Projections.....	156
La perspective d'une crise alimentaire n'est pas écartée. Le casse-tête du financement.	
Les enjeux environnementaux	161
A. Réchauffement climatique, eau, urbanisation, biodiversité : quatre grands défis	162
Les effets du réchauffement climatique. L'eau, une ressource de plus en plus rare. L'urbanisation, une menace pour l'environnement et les écosystèmes. La biodiversité en danger.	
B. Les conséquences des dégradations	171
Les équilibres économiques et sociaux menacés. Des impacts financiers élevés.	
c. Projections.....	175
Une floraison d'instances de concertation et de coopération. Un grand besoin d'actions régionales. La question des responsabilités ne pourra pas être évitée.	

Les enjeux énergétiques	179
A. Un carrefour énergétique.....	180
La dépendance européenne. Des infrastructures de transport de plus en plus euro-méditerranéennes. Renforcer la boucle électrique euro-méditerranéenne. Les obstacles à la création d'un marché euro-méditerranéen.	
B. L'accroissement de la demande énergétique	188
Une région dépendante des hydrocarbures.	
La faiblesse des énergies renouvelables.	
C. Projections.....	194
L'exigence de nouvelles infrastructures. Montée en puissance du GNL.	
Le paysage pourrait être totalement remodelé.	
Les enjeux monétaires et financiers	201
A. Les banques et les marchés financiers.....	201
Un secteur en pleine réforme. L'offre de crédit demeure insuffisante.	
B. La mobilisation de l'épargne.....	211
Le problème du capital. L'argent des migrants.	
C. Projections.....	217
La création d'une Banque de la Méditerranée en suspens.	
Le problème de la convertibilité des monnaies.	
Conclusion : trois scénarios possibles	221
Les risques.....	224
Un scénario néo-colonialiste. Un scénario de conflits méditerranéens.	
Un scénario d'opportunité nouvelle.	
Postface, par Abderrahmane Hadj Nacer	229
<hr/>	
Point de vue, par Larabi Jaïdi	237
L'Union pour la Méditerranée : un regard du Sud	
L'Europe est-elle un modèle pour le Sud? La Méditerranée : des tensions et des blocages. La Méditerranée à la recherche d'une vision partagée.	
Les grands enjeux.	

PRÉFACE

Pourquoi une prospective Méditerranée 2030 ?

Par Jean-Louis Guigou,
délégué général d'Ipemed

LE SOMMET DE PARIS POUR LA MÉDITERRANÉE du 13 juillet 2008 a été un succès. La crise financière et la volatilité des prix énergétiques et agroalimentaires renforcent en effet le besoin de refonder une croissance durable qui devra associer les deux rives de la Méditerranée de manière plus stratégique. Désormais, un nombre croissant d'acteurs économiques et politiques des deux rives ressentent la nécessité de constituer une région Nord-Sud comme l'Asie et l'Amérique sont en train de le faire avec respectivement l'Asean+3 et l'Alena.

Évidemment, les difficultés vont apparaître dès lors qu'il faudra donner une réalité à ce projet régional. La Méditerranée offre de belles perspectives dans la plupart des secteurs-clés : l'énergie, l'eau, l'environnement, l'urbanisation, les transports, les investissements, etc. C'est le fruit du processus de Barcelone, lancé en 1995, et des multiples réseaux euro-méditerranéens d'études qu'il a mis en place. Cependant, si l'on veut, à travers l'Union pour la Méditerranée (UPM), donner une dimension nouvelle à ce partenariat, c'est-à-dire le centrer sur les projets et les acteurs économiques, il sera nécessaire de partager les diagnostics, choisir les projets prioritaires, mobiliser des financements et mettre en œuvre la gouvernance paritaire qu'exigent les nouvelles relations Nord-Sud du monde contemporain. Il faut sortir de cette dissymétrie selon laquelle les Européens décident tandis que les voisins de la rive sud appliquent en maintenant l'engagement de l'Union européenne dans sa nouvelle politique méditerranéenne tout en favorisant l'appropriation du processus par l'ensemble des pays de la région. Parallèlement, il faut œuvrer à un renforcement des relations Sud-Sud encore beaucoup trop limitées. On le voit, l'équation n'est pas simple...

Les solutions sont à rechercher dans trois directions :

- une mise en place opérationnelle du secrétariat de l'UPM la plus rapide et la plus efficace possible en espérant que, d'ici à 2013, l'UE se dotera d'une politique commune méditerranéenne ambitieuse ;
- une conception des projets (eau, énergie, protection civile...) qui soit à la fois concrète, favorable à l'emploi et au développement économique durable et financièrement viable grâce à une gouvernance paritaire Nord-Sud ;
- un effort de prospective pour dégager, ensemble, une vision commune de la Méditerranée et des pistes d'action sur le long terme. Voilà tout l'objectif de Méditerranée 2030.

«L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare» dit-on. Il s'agit ici de mener un travail collectif pour agir dès à présent afin de construire les éléments stratégiques qui conditionnent l'avenir: c'est l'anticipation.

Nous savons que la région dispose globalement d'importantes complémentarités économiques réelles et potentielles. Quelles sont-elles ? Il est établi que cette zone doit, dans son ensemble, faire face aux transitions climatique, énergétique, démographique (fin de transition démographique au Sud, problème de dépopulation au Nord) et politique (progrès de la démocratie au Sud, renouvellement du contrat social issu de la Seconde Guerre mondiale au Nord). Quelles sont, dès lors, les options disponibles pour engager ces transitions et comment ces options associent-elles les deux rives ? Nous savons que les pays de la rive sud manquent de tradition en matière d'anticipation et de programmation. Espérons que ce travail de prospective contribuera à faire partager cette culture commune nécessaire. Nous savons enfin que si l'on veut mettre l'action au cœur du nouveau partenariat méditerranéen, il faudra associer tous les acteurs et notamment les entreprises à cette prospective : comment le réaliser en pratique ?

Ensemble, experts, entrepreneurs et politiques du Nord et du Sud doivent se pencher sur cette région méditerranéenne pour concevoir l'avenir commun et proposer au secrétariat général de l'UPM les projets susceptibles de préparer cet avenir. Ce long travail comportera plusieurs phases.

OBSERVER ET COMPRENDRE. La Méditerranée en tant que région n'est pas pensée. C'est un trou noir. Même sur la rive nord, les études transnationales de prospective sont rares. La prospective, quand elle existe, reste un exercice politique national, dirigé par les gouvernements et peu partagé. Comment envisagerait-on une Union pour la Méditerranée sans une vision commune de cette région ? On n'a pas toujours toutes les données nécessaires à l'analyse. Certains domaines d'intervention en disposent (démographie et migrations, agriculture, urbanisation, eau...) mais de manière lacunaire. Quand elles existent, ces données sont peu croisées, par manque d'outils d'analyse géographique transversaux. Il faut donc identifier les données disponibles, les organiser en bases de données portant sur le long terme et les commenter à l'aide de statistiques et d'images satellites complémentaires. Ensuite, il faut observer la situation des autres grandes régions du monde, afin de mieux comprendre les spécificités de la Méditerranée. Enfin, il faut en déduire les tendances lourdes, nouvelles et les ruptures qui affectent notre région.

La phase suivante consiste à produire une vision de l'avenir. Une production collective, partagée, qui permet d'envisager des scénarios possibles et de déterminer la direction de ce chemin commun. Puis viendra la phase de l'action permettant d'anticiper et d'infléchir les tendances à l'œuvre. Face aux défis du réchauffement climatique, des crises alimentaires et du besoin gigantesque d'emplois dans la région, nous avons vingt ans pour réussir. Anticiper les défis, cela implique de définir des stratégies pour l'UPM et de proposer des projets susceptibles d'impulser, dès à présent, les inflexions nécessaires.

L'objectif est d'acquérir une vision commune et une stratégie complète pour le deuxième Sommet pour la Méditerranée, qui se tiendra en juillet 2010. Pour réussir, la façon de travailler ensemble sera essentielle. La production de cette vision commune sera déterminante. Dans une région qui a si longtemps été traversée – et qui l'est encore largement – par des clivages, des confrontations, des discontinuités, la communauté de travail est la condition sine qua non d'un partenariat.

TRAVAILLER ENSEMBLE DONC. Mais que signifie ensemble ? D'abord rive nord et rive sud. La parité est au cœur de l'UPM, elle doit être au cœur de notre prospective. Ensuite, Nord-Nord (y compris les Balkans européens notamment) et Sud-Sud. Enfin, cela signifie qu'il faut associer trois domaines, si souvent séparés : ceux de l'expertise, l'entreprise et la décision politique.

Il faudra d'abord mener un travail avec les experts de tous les pays de la région pour identifier les tendances et les ruptures. Les analyses existent mais sont fractionnées et dispersées. Il s'agira donc d'associer à ce travail collectif de prospective :

- *le Plan Bleu, sur l'eau, l'environnement, le réchauffement, l'énergie ;*
- *l'IME, du Semide ou du GWP-Med sur l'eau également ;*
- *le Ciheam, sur l'agriculture et l'alimentaire ;*
- *l'Observatoire méditerranéen de l'énergie ;*
- *la BEI, la Commission européenne, la Banque mondiale, sur les projets d'infrastructures notamment ;*
- *l'omt, sur le tourisme ;*
- *les multiples centres de ressources travaillant sur la santé publique ;*
- *les producteurs et régulateurs de télécommunications ;*
- *le Carim sur les migrations ainsi que les multiples centres d'études démographiques nationaux ;*

- les ministères de l'Éducation et des centres de formation professionnelle, etc.

Il faudra aussi travailler avec les entreprises de tous les pays de la région. Pour deux raisons. Certaines disposent de services d'étude et de stratégie de premier plan. Pour d'évidentes raisons commerciales, elles ne mutualisent pas leurs informations. Il faudra pourtant obtenir leur collaboration. Ensuite, ces entreprises doivent être informées des analyses prospectives générales, pour les compléter, les valider et les intégrer dans leur programme d'action. C'est la condition pour que ce travail intellectuel se traduise rapidement dans les faits.

Enfin il faudra mener le travail avec les décideurs politiques et les administrations publiques. Associer les structures universitaires et gouvernementales qui, dans chaque pays, sont en charge de la prospective. Dans certains cas, il existe des services gouvernementaux ad hoc, dans d'autres, il faut les chercher dans tel ministère, tel think tank public ou parapublic.

Il en sortira deux produits :

- un rapport, sous la forme d'un livre, qui fera date, conjuguant rigueur de l'analyse et portée pédagogique des résultats (cartes et graphiques notamment), d'une nature résolument moderne, associant des produits numériques utiles au plus grand nombre possible d'utilisateurs et contributeurs potentiels à la réflexion ;
- un réseau de confiance entre les spécialistes qui auront contribué à ce travail commun et seront ainsi en état de le poursuivre en continu pour accompagner l'intégration de la région.

Cet ouvrage apporte les premiers matériaux. Il s'agit du travail de deux experts du Nord, Guillaume Alméras et Cécile Jolly, avec deux contributions, la postface de Abderrahmane Hadj Nacer, en tant que coprésident du Comité scientifique d'Ipemed et le point de vue d'un expert du Sud, Larabi Jaïdi, qui apporte une vision originale.

Ce document présente deux caractéristiques : d'un côté, il est décapant, insolite, innovant, il ouvre des perspectives très originales ; de l'autre, les choix sont contestables, les exemples peuvent être contredits, certaines affirmations sont trop tranchées, le texte est sans nuance. À dire vrai, ce document va susciter des controverses : Ipemed prend la responsabilité d'ouvrir le débat. Il pose de nombreuses questions – y compris celles qui fâchent, comme par exemple savoir si les deux rives ont vocation à être unies par un même destin. Il apporte des premiers éléments de réponse, à travers des données provenant d'études sur la région.

Dans un délai de temps limité à quelques mois, les auteurs ont synthétisé ce qui avait été écrit sur l'avenir des pays du Bassin méditerranéen; ils ont travaillé vite et seuls (avantage et inconvénient) afin de lancer le travail. Ainsi, des données relevant de domaines variés ont été mobilisées – interprétées de manière personnelle certes mais éclairant toujours les problématiques – et des stratégies possibles ont été esquissées.

Ces experts, aussi compétents soient-ils, n'ont pas eu le temps de mettre en place une démarche complète de collecte et de traitement des données, d'expression cartographique, de construction des scénarios prospectifs. Leurs choix sont forcément contestables, leurs interprétations personnelles. Il faudra donc mettre en place un groupe international de travail de prospective, définir conjointement la méthode, collecter les données de long terme, les interpréter ensemble et préparer deux, trois ou quatre visions alternatives de l'avenir de la région. Et surtout, se mettre d'accord sur les actions à mettre en œuvre pour construire en vingt ans cet avenir commun et ce rapprochement historique des deux rives de la Méditerranée.

Une année de travail, vingt ans de projets!

INTRODUCTION

CET OUVRAGE A POUR OBJECTIF de définir les grandes lignes d'une prospective méditerranéenne à l'horizon 2030. Il intervient dans le contexte du projet européen d'Union pour la Méditerranée (UPM) mais il n'en adopte pas strictement le périmètre géographique, puisqu'il inclut uniquement les pays riverains des rives nord, est et sud, plus trois autres pays qui ne disposent pas de rivages méditerranéens mais qui participent des problématiques régionales.

D'un point de vue prospectif, il paraissait pertinent de penser la Méditerranée selon un périmètre qui recouvre plusieurs zones – Europe latine, Balkans, Proche-Orient, Maghreb – périmètre que l'on considère rarement comme une même unité et qui ne coïncide pas non plus avec la région Middle East & North Africa, que distinguent les Anglo-Saxons, qui veut individualiser un monde arabe, ce que le projet d'Union pour la Méditerranée évite.

Dès lors, une première tâche s'imposait, celle de la recomposition de cet ensemble méditerranéen. Et, de là, une vision nouvelle du Bassin méditerranéen, de ses articulations et de ses charnières, ouvrant plusieurs pistes. Une vision d'ensemble qui ne tient peut-être pas suffisamment compte de la situation propre de chacun des Etats méditerranéens. On nous reprochera donc de ne pas avoir fait assez de cas de l'un ou de l'autre. Nous acceptons le reproche, avec pour seule excuse que ce travail se veut délibérément une première contribution de synthèse ayant vocation à être poursuivi par un travail collectif. Il est d'ailleurs lui-même nourri des contributions de nombreux centres d'études, de rencontres et de réflexion autour de la Méditerranée, parmi lesquels l'IEMed de Barcelone et l'Institut de la Méditerranée de Marseille. Ce travail se fonde sur la conviction que la prospective n'est en rien une manière de prédire l'avenir mais plutôt une façon d'analyser le présent ; c'est une méthode de mise en perspective des réalités contemporaines sous forme de projections, dévoilant non pas ce qui va arriver mais seulement ce qui paraît engager le futur. Une approche discernant quelques potentiels et surtout des contraintes.

De là, une démarche en trois temps : réalités, enjeux, scénarios. Dresser un état des lieux sans complaisance des réalités méditerranéennes, pour fixer le cadre et les principales limites des évolutions possibles. Ensuite, à travers l'examen de quelques grands enjeux, cerner les risques qui pèsent sur l'avenir. Enfin, élaborer des scénarios pour envisager des réactions face aux risques existants. L'issue d'une telle démarche est de permettre l'élaboration de stratégies, que cette étude n'inclut pas.

Deux sortes de difficultés nous guettaient. L'une, méthodologique, inhérente à tout exercice prospectif qui consiste à porter une attention exclusive à ce qui paraît nouveau, comme si l'avenir se devait d'être différent du présent. Comme s'il s'enracinait dans ce que le présent offre d'original. Au risque de négliger certaines pesanteurs et des réalités massives qui, dès aujourd'hui, engagent demain. L'exercice prospectif doit naviguer entre deux écueils : négliger des évolutions dont seuls les linéaments se dessinent encore ou grossir démesurément des nouveautés sans souci des proportions d'ensemble. Ainsi, à suivre les prospectives des années 50, nous devions en 2000 ne plus nous nourrir que de pilules. On prévoyait, il y a dix ans, que nous serions actuellement tous en télé-travail... La prospective s'égarait lorsqu'elle se pique de prédire ou de préparer l'avenir.

À cette difficulté méthodologique, s'en ajoutait une autre, propre à la Méditerranée et qui tient aux fantasmes que suscite la région. Car, à la différence des pays de l'Est de l'Europe, les rives méditerranéennes désignent toujours une ligne d'altérité immédiate par rapport au monde européen. De là ces fantasmes, au gré desquels le pur rejet civilisationnel le dispute à une vision investissant les jeunes pays du Sud d'une mission de régénération d'une Europe vieillissante.

Ce déclinisme – presque exclusivement français – qui renoue avec les peurs natalistes d'il y a un siècle, se double d'un europessimisme renouant avec les antiennes tiers-mondistes d'il y a trente ans. On avance souvent que si le Processus de Barcelone n'a pas tenu toutes ses promesses, la faute en est à imputer à l'Europe, coupable de délaisser ses voisins méridionaux et notamment de ne pas y avoir déversé autant de liquidités que dans les pays d'Europe centrale et orientale (Peco). Et l'on compare les 3 % d'investissements européens destinés au bassin méditerranéen aux 18 % d'investissements à l'étranger que les États-Unis consacrent à l'Amérique latine. Une comparaison devenue courante mais qui ne signifie à peu près rien ! L'Afrique représente 2 % du commerce mondial et c'est ignorer des règles de base que de croire qu'il pourrait y avoir un afflux d'investissements susceptible de créer les marchés qui y manquent.

Un tel jugement ignore quelques données récentes. En 1980, la France destinait encore 36 % de ses investissements étrangers au continent africain, avec lequel elle réalisait ses excédents commerciaux les plus importants. En 2003, 8 % seulement des investissements directs français à l'étranger suivaient le même chemin. Que s'est-il passé ? De 1990 à 1995, le rapport des investissements directs étrangers sur la formation brute de capital fixe interne plaçait le Maroc (6,7 %) et la Tuni-

Quarante-quatre pays de l'Union pour la Méditerranée

- Pays du pourtour méditerranéen
- Autres pays
- Pays de l'UE



sie (10,1 %) à un niveau comparable ou supérieur à celui de l'Amérique latine (7,4 %), de l'Asie du Sud-Est (6,7 %) ou des Peco (4,8 %). En revanche, de 1996 à 2000, les chiffres se sont inversés : l'Amérique latine (18,6 %), les Peco (13,5 %) et l'Asie (11 %) ont largement devancé le Maroc (7,5 %) et la Tunisie (10,2 %). Or, de telles données indiquent non pas quelque manque d'intérêt pour les pays d'Afrique du Nord mais plutôt un rattrapage des pays émergents et en transition alors que le Maghreb a moins bien négocié le tournant de la globalisation. Aussi, il convient de rappeler quelques réalités assez essentielles.

Les pays du Maghreb seront peut-être demain les Dragons de l'Europe mais, pour le moment, le PIB du Maroc est au niveau de celui de la Picardie. C'est là un constat brutal mais éclairant : personne n'attend ni ne demande une ruée des investisseurs internationaux, européens ou même français en Picardie ! Pourtant, en termes de marché et notamment de PIB par habitant, la Picardie présente un potentiel supérieur à celui de la plupart des pays du Bassin méditerranéen, dont les taux de croissance – c'est là le problème – ne sont pas beaucoup plus flatteurs.

En termes de marché, en effet, le Sud et l'Est de la Méditerranée présentent deux anomalies manifestes :

- compte tenu de la proximité du premier marché mondial, l'UE, il est difficile d'expliquer les taux de croissance des pays de la région, modestes à l'échelle mondiale, la faiblesse de leur tissu industriel et leur étonnant retard pour certains services, comme l'assurance ;

- seconde anomalie : la très faible intégration économique Sud-Sud, sans doute la plus faible du monde. Elle est d'autant plus surprenante que ces pays importent une large partie de tout ce qu'ils consomment, et sont, à l'échelle mondiale, relativement ouverts au plan commercial.

Ces deux anomalies révèlent les principaux obstacles au développement de la région. Mise à part la Turquie, l'étroitesse des marchés domestiques rend difficile la montée en gamme et la diversification pour les entreprises et la concentration sur quelques marchés, essentiellement européens, limite les opportunités de développement. Dès lors, vis-à-vis de l'UE, on voit se reproduire dans l'informatique, les centres d'appel ou l'automobile ce qui se vivait dans le textile hier. Développant des spécialisations similaires, les pays du Sud entrent en concurrence avec des commanditaires européens qui sont leurs principaux sinon leurs seuls clients potentiels. Localement, les entreprises ont du mal à sortir de l'économie coloniale : elles destinent aux marchés étrangers des produits manufacturés de faible prix et de qualité convenable et écoulent sur leur marché domestique de petites séries de qualité médiocre à un prix relativement élevé. Ce qui renforce l'attrait pour les produits importés.

UN CONSTAT S'IMPOSE : la croissance et le développement sont, sur la rive sud, moins importants qu'ils pourraient l'être. Faut-il incriminer des blocages sociaux ou politiques ? Dans un article, le politologue Zaki Laïdi explique qu'au Sud du Bassin méditerranéen le développement n'est pas la priorité de régimes rentiers qui visent plutôt à accumuler les ressources provenant du sous-sol ou de l'étranger (revenus des immigrés, aide extérieure, importations, recettes touristiques), plutôt que de les valoriser, créant ainsi une richesse locale qui pourrait leur échapper. Le souci de régimes rentiers est, au contraire, de maintenir le statu quo social et de permettre aux populations de bénéficier des retombées de la rente sans pouvoir se l'approprier, évitant toute autonomisation de la société qui fragiliserait leur pouvoir. Ces pratiques s'accompagnent d'une rhétorique anti-occidentale convenue⁽¹⁾. Jacques Ould Aoudia⁽²⁾ livre d'autres explications de nature politique elles aussi, notamment la perte de crédibilité des administrations des États du Sud (instabilité, corruption, etc.) et le rôle ambigu d'élites qui peinent à se libérer du pouvoir en place.

(1) «La rente contre le développement», *Les Échos*, 11 & 12 juillet 2008.

(2) 2006, *Croissance et réformes dans les pays arabes méditerranéens*, Agence française de développement.

L'objet de cette étude n'est pas de disserter sur le faible développement passé et actuel de la rive sud. Nous nous contenterons de mentionner ces analyses et de nous concentrer sur une réflexion prospective appréhendée sous forme de risques. Nous en avons recensé plusieurs, pour aboutir à des scénarios d'évolution peu réjouissants pour les partisans de l'intégration euro-méditerranéenne. Pour autant, rien ne permet d'affirmer que ces risques se réaliseront. Si nos scénarios de conclusion peuvent paraître peu encourageants quant à l'intégration euro-méditerranéenne, c'est qu'au terme d'une enquête que nous avons voulue la plus lucide possible, les éléments d'une dynamique d'intégration demeurent ténus.

La Méditerranée ne forme pas à ce jour un tout cohérent. Par exemple, un pays comme la Turquie, ne se sent pas particulièrement méditerranéen ; ce qui semble d'emblée rendre peu adéquat le cadre méditerranéen *stricto sensu*. Tous les éléments d'une politique euro-méditerranéenne paraissent de fait appelés à déborder le seul périmètre méditerranéen, vers l'Afrique sub-saharienne comme vers le Moyen-Orient. A contrario, la politique européenne de voisinage, permettant de reconnaître à certains partenaires méditerranéens un statut différencié en fonction de leur volonté de s'ancrer à l'UE, pourrait être un puissant accélérateur de régionalisation. Car cette dernière ne se fera pas sans réformes dans les pays du Sud ; et un amarrage à l'UE de certains pays pilotes pourrait la favoriser en créant un effet d'entraînement. Sous ce jour, le cadre méditerranéen peut paraître trop large.

Quelle peut être, dès lors, la pertinence méditerranéenne ? De nombreux indices font pressentir que, située au croisement de trois continents, la Méditerranée est en train de retrouver une centralité, le caractère d'un carrefour mondial déterminant et stratégique. Le présent travail le montrera sous plusieurs aspects logistiques, économiques et même militaires.

Certaines orientations sont faciles à saisir, comme la dépendance accrue de l'UE vis-à-vis du Golfe pour ses approvisionnements pétroliers, du fait de l'épuisement annoncé des ressources pétrolières européennes. Une dépendance qui ne peut que renforcer la dimension stratégique du Bassin pour l'UE. Mais d'autres orientations se dessinent : parmi les sept premiers pays importateurs nets de capitaux au monde en 2007, quatre étaient méditerranéens⁽¹⁾.

Le Processus de Barcelone nécessite d'être relancé sur de nouvelles bases. Entre l'UE et ses voisins du Sud, l'agriculture demeure un point de

(1) États-Unis, 49,4 % ; Royaume-Uni, 9,1 % ; Espagne, 9,3 % ; Italie, 3,2 % ; Australie, 3,1 % ; Grèce, 2,9 % ; Turquie, 2,5 %.

crispation. L'énergie pourrait le devenir demain, avivant les tensions entre pays du Sud comme du Nord au lieu de favoriser leur rapprochement.

Un désenclavement de la région au plan mondial est le plus à même d'aider un rapprochement entre riverains, une fois les barrières logistiques levées. En attendant que les bateaux brésiliens préfèrent Tanger au Havre ou à Hambourg pour desservir l'Europe, et que les Chinois installent des plateformes de production en Libye, il paraît judicieux de provoquer des solidarités de fait, comme l'ambitionne le projet d'Union pour la Méditerranée.

Pourtant, si une telle convergence stratégique et économique se dessine, on ne peut que regretter le peu d'importance accordée aux questions logistiques, malgré l'exemple de Tanger Med. L'Union pour la Méditerranée a retenu parmi ses projets phares celui d'autoroutes maritimes qui ne répond que partiellement aux enjeux et notamment au sous-équipement portuaire du Bassin. En effet, loin des standards propres aux ports mondiaux (une capacité supérieure à 5 millions evp⁽¹⁾ et supérieure à 20 millions pour les plus importants comme Singapour, Hong Kong et Shanghai), les ports méditerranéens les plus conséquents sont au Nord, en Espagne (Algesiras, avec une capacité de 3,2 mevp est le 26^e port mondial) et en Italie (Gioia Tauro est le 32^e). Au Sud, seul Port-Saïd atteint une capacité de rang international (35^e port avec 2,6 mevp). On comprend l'impact potentiel de Tanger Med avec ses 8,5 mevp. Mais au-delà ? De telles questions logistiques ne pourraient-elles pas être propices à la collaboration des États riverains ? Comme, par exemple, les capacités de liaison d'un point à l'autre d'une région où la notion d'accès demeure encore critique.

Pour peu que se confirme la centralité du Bassin méditerranéen, un processus de régionalisation devient plausible. Il est d'ailleurs peut-être déjà à l'œuvre en matière de partage de ressources communes. Mais cette régionalisation n'est pas nécessairement appelée à prendre la forme d'une intégration forte entre l'Europe et ses voisins méditerranéens car elle procède autant, sinon plus, de la mondialisation.

On veut croire par ailleurs que les pays riverains du Nord et du Sud sont entrés dans une phase de convergence, notamment démographique, qui rend leur rapprochement inévitable. Mais ce n'est là qu'un effet de perspective car cette convergence est mondiale. Ainsi la Malai-

(1) Équivalent vingt pieds, est une unité de mesure de conteneur. Un conteneur d'un équivalent vingt pieds représente environ 30 mètres cube, ce qui permet par exemple de déménager le contenu d'une petite maison.

sie est-elle plus proche, économiquement et même socialement, des pays de l'UE 15 que l'Algérie alors que les failles entre le Nord et le Sud de la Méditerranéenne ne sont toujours pas comblées depuis quinze ans.

Dès lors qu'on s'efforce de favoriser, entre Etats méditerranéens, la prise de conscience d'un destin commun, le symbolique prend le pas sur d'autres priorités. Du coup, sont mis en avant des dossiers comme la dépollution de la Méditerranée ou la coopération énergétique dont les risques de blocage sont malheureusement à la hauteur du volontarisme qu'ils supposent. Et ce, alors même qu'il ressort de l'expérience décevante du Processus de Barcelone que les points de blocage politique n'ont même pas encore été levés.

Ce constat invite à renoncer à l'idée d'un partenariat stratégique de l'Europe avec ses voisins méditerranéens qui n'aurait d'autre raison d'être que de faire face aux autres blocs régionaux, comme si les pays partenaires du Sud pouvaient constituer des troupes de réserves permettant à l'UE de faire face à la Chine ou à l'Inde et de se prémunir ainsi de son relatif déclin au plan mondial. Au vu des chiffres, on peut craindre que le compte n'y soit pas ! En revanche, pour les pays du Sud comme pour ceux du Nord, la question est de savoir comment ils accéderont au premier marché mondial de demain qui se constitue autour du Pacifique. D'ores et déjà, le Forum de coopération Asie-Pacifique (Apec), avec vingt-et-un membres, concentre au plan mondial 41 % de la population, 55 % du PIB et la moitié du commerce.

Les craintes d'un déclin européen à l'échelle mondiale font abstraction des conséquences de la convergence mondiale. L'Asie (hors Japon) représente 13 % du PIB mondial et l'UE-15, 30 %. Dans vingt ans, les deux régions seront probablement à équivalence. D'ici à dix ans, le monde devrait donc compter plus d'un milliard de nouveaux consommateurs. D'ici à 2015, le pouvoir d'achat des pays émergents devrait passer de 4 000 milliards de dollars à plus de 9 000 milliards, c'est-à-dire rejoindre le pouvoir d'achat européen. Or c'est une richesse supplémentaire qui sera ainsi créée. Le comprendre, c'est comprendre qu'on ne peut pas souhaiter que les entreprises européennes canalisent en priorité leur expansion vers le Bassin méditerranéen alors que, dans trente ans, les marchés les plus porteurs seront asiatiques et américains.

Et c'est bien là que les entreprises européennes et leurs consœurs méditerranéennes devront se placer ! Car, à leur tour, les pays méditerranéens verront s'ouvrir à eux, s'ils s'y préparent, d'autres marchés plus prometteurs que l'UE. Ce phénomène global porte l'enjeu d'une régio-

nalisation euro-méditerranéenne : «s'unir pour» conquérir des places de marché ailleurs dans le monde et ne pas «s'unir contre» le reste du monde. Un enjeu global que, pour ainsi dire, l'Alena aura jusqu'ici empêché le Mexique de relever, en renforçant son orientation commerciale presque exclusivement vers les États-Unis sans pouvoir empêcher la Chine de le doubler sur le marché américain et sans qu'il lui soit donné la possibilité de pousser son développement vers d'autres marchés. Tel est précisément ce que les pays méditerranéens doivent redouter.

Les clés d'un tel enjeu global semblent de deux ordres : commercial et financier. Rien ne paraît pouvoir se faire sans un développement des liens commerciaux Sud-Sud – même si des pays comme l'Algérie le contestent parfois. Les liens commerciaux interrégionaux Sud-Sud dans le Bassin méditerranéen sont les plus faibles du monde. Pourtant, comme le montre une remarquable étude, rien ne le justifie économiquement. Les échanges sont peu concentrés au sein du groupe d'Agadir et même au sein de l'UMA (Union du Maghreb arabe). Ils pourraient donc se développer. Les potentiels d'intégration entre les différents États paraissent assez élevés, avec deux pays fers de lance : le Maroc et la Tunisie⁽¹⁾.

Si le renforcement de l'espace euro-méditerranéen doit se fonder sur la prise de conscience d'une communauté d'intérêts des nations autour du Bassin, cette prise de conscience doit en premier lieu intervenir entre les pays du Sud. Car la fragmentation de leurs marchés représente un obstacle au développement. Beaucoup dépendra des stratégies des pays les uns par rapport aux autres. Par exemple, constatant l'avance marocaine en matière bancaire, l'Algérie et la Tunisie choisiront-elles de se déployer dans ce secteur ou plutôt de se renforcer dans celui des assurances, peu développé dans la région ? Avec ses atouts propres, un pays comme la Tunisie peut-il éviter de constater que son développement est à la fois contraint et stimulé par celui de ses voisins beaucoup plus que par ses liens avec l'UE ?

Autre facteur déterminant : le développement des capacités et des techniques d'emprunt pour les entrepreneurs du Sud. La bancarisation des investissements dans les pays méditerranéens est la plus faible au monde. La situation financière et bancaire des pays de la région risque de provoquer, en cas de croissance soutenue, un assèchement rapide des liquidités ainsi qu'une arrivée en masse des investissements directs étrangers. Ce qui aurait pour corollaire une hausse significative du coût

(1) A. Mahjoub, *L'intégration régionale Sud-Sud. Une perspective comparative monde arabe-Amérique du sud*, Papers IEMed, mars 2008.

du crédit ou de l'inflation et pourrait, avec le renchérissement des matières premières, provoquer des crises monétaires.

De ce point de vue, dans des pays où la collecte et le réemploi de l'épargne demeurent des priorités, l'argent des migrants représente une manne intéressante à condition qu'une solution proprement euro-méditerranéenne soit trouvée pour le mobiliser de manière productive. C'est pour cela que plusieurs banques du Nord et du Sud – privées et indépendantes les unes des autres – étudient la possibilité d'un rapprochement consortial leur permettant d'interconnecter leurs réseaux propres afin de bancariser les flux à une large échelle. Cette démarche, une première au plan mondial, constituerait un exemple patent de partage d'intérêt sur un marché qu'aucun acteur ne peut maîtriser seul (aucune banque ne dispose de réseaux suffisants pour organiser à la fois une large collecte au Nord et une large distribution des fonds au Sud) et où les leaders peuvent être issus des pays du Sud. Cette formule pourrait s'appliquer à d'autres secteurs et activités, notamment logistiques.

ENFIN, IL Y A LES HOMMES. Des hommes qui aspirent à la mobilité entre les deux rives de la Méditerranée. Des hommes que l'on continue à considérer en masse, sans percevoir la somme d'aventures singulières et d'espoirs individuels que recouvrent les migrations. De tels parcours invitent pourtant à découvrir que la vraie richesse économique que les pays méditerranéens doivent apprendre à partager est celle du travail ; et que des pistes méritent d'être explorées, comme la mutualisation des systèmes de retraite et de santé des deux côtés du Bassin.

Le continent africain tout entier ne représente que 2 % du commerce mondial. Mais, après tout, la Chine ne comptait, en 1979 que pour 1 %... Rien n'est donc joué. Tout est ouvert. Mais dans un contexte global où, à l'exception peut-être de l'Égypte et de la Turquie, chacun des pays méditerranéens du Sud et de l'Est pèse peu dans le contexte d'un commerce mondial essentiellement multilatéral.

Mais cette situation pourrait changer et ce serait la clé de toute prospective à l'horizon 2030. Elle pourrait changer, mais non parce que les pays méditerranéens représenteront demain un bloc économique déterminant à l'échelle mondiale. Aucun chiffre ne permet de penser qu'un tel bloc se constituera, même si cette hypothèse n'est pas improbable. Cette situation paraît en tout cas conditionnée à une orientation stratégique : que les pays méditerranéens sachent valoriser leur situation particulière qui les positionne aux portes du premier marché mondial, l'UE,

ainsi qu'à l'intersection de plusieurs marchés d'avenir. À la périphérie de l'UE 27, l'une des meilleures localisations est sans doute Tunis. Mais, à ce stade, cela ne vaut qu'en termes géographiques et spatiaux.

L'opportunité reste donc à saisir et il est trop tôt pour juger de son issue. L'avenir se joue dans le contexte d'une crise financière sévère et d'une récession qui pourrait frapper les principales économies du monde pendant plusieurs années. La situation des pays émergents sera donc plus difficile, sachant que ces dix dernières années, seule l'économie indienne a été prioritairement tirée par sa demande intérieure, tous les autres pays émergents ayant trouvé, de manière directe ou indirecte, l'économie américaine comme acheteur de dernier ressort.

La crise ne fera donc que souligner l'étroitesse des marchés méditerranéens et accentuer la difficulté des entreprises locales à monter en gamme et à se hisser à un niveau de compétitivité internationale, qu'il s'agisse pour elles de gagner des marchés ou d'affronter la concurrence des produits importés sur leur marché domestique. Au Sud, il sera plus que jamais nécessaire de repousser les frontières, en favorisant aussi bien les rapprochements Sud-Sud que Nord-Sud. Le consortium financier mentionné ci-dessus s'engage dans cette voie. Mais d'autres pistes s'ouvrent pour élaborer des stratégies de développement régionales : dans les domaines logistiques⁽¹⁾, gaziers⁽²⁾, aériens, touristiques, formation d'une Alliance Euromed pour le commerce électronique similaire à la Pan Asian Alliance que l'Apec s'efforce de prolonger, création d'une Alliance pour la gestion de l'eau et la dépollution... Sachant que dans une telle stratégie de marché, d'autres horizons apparaissent : la Russie et l'Asie centrale, comme l'ont compris les entreprises turques ; l'Afrique subsaharienne, comme l'ont compris plusieurs groupes marocains. Ces ouvertures semblent nécessaires si l'on reconnaît que le principal facteur d'intégration méditerranéen reste la Méditerranée elle-même.

(1) Voir H. Benabderrazik, « Opportunities for logistical improvements through Maghreb integration » in G. C. Hufbauer & C. Brunel (ed) *Maghreb Regional & global integration : a dream to be fulfilled* Peterson Institute. Policy Analyses in International Economics, 86, October 2008.

(2) Voir M. Faïd, *The Maghreb Energy sector : situation & perspectives*, Ibid.

PREMIÈRE PARTIE

État des lieux
des réalités méditerranéennes

EN PARLANT DE LA MÉDITERRANÉE, de quoi parle-t-on au juste ? D'un strict point de vue géographique, d'une constellation de vingt-deux pays riverains formant une boucle du Nord au Sud : Espagne, France, Monaco, Italie, Malte, Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Albanie, Grèce, Turquie, Syrie, Liban, Israël, Autorité palestinienne, Chypre, Égypte, Libye, Tunisie, Algérie et Maroc. Vingt-deux pays auxquels on en associe trois autres non riverains : le Portugal, la Jordanie et la Mauritanie. La Méditerranée, ce sont donc vingt-cinq États aux caractéristiques fort différentes qui ne forment guère une unité mais qui ont peut-être vocation à se rapprocher.

Car la Méditerranée est un projet. Celui d'une coopération renforcée avec l'UE, tout autour de ses 46 000 kilomètres de côtes. Le projet d'un partenariat euro-méditerranéen (PEM), initié par la Déclaration de Barcelone en 1995 et récemment relancé avec l'initiative d'Union pour la Méditerranée qui, à un premier objectif d'intégration posé à Barcelone, en superpose un autre, celui d'une coopération autour de projets concrets.

Parler de la Méditerranée, c'est donc parler de l'avenir. De l'émergence possible d'une nouvelle région pesant sur l'échiquier mondial. D'un rapprochement fondé sur les intérêts réciproques de pays situés autour d'une mer trait d'union. Mais sous quelle forme ? Les perspectives méditerranéennes sont diverses. Au titre d'un avenir commun à partager, le partenariat euro-méditerranéen emprunte nombre de traits à une organisation transnationale comme l'Asean⁽¹⁾ : instauration progressive d'une zone de libre-échange, organisation parlementaire régionale, compétitions sportives fédératrices⁽²⁾.

Au titre d'un patrimoine commun à préserver, l'Union pour la Méditerranée dessine un autre modèle de rapprochement, inspiré du Conseil des États baltes⁽³⁾, fonctionnant par grands projets et associant, dans l'orbite de l'UE, des États membres et non-membres qui ont un niveau de développement différent, tout en s'appuyant sur la mise en réseaux coopératifs des collectivités locales, des ports ou des universités.

(1) Association des nations de l'Asie du Sud-Est : Birmanie, Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam. L'Asean + 3 associe en outre la Chine, la Corée du Sud et le Japon.

(2) Des Jeux méditerranéens sont en effet envisagés pour 2013. Mais l'idée d'un challenge footballistique n'est pas apparue, à l'instar de l'Asean Football Championship, malgré l'extrême popularité de ce sport tout autour du Bassin.

(3) CBSS, 1992. Le Conseil des États de la mer Baltique compte douze membres : Allemagne, Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lituanie, Lettonie, Norvège, Russie, Pologne, Suède, UE.

Donc deux modèles distincts dont la complémentarité reste à expérimenter, puisque l'Union pour la Méditerranée devrait être un Processus de Barcelone renforcé. Sachant que ces projets euro-méditerranéens ne sont pas exclusifs d'initiatives concurrentes, notamment américaines, dans la région qui accueille d'autres intérêts déterminants, arabes et asiatiques. Dans ce contexte, parler de la Méditerranée c'est envisager plusieurs possibilités d'évolution. Dès lors, en liaison avec ces projets, il faut en premier lieu cerner les réalités méditerranéennes – réalités géostratégiques et réalités de marchés – qui détermineront les évolutions politiques et économiques en Méditerranée.

Réalités géostratégiques de la régionalisation

LE 20 DÉCEMBRE 2007, les chefs d'État espagnol, français et italien lançaient l'Appel de Rome pour une Union pour la Méditerranée. Convaincus que la Méditerranée, creuset de cultures et de civilisations, doit reprendre sa place de zone de paix, de prospérité et de tolérance, ils plaidaient pour la constitution d'une Union ayant pour vocation de «*réunir l'Europe et l'Afrique autour des pays riverains de la Méditerranée*» et d'instituer entre eux, sur un pied d'égalité, un partenariat reposant sur quatre piliers : la croissance économique, l'environnement et le développement durable, le dialogue des cultures et la sécurité.

Dès 1957, la France demandait que les échanges avec les pays méditerranéens aient une place dans le Marché commun européen. Au début des années 80, le président François Mitterrand défendait l'idée d'une Conférence sur la Méditerranée occidentale. En 1995, le Processus de Barcelone lançait un Partenariat euro-méditerranéen (PEM). Aujourd'hui, le projet d'Union pour la Méditerranée prolonge et renforce la reconnaissance d'une destinée commune entre riverains de la Méditerranée. Autant d'initiatives nées au Nord qui, jusqu'à présent, n'auront guère provoqué un rapprochement manifeste des rives du Bassin. En 2005, la conférence fêtant à Barcelone les dix ans du PEM fut marquée par l'absence de nombreux chefs d'État des pays partenaires.

Le PEM se fixait un objectif de convergence économique entre les deux rives. Entre elles, les écarts de revenus se sont creusés et les échanges ne se sont pas intensifiés. Le PEM visait à dégager une vision commune entre ses participants. Il aura été durablement paralysé par l'échec du processus de paix au Proche-Orient. Certes, en 2006, la coopération des pays européens a incontestablement pesé sur l'issue de la crise libanaise. Pour le reste, néanmoins, le règlement des trois principaux conflits régionaux – la question israélo-palestinienne, la question du Sahara occidental opposant le Maroc et l'Algérie et la partition chypriote – se fait toujours attendre. Avec le PEM, les zones de tensions ne se sont pas réduites dans la région.

Sept zones de tensions

ALGÉRIE Guérilla islamiste.

CHYPRE Bipartition de l'île depuis l'intervention turque de 1974.

ISRAËL/PALESTINE Revendication palestinienne d'un État sur des terres contrôlées par Israël et crise inter-palestinienne entre le Hamas et le Fatah.

LIBAN Conflit avec Israël et conflit interne entre majorité principalement sunnite et opposition principalement chiite.

SAHARA OCCIDENTAL Territoire revendiqué par le Maroc, ce que conteste l'Algérie, qui soutient le Front Polisario créé en 1973.

SYRIE Situation de conflit avec Israël.

TURQUIE Revendications autonomistes kurdes.

Le PEM se voulait fondé sur la reconnaissance d'un destin commun. Treize ans après, les populations des deux rives en sont-elles convaincues ? Bien que très peu d'éléments permettent d'en juger objectivement on constate que les choses ne sont pas simples. Les réticences exprimées, en France notamment, face à la perspective de l'adhésion de la Turquie à l'UE, en témoignent. Au niveau des populations, les visions euro-méditerranéennes semblent peu fédératrice.

Le Processus de Barcelone reposait sur le principe d'une entente multilatérale. Cependant, à partir de 2004, dans le cadre de la Politique européenne de voisinage (PEV), les pays méditerranéens ont été invités à négocier de manière bilatérale avec l'UE le contenu de leurs plans d'actions et le montant des aides allouées en conséquence. Destinée à intensifier le processus d'intégration euro-méditerranéen et se présentant comme la contrepartie de la mise en œuvre, dans les pays voisins de l'UE, de réformes économiques et institutionnelles dans le respect de valeurs communes (démocratie et droits de l'homme, règles de droit,

bonne gouvernance, principes d'économie de marché et développement durable), la PEV veut approfondir le Processus de Barcelone. Elle a néanmoins eu pour effet de conforter la nette préférence des pays partenaires méditerranéens pour les rapports bilatéraux avec l'UE. Préférence fondée à la fois sur la conviction que c'est là pour eux le moyen d'obtenir davantage, ainsi que sur les rivalités politiques et le manque de concertation avec leurs voisins.

Des coopérations euro-méditerranéennes multiples

SOULIGNER LES DÉCEPTIONS liées à la réalisation du Partenariat euro-méditerranéen est facile et ne fait pas débat. Qu'un projet d'Union pour la Méditerranée apparaisse aujourd'hui, présenté comme le prolongement et la relance du PEM, témoigne des insuffisances de ce dernier. D'un point de vue prospectif, on ne peut néanmoins se contenter de telles critiques, derrière lesquelles s'exprime souvent l'attente naïve qu'il suffirait que l'UE donne beaucoup plus d'argent à ses voisins pour que ceux-ci «émergent». L'important est cette volonté manifeste de rapprochement exprimée au Nord, dont il serait imprudent de gager que l'Union européenne n'a pas les moyens de faire aboutir. Une volonté qui peut paraître étrange si cela consiste simplement à voir le Nord ambitieux pour le Sud, rendant ainsi «*les Français offensifs et les Algériens critiques*», comme titrait à Alger *El Watan* dans un compte rendu de l'une des premières présentations du projet d'Union pour la Méditerranée (4 novembre 2007); mais une volonté incontestablement durable et qui, d'ores et déjà, a su multiplier des coopérations euro-méditerranéennes.

Les deux rives sont aujourd'hui maillées d'institutions publiques et privées de dialogue et de coopération si nombreuses qu'il est difficile de les recenser. Les plus structurantes sont, par ordre chronologique :

- le Processus de coopération de la Méditerranée occidentale, lancé en 1990, dit *Dialogue 5+5*, qui est un forum de discussion entre le Portugal, l'Espagne, la France, l'Italie, Malte et les cinq membres de l'Union du Maghreb Arabe (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie);
- le Dialogue méditerranéen institué dans le cadre de l'Otan (1994), faisant suite à l'Initiative partenaire méditerranéenne pour la coopération de l'OSCE, liée aux Accords d'Helsinki (1975). Reconnaisant que la sécurité de l'Europe passe par celle de la Méditerranée, ce Dialogue pour la sécurité et la stabilité de la région associe l'Algérie, l'Égypte, Israël, la

1 • «Pour chacun des pays suivants, dites-moi si vous le considérez comme un voisin de l'Union européenne»

Pourcentage de réponses affirmatives pour chaque membre méditerranéen de l'UE et des pays méditerranéens candidats.

	Égypte	Israël	Jordanie	Maroc	Palestine	Tunisie	Algérie	Liban	Libye	Syrie
Portugal	11 %	11 %	9 %	37 %	8 %	24 %	20 %	11 %	12 %	14 %
Espagne	18 %	18 %	16 %	44 %	17 %	29 %	25 %	16 %	15 %	14 %
France	26 %	21 %	17 %	49 %	15 %	46 %	44 %	18 %	13 %	15 %
Italie	24 %	20 %	16 %	30 %	14 %	34 %	20 %	16 %	19 %	13 %
Malte	37 %	38 %	23 %	38 %	19 %	50 %	36 %	22 %	40 %	23 %
Slovénie	12 %	9 %	7 %	20 %	6 %	16 %	14 %	8 %	10 %	10 %
Croatie	19 %	19 %	12 %	25 %	19 %	23 %	21 %	12 %	17 %	14 %
Grèce	33 %	19 %	16 %	18 %	15 %	16 %	20 %	16 %	22 %	17 %
Chypre	55 %	58 %	39 %	32 %	42 %	26 %	30 %	56 %	42 %	53 %
Turquie	19 %	24 %	15 %	19 %	11 %	21 %	21 %	15 %	19 %	17 %

IEMED 2007. EUROBAROMÈTRE SPÉCIAL. COMMISSION EUROPÉENNE, 2006.

Jordanie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie (la Turquie étant par ailleurs membre de l'Otan) ;

- le Forum méditerranéen, né en 1994 d'une initiative franco-égyptienne, associant onze pays riverains (Algérie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie, Turquie) pour favoriser les échanges de vues. Il est devenu une instance de préparation des réunions tenues dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen ;
- lancé en novembre 1995, le Partenariat euro-méditerranéen (PEM), dit *Processus de Barcelone*, réunit les vingt-sept pays membres de l'UE et onze pays riverains. Il est né des accords d'Oslo, favorisant la relance du processus de paix au Moyen-Orient, à la suite desquels l'UE a été amenée à repenser sa politique vis-à-vis de la zone méditerranéenne dans le cadre d'une approche plus globale. De là un programme de partenariat appuyé sur les accords d'association existants entre l'UE 15 et douze États et territoires du Sud et de l'Est de la Méditerranée : Algérie, Chypre, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Territoires palestiniens, Syrie, Tunisie et Turquie. En 2007, l'Albanie et la Mauritanie ont été accueillies au sein du Partenariat, qui comprend donc actuellement les vingt-sept États membres de l'UE et douze partenaires méditerranéens (Chypre et Malte ayant rejoint l'UE en 2004 ; la Libye n'étant qu'observateur). La Déclaration de Barcelone, adoptée lors d'une conférence des ministres des Affaires étrangères en novembre 1995, est de nature politique et n'a pas de valeur juridique propre. Elle constitue

néanmoins l'acte fondateur du PEM, qui est un cadre multilatéral de négociation intergouvernementale pour des réunions ministérielles sectorielles lançant des initiatives communes, un comité Euromed. Ce comité réunit tous les deux mois les hauts fonctionnaires des pays partenaires et la Commission européenne, qui assure la gestion pratique du Partenariat. Le PEM s'est fixé trois objectifs :

- la définition d'une aire commune de paix et de stabilité;
 - la construction d'une zone de prospérité partagée grâce à un partenariat économique et financier et l'établissement d'une zone de libre échange à l'horizon 2010;
 - le rapprochement des peuples grâce au partenariat social, culturel et humain. Le PEM a été complété par la Politique européenne de voisinage, visant à constituer une zone de prospérité et de bon voisinage autour de l'UE, avec ses voisins de l'Est et du Sud⁽¹⁾.
- le Forum parlementaire euro-méditerranéen (1998) est devenu en mars 2004 l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, réunissant cent vingt représentants des Parlements des pays non-membres de l'UE associés au PEM, soixante-quinze représentants des pays de l'UE 27 et quarante-cinq représentants du Parlement européen.

En 2006, l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée a tenu sa première session. Elle réunit dix-neuf pays riverains et trois associés (Jordanie, Macédoine, Portugal) ;

- autour de ces différentes institutions, bien d'autres se sont multipliées : Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures (à la tête de trente-sept réseaux nationaux), Marché Euromed de l'immobilier d'entreprise (Med'Immo), Med Business Days organisés par le Medef et rassemblant trois mille chefs d'entreprise du Nord et du Sud, Euromed postal... Dans ce cadre, le PEM a su organiser en réseaux les organismes de recherche et d'étude tout autour du Bassin : Consortium pour la recherche appliquée sur les migrations internationales (Carim), réseau Euromesco fédérant les instituts d'études sur la sécurité des trente-cinq pays membres du Partenariat, réseau Femise pour l'analyse économique, réseau de centres spécialisés dans les questions environnementales fédérés par la cellule de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée d'Athènes, Institut méditerranéen de l'eau, Observatoire méditerranéen de l'énergie, Centre international des Hautes études agronomiques méditerranéennes (Ciheam)...

(1) La PEV s'étend aux pays suivants : Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Égypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Libye, Maroc, Moldavie, Territoires palestiniens, Tunisie, Ukraine.

Certes, à l'échelle méditerranéenne, plusieurs secteurs comme le tourisme ou les transports manquent encore d'instances de concertation mais, dans beaucoup de domaines, on assiste depuis plusieurs années à une floraison d'initiatives. Ainsi, pour ce qui concerne l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur, il faut au moins citer :

- l'ouverture de la politique européenne de recherche (FP7) aux pays méditerranéens, pour leur permettre de devenir des acteurs à part entière de la société de la connaissance que l'Europe entend édifier. Une coopération déjà lancée avec le sixième Programme cadre (PCRD, achevé en 2006) et le programme Inco ;
- le lancement d'un Espace euro-méditerranéen de l'innovation (Emis) ;
- les programmes Eumedis (interconnexion des réseaux de recherche) et Tempus (enseignement supérieur, bourses) ;
- le projet d'évaluation des capacités scientifiques, techniques et d'innovation des pays méditerranéens (Estime) ;
- les projets Euromedan I & II ;
- la Conférence des recteurs d'université à Tampere (2006), constituant le Forum permanent des universités euro-méditerranéennes (EpuF), réunissant soixante universités. L'extension à la Méditerranée du programme Erasmus Mundus Window et la définition de politiques communes en matière d'harmonisation des systèmes d'études et de validation des diplômes, l'encouragement à la mobilité des enseignants, des étudiants et des personnels administratifs. Mundusfor, un master en formation des professionnels de la formation...
- Medinnov, créé par Marseille Innovation et le réseau Anima pour favoriser les synergies entre acteurs publics et privés et organiser des rencontres d'affaires ;
- les accords bilatéraux de coopération scientifique et technique, comme entre le Maroc et l'UE (2003), ainsi que les instances universitaires comme le Comité mixte interuniversitaire maroco-espagnol, financé en partie par l'Agence espagnole de coopération internationale (AECI), créé en 1996 ;
- les nombreux rapprochements bilatéraux de coopération du CNRS français, du CNR italien ou du CSIC espagnol avec le CNRST marocain, le CNRSL libanais ou le Tubitak turc.

Il s'agit là des principales initiatives euro-méditerranéennes. Bien d'autres ont été lancées, comme le Programme des technologies de l'information et des communications au service du développement dans le monde arabe (ICTDAR) du Pnud (2003).

Devant de telles énumérations, on peut émettre des réserves sur les chevauchements et déperditions possibles, sur les résultats attendus et produits (mal recensés) et sur les effets d'aubaine – comme moyen opportun d'employer l'aide européenne au développement dédiée à la Méditerranée; à la fin du premier programme Meda, consacré aux pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, 30 % seulement des fonds promis avaient été décaissés; l'inertie des administrations tant européennes que locales semble en être la cause.

Ironiser sur l'efficacité des démarches engagées par l'UE et ses partenaires méditerranéens au titre du dialogue et de la coopération est facile. En 1976, une Convention fut signée pour la protection contre la pollution de la Méditerranée. Aujourd'hui, la dépollution de cette mer est considérée comme une urgence... D'un point de vue prospectif, il est impossible de négliger ce maillage d'initiatives entre les deux rives. Leur nombre et leur diversité invite à se demander si une intégration n'est pas engagée, même si elle est encore mal perçue. Les commentateurs s'accordent toujours trop rapidement pour souligner la faiblesse de l'engagement européen vis-à-vis des pays méditerranéens, parlant d'un abandon ou d'un désintérêt du Nord.

Au titre des acquis du Partenariat euro-méditerranéen, la constitution en cours d'une société civile euro-méditerranéenne, même limitée à ce stade au niveau des élites, contrebalance au moins en partie les blocages politiques et la difficulté à traiter les dossiers sensibles de l'agriculture ou de l'énergie. Toutefois, si les coopérations et les rapprochements avec l'UE sont nombreux et importants, ils ne sont pas les seuls. En fait, aucune autre région du monde, sans doute, ne fait actuellement l'objet d'autant d'initiatives internationales. Ce qui brouille les perspectives d'évolution de chacune d'entre elles.

Les initiatives européennes et américaines

LORS DU SOMMET DE SEA ISLAND, en juin 2004, le G8 a lancé l'idée d'un *Partenariat pour le progrès et un avenir commun* ouvert aux États de l'Afrique du Nord et d'un Moyen-Orient élargi jusqu'à l'Afghanistan; l'ensemble définissant, selon la terminologie américaine, un grand Moyen-Orient ou *Broader Middle East & North Africa* (BMENA). Cette Initiative (Middle East Partnership Initiative) fut suivie par le lancement d'un Forum pour l'avenir en décembre 2004, co-présidé par le Maroc et les États-Unis (au titre de la présidence du G8) et lui-même précédé

par la signature, le 15 juin 2004, d'un accord de libre-échange entre le Maroc et les États-Unis – le troisième pour les Américains dans la région, après Israël et la Jordanie (2001). La perspective d'une zone de libre-échange couvrant tout le Moyen-Orient a pu ainsi être posée à l'horizon 2013 (Middle East Free Trade Initiative).

La position des États-Unis se démarque de celle des Européens sur plusieurs points :

- l'insistance mise sur la gouvernance politique, la lutte contre les rentes politico-économiques, une reconnaissance beaucoup plus nette du politique comme facteur de blocage dans les pays de la région et l'affirmation d'une volonté plus nette de changer rapidement les choses – ce qui ne veut pas dire que l'Europe n'a pas la même volonté ;
- une stratégie d'influence des élites plus clairement exprimée, de relais à travers les ONG et la mise au premier plan de la défense du rôle et des droits des femmes, de la surveillance des processus électoraux ou du pluralisme des médias.

Les intérêts et les objectifs européens et américains dans la région ne se superposent pas. L'Europe vise une intégration de croissance avec les pays méditerranéens et développe une stratégie de convergence au vu d'intérêts variés : profiter d'un marché potentiel à ses portes, relever un défi sécuritaire auquel aucun pays de l'UE ne saurait répondre seul, soulager la pression migratoire, l'Europe étant devenue depuis 2004 la première destination mondiale des migrations. Les États-Unis, eux, entendent mieux affirmer leur présence au sein d'une zone sensible avec laquelle ils échangent quatre fois moins que l'UE – leurs échanges étant par ailleurs concentrés sur la Turquie et Israël. Une zone où désormais la Chine les distance commercialement.

Les approches européenne et américaine se rejoignent néanmoins pour promouvoir une grande région (avec des contours géographiques différents) qui, au-delà de l'intensification des échanges commerciaux, soit fondée sur un projet politique de co-développement et de paix, à travers actions et soutiens financiers en faveur des sociétés civiles. Il s'agit, dans les deux cas, de favoriser l'émergence de sociétés civiles pluralistes et de viser une diffusion vers la gouvernance politique d'une dynamique économique vertueuse. En ce sens, le Partenariat euro-méditerranéen se refuse à toute ingérence dans les affaires intérieures des États. La perspective du libre-échange est un moyen et non un but, celui-ci étant l'intégration des sociétés civiles euro-méditerranéennes dans un horizon de paix et de stabilité.

Mais pourquoi ? Au vu de quelles menaces ? Selon une vision assez générale, qui n'est pas uniquement américaine, il s'agit de prévenir une fracture économique et un affrontement identitaire.

La crainte d'affrontements identitaires

DANS *LE CHOC DES CIVILISATIONS*⁽¹⁾, Samuel Huntington explique que les conflits internationaux, après avoir opposé les princes puis les nations, se nouèrent à partir de la Révolution russe de 1917 autour d'idéologies. Depuis l'effondrement du monde communiste, nous serions dans une ère d'affrontements culturels, opposant des blocs dont le point commun serait d'avoir une grande religion pour origine. Des identités culturelles, qui à un niveau grossier sont des identités de civilisation, détermineraient les structures de cohésion et de conflit dans le monde d'après la Guerre froide. Nous serions à l'aube d'un choc de civilisations opposant l'Occident aux mondes chinois d'un côté et islamique de l'autre.

Il ne s'agit pas de discuter ici cette théorie, à laquelle on a souvent reproché son caractère sommaire mais qui a exercé une vive influence. La crainte d'affrontements identitaires alimentés par la contestation d'une domination occidentale transparait dans les souhaits de rapprochement qu'inspire la Méditerranée. En 2004, les chefs d'État espagnol et turc ont pris l'initiative, sous l'égide des Nations unies, de rassembler une vingtaine de personnalités internationales pour réfléchir aux moyens de rapprocher les cultures et de surmonter les préjugés qui divisent des peuples de culture et de religion différente. On en appela à une *Alliance des civilisations*, visant à surmonter les tensions entre l'Islam et l'Occident, dont on situa mal la teneur et l'origine : conquête arabe ? début des croisades ? démantèlement de l'empire ottoman ? création d'Israël ?

La Méditerranée, qui concentre les tensions et les risques d'affrontement, doit recueillir une attention particulière. L'UE, la première, ne peut pas laisser dériver ces terres si proches. Pour beaucoup, l'enjeu est là, l'intégration économique et le marché euro-méditerranéen étant conçus comme des moyens. À cette vision s'en oppose une autre qui voit les rives sud et est de la Méditerranée comme un front pionnier pour une Europe vieillissante, particulièrement pour les pays de l'Europe latine, dont la Méditerranée représenterait la vocation historique.

Deux visions distinctes inspirent donc les projets méditerranéens. La politique de l'UE paraît comme être au milieu de ces deux visions et les

(1) 1996, Trad. fr. Paris, O. Jacob, 1997)

deux projets de Partenariat euro-méditerranéen et d'Union pour la Méditerranée vont désormais tenter de se compléter par rapport à elles. Le PEM veut prévenir un *choc* possible. Il repose sur un système d'aides financières et d'appuis qui sont autant de gestes de l'UE vis-à-vis de ses voisins pour favoriser rapprochement et ouvertures. L'idée d'Union pour la Méditerranée, elle, veut plutôt redonner à la Méditerranée son caractère unique de creuset, de coexistence et d'essor économique pour plusieurs cultures. De là, sa volonté de parvenir à une gestion régionale de grands projets entre États méditerranéens sur un pied d'égalité. Elle veut redonner au Bassin une unité que les peuples de la Méditerranée aspireraient à retrouver «*depuis quinze siècles*», selon Nicolas Sarkozy (discours de Tanger, le 23 octobre 2007).

Pourtant, la Méditerranée n'existe pas ! disent parfois les géographes, pour souligner qu'aucune entité consistante ne se laisse désigner sous ce terme⁽¹⁾. La Méditerranée est d'abord une idée.

«Un carrefour des civilisations», selon Braudel

AU DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE, le géographe Conrad Malte-Brun semble avoir été l'un des premiers à traiter comme une entité distincte «*l'aire méditerranéenne*», suivi par Elisée Reclus, qui définira le monde méditerranéen comme un lieu d'histoire organisé autour d'une mer substantiellement porteuse d'échanges et de mélanges et qui fournira aux saint-simoniens un thème de rêverie fécond ; Michel Chevalier voyant en elle «*le lit nuptial de l'Orient et de l'Occident*» et rêvant d'un système méditerranéen capable de réconcilier les civilisations dans une perspective de paix et de développement (1832). Aujourd'hui, tel est pour certains le sens de l'Union pour la Méditerranée : celui de retrouver les chemins décrits par les saint-simoniens dans *Le Système Méditerranéen*.

Dans la première moitié du xx^e siècle, le monde méditerranéen est vu sous l'angle d'une civilisation *sui generis*⁽²⁾, notamment sous l'angle de l'enracinement latin (Charles Maurras). Après la Seconde Guerre mondiale, Alexandre Kojève rêvera d'un *Empire latin*, porté par la France, l'Espagne et l'Italie, capable de faire pendant aux blocs anglo-saxons et soviétiques⁽³⁾. Depuis l'effondrement des empires coloniaux, l'idée méditerranéenne doit beaucoup à Fernand Braudel, lequel a forgé l'image

(1) Voir P. Balta *Méditerranée : défis et enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2000.

(2) Voir par exemple Jules Sion, *Géographie universelle* T. VII, 1934.

(3) Voir D. Auffret, *Alexandre Kojève*, Paris, Grasset, 1990, p. 282 et sq.

d'un *espace-mouvement*, d'un *carrefour des civilisations*, d'une entité cohérente de coexistence culturelle portée par le dynamisme des échanges⁽¹⁾.

Quoique souvent cité, Braudel a-t-il été compris ? Avec la Méditerranée, il décrivait ce qui fut pendant plus d'un millénaire la première économie-monde. Non pas une zone culturellement homogène mais l'espace organisé de rencontre pour plusieurs civilisations, tirant son dynamisme de son instabilité et de ses ouvertures. L'échange étant pour Braudel la condition de la coexistence des différences de civilisation.

On crut que Fernand Braudel dépeignait l'âge d'or d'une civilisation particulière, le génie de l'identité méditerranéenne, telle qu'elle peut être encore présentée de nos jours : *« les peuples de la Méditerranée sont unis par un lien profond, un lien capital, qui subsiste en dépit des violences. Ce lien est celui de la dépendance commune à la nature, d'une interprétation voisine de la rencontre de l'eau, de la terre et du soleil. Il se traduit par des formes accentuées de relations collectives (la satisfaction individuelle a aussi comme argument le bien être "du voisin" comme il est dit explicitement dans le Coran), des ancrages familiaux et de fratrie où les enfants jouent un rôle central, une grande créativité, liée à des défauts patents d'organisation qui ont toujours conduit à magnifier le génie isolé plutôt qu'à favoriser le travailleur spécialisé et le chercheur anonyme insérés dans un réseau organisé »*⁽²⁾.

La Méditerranée de Braudel était un marché mondial, loin d'une mythologie méditerranéenne aux images rêvées d'une mer au bleu incomparable, bercée de douces montagnes et de houle et bordée de temples aux *« vastes portiques que les soleils marins teignent de mille feux »*, comme écrivait Baudelaire. Images séduisantes certes mais fragiles. Une mer immémoriale de rencontres et d'échanges ? Au Moyen Age, souligne S. Hunke, les marchands arabes ne s'intéressaient guère aux rivages occidentaux, peu porteurs et que pratiquement seuls visitaient les pirates barbaresques⁽³⁾. Et si l'on se rapporte à la vision du Maroc qui pouvait être celle d'émissaires français au XVIII^e siècle, c'est plutôt l'inconcevable ignorance d'un pays séparé de l'Espagne par seulement seize kilomètres de mer qui surprend⁽⁴⁾. Un monde méditerranéen ? Mais qui saurait en fixer précisément les contours ? Méditerranéen, le

(1) *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, 1949.

(2) Institut de la Méditerranée. Marseille. *Rapport du groupe d'experts réunis par l'Institut sur le projet d'Union méditerranéenne*, octobre 2007, p. 8.

(3) *Le Soleil d'Allah brille sur l'Occident*, 1960. Trad. fr. Paris, Albin Michel, 1997.

(4) Voir Dominique Busnot, *Histoire du règne de Moulay Ismaïl*, 1714, rééd. Paris, Mercure de France, 2002.

2 • Populations : des disparités manifestes

	Population Millions		Âge (%)			Population (%)		Esp. Vie	PIP /hbt 2004 (\$)	Classt IDH** 2004
	2005	2050	0-14	15-64	> 65 ans	rurale	ville*			
Portugal	10,5	10,7	16	67	17	44,4	32	77,5	19 629	28
Espagne	43,1	42,5	14	69	16	23	23	79,7	25 047	19
France	60,5	63,1	18	65	16	23	23	79,6	29 300	16
Italie	58,1	50,9	14	66	19	32	19	80,2	28 180	17
Malte	0,4	0,4	18	70	13	7,9	29	78,7	18 879	32
Slovénie	2,0	1,6	14	70	15	49	25	76,6	20 939	27
Croatie	4,6	3,7	16	67	17	40	26	75,2	12 191	44
Bosnie-Her.	3,9	3,2	17	69	13	55	–	74,3	7 032	62
Albanie	3,1	3,5	27	64	8	55	–	73,9	4 978	73
Grèce	11,1	10,7	14	67	18	38	29	78,3	22 205	24
Chypre	0,8	1,2	20	67	12	30	–	78,7	22 805	29
Turquie	73,2	101,2	29	65	5,4	33	25	68,9	7 753	92
Syrie	19,0	35,9	37	59	3,1	50	26	73,6	3 610	107
Liban	3,6	4,7	29	63	7	12	48	72,2	5 837	78
Jordanie	5,7	10,2	37	59	3	21	22	71,6	4 688	86
Israël	6,7	10,4	28	62	10	8,3	46	80,0	24 382	23
Palestine	3,7	10,1	46	51	3	28	–	72,7	2 331	100
Égypte	74,0	125,9	34	61	4	58	20	70,2	4 211	111
Libye	5,9	9,6	30	66	4	13	36	73,8	7 570	64
Tunisie	10,1	12,9	27	67	6	35	20	73,5	7 768	87
Algérie	32,9	49,5	30	65	4	40	10	71,4	6 603	102
Maroc	31,5	46,4	31	63	5	41	17	70,0	4 309	123
Mauritanie	3,1	–	43	53	3	60	40	53,6	530	137
	UNPOP	UNPOP	WB	WB	WB	UNPOP	UNPOP	PNUD	PNUD	PNUD

* Supérieure à un million d'habitants. ** IDH : Indice de développement humain. Croisement de l'espérance de vie et des niveaux de vie des populations. Classement sur 177 pays.

désert libyen ? Méditerranéennes, les villes froides de Turin et Trieste ? Les appels à une *Méditerranée éternelle* ne sont pas sans force ni beauté. Mais on se demande, d'un point de vue prospectif, si ils peuvent être le socle d'un avenir méditerranéen. Car les disparités, les failles qui, comme chacun le reconnaît, déchirent aujourd'hui le monde méditerranéen, ne datent pas d'hier.

Les failles méditerranéennes

LA MÉDITERRANÉE RASSEMBLE 470 millions d'habitants – presque autant que l'UE – si l'on veut bien considérer que tous ses pays riverains (et quelques autres assimilés) appartiennent au monde méditerranéen. Aujourd'hui, les pays de l'UE représentent 40 % de cette population. Ils ne devraient plus en représenter que 30 % à l'horizon 2050. Cet affaiblissement sera non seulement relatif mais absolu car le nombre d'habitants de pays les plus développés de la région, comme l'Espagne et l'Italie, diminuera ; tandis que sur la rive est, la Turquie, la Syrie ou Israël enregistreront des hausses significatives qui devraient être moins marquées sur la rive sud, à l'exception de l'Égypte.

Comme le montre le tableau 2, au sein de l'espace méditerranéen, les disparités en termes de population sont manifestes : à l'aune d'une moyenne mondiale de 10 % de seniors, le Nord de la Méditerranée paraît particulièrement vieillissant et le Sud singulièrement jeune. Il peut y avoir un écart de plus de dix années quant à l'espérance de vie entre les deux rives. Mais les oppositions ne suivent pas une ligne de fracture Nord-Sud. Les disparités sont également nombreuses entre les pays des zones sud et est. Leurs origines se trouvent dans les pays eux-mêmes, en premier lieu au niveau des ressources. Elles se concrétisent par de gros problèmes de pauvreté et des conditions de vie précaires.

Comment penser la convergence de pays marqués par de fortes disparités ? Au Sud, prévient l'Institut de la Méditerranée, la moitié des populations est encore très rurale, ce qui explique leur refus de modes de vie occidentaux, selon eux trop déstabilisants. Dès lors, en quoi peut bien consister cet appel à la convergence des sociétés civiles qui marque, nous l'avons souligné, les projets tant européen qu'américain ?

Veut-on pousser les mentalités à évoluer ? Personne ne le dira ainsi et telle n'est sans doute pas l'intention. Pourtant, parler de *dialogue des cultures* et développer l'idée d'un espace méditerranéen ouvert et riche de ses différences suppose de compter sur l'universalité des valeurs de tolérance, de pluralisme, d'ouverture. Or, de deux choses l'une, soit ces valeurs sont déjà largement partagées et les projets de convergence perdent alors beaucoup de leurs enjeux ; soit il s'agit de faire naître ou de développer de telles valeurs et la question est de savoir comment. Pour lever cette difficulté, on se convainc que certaines évolutions sont incontournables, les évolutions démographiques notamment. Selon certains démographes, en effet, l'alignement des taux de natalité du Sud sur ceux du Nord ne peut que faire converger à terme les aspirations des peuples.

3 • Le niveau de vie en Méditerranée

	Moins de 2 dollars par jour	Sans accès eau potable	Ratio 10% + riches / 10% + pauvres
Portugal	–	–	15
Espagne	–	–	10,3
France	–	–	9,1
Italie	–	–	11,6
Malte	–	–	nd
Slovénie	< 2 %	–	5,9
Croatie	< 2 %	–	7,3
Bosnie-Her.	nd	3 %	5,4
Albanie	10 %	4 %	7,2
Grèce	–	–	10,2
Chypre	nd	nd	nd
Turquie	18,7 %	4 %	16,8
Syrie	nd	7 %	nd
Liban	nd	nd	nd
Jordanie	7 %	3 %	11,3
Israël	–	–	13,4
Palestine	nd	8 %	nd
Égypte	43,9 %	2 %	8
Libye	nd	nd	nd
Tunisie	6,6 %	7 %	13,4
Algérie	15,1 %	15 %	9,6
Maroc	14,3 %	19 %	11,7
Mauritanie	63,1 %	47 %	12
	WB	WB	PNUD

Le choc des civilisations n'aura pas lieu, annoncent Youssef Courbage et Emmanuel Todd. Car le monde musulman est entré dans une révolution démographique qui prépare et qui va confirmer des changements de mentalités tendant à se rapprocher des aspirations occidentales. De sorte qu'en regard, le radicalisme islamiste qui s'exprime actuellement ici ou là ne représente que des crispations identitaires propres aux périodes de transition⁽¹⁾. En somme, les peuples du Sud n'auraient guère de choix. Et ceux du Nord devraient seulement les aider à passer leur phase de croissance.

Ainsi, avec le primat accordé à l'économique et au rapprochement des sociétés civiles, les visions européenne et américaine entérinent le postulat d'une fin de l'histoire, pariant sur la convergence ultime des sociétés humaines autour des valeurs démocratiques et de marché qui caractérisent les sociétés occidentales. Une vision forte mais qui, d'un point de vue prospectif, n'est pas sans risques ni ambiguïtés. Parce que

(1) *Le rendez-vous des civilisations*, 2007. Paris, Seuil, 2007.

l'ouverture démocratique, au Sud, si elle se limite à la compétition électorale peut profiter directement à ceux qui la refusent. Parce que cette vision parie sur un développement économique, vecteur immédiat de stabilité et d'harmonie sociale, ce que toute l'histoire occidentale dément.

Vis-à-vis de ses partenaires ACP (Asie, Caraïbes, Pacifique) ou méditerranéens, l'UE veut promouvoir une coopération sur un pied d'égalité, pour construire un espace commun plutôt que pour en combler financièrement et interminablement les failles. Toutefois, compte tenu de l'asymétrie quant à la puissance et aux moyens entre le Nord et le Sud, une telle coopération égalitaire peut-elle prendre une autre forme que celle d'une *normalisation*, comme on l'a nommée⁽¹⁾? D'une prise de contrôle de fait, quoique réalisée autour d'intérêts essentiellement marchands, pouvant se dispenser à ce titre de traiter directement les problèmes internes des pays du Sud? On peut comprendre les refus du Brésil et du Venezuela à la proposition américaine d'une zone de libre-échange des Amériques. À l'occasion de la signature du Traité de libre-échange entre les États-Unis et le Maroc, Joseph Stiglitz invitait les Marocains à se méfier, soulignant que les accords similaires conclus avec le Mexique ou le Chili avaient peu bénéficié à ces pays. Le président français, lui, dénonçait le chantage immoral de l'administration américaine⁽²⁾.

Le fait est que le bilan économique des régionalisations reste nuancé, à l'exception notable de la convergence européenne. Malgré l'Alena, la productivité mexicaine est aujourd'hui inférieure à celle du Brésil et l'écart vis-à-vis des États-Unis s'est creusé. Le chômage demeure important. La balance agricole s'est dégradée (le Mexique importe du maïs des États-Unis) et, finalement, la Chine a remplacé le Mexique comme deuxième fournisseur des États-Unis.

On comprend les impatiences face aux résultats du PEM. Mais, compte tenu du rapport de force entre l'UE et ses voisins, une perspective d'intégration rapide ne serait pas sans danger. Il faut même se demander sous quelles conditions la perspective d'une régionalisation économique euro-méditerranéenne s'ajusterait à une zone d'influences aussi ouverte que la Méditerranée.

(1) Institut de la Méditerranée. *Méditerranée 2030. 4 scénarios pour les territoires méditerranéens*, 2007.

(2) B. Khader 2006 : *L'entrée en vigueur d'un accord controversé entre le Maroc et les États-Unis*, IEMed/Cidob Med. 2007, Barcelone, pp. 230-235.

4 • Financements MEDA (déboursements) et IEVP (engagements) en direction des partenaires méditerranéens

<i>Millions d'euros</i>	Meda I 1995-99	Meda II 2000-06	IEVP 2007-10
Algérie	30,2	142,3	220
Égypte	157	695,4	558
Israël	Non éligible	Non éligible	8
Jordanie	108,4	345,5	265
Liban	1,2	181,5	187
Maroc	127,5	917,4	654
Syrie	0	90,9	130
Aut. Palestinienne	59	486,4	632
Tunisie	168	489,2	300
Total aide bilatérale	651,3	3348,6	2954
Coopération régionale	222,5	711,9	343,3
Total budgété	3 000	4 470	3 297
Total décaissé	874	4 060	–

EUROPEAID

5 • Encours de prêts de l'Agence française de développement – Fin 2006

<i>Millions d'euros</i>	Encours + reste à verser	Proparco
Côte d'Ivoire	1 757	16
Tunisie	897	100
Maroc	734	51,5
Vietnam	702	30
Cameroun	656	47
Liban	545	16
Afrique du Sud	376	50
Chine	305	34
Turquie	269	91
Kenya	259	47
Algérie	224	22
Gabon	209	14
Ghana	208	28
Mauritanie	72	2
Égypte	40	–
Jordanie	15	–

ZFD DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2006

La superposition des aides

FACE AUX INITIATIVES EUROPÉENNE et américaine, le Bassin méditerranéen semble difficilement trouver son centre de gravité; comme s'il recevait son identité de l'extérieur. C'est une région ouverte, extravertie du fait de l'absence d'un dynamisme endogène ou engendré par une intégration forte avec un pôle économique majeur. À cet égard, la multiplicité et la superposition des bailleurs de fonds publics est frappante. À côté des institutions européennes – Meda, BEI, Berd – et des institutions nationales des pays européens – comme l'Agence française de développement –, le groupe de la Banque mondiale gère un encours de 2,6 milliards de dollars sous forme de crédits, dons et garanties au profit de dix-huit pays Mena (Moyen-Orient et Afrique du Nord), du Maroc à l'Iran et finance plus de quarante projets et programmes, notamment en matière d'amélioration du climat des affaires.

La Banque africaine du développement est également présente; elle a, par exemple, budgété une enveloppe de prêts non concessionnels de 320 millions de dollars par an de 2007 à 2013 en faveur du Maroc. La Banque islamique de développement et le Fonds arabe pour le développement économique et social portaient quant à eux 1,17 milliard de dollars d'engagements en 2005 sur la région Mena, dont 77% en Méditerranée. À ces contributions, s'ajoutent bien entendu celles de l'UE.

L'aide européenne en Méditerranée

► L'Instrument européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP) a remplacé en 2007 les programmes Meda & Tacis (ce dernier en partie). Avec une enveloppe de 11,2 milliards d'euros pour la période 2007-2013, il couvre également plusieurs pays de l'Est. Toutefois, l'Espagne, la France et l'Italie ont obtenu que, jusqu'en 2010, les aides soient distribuées pour les deux-tiers aux pays méditerranéens.

Aux financements de projets Meda, qui paient en réalité souvent une assistance européenne, notamment de bureaux d'études, aux pays partenaires méditerranéens, s'ajoutent les prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI), financés sur ressources propres de la Banque, ainsi que sur le budget de l'UE et regroupés depuis 2002 au sein de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (Femip): 6,5 milliards d'euros de 2000 à 2006; 8,7 milliards d'euros pour 2007-2013. Dédiés au développement du secteur privé et à la création d'un environnement propice aux investissements, ces prêts sont pour les projets (le plus souvent d'infrastructures)

dépassant 25 millions d'euros (60 % des encours). Le reste est distribué par l'intermédiaire de banques locales partenaires, à travers le refinancement de lignes de crédit aux PME, le financement de fonds de capital-investissement ou l'assistance technique – interventions qui soulèvent parfois des difficultés, puisque les prêts en devises font supporter un risque de change aux banques bénéficiaires. Des prêts sont également accordés à des institutions de microfinance, comme l'Enda (Tunisie). Les encours Femip ne sont cependant distribués que pour 30 % au secteur privé et bénéficient essentiellement aux grandes entreprises. En 2006, ils étaient distribués de la manière suivante par secteur : énergie 43 %, environnement 24 %, industrie 15 %, crédits aux PME 8 %, capital-développement 5 %. La BEI est devenue le premier bailleur de fonds au Sud de la Méditerranée et le premier acteur en capital-investissement (380 millions d'euros d'encours en 2006 sur capitaux à risques, investis directement ou en fonds de fonds).

La Femip assiste également la Turquie : 4,6 milliards d'euros de prêts de 2002 à 2006 et un objectif de 2 milliards d'euros de prêts par an à partir de 2007 et jusqu'en 2013 ; ainsi que les pays des Balkans non-membres de l'UE : 2,1 milliards d'euros depuis 1995. Ces derniers reçoivent également une assistance de la Berd, de la Banque de développement du Conseil de l'Europe, ainsi que de l'Agence européenne pour la reconstruction.

Au titre de l'aide européenne, la Turquie a reçu 852 millions d'euros de 1995 à 2002. L'enveloppe d'aide à la préadhésion destinée à la Turquie et à la Croatie, ainsi qu'à l'Albanie, à la Bosnie-Herzégovine et au Monténégro représente 5,74 milliards d'euros pour 2007-2013.

LA SUPERPOSITION DES AIDES brouille le paysage méditerranéen : trop d'initiatives, mal coordonnées et mal connues, dont les impacts ne sont pas estimés avec précision, font qu'on ne sait plus ce qu'il faudrait faire de plus ou de différent. On finit par ne plus pouvoir estimer les besoins. On dit souvent qu'il faudrait un plan Marshall pour la région. Pour la France et l'Allemagne, les fonds du plan Marshall équivalaient à moins de 3 % de leur PIB. Tandis qu'il y a un peu plus de dix ans, l'Afrique recevait 12,3 % de son PIB en aides.

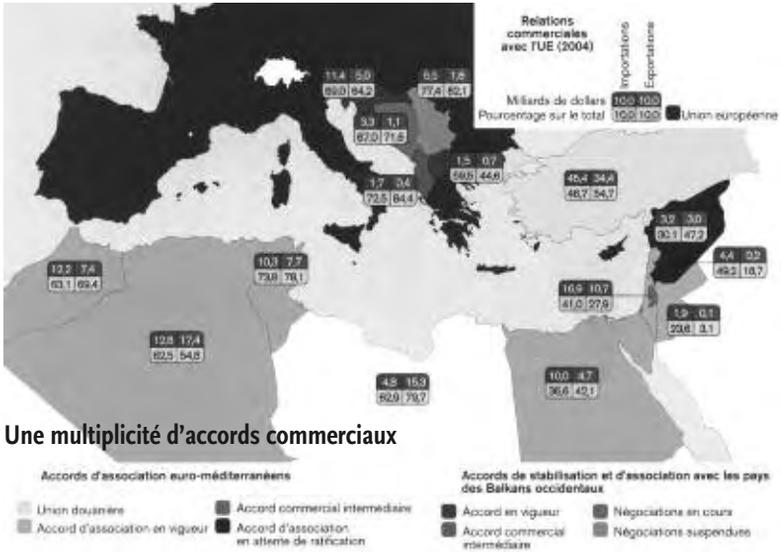
Par ailleurs, la répartition souvent inégalitaire des encours par pays des différents bailleurs de fonds semble indiquer que, dans le Bassin méditerranéen, il existe de nettes disparités entre les pays en termes d'opportunités et de projets. C'est là une reconnaissance indirecte de la difficulté de la région à représenter une zone intégrée.

Rassemblant des pays membres de l'UE, de l'OCDE et d'autres qui ne le sont pas, deux pays membres de l'Opep et neuf de la Ligue arabe, des membres de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres pays n'en faisant pas partie (Algérie, Bosnie-Herzégovine, Syrie, Liban, Libye), le Bassin méditerranéen représente un patchwork d'influences et de confluences. Ainsi des accords de libre-échange se superposent depuis quelques années : l'Égypte, par exemple, est membre du Marché commun d'Afrique orientale et australe (Comesa) depuis 2000 ; membre de la Grande zone arabe de libre-échange (Gafta) depuis 2005. En 2007, elle a signé des accords de libre-échange avec l'AeE (association européenne de libre-échange), la Turquie, ainsi qu'avec le Maroc, la Tunisie et la Jordanie dans le cadre de l'Accord d'Agadir. Le plus important reste son accord d'association avec l'UE, qui a donné à cette dernière la première place, avant les États-Unis, dans les échanges commerciaux de l'Égypte.

La multiplicité de tels accords présente l'avantage de diversifier les opportunités d'échanges mais les risques d'incompatibilité entre eux sont plus nombreux, les conditions de ces accords (règles d'origine, niveaux des tarifs douaniers, exceptions tarifaires) pouvant être éloignées, accroissant du coup une complexité défavorable au commerce. Au-delà, d'un point de vue prospectif, cette multiplicité démontre qu'à tous les niveaux, l'enjeu de régionalisation méditerranéenne reste subordonné d'une part à des orientations plus globales, d'autre part à la situation singulière de chaque nation au sein de ce réseau d'influences. Ainsi alors que Barcelone pose une régionalisation euro-méditerranéenne de voisinage, la zone Mena des Anglo-Saxons est plutôt une région arabe élargie.

L'exemple du cinéma et de la télévision

L'ESPACE MÉDITERRANÉEN PARAÎT bien trop ouvert pour se limiter à un découpage régional simple. Un exemple en témoigne : l'industrie du cinéma. En matière de coopération cinématographique euro-méditerranéenne, différentes instances ont été mises en place, comme le programme *Euromed audiovisuel II*, impulsé par le Conseil de l'Europe. Malheureusement le festival du cinéma méditerranéen de Montpellier, comme celui de Bruxelles, demeurent peu connus ; comme les Journées du cinéma méditerranéen de Cagliari et les autres manifestations du même genre. Et les coproductions avec des pays de l'UE baissent : deux sur trente-neuf films produits en Égypte en 2006, six sur cinquante en Turquie – la coproduction demeure importante au Liban mais



la production locale a considérablement chuté ces dernières années. D'abord parce que le cinéma méditerranéen n'a guère de marché en tant que tel. Les salles (quand elles n'ont pas été largement désertées, comme au Maghreb) sont (sauf en Algérie) d'abord remplies par les productions américaines et locales ; une situation générale dans pratiquement tous les pays du monde aujourd'hui mais à laquelle s'ajoutent ici des déterminants qui méritent d'être soulignés.

Il est étonnant de constater que, malgré la proximité linguistique, l'Afrique (blanche et noire) n'est guère un lieu d'exportation privilégié pour le cinéma français, qui, en 2005, y a réalisé 0,5 % de ses recettes à l'étranger – moins qu'en Océanie (1,1 %) ou au Moyen-Orient (1,2 %), bien moins qu'en Amérique latine (2,9 %). Pour l'ensemble des productions audiovisuelles françaises, l'Afrique (4,5 %) se situe au-dessus de l'Amérique latine (4 %) mais demeure loin derrière l'Asie (9 %). Même dans les pays du Maghreb où elles sont directement captées (60 % de foyers sont équipés d'antennes de réception satellitaire), les chaînes de télévision françaises sont vivement concurrencées par les chaînes en langue arabe, comme *Al Jazeera* (lancée en 1996), laquelle, bien au-delà du périmètre méditerranéen, est parvenue à susciter une régionalisation identitaire «*de Manchester à Gaza*»⁽¹⁾.

(1) Voir M. Zayani *The Al-Jazeera Phenomenon: critical perspectives on New Arab Media*, London, Pluto Press, 2005.

Avec *Al Jazeera* et sous une version Afrique du Nord, les télévisions arabes comme *MBC*, *Dubai TV* ou *LBC* (Liban) s'arrogent 63,2 % des parts d'audience au Maroc, 69 % en Tunisie (mais moins en Algérie où les télévisions françaises réalisent encore 35 % de l'audience, pour guère plus de 5 % ailleurs). Ces nouvelles chaînes profitent de l'arabisation des études depuis quelques décennies dans des pays qui comptent 62 % de moins de trente ans. Ceci, tout en diffusant souvent sous une forme arabisée des programmes français, eux-mêmes largement copiés des sources américaines ou européennes : versions de la *Star Academy* (*LBC* et *Nessna TV*), de *Fort Boyard* (*Bourdj el Abital*), de *Koh-Lanta* (*Ich el-Barabi*) ou de *Taratata* (*Dubai TV*).

Ainsi, la régionalisation méditerranéenne n'offre pas nécessairement une grande opportunité pour les productions cinématographiques des pays riverains. Certes, le cinéma turc tente de développer son offre vers le Moyen-Orient et bénéficie d'un succès d'estime en Europe. Mais il est d'abord porté par une forte demande locale et régionale (turcophone) qui déborde de la région méditerranéenne. Alors que sa production a été multipliée par quinze depuis la création d'un fonds d'aide financé par un prélèvement sur les recettes publicitaires de la télévision, le Maroc développe le Festival international du film de Marrakech. L'Égypte, dont le cinéma rencontre un vif succès dans le monde arabe mais très peu en Europe (malgré le succès récent de *L'immeuble Yacoubian*), joue la carte de l'arabité – le Festival du Caire ayant pu d'ailleurs récemment récompenser comme meilleur film arabe une œuvre algérienne (*Barakat* de Djamila Sharoui, 2006).

Il y a donc bien une régionalisation des productions cinématographiques mais qui obéissent à des proximités culturelles et linguistiques que le Bassin méditerranéen ne rassemble guère de manière unitaire et qui plutôt le traversent. Surtout, sur leur marché, les productions locales sont confrontées immédiatement à l'offre internationale. Tel est le niveau de concurrence immédiatement posé. Or cette double dimension de régionalisation, élargie, transverse et faite d'affrontements avec la compétition internationale tend à se généraliser. Dès lors, les influences se croisent et se mélangent en Méditerranée ; il faut se demander si les perspectives de régionalisation sont suffisantes.

Dans le cadre d'une régionalisation élargie à l'ensemble du monde arabe, et non seulement de voisinage méditerranéen, l'informatique égyptienne, portée par des entreprises comme Sakhr, est leader pour les softwares *arabic*. Et c'est dans le contexte d'une compétition mon-

6 • Films en salle dans les pays méditerranéens – 2006

	Productions locales		Productions US		Productions UE		Autres
		Nombre		Nombre		Nombre	
Algérie	–	–	–	8	–	18	3
Égypte	80 %	35	20 %	105	0,03	–	–
Liban	8 %	7	89 %	177	2	15	1
Maroc	18,2 %	28	45,5 %	274	4,8	50	Égypte, Inde
Syrie	–	4	–	31	–	8	Égypte, Inde
Tunisie	15 %	10	37 %	26	31	50	Égypte, Inde
Turquie	51,8 %	34	–	–	–	–	–

diale que Petra, le leader jordanien de la climatisation, a d'emblée visé le marché international. Il est aujourd'hui présent dans cinquante pays et les États-Unis représentent son premier marché.

A contrario, inscrit dans une perspective strictement régionale, à destination des publics francophones et dans une moindre mesure hispanophones, le développement des centres d'appel maghrébins paraît plus fragile, car très dépendant de donneurs d'ordre français, plus timides en matière de *business process outsourcing* (BPO) que leurs homologues américains, allemands ou anglais et n'externalisant guère que leurs centres d'appels (90 % de l'offshoring français) – quand ceux-ci représentent moins de 30 % du BPO délocalisé en Inde.

29 % des entreprises françaises de plus de 10 salariés confient à des prestataires extérieurs des fonctions requérant des personnels spécialisés dans les technologies de l'information et de la communication. Mais seules 8 % d'entre elles utilisent des prestataires étrangers et 3 % des prestataires en dehors de l'UE.

Le Maroc et la Tunisie se retrouvent ainsi directement en compétition sur un segment étroit d'un marché mondial bien plus vaste, exposés à la concurrence de l'Inde, numéro un mondial de la sous-traitance des activités de service liées aux technologies de l'information. Tandis qu'en 2006, l'Indien Tata Consultancy Services a effectué une démarche d'implantation au Maroc, l'enjeu pour les activités de BPO (*business process outsourcing*) dans le Maghreb est de gagner un niveau de compétitivité internationale et non régionale. L'indienne Wipro, deuxième fournisseur mondial de services informatiques, a installé sa plate-forme *nearshore* pour l'Europe du Sud en Roumanie. Dès lors, la question de savoir sous quelles conditions une stratégie de régionalisation peut s'avérer pertinente doit être posée.

Les enjeux de la régionalisation

AUJOURD'HUI, LES ACCORDS RÉGIONAUX se multiplient entre États (cent quatre-vingt-six sont notifiés à l'OMC, dont vingt-sept seulement antérieurs à 1990). On parle d'un nouveau régionalisme ou régionalisme ouvert⁽¹⁾. Mais si la régionalisation est défendue, notamment par la Cnuced, c'est pour éviter aux pays du Sud d'entrer dans un rapport de force trop défavorable avec les pays du Nord, ce qui n'est pas la perspective ouverte par le PEM.

En Amérique latine et en Afrique australe, aussi bien, le Mercosur et le SADC sont des unions douanières bâties autour d'un ou de quelques grands pays émergents (Brésil, Argentine, Afrique du Sud), dont l'action internationale s'investit à des niveaux plus vastes. Ainsi, l'Afrique du Sud, a lancé le G3 (avec le Brésil et l'Inde) dans le cadre de l'OMC, devenu un G20 contre les subventions agricoles dans les pays industrialisés. Elle a également voulu relancer le panafricanisme continental avec l'Union africaine (ayant remplacée en 2002 l'OUA). Si l'on voulait voir apparaître une semblable organisation régionale en Méditerranée, il faudrait l'imaginer naître autour de l'Égypte et surtout de la Turquie. Mais à quoi correspond la Méditerranée pour cette dernière ?

La Méditerranée vue de Turquie

► Pour les Turcs, la Méditerranée est la *mer blanche*, la *mer du Sud* qui baigne le flanc sud de l'Anatolie, distincte – du point de vue turc – des mers Egée et de Marmara. Le flanc méditerranéen turc voit se développer des agglomérations : Antalya, premier port touristique du pays, Mersin, port gateway pour les pays de Transcaucasie et d'Asie centrale, Iskenderum, centre industriel (sidérurgie) et commercial. Pourtant, les régions méditerranéennes turques restent mal reliées aux centres politiques et économiques – malgré le Plan de développement des transports routiers de 1997, qui prévoyait leur désenclavement⁽²⁾. Tandis que les relations commerciales de la Turquie avec l'Est et le Sud du Bassin méditerranéen demeurent limitées. Dans ces conditions, la perspective d'un espace économique euro-méditerranéen de libre-échange a peu d'importance pour la quinzième puissance mondiale, qui a accueilli froidement le projet d'Union pour la Méditerranée ; Ankara craignait une manœuvre dilatoire par rapport à son amarrage à l'UE, qui demeure sa priorité (la candidature d'adhésion de la Turquie a été posée dès 1963).

(1) S. Wippel, *The Agadir Agreement and open regionalism*, Euromesco Paper 45, sept. 2005.

(2) Voir J.-F. Pérouse, *La Turquie en marche*, Paris, La Martinière, 2004.

Au-delà, la Turquie entretient avec les États-Unis des relations décisives et voit s'ouvrir à elle les marchés de Russie et d'Ukraine. Le Caucase – même si les relations avec l'Arménie demeurent difficiles – est également pour la Turquie une zone d'intérêts prioritaires, d'abord énergétiques (oléoduc et gazoduc de Bakou-Tbilissi-Ceyhan ; gazoduc Blue Stream), même si son influence y est moins marquée qu'elle ne le voudrait. En 1992, la Turquie a pris l'initiative de l'Organisation économique de la mer Noire. Un Sommet des pays turcophones réunit autour d'elle cinq Républiques de l'ex-URSS. Une Organisation de coopération économique leur associe encore l'Iran, le Pakistan, l'Afghanistan et le Tadjikistan – une région de 300 millions d'habitants, couverte par la chaîne Aurasia que finance Ankara.

Pays le plus peuplé de l'espace méditerranéen, la Turquie est une charnière entre l'Occident et le monde musulman, comme a voulu le marquer l'initiative d'*Alliance des civilisations* de Messieurs Zapatero et Erdogan. Malgré les tensions – occupation depuis 1974 du nord de Chypre par l'armée turque ; contentieux avec la Syrie sur le sandjak d'Alexandrette et le débit de l'Euphrate – la Turquie est, tant par sa situation que par la taille de son marché, la clé de toute ambition méditerranéenne : dans les Balkans, sa présence est liée à un héritage historique et à l'existence de minorités turques en Bulgarie, Roumanie, Macédoine, Grèce, ainsi qu'au Kosovo. Avec la Grèce, les rapports se renforcent et se diversifient. La Turquie est active au sein de l'Organisation de la Conférence Islamique, en même temps qu'elle a développé depuis 1995 une alliance militaire, commerciale et technique avec Israël. On voit dès lors sous quelles conditions un pari euro-méditerranéen intéresserait la Turquie. Il faudrait :

- qu'il ne soit pas perçu comme une orientation exclusive, ni même dominante pour les pays riverains ;
- qu'il soit pour eux – c'est le cas de la Turquie – un moyen de participer pleinement à la dynamique européenne ;
- qu'il ne se fonde pas sur la seule appartenance à un monde méditerranéen, assez largement mythique qui se heurte à des réalités immédiates, telles que la difficulté des liaisons terrestres entre un pays comme la Turquie et ses voisins du Sud. Qu'il repose plutôt sur la conviction que *la Méditerranée* reste presque entièrement à créer.

L'idée méditerranéenne a donc un sens et un avenir. Ainsi, la Turquie ayant fait le choix d'un développement touristique massif en 1981, s'est « méditerranéisée » en termes d'image, de discours promotionnel. Le développement du tourisme en mer Égée la rapproche de la Grèce. Ce secteur fournit, de fait, un excellent paradigme des réalités méditerranéennes actuelles.

Le tourisme, un marché disparate et mal organisé

LES ENJEUX DE LA RÉGIONALISATION se heurtent à une difficulté majeure : celle de former un marché intégré, ce qu'illustre l'économie du tourisme. La Méditerranée est une des premières régions touristiques au monde. Pour certains pays riverains, le tourisme représente l'une des principales sources de devises (7 % du PIB) et les ambitions sont fortes en ce domaine, à l'instar du *Plan Azur* marocain visant 10 millions de touristes et la création de 600 000 emplois à l'horizon 2010 (pour plus de 6 millions de touristes aujourd'hui).

Ces constatations recouvrent des réalités bien plus disparates. La Méditerranée compte le quart des capacités mondiales d'hébergement touristique (6 millions de lits). Mais les quatre cinquièmes sont situés dans les pays du Nord. Avec la France et l'Espagne, la Méditerranée compte surtout deux des trois leaders touristiques mondiaux et, s'il faut raisonner à l'échelle du littoral méditerranéen, les chiffres deviennent plus incertains et moins flatteurs. En 2006, les rives sud et est du Bassin méditerranéen n'ont capté que 50 des 218 millions de touristes méditerranéens, soit 6 % du tourisme mondial. 85 % d'entre eux sont européens et vont en premier lieu en France, en Espagne et en Italie puis en Turquie, devenue la quatrième destination méditerranéenne et la huitième mondiale. Le Maroc réalise 65 % des recettes touristiques de la rive sud et la Tunisie 30 %. Quant aux touristes français à l'étranger, ils ont pour première destination l'Espagne (14,8 %) et l'Italie (9,7 %) ; ils vont plus en Allemagne (5,7 %) qu'en Tunisie (4,5 %) et au Maroc (4 %) – deux pays dont le tourisme est pourtant assez largement alimenté par les migrants maghrébins résidant en France (on compte 2,5 millions de résidents marocains à l'étranger sur les 6 millions de touristes reçus par le Maroc). Ces pays souffrent encore d'une image bas de gamme (seule 17 % de l'hôtellerie tunisienne est haut de gamme), subissent la concurrence de l'Égypte et de la Turquie (+14 % de touristes français en 2006) et des Émirats (+47 %).

Pour la Méditerranée, l'expression «*grande région touristique mondiale*» doit être maniée avec précaution car le marché touristique autour de la Méditerranée – cette «*piscine de l'Europe*», comme la désignait un scénario du Plan Bleu dans les années 80 – n'est pratiquement pas organisé. Mais il suffirait de peu pour que cela fonctionne. En effet, autour du Bassin méditerranéen, des pays ayant acquis une solide expérience touristique (Maroc, Tunisie, Turquie) en côtoient d'autres aux potentiels pratiquement inexploités : l'Algérie, la Libye ou la Syrie reçoivent

7 • Le tourisme en Méditerranée

	Touristes reçus Milliers 2003-05	Nuitées Milliers 2004	Nuitées moy.	Croissance moyenne 2001-06	Revenus Millions de dollars 2004-05	Expor- tations 2004 (%)	Projec- tions 2010 Millions	Sorties touristes Milliers 2004
Portugal	11 617	23 922	2	-	7 931	17,2	-	-
Espagne	55 577	209 931	4	-	47 891	19,0	-	5 121
France	76 001	561 294	7	-	42 276	-	-	21 131
Italie	36 513	139 653	4	-	35 398	8,7	-	23 349
Malte	1 171	11 115	9	-	779	-	-	-
Slovénie	1 552	4 198	3	-	1 800	8,8	-	2 800
Croatie	8 467	42 516	5	-	7 463	40,0	-	-
Bosnie-Her.	190	419	2	-	567	17,6	-	-
Albanie	42	-	-	-	861	45,0	-	-
Grèce	13 969	-	-	-	13 731	26,2	-	-
Chypre	2 470	13 637	6	-	2 329	-	-	-
Turquie	20 272	49 728	2	-	18 152	-	-	7 299
Syrie	3 032	-	-	24 %	2 220	23,1	12,6	3 997
Liban	1 140	-	-	12 %	1 278	-	1,6	-
Jordanie	2 987	-	-	7 %	1 141	27,1	4,7	1 533
Israël	1 903	5 040	3	13 %	2 842	5,5	2,4	3 614
Palestine	40	239	-	-	4	-	-	-
Égypte	7 795	-	-	15 %	6 856	23,9	12,2	3 644
Libye	142	-	-	-	79	1,5	-	-
Tunisie	7 106	-	-	7 %	2 063	18,3	8,7	2 274
Algérie	1 234	-	-	11 %	112	-	2,7	1 417
Maroc	5 843	18 190	3	9 %	4 617	27,3	10,0	1 694
	OMT	CNUCED		WWTC	OMT	WB	WWTC	WB

En 2010, les projections tablent sur une croissance soutenue de l'industrie touristique (>14%) en Algérie, en Égypte, au Liban, au Maroc et en Syrie. Les potentiels sont importants, en nombre de touristes (Algérie), comme en montants de dépenses (nombre moyen de nuitées) et la plupart des pays se sont engagés dans des stratégies de diversification et de compétitivité, pour développer les segments de marché générant le plus de recettes. Les efforts à engager restent néanmoins importants : formation professionnelle, programmes de promotion et de commercialisation, stratégies de marque.

chacune moins d'un million de touristes étrangers par an. Au sein d'une offre méditerranéenne globale, certaines spécialisations apparaissent, comme la thalassothérapie en Tunisie ou le tourisme-santé.

À l'exemple des solutions de *ciel unique* développées en Europe, en Asie du Sud-Est ou via le Pacte andin, le Maroc a conclu un accord d'*Open sky* avec l'UE (2006), le premier avec un pays n'appartenant pas à l'UE, qui permettra à terme aux transporteurs aériens marocains de

desservir et de transiter par tous les aéroports européens, à conditions que les vols partent du Maroc, tandis que les lignes en partance d'Europe pourront opérer sur tous les points marocains. Pour le Maroc, l'enjeu est de lancer des compagnies *low cost*, renforçant ses liaisons européennes à coûts préférentiels ; un accord semblable peut être reproduit ailleurs, notamment avec la Ligue arabe.

Cependant, le manque d'impulsion régionale demeure patent : aucun effort, aucune stratégie transnationale pour concentrer une industrie faite à 95 % de P.M.E. Peu d'offres variées mettent en valeur les multiples options de la zone : tourisme balnéaire, culturel, montagnard, saharien. Peu ou pas de circuits Sud-Sud (Tunisie-Algérie, Maroc-Mauritanie...). Pas d'image commune affichée et pas de promotion de la marque *Méditerranée*⁽¹⁾. Les liaisons aériennes interzone ne sont pas pratiques⁽²⁾ ; la moitié de la flotte mondiale de grande plaisance navigue en Méditerranée mais peu d'endroits, sur la rive sud, sont équipés pour l'accueillir. Le manque d'acteurs de poids régionaux se traduit par un manque de recettes, quant on sait que seulement 20 à 40 % du prix moyen d'un voyage à forfait profite au pays visité.

Certes, le tourisme interzone se développe (30 000 Marocains ont passé des vacances en Turquie en 2004) ; une nouvelle clientèle (Européens de l'Est en Tunisie, Russes et Ukrainiens en Turquie) et des séjours de tourisme médical (soins dentaires en Turquie, chirurgie esthétique en Tunisie et au Maroc) apparaissent. Mais, malgré les efforts de l'Organisation mondiale du tourisme, la Méditerranée souffre d'un manque d'instances de coopération riveraines, même dans un périmètre restreint, comme le 5+5 (les cinq pays de l'Union du Maghreb arabe, l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie, ainsi que cinq pays de l'Union : Espagne, France, Italie, Malte et Portugal).

Le tourisme illustre la difficulté de la région à se penser, au-delà des clivages nationaux et politiques, en termes de marché. D'un point de vue prospectif, c'est pourtant la clé de tout rapprochement effectif entre les deux rives du Bassin. Et la condition première de tous les processus de régionalisation, de coopération et d'intégration.

(1) Voir F. Hatem, *La filière touristique dans les pays méditerranéens*, Anima, www.animaweb.org, 2006.

(2) Au cours du Séminaire international *Du coût du non-Maghreb au Tigre nord-africain* (Madrid, 25-26 mai 2006), l'idée d'une compagnie aérienne régionale a été défendue.

Réalités de marché

LE PIB TOTAL DES PAYS MÉDITERRANÉENS atteint 6 875 milliards de dollars en 2006 (*Atlaséco* 2008), soit bien plus que celui des dix pays de l'Asean (1 097 milliards de dollars) ou du Japon (4 899 milliards de dollars). Que recouvre un tel chiffre ? À elles seules, la France et l'Italie réalisent 61 % du PIB méditerranéen, avec l'Espagne 78 % et avec la Turquie, la Grèce et le Portugal 90 %. Six pays représentent à eux seuls pratiquement l'intégralité du PIB d'une zone qui en regroupe vingt-cinq.

Des blocs très déséquilibrés

L'ESPACE MÉDITERRANÉEN est donc fait de blocs très déséquilibrés. Si l'on exclut le Portugal, l'Espagne, la France et l'Italie, les pays du Maghreb et du Proche-Orient représentent un PIB de 958 milliards de dollars – un chiffre qui ne correspond guère à une réalité économique. Il faut donc diviser cet espace en trois parties distinctes qui ont une faible taille à l'échelle mondiale :

- la rive orientale de la Méditerranée avec la Jordanie : le PIB s'élève à 621 milliards de dollars. Sans la Turquie, il n'est plus que de 227 milliards de dollars), inférieur à celui du Danemark (280 milliards) ;
- les pays méditerranéens des Balkans réalisent un PIB de 343 milliards de dollars, nettement inférieur à celui de la Suisse (426 milliards de dollars) ;
- les pays de la rive sud, enfin, affichent un PIB de 337 milliards de dollars, inférieur à celui de la Belgique (404 milliards). Sans l'Égypte, il n'est plus que de 236 milliards de dollars, inférieur à celui de l'Autriche (326 milliards).

Qu'indiquent tous ces chiffres ? Tout d'abord, que les rives sud et est de la Méditerranée ne représentent pas ce pôle de vive croissance que l'Europe attend. La France pourrait trouver sur la rive sud de la Méditerranée un surplus de croissance annuel de 0,2 % à 0,3 %, ce qui, selon le Cercle des économistes⁽¹⁾, dans le contexte actuel est considérable. Mais il faudrait pour cela que les pays du Bassin méditerranéen forment un marché relativement intégré, de taille conséquente et qu'ils soient à même de réaliser dans cet espace une grande partie de leur PIB.

(1) Le Cercle des économistes et H. Védrine, 5+5 = 32. *Feuille de route pour une Union méditerranéenne*, Paris, Perrin, 2007.

Actuellement, un problème de débouchés rend cette perspective assez irréaliste : si tous les pays de la rive sud, de la Mauritanie à l'Égypte, n'avaient plus qu'un seul et même fournisseur, leurs importations ne représenteraient que 18 % des exportations françaises, 21 % des exportations italiennes ou 34 % des exportations espagnoles.

Certes rien n'empêche d'imaginer qu'une telle intégration se réalise d'ici à trente ans et que leurs voisins et vis-à-vis méditerranéens attirent l'essentiel des activités de la majorité des pays riverains. Néanmoins, à dix ans ou quinze ans, il faut se garder de raisonner en termes de zone économique globale. Il vaut mieux avoir à l'esprit l'étroitesse, l'exiguïté des marchés nationaux méditerranéens et leur manque patent d'intégration, unique à l'échelle planétaire. Au Sud et à l'Est de la Méditerranée, la règle est d'ignorer ses voisins.

Commerce: l'Italie, principal acteur

QUI SONT LES ACTEURS DU COMMERCE MÉDITERRANÉEN ? Dans l'ordre, les principaux fournisseurs sont : l'Italie, la France, l'Allemagne, la Chine, les États-Unis, les pays du Golfe, la Grèce, la Russie, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Autriche et, très loin derrière, la Turquie, seul pays méditerranéen n'appartenant pas à l'UE qui puisse être cité. Le bloc balkanique est très intégré avec ses voisins européens proches et dépend des hydrocarbures russes. Ses principaux fournisseurs sont l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche, la Grèce, la Russie, la France et la Chine.

Les pays de la rive orientale de la Méditerranée ont des fournisseurs géographiquement variés ; dans l'ordre : l'Allemagne, la Chine, les États-Unis, les pays du Golfe, l'Italie, la Grèce, la France (surtout présente au Liban) et le Royaume-Uni (surtout présent à Chypre).

La rive sud, sauf l'Égypte, est encore très marquée par son passé colonial, ce qui explique la place qu'occupe la France dans la liste des fournisseurs qui sont dans l'ordre l'Italie, la France, la Chine, l'Allemagne, les États-Unis, l'Espagne, le Royaume-Uni, les pays du Golfe et le Japon.

De ces énumérations, on peut retenir que l'Italie, beaucoup plus que la France, est le pays dont la présence méditerranéenne est la plus marquée. L'Allemagne, en termes de présence commerciale, paraît plus méditerranéenne que l'Espagne ; elle est par ailleurs le pays le plus méditerranéen d'Europe par le nombre de ses immigrés. On peut faire le même constat pour la Chine. Dans le Bassin méditerranéen, les importations chinoises croissent actuellement de 25 % par an. Elle occupe la

8 • Parts de marché des principaux fournisseurs du Bassin méditerranéen –2006

En %	Italie	France	Allemagne	Chine	EU	Golfe	Grèce	Russie	RU	Espagne	Autriche	Japon	Turquie
Albanie	29	–	–	–	–	–	17	–	–	–	–	–	–
Algérie	8,8	20,6	7	8,1	6,8	–	–	–	–	4,8	–	3,4	3,4
Chypre	11,4	4,2	8,8	–	–	–	18,2	–	8,9	–	–	–	–
Croatie	16,7	3,9	14,5	5,3	–	–	–	10,1	–	–	5,4	–	–
Égypte	5,3	–	–	5,8	7,8	6,9	–	–	–	–	–	–	–
Israël	–	–	6,7	–	12,4	–	–	–	–	–	–	–	–
Jordanie	–	–	7,8	10,4	4,7	25,6	–	–	–	–	–	–	–
Liban	7,3	7,9	6,8	7,8	10,5	–	–	–	4,2	–	–	–	–
Libye	18,3	4	12	3,3	–	–	–	–	4,1	–	–	8,3	–
Malte	28,2	9,2	7,6	–	5,3	–	–	–	10,1	–	–	–	–
Maroc	6,4	16,5	–	5,4	–	6,8	–	–	–	11,6	–	–	–
Maurit.	11,8	23,1	–	15,8	14	–	–	–	–	–	–	–	–
Slovénie	18,7	6,1	20,3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Syrie	–	–	–	6,5	–	–	–	10,2	–	–	–	–	–
Tunisie	18,7	22,8	7,9	3,3	–	–	–	–	–	4,7	–	–	–
Turquie	6,2	5,2	10,6	6,9	–	–	–	12,7	–	–	–	–	–
Total	186,8	123,5	110	78,6	61,5	39,3	35,2	33	27,3	21,1	18	11,7	3,4

MISSIONS ÉCONOMIQUES (MINEFI-DGTPE)

deuxième place pour le trafic de conteneurs en Méditerranée. Soutenues par d'importants programmes publics de développement international, les entreprises chinoises ne se contentent pas d'exporter mais opèrent directement sur la rive sud⁽¹⁾.

On parle ainsi d'une immigration chinoise en Algérie. Cela concernerait dix mille ressortissants chinois, dont certains clandestins. Une vingtaine d'entreprises chinoises de ВТР, dont la principale CSCEC, sont présentes et raflent les marchés de construction en affichant des tarifs imbattables – au point que l'ambassade chinoise a dû réfuter l'accusation selon laquelle ces entreprises emploieraient des prisonniers (en février 2005, à Tiaret, des travailleurs chinois se sont révoltés contre leurs conditions de vie)⁽²⁾.

L'analyse des principaux clients de la région confirme les constats précédents, puisque l'on rencontre dans l'ordre l'Italie, les États-Unis, la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Chine, le Royaume-Uni et les pays

(1) H. G. Broadman, *China and India go to Africa*, Foreign Affairs, march-avril 2008, pp. 95-109.

(2) B. Gaceni & K. Douichi, *Immigration asiatique au Maghreb*, Afkar/Idées, Hiver 2007-2008, pp. 33-35.

du Golfe ; plus loin, l'Inde et la Turquie. Le rôle de de l'Italie, comme pivot méditerranéen est confirmé ; de même que les faibles débouchés inter-zones – les flux commerciaux entre l'Algérie, la Libye et la Turquie se limitant pratiquement aux hydrocarbures et aux transports.

L'espace commercial méditerranéen ne trouve pas son équilibre en lui-même. Pour autant, totalement extraverti tant pour ses importations que ses exportations, il n'obéit pas non plus à une logique de spécialisation internationale. Il faut en fait parler d'intégrations géographiques immédiates et disparates à l'échelle des différents pays : l'Algérie à l'égard de ses trois vis-à-vis européens du Nord ou la Turquie, qui réalise 7,5 % de ses exportations et 5,7 % de ses importations avec la Roumanie mais seulement 0,75 % de ses exportations et 0,2 % de ses importations avec la Syrie (dont la Turquie est le cinquième fournisseur et le sixième client). Dans ces conditions, le commerce méditerranéen peine à se développer : le commerce extérieur des pays Mena représentait 100 % de leur PIB en 1980 (53 % hors hydrocarbures) mais 60 % en 2000 (43 % hors hydrocarbures).

AVEC UN COMMERCE INTERRÉGIONAL ne dépassant pas 8 % des échanges et fondé sur les hydrocarbures, le manque d'intégration du bassin méditerranéen est frappant. Surtout si on le compare avec celui de l'Alena (les États-Unis attirent 83 % des exportations mexicaines et 76,5 % des exportations canadiennes ; la moitié de ces échanges sont interentreprises), de l'Union européenne (près des deux-tiers du commerce total), du Mercosur (20 % à 25 %), de l'Asean (25 %), de la Communauté andine des nations (12 %) ou de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (11 %). Madagascar réalise 15 % de ses échanges avec les autres îles de la Commission de l'Océan indien (Comores, Maurice, Réunion, Seychelles).

En regard, le commerce interrégional des pays du Conseil de coopération du Golfe ne dépasse pas 5 %, celui des membres de l'Union du Maghreb arabe 2,7 %, en net recul par ailleurs (3,4 % en 1995).

L'Union du Maghreb arabe (UMA, 1989) semble en panne, bien qu'elle recouvre trente-sept conventions et accords entre ses différents membres et qu'elle tente de se relancer à travers différents projets (une banque maghrébine d'Investissement et de Commerce extérieur, la réhabilitation du chemin de fer Tunis-Casablanca ou la lutte contre la désertification). C'est qu'à la différence des autres grandes organisations régionales, l'UMA peine à devenir une zone de libre-échange.

9 • Parts de marché des principaux clients du Bassin méditerranéen –2006

En %	Italie	EU	France	Allem.	Esp.	Chine	RU	Golfé	Grèce	Autr.	Inde	Singap.	Belg.	Turquie
Albanie	73	-	-	-	-	-	-	-	10	-	-	-	-	-
Algérie	8,8	23,6	8	-	10,5	-	-	-	-	-	-	-	-	3,8
Chypre	-	-	7,4	4,4	-	-	14,6	4,5	13,2	-	-	-	-	-
Croatie	23,1	-	-	10,4	-	-	-	-	-	6	-	-	-	-
Égypte	6,4	29,5	6,2	8	-	9	-	12,4	-	-	-	-	-	-
Israël	-	38,4	-	3,8	-	-	3,4	-	-	-	-	-	6,6	-
Jordan.	-	25,1	-	-	-	-	-	7,1	-	-	7,7	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libye	39,3	-	2,1	18,3	13,4	-	-	-	-	-	2,3	-	-	-
Malte	3,6	12,6	15	12,7	-	-	9,4	-	-	-	-	12,8	-	-
Maroc	4,9	-	28,4	-	20,8	-	6	6,8	-	-	4,3	-	-	-
Maurit.	16	-	14	-	9	34	-	-	-	-	-	-	9	-
Slov.	13	-	6,8	19,7	-	-	-	-	-	8,6	-	-	-	-
Syrie	19,6	-	8	-	-	-	-	8,7	-	-	-	-	-	-
Tunisie	22,1	-	32,3	7,9	6,3	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	7,9	5,9	5,4	11,3	-	-	8	-	-	-	-	-	-	-
Total	245,9	135,1	133,6	96,5	60	43,4	41,4	39,5	23,2	14,6	14,3	12,8	15,6	12,1

De nouveaux marchés d'exportation apparaissent, dont il est encore trop tôt pour juger du caractère durable. La Chine est une nouvelle destination pour un commerce encore largement fondé sur les matières premières (le fer mauritanien par exemple). L'Inde, de même, importe des engrais phosphatés du Maroc et de Jordanie. En regard, les pays du Golfe représentent à ce stade des marchés de croissance plus profonds mais seulement pour certains pays de la région, comme l'Égypte.

Jusqu'à présent, les pays méditerranéens ont chacun développé des stratégies de développement ne prenant guère en considération leur inscription régionale, tant en termes de débouchés que de promotion de produits communs ou de circuits de distribution et de commercialisation. Alors même que, peu nombreuses, les productions proprement méditerranéennes, comme le vin, peuvent être sérieusement concurrencées par d'autres régions au climat comparable.

Actuellement, les pays méditerranéens multiplient les accords commerciaux entre eux ainsi qu'avec d'autres marchés et notamment avec l'UE, avec laquelle l'objectif d'une zone de libre-échange en 2010 a été inscrit dans le cadre du Processus de Barcelone – l'agriculture et les services ayant néanmoins été exclus de la plupart des accords d'association. En ceci, les pays méditerranéens ne sont pas singuliers – le Mexique a signé une douzaine d'accords de libre-échange avec quarante-trois pays.

S'il est trop tôt pour juger de l'efficacité de tels accords régionaux – comme celui d'Agadir, signé en 2004, qui réunit le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie au sein d'une zone de libre-échange – le fait est que la plupart de ces accords ne reposent sur aucun flux d'échanges significatifs. Depuis 2000, l'Égypte est en situation de libre-échange avec neuf pays du Marché commun d'Afrique orientale et australe (Comesa), avec lesquels elle ne réalise qu'1,35 % de ses exportations et 0,6 % de ses importations.

Dans le contexte du commerce mondial, dont les échanges sont essentiellement entre les marchés de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de l'Asie, le Bassin méditerranéen risque de s'enfoncer dans un cul-de-sac commercial, pris entre le premier marché mondial, l'UE, et le dernier, l'Afrique, dont il ne représente même pas une voie de pénétration privilégiée. La Méditerranée pourrait demain n'être qu'une zone de trafic mais pas un marché. Un carrefour, un simple lieu de passage.

Des retards logistiques

SI LA MÉDITERRANÉE CONCENTRE 30 % du fret maritime international et 20 % à 25 % du transport maritime d'hydrocarbures, la région demeure davantage un lieu de passage que de destination. À chaque instant, au moins 2 000 bâtiments de plus de 100 tonneaux de jauge brute, dont 300 pétroliers, sont en circulation sur la Méditerranée – plus de 200 000 traversées par an. C'est, après la Manche, le trafic le plus dense du monde et aux abords des grands ports, des détroits et du canal de Suez, l'encombrement est visible. Pourtant, le cabotage national et international qui ne représente que 20 % du trafic pour l'essentiel, est donc transméditerranéen, soit qu'il fasse communiquer les ports du Bassin avec le reste du monde – quarante-cinq ports y ont un trafic supérieur à un million de tonnes par an, dont 60 % correspondent à des échanges avec le reste du monde – soit qu'il pratique la Méditerranée comme une voie de passage sans escale. C'est une mer que les navires empruntent plus comme une route que pour relier ses rivages entre eux.

C'est autour du littoral méditerranéen que l'on compte la plus grande concentration de ports au monde. Mais, à en croire certains spécialistes, leurs infrastructures sont défailtantes au Sud comme à l'Est (longues attentes en rade et à quai, ruptures de charge des bords aux quais magasins, tirants d'eau insuffisants, exigüité des terminaux de conteneurs⁽¹⁾).

(1) Centre d'études des transports pour la Méditerranée occidentale (Cetmo). Dossier n° 50, avril 2002.

10 • Développement et intégration régionale : l'exemple de la Malaisie

Parts de marché par pays du commerce extérieur malais – 2006

Fournisseurs	Clients
Japon18,0 %	USA31,2 %
USA17,0 %	Singapour25,6 %
Chine16,0 %	Japon14,7 %
Singapour16,0 %	Chine22,1 %
Thaïlande7,4 %	Thaïlande8,8 %
Corée du Sud7,3 %	Hong-Kong8,2 %
Allemagne5,9 %	Pays-Bas6,1 %
Indonésie5,1 %	Corée du Sud6,0 %

MISSIONS ÉCONOMIQUES (MINEFI-DGTPE)

11 • Parts de marché des principaux exportateurs de vin en Corée du Sud – 2006

France36,9 %	Australie7,5 %	Chili17,4 %	Espagne5,1 %
USA14,1 %	Allemagne3,6 %	Italie10,0 %	

MISSIONS ÉCONOMIQUES (MINEFI-DGTPE)

Avec l'huile d'olive (dont la production mondiale reste à 98 % méditerranéenne), le vin est un produit spécifiquement méditerranéen. Cependant, au vu des chiffres, cette spécificité n'est guère saillante sur les nouveaux marchés porteurs.

12 • Échanges commerciaux marocains – Millions de dirhams

Maroc/Égypte	1998	2003	Maroc/Tunisie	
Importations	119	204	Importations	266 423
Exportations	19	117,8	Exportations	383 431

BANK AL MAGRIB

13 • Parts des pays méditerranéens dans le commerce des pays de l'UE

	Import		Export	
	2000	2005	2000	2005
Algérie	16,6 %	20,9 %	6,2 %	10,4 %
Égypte	3,5 %	5,2 %	8,1 %	8,3 %
Israël	10,5 %	9,6 %	16,2 %	13,4 %
Jordanie	0,2 %	0,4 %	1,7 %	2,3 %
Liban	0,3 %	0,2 %	2,9 %	3 %
Maroc	6,1 %	9,1 %	7,8 %	11,8 %
Syrie	3,6 %	3 %	1,8 %	2,8 %
Tunisie	5,6 %	6,8 %	7,3 %	7,9 %
Turquie	18,2 %	33,6 %	30,7 %	41,9 %
Total	64,6 %	88,8 %	82,7 %	101,8 %

EUROSTAT

Dans le détroit de Gibraltar, le trafic croît de 18% par an mais, au sein de la région, peu de plateformes supporteraient un accroissement même modéré des échanges qu'elles accueillent. Infrastructures adaptées, interopérabilité technique et administrative, systèmes de transport performants, connexion intermodale des ports avec leur arrière-pays, terrains disponibles dans les zones appropriées, maîtrise des normes et délais : ces critères de performance sont loin d'être atteints⁽¹⁾. De sorte que pour avoir accès à l'ensemble des marchés méditerranéens, la meilleure localisation est encore l'Europe!

Dans la région, les goulets d'étranglement sont nombreux dans la mesure où le trafic doit se concentrer sur un nombre réduit de ports. Les flottes locales sont vétustes et supportent des coûts élevés, sans avoir les moyens de satisfaire aux normes sécuritaires du Code de sûreté (ISPS) de l'Organisation maritime Internationale.

Au plan routier, le régime TIR (Transit international routier) reste peu opérationnel et peu utilisé. De nombreux petits opérateurs se livrent à une concurrence souvent déloyale pour pallier une suroffre et se heurtent à des problèmes de qualification professionnelle.

Dans vingt ans, un doublement des flux maritimes mondiaux est attendu – ceux de frets conteneurisés devant être multipliés par huit. Cette tendance, qui pourrait s'accroître avec le renchérissement du coût des hydrocarbures, prolonge la croissance historique du commerce mondial enregistrée depuis 2000, ayant poussé la généralisation de navires de 5 000 à 11 000 équivalents vingt pieds.

Conséquence de ce développement : les ports mondiaux se distribuent de plus en plus en *hubs*, situés le long des grandes routes ou à la périphérie des mers fermées et sont dédiés au transbordement des navires-mères entre eux (*interlining*) ou avec des navires de collecte (*feederling*). En Méditerranée, Algesiras, Gioia Tauro, Cagliari, Marsaxlokk (Malte), Port-Saïd, Damiette et Suez-Canal sont les principaux ports de transbordement. Tandis que Beyrouth ou Istanbul (Amberly) remplissent une double fonction de *hub* et de *gateway* pour l'arrière-pays – à l'instar d'Anvers, Rotterdam et Hambourg, les portes océaniques de l'UE. Entre ces différents points, des blocs entiers ne sont pas équipés. Tel est le cas du Maghreb, dont les ports ont des tirants d'eau insuffisants, des installations peu adaptées aux trafics conteneurisés (Radés-La-Goulette), sont enserrés avec peu de possibilités d'extension (Casa-

(1) M. El Khayat, *Les enjeux majeurs des transports au Maghreb 2003-2004* in *Med.* 2005, IEMed, Barcelone, 2005.

14 • Échanges commerciaux des pays méditerranéens avec l'UE

Milliards d'euros	Import		Export	
	2000	2005	2000	2005
UE 25	6,5	7,5	9,7	9,5
Belgique	8,7	9,6	16,2	12,6
Tchéquie	3,9	3,3	8,3	9,1
Danemark	2,6	4,0	4,3	3,7
Allemagne	6,4	5,7	7,7	7,4
Irlande	2,3	2,3	4,2	2,8
Grèce	77,0	7,6	22,9	19,6
Espagne	11,5	13,4	17,8	18,1
France	9,3	12,4	13,2	15,8
Italie	12,1	12,2	12,5	12,8
Hongrie	2,0	2,7	6,6	10,0
Pays Bas	3,8	3,9	9,3	9,6
Autriche	5,5	6,3	5,3	4,7
Pologne	3,0	5,1	7,9	8,7
Portugal	6,6	14,2	8,3	9,5
Finlande	1,3	2,1	7,3	6,0
Suède	2,2	3,2	7,1	5,3
UK	3,6	4,9	6,3	5,6

EUROSTAT

En 2005, les rives sud et est de la Méditerranée représentaient 2,6 % des exportations mondiales (2,1 % en 1999) et 3,2 % des importations (3 % en 1999). Avec elles, l'UE réalisait 9,5 % de ses exportations extracommunautaires (la France 10 %) et 7,5 % de ses importations, ces parts ayant tendance à baisser. Réciproquement, l'UE absorbait 49 % des exportations de la région (mais 3,2 % seulement des exportations jordaniennes, 16,1 % des exportations syriennes) et était à l'origine de 45 % de ses importations. En 2004, 37 % des exportations vers l'UE et 36 % des exportations vers le reste du monde étaient à contenu technologique fort ou moyen.

COMTRADE, INSTITUT DE LA MÉDITERRANÉE

15 • Principaux flux d'échanges mondiaux – Milliards de dollars

UE	2 130	UE-Amérique du Nord	298
Asie	949	UE-Asie	248
Asie-Amérique du Nord	427	Europe de l'Est-UE	227
Amérique du Nord	403	Amérique du Nord-Asie	218
Asie-UE	319	Amérique Latine-Am. du Nord	218

OMC, 2005

16 • Comparaison des coûts totaux de manutention (conteneurs)

Port/pays	Coûts moyens		Port/pays	Coûts moyens	
	20 euros	40 euros		20 euros	40 euros
Maroc	107	190	Belgique	50	90
Égypte	30	120	France	90	135
Turquie	50	110	Pays-Bas	120	130
Espagne	90	110	Royaume-Uni	100	100
Italie	60	90			

DREWRY SHIPPING CONSULTANTS LTD

blanca), ou imposent des conditions de traitement des marchandises (notamment de contrôle) qui allongent les temps de passage, voire congestionnent les terminaux (Alger). Ces ports tendent à ne plus être alimentés en direct mais par *feeders*.

Dans ce contexte, le Maroc a lancé le projet Tanger, dont une première tranche (Tanger Med I) en juillet 2007. Un port à la fois *hub* et *gateway* qui multiplie les paris stratégiques :

- soutenir l'arrivée du commerce asiatique dans le Bassin méditerranéen, en profitant de la saturation d'Algesiras et de Gioia Tauro, tout en limitant la part destinée au marché national à 15 % du trafic, pour ne pas précipiter le déclin des autres ports nationaux ;
- capitaliser sur les possibilités d'assemblage industriel offertes sur place, où plusieurs zones franches seront aménagées. Renault y construit une unité de montage de la Logan, à partir de composants venus de France, de Roumanie, du Brésil et d'Asie ;
- en conséquence, moderniser et désenclaver la façade nord du pays.
- capter les dessertes régionales (*feederings*), tant par cabotage que par la route, avec le Maghreb (une autoroute transmaghrebine ?), l'Afrique occidentale (création d'un axe routier jusqu'à Dakar) et l'Europe du Sud.

Au total, Tanger Med, dont la réalisation a fait l'objet de plusieurs partenariats publics-privés (avec une filiale de Moller Maersk pour Tanger I), vise huit millions de conteneurs manutentionnés et sept millions de passagers à l'horizon 2015 – sachant que tout navire reliant le Nord et l'Est atlantique de l'Europe à la Méditerranée, à l'océan Indien ou à l'Asie, doit passer à proximité !

Par souci de multiplier les opportunités de développement, comme par opportunisme stratégique, Tanger Med est un cas d'école pour la région. Le Maroc a su se hisser à un niveau stratégique méditerranéen. Sachant qu'en mer Noire, Tanger Med trouve son pendant avec le port roumain de Constantza, d'autres infrastructures sont-elles souhaitables ? Sont-elles réalisables, en d'autres points, comme sur la côte libyenne ? Avec la saturation des ports atlantiques, la Méditerranée pourrait-elle devenir la principale porte d'entrée de l'Europe ? La question intéresse beaucoup les Chinois...

Dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, un projet d'auto-routes de la mer qui vise à développer le transport par mer de camions et de conteneurs pour soulager les axes routiers proches des façades maritimes a été plutôt retenu. L'idée, apparue en 2003, a été inscrite l'année suivante dans la liste des trente projets prioritaires en matière

de transport de l'UE. À ce stade, seule la ligne de cabotage mixte (passagers et fret) Toulon – Rome Civitavecchia est en service depuis 2005. Utilisée en 2007 par 48 000 véhicules neufs, 10 500 véhicules de tourisme et 6 000 camions (sur les trois millions qui transitent annuellement entre la France et l'Italie), la ligne enregistrait des pertes. Toulon souhaite développer une ligne vers Sousse, misant sur le développement des industries tunisiennes du textile et des pièces automobiles.

Autour du Bassin méditerranéen, les réalités de marchés sont massives et contraignantes. Elles sont déterminantes pour envisager l'avenir de la région mais restent peu prises en compte. Pourtant, elles permettent d'envisager sous un nouveau jour les programmes de développement ou les investissements directs étrangers (IDE).

Des investissements directs étrangers conséquents

CONCERNANT LE BASSIN MÉDITERRANÉEN, une idée reçue souligne la faiblesse des IDE, particulièrement des pays européens, auxquels on oppose le dynamisme offensif des États-Unis vis-à-vis de l'Amérique latine ou celui du Japon vis-à-vis de l'Asie du Sud-Est. Un tel jugement est discutable car il faut évaluer les montants d'IDE à l'aune de la capacité des marchés à les absorber. Or, si l'on rapporte les montants d'IDE aux potentiels de marché des pays destinataires – dont le PIB fournit une première approximation – les flux d'investissements directs étrangers au Sud et à l'Est de la Méditerranée paraissent beaucoup plus conséquents. Ainsi, le classement de la Cnuccd, qui rapporte les flux d'IDE (en moyenne sur trois ans) au PIB de 141 pays, n'indique pas une faible attractivité de la région: l'Égypte, la Tunisie, le Maroc reçoivent – proportionnellement à leur taille économique – davantage d'IDE que la Pologne, la Malaisie, la Chine, le Brésil, l'Inde ou l'Afrique du Sud.

La zone Mena a enregistré quelque dix milliards de dollars d'IDE en 2000 et quarante milliards en 2006. Par comparaison, en 2005, les pays de l'Asean ont reçu 26 milliards de dollars et l'Inde 7 milliards. Mis à part la Turquie, qui bénéficie d'un effet d'anticipation lié à sa possible entrée dans l'UE, cela est étonnant car ces dernières années les pays de la région ont enregistré une croissance plus soutenue que par le passé mais pas spectaculaire. Par ailleurs, nombre d'entre eux présentent un risque d'instabilité politique. Quant au manque d'intégration régionale, il ne permet guère les économies d'échelle et oblige à des démarches et à des investissements multiples sur des marchés étroits. Au Maghreb, par

exemple, on trouve trois marchés publicitaires distincts, peu connectés et disparates.

Les investisseurs français, espagnols et belges ont une forte attirance pour le Maroc. L'Italie est davantage tournée vers l'Égypte. Les Pays-Bas et la Suisse possèdent des multinationales actives dans l'ensemble de la région (ciment, énergie, ingénierie, agro-alimentaire). Le Royaume-Uni est le seul pays européen qui investit en Israël. Il est aussi présent en Égypte (énergie) et la Norvège est en Algérie (énergie).

Huit pays européens, dont la Suède, ont investi plus d'un milliard d'euros en Turquie entre 2003 et 2006. À une moindre échelle, c'est le cas en Tunisie. En revanche, en dehors de l'Allemagne, les Européens ignorent la Syrie et la Jordanie (la France est, après le Japon, le deuxième créancier de la Jordanie, détenant 7 % de sa dette extérieure).

Dans la région, Américains et Canadiens concentrent davantage leurs investissements sur quelques pays : Turquie, Égypte, Algérie et Libye, ainsi qu'Israël (25 milliards d'euros de 2003 à 2006).

En 2005-2006, les IDE étaient pour moitié originaires de l'UE et des États-Unis et pour l'autre moitié de pays émergents dont, pour les deux tiers, des pays du Golfe. Les Émirats sont devenus le deuxième investisseur dans la région (17 milliards d'euros en 2003-2006). Ils sont présents dans quasiment tous les pays, avec une préférence pour l'Égypte et le Maroc. L'Arabie saoudite, en revanche, demeure principalement orientée vers le Machreck.

Les Chinois sont désormais présents dans tous les pays (énergie, construction), mais inégalement (ils sont peu actifs en Tunisie) et parfois depuis longtemps (Mauritanie). Indiens et Malais se concentrent sur l'Égypte. La Corée du Sud investit en Turquie. Quoique discret, le Japon est en Turquie et en Égypte.

Une cinquantaine d'autres pays sont dans la région, souvent à l'occasion de projets uniques. Parmi eux, se distinguent le Brésil, l'Afrique du Sud (aménagements touristiques au Maroc) et la Russie (projets énergétiques en Égypte et en Syrie).

Enfin, les flux d'investissements interzone se développent ; ils ont atteint 5,1 milliards de 2003 à 2006 et se divisent, à parts pratiquement égales, en deux flux Maghreb-Machreck et Machreck-Maghreb. On note quelques gros investissements privés du Sud au Nord : Orascom (Égypte) a acquis Wind Telecomunicazioni (Italie) pour 12,8 milliards de dollars. Les sociétés tunisiennes Altea Packaging (emballage) ou One Tech (câbles) ont également racheté des sociétés européennes.

17 • Flux d'IDE par rapport au PIB, classement Cnucead, rang sur 141 pays 2006

Malte	6	Tunisie	41	Argentine	83
Bulgarie	7	Israël	42	Brésil	93
Jordanie	8	Thaïlande	52	Syrie	98
Liban	14	Maroc	55	Côte d'Ivoire	99
Roumanie	21	Pologne	57	Slovénie	103
Bosnie-Her.	22	Malaisie	62	Algérie	110
Chili	30	Chine	69	Inde	113
Égypte	33	Turquie	73	Afrique du Sud	120
Croatie	36	Libye	81		
Hongrie	38	Mexique	82		

UNCTAD WORLD INVESTMENT REPORT 2007, INWARD PERFORMANCE INDICES

18 • Croissance et inflation en Méditerranée

	Croissance PIB 2007	Coissance 2000-07	Inflation 2007
Portugal	1,8 %	1,4 %	2,5 %
Espagne	3,7 %	3,6 %	2,5 %
France	1,9 %	2,0 %	1,6 %
Italie	1,7 %	1,3 %	1,9 %
Malte	3,2 %	1,5 %	0,6 %
Slovénie	5,4 %	4,2 %	3,2 %
Croatie	5,6 %	4,7 %	2,3 %
Bosnie-Her.	5,8 %	5,0 %	2,5 %
Albanie	6,0 %	5,7 %	2,5 %
Grèce	3,9 %	4,3 %	3,0 %
Chypre	3,8 %	3,6 %	2,0 %
Turquie	5,0 %	5,1 %	8,2 %
Syrie	3,9 %	3,4 %	7,0 %
Liban	2,0 %	3,0 %	3,5 %
Jordanie	6,0 %	6,0 %	5,0 %
Israël	5,1 %	3,9 %	0,5 %
Palestine	nd	nd	nd
Égypte	7,1 %	4,7 %	10,9 %
Libye	9,2 %	5,3 %	16,2 %
Tunisie	6,0 %	4,8 %	3,0 %
Algérie	4,8 %	4,4 %	4,4 %
Maroc	2,5 %	4,6 %	2,5 %
Mauritanie	11,7 %	5 %	6,2 %

FMI

La croissance dans
d'autres pays

	2006
Afrique du Sud	3,1 %
Argentine	8,5 %
Botswana	4,2 %
Brésil	3,7 %
Bulgarie	6,2 %
Chine	10,7 %
Inde	9,2 %
Iran	5,3 %
Malaisie	5,9 %
Mexique	4,8 %
Roumanie	7,7 %
Thaïlande	5,0 %
Vénézuéla	10,3 %

Symbolisant le nouveau capitalisme méditerranéen conquérant, la famille Sawiris, à la tête du groupe Orascom, représente la moitié de la capitalisation boursière du Caire. Présent également, au-delà de l'Égypte, en Grèce, en Tunisie et en Algérie, Orascom Telecom compte 50 millions d'abonnés. Orascom Cement a été repris par Lafarge en 2007. En contrepartie, Nassef Sawiris a acquis 11,4 % du capital du cimentier français (numéro un mondial).

Quand on fait une analyse détaillée et au vu des années récentes, l'idée que les pays méditerranéens sont délaissés par les IDE ne tient pas. Désormais, la moitié de l'industrie tunisienne est contrôlée par des mains étrangères. Mais les IDE ne décident pas tout. En 1913, 50 % de l'épargne britannique et 25 % de l'épargne française étaient placées outre-mer, rappelle Daniel Cohen. Ce n'est qu'en 1995 que la part du commerce international et des IDE dans le PIB mondial ont retrouvé leur niveau de 1913. Pour autant, aucun pays de nos jours ne peut compter sur un montant d'investissements étrangers dans les proportions de ce que reçurent l'Argentine, l'Australie ou le Canada – pays dont le destin économique sera pourtant fort différent⁽¹⁾. Les entrées nettes de capitaux ont été presque nulles en Corée du Sud entre 1980 et 2000, ce qui n'empêcha pas le pays d'afficher des taux de croissance annuels de 5 %. Au cours de la même période, les IDE reçus par Madagascar ont représenté 6 % de son PIB, qui a régressé de 1,3 % par an⁽²⁾.

Premier investisseur avant 2000, la France n'est plus que le troisième dans la zone Meda. Pour autant, il ne s'agit pas d'un retrait. En Algérie, la France demeure le premier investisseur en nombre de projets, quoique le cinquième en montants investis, après l'Espagne, l'Égypte, les États-Unis et le Koweït. Ce sont des PME françaises qui investissent le plus dans les pays méditerranéens, tandis que 90 % des montants d'IDE reçus par la région sont le fait de soixante-douze groupes internationaux et 80 % de quarante d'entre eux. En 2004, 44 % des établissements français à l'étranger étaient dans des pays émergents (Chine, Pologne, Maroc et Brésil en priorité) mais ils n'ont réalisé au titre d'investissements directs français à l'étranger que 20 % des 520 milliards d'euros enregistrés cette année là. En nombre d'implantations, les firmes françaises sont surreprésentées dans certains pays, notamment maghrébins. La proximité géographique et linguistique serait plus déterminante que la logique de marché. Car seulement 20 %

(1) *Trois leçons sur la société post-industrielle*, Paris, Seuil, 2006.

(2) *FMI Finances et Développement*, mars 2007.

19 • Le risque politique*

	en 2008	CDI** Note sur 6		en 2008	CDI** Note sur 6
Portugal	83,5	6	Syrie	57,5	1
Espagne	80,5	6	Liban	56,5	5
France	80,5	6	Jordanie	72,0	3
Italie	78,0	5,5	Israël	62,5	6
Malte	85,5	6	Palestine	nd	nd
Slovénie	77,5	5	Égypte	60,5	2
Croatie	74,0	5,5	Libye	68,0	1
Bosnie-Her.	nd	nd	Tunisie	72,5	2
Albanie	68,5	4,5	Algérie	62,5	4,5
Grèce	76,5	6	Maroc	68,5	4,5
Chypre	82,0	6	Mauritanie	nd	nd
Turquie	62,0	5	UE	81,6	5,8
			Monde	76,6	4,15

INTERNATIONAL COUNTRY RISK GUIDE

* Indice synthétique prenant en compte la stabilité du gouvernement, les risques de conflit, le niveau de la corruption, le rôle de l'armée et de la religion dans la vie politique, les tensions religieuses et ethniques, la sécurité intérieure et l'efficacité de l'administration. L'indice va de 1 (risque maximum) à 100 (risque minimum). Agrégeant tant d'éléments différents, l'indice ne peut finalement qu'être assez impressionniste et certaines notes du tableau peuvent surprendre. Il reste que les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée présentent un risque politique plus élevé que la moyenne mondiale.

** Évaluation du « caractère démocratique des institutions ».

20 • Les implantations d'entreprises de capitaux français – 2006

	Nombre d'implantations	Nombre de salariés	Moyenne du nombre de salariés	Rang France (stocks ID)
Brésil	460	250 000	543	4
Bulgarie	142	6 000	42	14
Cameroun	360	30 000	83	1
Corée du Sud	200	36 000	180	4
Égypte	95	40 000	421	4
Grèce	100	30 000	300	1 (en flux 2006)
Liban	90	5 000	56	1
Maroc	500	65 000	130	1
Roumanie	4 000	90 000	23	4
Sénégal	250	22 000	88	1
Thaïlande	350	70 000	200	18
Tunisie	1 150	102 000	89	1

MISSIONS ÉCONOMIQUES, MINEFI-DGTPE

des entreprises françaises ont des relations commerciales régulières avec les États-Unis ou avec l'un des cinq principaux marchés émergents, Brésil, Chine, Inde, Mexique, Russie; contre 35 % des entreprises britanniques, 40 % des allemandes et 45 % des italiennes⁽¹⁾.

Encore peu engagées dans les opérations de délocalisation et recherchant surtout à alimenter une demande locale, les grandes entreprises françaises s'orientent vers de plus grands marchés : trente-cinq sociétés du Cac 40 sont implantées au Brésil, où la France est devenue le quatrième investisseur étranger⁽²⁾. Ainsi, des enseignes comme la Fnac ou Carrefour, entreprises internationales réalisant respectivement le quart et la moitié de leur chiffre d'affaires à l'étranger, n'ont pas eu de tropisme méditerranéen. Pourtant, la proximité des pays du Maghreb leur assurait une réputation locale avant de s'y implanter. Illustrant bien le développement international hors d'Europe de nombreux groupes français, Carrefour est allé en Amérique du Sud (Brésil 1975, Argentine 1982, Mexique 1994), puis en Asie (Turquie 1993, Malaisie 1994, Chine et Thaïlande 1995, Corée du Sud 1996, Indonésie 1998, Japon 2000), puis à l'est de l'Europe (Pologne 1997, République tchèque 1998). Dans un environnement très compétitif, le groupe a su prendre 35 % du marché taïwanais de la grande distribution⁽³⁾. Il s'intéresse aujourd'hui à l'Afrique du Nord (Égypte 2003, Algérie 2006). Le cas de la Fnac est comparable; le groupe s'est implanté au Brésil, puis à Taïwan et veut se développer, en franchise, en Algérie.

Avec un flux d'IDE sortants de 98 milliards de dollars (2004-2006), la France est le deuxième investisseur international après les États-Unis (149 milliards de dollars), assez loin devant le Royaume-Uni (85 milliards de dollars), l'Espagne et les Pays-Bas (64 milliards de dollars), l'Italie (54 milliards), l'Allemagne et la Chine (50 milliards)⁽⁴⁾. L'Asie reçoit 2 % des investissements français, les Peco également 2 % et l'Afrique 1,5 %, dont le Maghreb moins de 1 %. Ces chiffres sont à comparer aux 1 % des investissements américains en Afrique, plutôt qu'aux 3 % que reçoit le Mexique, dont le PIB est près de six fois supérieur aux PIB agrégés des trois pays du Maghreb qui sont loin de former un mar-

(1) Source : Altadius, 2007.

(2) Lettre n°4 *Trésor-Eco*, DGTPE, novembre 2006.

(3) Voir T. Hitoshi « The development of foreign retailing in Taiwan: the impact of Carrefour » in J. Dawson & al. (ed) *The internationalisation of retailing in Asia*, London, RoutledgeCurzon, 2003.

(4) Mis à part le Japon (12,6 %), les premiers exportateurs net de capitaux sont au plan mondial des pays émergents : Chine (21,4 %), Arabie saoudite (6 %), Russie (4,5 %).

21 • Destination des investissements directs américains et français – 2005

UE	52,0 %	UK	15,3 %
Amérique Latine	18,0 %	Pays-Bas	11,0 %
Asie	18,0 %	Belgique	9,8 %
Canada	10,0 %	Allemagne	8,5 %
Moyen-Orient	1,0 %	Canada	3,1 %
Afrique	1,0 %	Pologne	1,1 %
USA	19,3 %	Bésil	1,0 %

BANQUE DE FRANCE, POSITION EXTÉRIEURE DE LA FRANCE

22 • IDE reçus en 2006

Milliards de dollars

Algérie	1,8	Maroc	2,7
Égypte	10	Aut. Palestinienne	0,4
Israël	21,6	Syrie	0,6
Jordanie	3,2	Tunisie	3,2
Liban	7,8	Turquie	20,1
Libye	1,5		

23 • Flux d'IDE annoncés

Millions d'euros

	2003	2004	2005	2006	Total
Albanie	–	170	–	260	430
Algérie	2 267	6 355	3 505	2 363	14 490
Bosnie-Herzégovine	–	530	–	560	1 090
Chypre	–	1	408	152	561
Croatie	–	1 200	–	2 800	4 000
Égypte	477	2 102	9 003	15 862	27 444
Israël	1 153	131	5 922	13 758	20 964
Jordanie	119	2 049	1 324	2 901	6 393
Liban	384	813	643	700	2 540
Libye	–	–	418	359	777
Malte	1	–	14	367	382
Maroc	3 375	4 153	2 382	5 397	15 307
Aut. Palestinienne	10	80	1	289	380
Slovénie	–	–	–	500	500
Syrie	146	444	2 982	4 970	8 542
Tunisie	96	217	998	3 869	5 180
Turquie	582	2 712	12 936	14 070	30 300
Total	8 610	20 957	40 536	69 177	139 280

ANIMA

ché unifié au sein duquel les entreprises internationales pourraient se contenter d'une seule implantation régionale. Un pays comme le Maroc ne peut être comparé au Mexique.

Depuis deux ou trois ans, dans un contexte d'épargne mondiale surabondante, les IDE ont fini par s'orienter vers les pays des rives sud et est du Bassin méditerranéen, y voyant des territoires ouverts, notamment en ce qui concerne les investissements dans le secteur des services : en 2004, la CnuCED calculait un coefficient d'ouverture de 0,2 pour l'Afrique du Nord, de 0,4 pour l'Asie du Sud-Est et une moyenne mondiale de 0,3 (0 = ouvert ; 1 = fermé).

Une telle situation n'est pas sans risques pour les pays bénéficiaires : risques d'appréciation monétaire et de formation de bulles spéculatives pénalisantes pour les ressortissants nationaux, notamment dans l'immobilier. À assez court terme, on pourrait voir certains pays de la région marquer les mêmes réticences que la Chine, l'Inde ou la Thaïlande⁽¹⁾, ou adopter un principe d'ouverture filtrée, comme la Corée du Sud. Et on peut se demander de quel pouvoir disposent les États de la région face aux groupes internationaux pour s'assurer du respect de leurs engagements, notamment en termes d'emplois.

Ensuite, ces investissements ne favorisent pas l'émergence d'un nouvel ensemble économique intégré euro-méditerranéen mais semblent plutôt se concentrer sur deux principaux marchés : la Turquie et l'Égypte, ainsi que sur Israël, qui offre des opportunités d'investissements technologiques dans la région.

Ce que l'on constate à propos des investissements européens, n'est pas contrebalancé par ceux du Golfe limités actuellement à quelques secteurs (tourisme, immobilier). En somme, on note le même problème d'étroitesse et de profondeur des marchés qu'on rencontre dans le cadre des échanges commerciaux. Sur l'ensemble de la région, les projets de plus de 100 millions d'euros ne représentent pas le tiers des investissements, sauf pour la Turquie, l'Égypte et la Jordanie. Ils se limitent par ailleurs à quelques secteurs : la banque, le bâtiment, les télécoms, le tourisme, la grande distribution (dans une moindre mesure), sans oublier l'énergie, qui recueille en 2006 48 % des IDE reçus par l'Algérie, 23 % par l'Égypte, 36 % par la Syrie et même 24 % par la Tunisie. On peut également citer le ciment (Algérie, Égypte, Jordanie, Maroc, Syrie) et, assez

(1) Sa monnaie s'étant appréciée de 16 %, la Thaïlande décida en 2006 d'une réserve obligatoire non rémunérée de 30 % sur les flux de capitaux entrants (dispositif assoupli par la suite).

Les flux d'IDE



timidement, la chimie (Égypte et, plus faiblement, Maroc), ainsi que l'automobile (Turquie et, plus faiblement, Maroc et Syrie ; avec les trois quarts de sa production exportée, la Turquie est devenue une plaque tournante régionale). Pour le textile ou la pharmacie, les investissements sont très faibles. Ils sont quasi inexistants pour les biotechnologies, malgré les besoins agricoles.

Sans parler du risque d'assèchement des investissements internationaux, lié à la crise financière de 2008, le boom récent des IDE dans la région doit être pris avec précaution. À ce stade, les sorties de capitaux des pays du Sud et de l'Est du Bassin méditerranéen demeurent importantes. Quoique difficiles à chiffrer, elles ont été estimées à 8 milliards de dollars par an pour les trois pays du Maghreb, malgré des dispositifs de contrôle des changes assez stricts. La Syrie disposerait d'un stock d'avoirs à l'étranger atteignant 180 milliards de dollars. À cela s'ajoutent désormais les dividendes rapatriés par les entreprises étrangères : 1,5 milliard de dollars pour la Tunisie en 2004 (5 % du PIB). Trop récents, les IDE n'ont donc pas interverti les mouvements de fuite, caractéristiques de la région, des deux principaux facteurs de production : les hommes, sous forme d'émigration et le capital. Y parviendront-ils ?

Des investissements technologiques encore faibles

LA FAIBLESSE DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS dans certains secteurs, notamment technologiques, souligne un aspect déterminant pour l'avenir. Dans ce contexte, Israël concentre à lui seul dans le Bassin (à l'exception d'une timide percée marocaine) les investissements liés aux composants électroniques, aux logiciels et prestations informatiques, aux machines et équipements mécaniques, ainsi qu'aux équipements électriques et électroniques. A contrario, il faut souligner la faiblesse des investissements dans ces secteurs en Tunisie, dans la mesure où ce pays est, avec Israël et la Turquie, l'un des trois de la région dont les industries électroniques représentent plus de 10 % des exportations.

Si Israël attire les investissements technologiques, c'est d'abord parce que ce pays est directement en prise avec le monde high-tech américain – au point que certaines sociétés israéliennes s'introduisent directement sur le Nasdaq. En regard, seulement trois sociétés marocaines sont cotées à Paris (Maroc Telecom, Attijariwafa Bank et l'ONA). Intel est installé en Israël depuis 1974 – il est aujourd'hui le premier employeur industriel du pays. Cisco y est présent depuis 1996. Google est en cours d'implantation. Israël accède donc à un niveau de compétitivité internationale : le tiers de ses exportations technologiques vont en Asie.

Comment de tels liens ont-ils pu être développés ? D'abord à travers la formation et l'acquisition d'une première expérience professionnelle aux États-Unis de nombreux Israéliens. Cela repose-t-il sur la proximité particulière qu'Israël entretient avec le pays ? Mais l'Inde et la Chine n'ont pas agi autrement. On compte aujourd'hui 28766 sociétés technologiques américaines réalisant plus d'un million de dollars de chiffre d'affaires et employant plus de vingt salariés. Or, le quart d'entre elles ont au moins un fondateur d'origine étrangère, parmi lesquels un quart d'Indiens et 13 % de Chinois (avec Taïwan). Dans les deux grands clusters (Silicon Valley & Research Triangle Park en Caroline du Nord), la moitié des entreprises ont au moins un fondateur étranger. En 2006, le quart des brevets internationaux déposés aux États-Unis avait au moins un inventeur d'origine étrangère, dont l'Inde et la Chine en bonnes places. Selon la Banque mondiale, les sociétés technologiques libanaises ou tunisiennes qui exportent leurs services sont celles où travaillent des ingénieurs formés à l'étranger⁽¹⁾.

(1) World Bank, *Export diversification in Egypt, Jordan, Lebanon, Morocco & Tunisia* Report N° 40497, MNA, July 2007, vol. II.

24 • IDE par secteurs – 2003-2006

	Algérie	Chypre	Égypte	Israël	Jordanie	Liban	Malte	Maroc	Syrie	Tunisie	Turquie
Agro-alimentaire	1,2	72	1,2	0,1	0,1	3,5	–	5	3	0,6	5,1
Ameublement	–	–	–	–	0,5	–	0,9	–	–	–	0,3
Banque, assurances, médias	2,1	–	13	4,3	5,4	3,2	1,8	2,5	14	3,4	36
Biotechnologies	–	–	–	0,3	–	–	–	–	–	0,7	–
BTP, immobilier, logistique	10	24	14	4,2	33	30	24	11	23	16	2,1
Chimie, engrais	6,5	–	12	0,7	0,7	–	3,5	3,7	0,5	1,1	0,2
Composants électroniques	–	–	–	26	–	–	1,4	2,1	0,1	0,7	–
Automobile	0,3	–	0,6	–	0,5	1,9	–	1,6	1,5	0,4	6,3
Distribution	0,5	4,5	4,1	0,2	0,1	–	–	1,7	3,2	1,2	5,2
Électronique grand public	–	–	–	0,1	0,2	–	–	–	–	–	–
Énergie	48	0,1	23	1,4	–	–	–	2,3	36	24	13
Équipements électriques & électro.	–	–	1,8	4,9	–	–	–	1,5	–	0,4	0,1
Services aux entreprises	0,1	–	0,1	3,2	–	–	–	–	–	–	–
Logiciels & presta. informatiques	–	–	0,2	31	–	0,1	–	0,3	–	–	0,2
Équipements mécaniques	–	–	1,5	15	–	–	–	–	–	–	0,2
Aéronautique, naval, ferroviaire	–	–	–	–	0,2	–	–	0,5	–	0,2	1,4
Médicaments	1,1	–	1,5	1,6	–	–	–	0,2	–	1,6	0,5
Métallurgie et recyclage	0,1	–	–	0,7	0,3	0,2	–	0,2	0,5	–	0,6
Télécom & internet	21	–	9	4,4	13	6,5	68	9,9	–	36	25
Textile, luxe	–	–	0,9	0,4	0,2	–	0,3	3,8	–	1,3	0,2
Tourisme	2,4	–	9,9	0,8	40	55	–	46	11	12	2,4
Ciment, verre, papier	6,6	–	8,6	–	6,5	–	–	7,8	7,4	0,6	0,9

ANIMA

Dès lors, étant donné le nombre conséquent d'étudiants issus des pays méditerranéens faisant leurs études en Europe ou en Amérique du Nord, le très faible développement des secteurs technologiques dans la région souligne surtout l'incapacité des pays concernés à réintégrer largement leurs élites expatriées.

2,7 millions d'Égyptiens vivent hors d'Égypte, soit 10 % de la population active, dont 70 % dans les pays du Golfe et 30 % aux États-Unis, au Canada, en Italie et en Australie. Longtemps, les émigrants de la région méditerranéenne, issus du monde rural, étaient faiblement qualifiés. Ils sont aujourd'hui de plus en plus diplômés : de 20,4 % des émigrés égyptiens en 1985 à 40,2 % en 2002⁽¹⁾. Aujourd'hui, les diplômés de l'enseignement supérieur représentent 58 % des migrants méditerranéens qui s'installent en Amérique du Nord (pour 10 % en Europe), généralement sans perspective de retour (cela ne concerne par exemple que 20 % des étudiants syriens ayant obtenu un doctorat dans une université étrangère). Dans les écoles d'ingénieurs des pays du Maghreb, l'émigration peut atteindre 70 % d'une promotion, la plupart du temps sans retour. En France, le Centre national de la recherche scientifique compte 700 chercheurs marocains, 500 algériens et 450 tunisiens. Malheureusement, ces communautés expatriées sont peu organisées en diasporas susceptibles de favoriser leur intégration dans les pays d'accueil et des démarches entrepreneuriales dans les pays d'origine. Par exemple, The Indus Entrepreneurs, un réseau, indien et pakistanais à l'origine, fondé en 1992 dans la Silicon Valle, rassemble 12 000 membres issus de douze pays. Il est sans doute devenu le premier club d'entrepreneurs mondial, bénéficiant de l'appui des plus grandes entreprises. Le Maroc et la Tunisie ont lancé récemment des programmes de coopération pour favoriser les transferts de connaissance par l'intermédiaire de nationaux expatriés.

Il faut avoir à l'esprit ces éléments pour apprécier les indices de productivité ou de facilité à réaliser des affaires et surtout le caractère productif des IDE à terme. Ceux réalisés dans les secteurs de l'énergie et de l'immobilier utilisent des équipements et des travailleurs en grande partie importés et exportent des produits peu transformés. Ils apportent peu de valeur ajoutée locale. Actuellement, en effet, les IDE se concentrent sur des investissements financiers ou de rente et correspondent peu à des développements de marché. Avec le ralentissement des projets immobiliers et touristiques et la raréfaction des opérations de privatisation, les IDE ont baissé sur la rive sud en 2007 en pourcentage du PIB sauf en Égypte qui a attiré 50 % des IDE.

(1) R. H. Adams, *International Migration* World Bank Policy Research Working Paper, 3069, 2003.

25 • Taille des projets – 2003-2006

	- 50 Mf	50/100 Mf	50/150 Mf	> 500 Mf
Algérie	60	14	21	5
Chypre	45	22	22	152
Égypte	43	11	33	13
Israël	62	14	17	7
Jordanie	46	10	37	7
Liban	51	21	23	5
Malte	73	9	18	367
Maroc	71	6	18	5
Aut. Palestinienne	67	17	17	–
Syrie	58	16	18	8
Tunisie	79	9	6	5
Turquie	48	14	22	8

26 • En nombre de projets – Moyenne extensions pour l'UE : 50 % – 2006

Nature des projets d'investissement

Création	31 %	Filiale	15,7 %
Délocalisation	1,2 %	Partenariat, JV	13,1 %
Prise de participation	15,1 %	Extension	< 10 %
Privatisation & concession	3,8 %		

MIPO

27 • Étudiants faisant leurs études dans un pays de l'UE – 2006

Albanie	13 447	Libye	2 407
Algérie	23 706	Mauritanie	1 313
Croatie	8 914	Maroc	48 599
Égypte	3 403	Palestine	668
Israël	6 103	Syrie	5 208
Jordanie	3 154	Tunisie	12 886
Liban	7 674	Turquie	34 609
		Total	172 091

IDE : quelles sont les perspectives ?

À TRAVERS LES FLUX D'IDE qu'elle reçoit, on note dans la région un triple phénomène : au Maroc, en Jordanie et en Syrie, l'amorçage timide d'une diversification industrielle ; en Turquie et en Égypte, un renforcement du marché, la diversité de projets industriels permettant de parler de « *décollage en attente de confirmation* » pour la Turquie, un peu comme pour le Brésil ou l'Argentine ; en Israël, une spécialisation à un niveau mondial s'agissant des nouvelles technologies. L'avenir de la région, à quinze ans, est en train de se jouer là, c'est-à-dire dans la possibilité que ces trois phénomènes convergent et se renforcent ou dans

leur évolution parallèle et indépendante. Bien entendu, les barrières, notamment politiques, qui pèsent sur de telles orientations viennent immédiatement à l'esprit.

Pourtant, si on les oublie un instant, force est de reconnaître que dans la région méditerranéenne, émerge un leader technologique, deux marchés de taille conséquente, ainsi que quelques *tigres* industriels potentiels parmi lesquels les places ne sont pas encore distribuées (l'Algérie serait-elle l'un d'eux ?). En revanche, il n'y a pas de phénomène d'intégration avec les économies de l'Union européenne selon un processus d'intensification des échanges intra-branches, sous l'effet des IDE, comme l'Espagne avec les Peco, ou le Mexique avec l'Alena. Sauf dans le cas d'Israël, les Psem demeurent insérés dans des échanges de forte spécialisation interbranches (selon l'indice de Krugman), liés à des ressources naturelles (énergie), ou à un positionnement géographique et culturel particulier (délocalisation de services, comme les centres d'appel). Les économies du Sud ne sont pas intégrées aux marchés du Nord. Elles sont accrochées à eux, par des liens étroits. Il y a pourtant eu des efforts d'intégration Sud-Sud, notamment l'ouverture à des pays partenaires méditerranéens (Égypte, Israël, Jordanie, Maroc) du système du cumul de l'origine (l'application des tarifs préférentiels d'entrée dans l'UE étendue aux marchandises ayant subi une transformation dans un autre pays de la région).

On souligne souvent la faiblesse des investissements européens en Méditerranée par comparaison avec ceux réalisés dans les Peco. Toutefois, comme le souligne le Cercle des économistes, la comparaison n'est guère valable pour deux raisons. À l'Est, d'abord, existait un tissu industriel vétuste et peu productif mais assez complet, y compris en termes de formation de la main-d'œuvre ou d'unités de recherche et développement. Il était donc possible d'y réaliser des investissements importants car horizontaux, portant sur la totalité d'une chaîne de production, dans le cadre d'une spécialisation intra-branche. Au Sud et à l'Est de la Méditerranée, la situation des économies ne permettait et ne permet toujours pas de tels investissements.

De plus, et c'est la seconde raison, l'investissement international tend de plus en plus à suivre un autre modèle vertical, portant sur un segment seulement de la chaîne de valeur et recherchant des avantages décisifs de localisation⁽¹⁾. Dans le contexte d'une économie mondialisée,

(1) Voir M.Cascioli et G. Mortelier, «Étude Convergence», 2009, *Notes Ipemed*, Paris.

28 • La compétitivité économique en Méditerranée

	CEE sur 127 pays	Doing business sur 178 pays
Portugal	30	37
Espagne	27	38
France	17	31
Italie	42	53
Malte	40	nd
Slovénie	35	55
Croatie	80	97
Bosnie-Herz.	107	105
Albanie	122	136
Grèce	53	100
Chypre	45	nd
Turquie	46	87
Syrie	86	137
Liban	nd	85
Jordanie	48	80
Israël	20	29
Palestine	nd	117
Égypte	70	126
Libye	109	nd
Tunisie	25	88
Algérie	97	125
Maroc	63	129
Mauritanie	103	157

WEF & WB

CEE: « Compétitivité de l'environnement économique ». Indicateur synthétique du World Economic Forum tenant compte de neuf piliers : institutions, infrastructures, macro-économie, santé, enseignement primaire et supérieur, efficacité du marché, dispositifs technologiques, innovation.

Agrégeant des éléments aussi différents, l'indice est lui aussi impressionniste et suscite des interrogations : la compétitivité de l'environnement économique est-elle vraiment plus forte en Tunisie qu'en Espagne et beaucoup plus forte qu'au Maroc ? Les IDE ne le valident pas, ni même le classement Doing business – où l'on remarque la mauvaise position des pays balkaniques et du Maghreb – pourtant fondé sur un certains éléments d'évaluation communs.

D'après l'enquête annuelle de la Banque mondiale sur l'amélioration du climat des affaires, l'Égypte arrivait en tête pour ce qui est des réformes en 2006-2007, diminuant notamment de moitié les délais et les coûts de création d'une entreprise et engageant une réforme des droits d'enregistrement des biens immobiliers. De nouveaux guichets uniques ont été ouverts dans les ports pour les négociants, permettant de raccourcir les délais de 5 à 7 jours pour le commerce international. D'autres pays de la région ont entrepris des réformes d'envergure, comme la Syrie vis-à-vis de sa fiscalité.

Il s'agit par exemple d'extraire du marbre en Italie, de le façonner en Mauritanie, de le commercialiser à Londres et de l'exporter aux États-Unis. Chaque segment de production cherche sa localisation optimale dans un schéma réticulaire qui agrège des éléments quasi autonomes. Il ne s'agit plus de sous-traitance mais de partenariats au sein desquels chaque acteur tente de reporter sur ses partenaires les charges d'investissement et de montée en gamme, dans le cadre d'une compétitivité mondiale. L'important n'est pas de développer une industrie mais de trouver les moyens de s'insérer dans des processus de production variés, de manière peut-être ponctuelle au démarrage mais avec le double objectif d'acquérir une spécialisation de niveau international et de monter en gamme, même quand le marché national ne permet pas d'y consolider d'abord ses positions pour être agressif ensuite à l'international.

De telles démarches font moins appel à l'investissement public et à la planification d'ensemble que les grands programmes industriels par

branches du passé. Ces démarches ne peuvent néanmoins reposer entièrement sur les IDE car l'État est appelé à y jouer un rôle certes important mais de stratège et d'incubateur plus que de producteur et de chef de chantier. L'insertion dans le commerce mondial se joue moins à travers une politique industrielle volontariste d'État que sur la capacité de ce dernier à organiser la part la moins immédiatement marchande de l'économie – éducation, infrastructures, normes, contrôles – en jouant sur la proximité et la complémentarité. Ainsi, les sociétés indiennes de services externalisés sont championnes mondiales mais l'Inde, avec ses routes encombrées, ses pannes d'électricité à répétition et son droit de propriété incompréhensible, attire peu les industriels étrangers.

Au-delà des infrastructures, l'insertion dans l'économie mondiale passe encore, prioritairement, par des actions visant à refondre des systèmes fiscaux qui, dans la région, en plus d'être complexes, lourds et pénalisés par une collecte inefficace, sont encore largement assis sur la tarification douanière⁽¹⁾. Des actions qui ont pour objectif d'organiser le marché du travail et de développer celui du crédit mais qui sont pourtant peu mises en avant par les nombreux plans de développement de la région, qui leur préfèrent des perspectives de libre-échange, un soutien à la R&D, des fonds de capital investissement et des pôles de compétitivité. Des mesures louables mais qui paraissent viser des objectifs à moyen terme plutôt que des effets rapides.

Lorsqu'on enjoint aux pays émergents de privilégier les secteurs à forte valeur ajoutée, ce n'est pas sans un brin d'économisme naïf, souligne Paul Krugman. Comme si cela était gratuit ! Comme si ces secteurs n'étaient pas les plus consommateurs de capital – notamment public, en termes d'infrastructures ou de formation⁽²⁾. Dans le Bassin méditerranéen, à l'exception d'Israël, qui consacre l'équivalent de plus de 4 % de son PIB à la recherche et développement, ce ratio ne dépasse 1 % nulle part ailleurs et les financements demeurent essentiellement publics. Ils représentent 52 dollars par habitant en Tunisie, pour 66 dollars en Chine, 77 dollars au Brésil, 305 dollars en Italie, 617 dollars en France ou 649 dollars en Norvège. Dans le classement du Knowledge Economy Index 2008 (Banque mondiale) établi sur cent quarante pays, Israël est 25^e, la Turquie 53^e, la Jordanie 56^e, la Tunisie 71^e, l'Égypte 84^e, le Maroc 92^e, l'Algérie 96^e et la Syrie 104^e. Par comparaison, le Japon est

(1) Voir, sur les protections tarifaires et barrières aux importations World Bank *Global Economic Prospect*, 2007, p. 71.

(2) *La mondialisation n'est pas coupable*, 1996. Trad. fr. Paris, La Découverte, 1998.

29 • Tarifs douaniers moyens sur les importations – 2006

		Délai moyen d'exportation	Délai moyen d'importation
Algérie	18,7 %	15 jours	22 jours
Égypte	9,1 %	20 jours	25 jours
Jordanie	11,8 %	24 jours	22 jours
Liban	5,4 %	22 jours	34 jours
Maroc	26,2 %	18 jours	30 jours
Syrie	19,6 %	40 jours	49 jours
Tunisie	26,9 %	18 jours	29 jours
Turquie	3,8 %	33 jours	31 jours
Europe Est	7,0 %	29 jours	37 jours
Am. latine	9,4 %	22 jours	28 jours
Asie du Sud	15,0 %	34 jours	41 jours
Afrique subs.	13,7 %	40 jours	52 jours
UE	3,4 %	11 jours	13 jours

Bien que la région ait accompli des progrès dans la réforme des droits de douane, les transactions commerciales exigent toujours de lourds efforts en termes de délais, de coûts et du nombre de procédures. Ces obstacles freinent les initiatives régionales telles que l'Accord d'Agadir.

19^e, la France 20^e, l'Italie 27^e, le Portugal et la Grèce 34^e et 35^e, la Roumanie 43^e, la Malaisie 48^e, le Mexique 59^e, la Thaïlande 60^e, la Chine 77^e et l'Inde pénalisée par son faible taux d'alphabétisation est 100^e.

Dici à dix ans, si le rythme des flux d'IDE enregistré dans la région se maintient, les risques sont importants :

- risque de néo-colonialisme, avec la mainmise d'intérêts étrangers sur les économies nationales. En 2001 ou en 2006, les IDE ont représenté plus du tiers de la formation brute de capital fixe du Maroc (mais seulement 6,4 % en 2002, année de faibles privatisations) ;
- risque d'extraversion des économies, soumises aux aléas de conjoncture internationaux. Risque de spécialisation poussée dans des activités de caractère *footloose* à l'échelle internationale⁽¹⁾ ;
- risque de frictions concurrentielles avec des pays de l'UE, comme l'Espagne dans l'automobile (le quart des exportations espagnoles) ;
- risque d'une croissance appauvrissante car contribuant à faire baisser les prix mondiaux face à une demande peu élastique. Cela se constate notamment dans les activités de services informatiques (avec la baisse du tarif journalier des programmeurs SAP par exemple, du fait d'une concurrence disséminée tout autour du Bassin méditerranéen).

(1) Association des nations de l'Asie du Sud-Est : Birmanie, Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam. L'Asean + 3 associe la Chine, la Corée du Sud et le Japon.

- risque de concentration des investissements sur certaines zones exclusives, accroissant les difficultés environnementales et urbaines; comme en Inde où les investissements se concentrent sur les trois régions de Delhi, de Pondichéry et de Goa;
- risque de flux spéculatifs et volatils, générant à leur tour un risque de brusques retraits massifs dans des pays où la stabilité politique ne paraît guère assurée.

En regard de tels risques, il n'est pourtant pas certain que les IDE suffisent, en contrepartie, à maintenir l'emploi à son niveau actuel, compte tenu des évolutions démographiques et de l'arrivée des jeunes générations sur le marché du travail. Le problème se rencontre en Inde, où la croissance crée insuffisamment d'emplois. Les IDE ne représentent pas en eux-mêmes un levier suffisant pour provoquer un décollage. C'est au moment du décollage économique, que les IDE arrivent dans la région.

Des pôles de compétitivité pour fixer les élites

DES GRANDES ORGANISATIONS INTERNATIONALES à l'UE en passant par les bureaux d'études et cabinets de consulting, il est de bon ton d'inviter les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée à se déployer vers les nouvelles technologies, les activités à forte valeur ajoutée, notamment pour se protéger de la volatilité des IDE. À cet effet, il leur est recommandé de créer des pôles de compétitivité, des *clusters*, pour fixer les élites dans leur pays, favoriser la diffusion des innovations, profiter des synergies de filière et concentrer talents, idées et capitaux en créant des effets d'agglomération ou externalités de connaissance. Il leur est également recommandé de développer les véhicules d'investissements, les fonds de *private equity*: amorçage, capital-risque et capital-investissement. Les bailleurs de fonds publics n'hésitent pas à intervenir en *fonds de fonds*. Le fonds régional français Averroès, monté en 2003, qui rassemble des filiales de l'Agence Française de Développement, de la Caisse des Dépôts et du Groupe Caisse d'Épargne est un exemple.

Ces recommandations sont suivies. Les *Technology Park* se développent : un en Jordanie, trois en Égypte, quatre (prévus) au Maroc et cinq en Tunisie. Celui de Casablanca rassemble plus de cent trente entreprises, start-up locales et multinationales occidentales. On envisage de connecter ces *clusters* à leurs vis-à-vis européens. Quant aux fonds d'investissement, le Maroc en compterait déjà dix-sept et la Tunisie trente-huit. Entre 1994 et 2005, 5,8 milliards de dollars ont été levés pour être

investis dans la région Mena (pour l'essentiel en Égypte et dans le Golfe), dont 41 % en 2005. Pour le capital-risque, les fonds levés sont passés de 545 à 962 millions de dollars de 2004 à 2005. Mais pour quels investissements ? Les chiffres font défaut⁽¹⁾. Il semble cependant qu'en 2003, 22 % seulement des fonds de capital-risque en Tunisie étaient investis dans des activités de haute technologie, l'un des ratios les plus faibles au monde. Apparemment beaucoup de fonds sont largement investis en bons du Trésor des pays de la région, finançant directement et sans risque les États eux-mêmes. Le contraire serait étonnant.

Recommander le développement des activités technologiques à travers *clusters* et fonds de *private equity* est louable. L'idée fut défendue par Michael Porter, comme source de développement original en grappes autour d'une industrie principale, multipliant les relations de coopération et de concurrence⁽²⁾.

Que ces recommandations soient les premières mises en avant, au point de paraître exclusives, est en revanche surprenant. Dans nombre de pays développés, déjà, le bilan de tels instruments appellerait des appréciations mesurées⁽³⁾. Dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, on peut de même s'interroger sur la possibilité de créer une compétitivité technologique de toutes pièces, sans l'accumulation préalable d'une masse critique de talents et d'entrepreneurs. 569 brevets ont été déposés au Maroc en 2004, dont 104 seulement par des nationaux et la grande majorité (72 %) par des particuliers (64 % en Tunisie, pour 20 % de brevets déposés par des entreprises). De 1977 à 2005, l'Algérie a déposé 4 brevets à l'Uspto, l'Office américain des brevets et la référence internationale, le Maroc 31, la Tunisie 14 et la Turquie 154. Le nombre de publications scientifiques par million d'habitants est de 40 en Tunisie, 15 au Maroc, 24 en Égypte et 6 en Algérie, contre 16 826 en Espagne ou 31 971 en France; 60 % à 70 % des publications nord-africaines étant faites en partenariat avec des centres de recherche européens. Le nombre de citations internationales de ces publications dans les domaines scientifiques et informatiques était en 2003 de 619 pour la Tunisie, 926 pour le Maroc, 3 319 pour l'Égypte, 10 130 pour la Turquie, 11 996 pour la Grèce⁽⁴⁾.

(1) Voir OECD *Mena Investment Policy Brief* Issue 1, April 2006.

(2) *L'avantage concurrentiel des nations*, 1990. Trad. fr. Paris, InterEditions, 1993.

(3) Voir par exemple, pour les pôles de compétitivité, G. Duranton et al. *Les pôles de compétitivité*, Paris, Ed. rue d'Ulm, 2008.

(4) A. Djeflat « Production du savoir, recherche et développement technologique dans la région méditerranéenne » Med. 2007, IEMed Barcelone, 2007.

A-t-on chiffré les coûts d'investissement nationaux que supposent, en amont, de tels développements ? Qui est à même d'investir de manière conséquente dans des pays où les banques ne paraissent guère en avoir l'appétence et où l'épargne reste le plus souvent individuelle et liquide ? Où l'on compte peu d'investisseurs institutionnels : une poignée de fonds de pension en Égypte, en Jordanie et au Maroc et un secteur des assurances peu développé (1 % du PIB des pays Mena) ? Une politique d'essaimage autour de grandes entreprises locales serait plus réaliste mais cela correspondrait à une stratégie d'intégration industrielle plus qu'à un développement d'activités technologiques de pointe.

Enfin, quelles retombées sur l'emploi envisage-t-on à l'issue de tels développements ? En Inde, les secteurs technologiques emploient trois millions de personnes, pour une population active de... 400 millions de personnes. Un tiers de la population vit encore avec moins d'un dollar par jour et 55 % des emplois demeurent agricoles. Au Sud et à l'Est de la Méditerranée, pour faire face à la pression démographique et à un taux de chômage et d'activité constants (qui sont respectivement parmi les plus élevés et les plus faibles du monde), 22,4 millions d'emplois devraient être créés d'ici 2020.

En fait de pôles technologiques, on compare souvent des zones franches consacrées à la sous-traitance européenne à des *maquilladoras* mexicaines, rassemblant des industries de transformation à la frontière avec les États-Unis. L'industrie automobile marocaine leur correspond : plus de 30 000 emplois, une centaine d'entreprises sur Casablanca et Tanger (faisceaux électriques, plaquettes de freins, coiffes et chemises, articles en plastique et caoutchouc), dont la moitié sont des filiales ou des joint-ventures de grands donneurs d'ordre équipementiers internationaux (Renault, actionnaire majoritaire de la Somaca, est le seul constructeur présent). Un chiffre d'affaires d'environ 1,2 milliard d'euros dont l'essentiel à l'exportation.

On peut se demander si de telles zones franches, face à la concurrence internationale, sont protégées de la volatilité des IDE ?

L'exemple des industries textiles

À L'ABRI D'UN ACCORD PRÉFÉRENTIEL dit *multifibres* avec l'UE, une industrie du textile habillement s'est développée au Maroc et en Tunisie. Dans ce dernier pays, elle représente jusqu'à la moitié des exportations manufacturières et la moitié des IDE industriels reçus. La Tunisie

est devenue le cinquième fournisseur de l'UE pour l'habillement ; la filière textile emploie 200 000 personnes à travers 2 135 entreprises et réalise un chiffre d'affaires de 3,7 milliards d'euros, dont 2,7 milliards d'euros d'exportations, à 75 % avec la France, l'Italie et l'Allemagne⁽¹⁾. Toutefois, depuis la fin de l'Accord multifibres, le 1^{er} janvier 2005, les industries textiles tunisienne et marocaine sont malmenées par leurs compétiteurs chinois, mexicains, indiens et turcs, leaders mondiaux, ainsi que par des concurrents venus d'Afrique, comme le Nigeria ou le Kenya. Sur les 200 000 emplois de la filière textile marocaine, 95 000 seraient d'ores et déjà perdus.

Que s'est-il donc passé ? Dans son développement, l'industrie textile tunisienne a été pour l'essentiel cantonnée à un rôle de façonnier, important la plupart des tissus travaillés, exportant ses productions en Europe et se tournant très peu vers son marché local. Dans le contexte d'un éclatement international des activités textiles, l'industrie tunisienne se retrouve aujourd'hui spécialisée sur un seul segment de la chaîne de valeur et l'un des plus exposés, quand le transport d'une chemise d'Asie en Europe ne coûte qu'un euro. L'avantage de la proximité par rapport aux marchés européens doit être relativisé. Il ne joue que pour les réassorts, permettant un moindre financement de stocks pour les distributeurs. Pour la Tunisie, les délais de réponse peuvent être de trois semaines pour une première commande et d'une semaine pour un réassort, quand il faut compter de deux à trois mois pour l'Asie par bateau (l'avion est peu utilisé : 10 % seulement pour les textiles chinois). C'est un avantage sérieux face à des chaînes comme Zara, qui visent des délais de quatre à six semaines entre conception et mise en rayon, contre six à neuf mois en moyenne et qui pratiquent le juste-à-temps sur de nombreux articles (11 000 références par saison), pour répondre sans délais aux variations de demande et limiter les stocks au maximum (dès qu'une taille standard manque dans une boutique, la série est retirée pour ne pas décevoir les clients). Mais l'industrie tunisienne subit les délais d'importation des fils et tissus asiatiques (50 à 70 % du prix de revient), dont la production mondiale est désormais assurée aux trois quarts par la Chine, Taïwan et la Corée du Sud (de sorte que les industries textiles maghrébines se tournent vers les tissus turcs).

Surtout, face aux compétiteurs internationaux, les coûts maghrébins ne sont guère avantageux. La productivité de la main-d'œuvre marocaine

(1) Voir J. R. Chaponnière & S. Perrin *Le textile habillement tunisien et le défi de la libéralisation : quel rôle pour l'IDE ?* AFD, 2005.

est équivalente à celle de la Chine et un peu plus élevée que celle de l'Inde. Mais les salaires sont deux fois plus élevés qu'en Chine et quatre fois plus qu'en Inde. La productivité tunisienne est comparable à celle de l'Inde mais avec des salaires deux fois plus élevés : ils ont augmenté de 46 % en dix ans (de 120 % au Maroc). Les coûts de revient (tout compris) à la minute sont de 0,12 euros en Turquie, 0,8 euro en Tunisie, 0,5 euro en Roumanie et 0,2 euro en Chine. Par rapport à ses compétiteurs internationaux, en effet, l'industrie tunisienne bénéficie de peu d'économies d'échelle. Cela s'explique notamment par le fait que les IDE textiles ont été initiées par de nombreuses PME européennes aux capacités d'investissement limitées. Alors que le textile représente 7 % du PIB tunisien, seulement trente-cinq entreprises de ce secteur sont parmi les 400 premières entreprises tunisiennes. La première parmi elles, Benetton, ne réalise que 4 % des exportations textiles.

Cette faiblesse capitalistique condamne les entreprises tunisiennes à la sous-traitance et leur barre l'accès au développement de produits finis de marques, à l'inverse de ce qui a été réalisé en Turquie (devenu le deuxième fournisseur textile de l'UE), en Jordanie (le textile est la première source d'exportation), au Mexique et en Asie.

Alors qu'entre une chemise vendue 30 euros et une autre vendue 150 euros, la différence de fabrication ne dépasse pas 20 minutes, 60 % de la valeur ajoutée est réalisée au stade de la distribution et elle est d'autant plus élevée que la marque bénéficie d'une large reconnaissance. Sur un marché local étroit, dans un environnement international très compétitif, une telle montée en gamme paraît la seule issue pour des entreprises obligées d'importer leur matière première. Cela vaut également pour les autres secteurs industriels et les services et cela pose en fait la question des enjeux de productivité pour la région.

Productivité: de gros retards

SELON LA BANQUE MONDIALE, la productivité du travail en Tunisie représente 53 % de celle de l'UE de manière globale, seulement 45 % dans les services et 33 % dans les industries manufacturières⁽¹⁾. Plus précisément et pour plusieurs pays de la région, le cabinet McKinsey a réalisé les estimations de productivité. Il y apparaît nettement un déficit de main-d'œuvre hautement qualifiée dans des pays de la région. De fait,

(1) World Bank *How can global integration boost growth in Tunisia?* Report n° 40129-TN, June 2007.

30 • Les perspectives d'emploi – En milliers

	Emploi nécessaire en 2020	Emploi à créer d'ici 2020	% emploi 2005
Algérie	8 892	2 046	30 %
Égypte	24 570	6 452	35,6 %
Israël	3 231	737	29,5 %
Jordanie	1 797	593	49,2 %
Liban	1 363	266	24,2 %
Maroc	12 802	2 889	29 %
Aut. Palest.	998	420	72,6 %
Syrie	7 227	2 405	49,8 %
Tunisie	3 587	661	22,5 %
Turquie	27 983	5 937	26,9 %
Total	92 450	22 406	31,9%

FEMISE, INSTITUT DE LA MÉDITERRANÉE, 2008

31 • Salaire brut horaire moyen en 2003 – En dollars

USA	15,1	Maroc	1,8
UE	14,0	Roumanie	1,8
Turquie	2,6	Chine	0,6
Mexique	2,2	Inde	0,5

32 • Main d'œuvre de 0 à 100

	Ouvrière	Moyennement qualifiée	Très qualifiée
Maroc	75	67	50
Algérie	77	62	41
Tunisie	76	65	48
Égypte	79	67	51
Jordanie	77	64	47
Turquie	65	60	–
Roumanie	80	73	55
Malaisie	68	63	69
Espagne	27	40	72

des retards ont été pris et sur aucun secteur technologique porteur, les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée n'ont su acquérir une présence significative. L'Algérie est le premier pays importateur de médicaments en Afrique mais importe peu dans la région. Elle préfère se déployer sur le marché des génériques, qui pèse au plan mondial 48 milliards de dollars par an et sur lequel l'Inde se développe rapidement (16% du marché). Pour toute l'Afrique et le Moyen-Orient, une seule entreprise informatique, Telnet en Tunisie, atteint le niveau 5 du CMMI (Capability Maturity Model Integration) du Software Engineering Insti-

tute, le standard de qualité le plus reconnu en high tech (dans le monde, la moitié des sociétés informatiques qui atteignent le CMMI5 sont indiennes).

La productivité ouvrière méditerranéenne paraît proche des standards internationaux mais elle souffre, sur le marché de l'UE, de la productivité des Peco, plus élevée, ainsi que de la Chine pour les produits à faible valeur ajoutée : 86 % des machines à coudre sont chinoises, 65 % des parapluies, 31 % du textile, etc.

Éducation : des efforts insuffisants

DEPUIS 1970, LES DÉPENSES PUBLIQUES d'éducation ont été sensiblement plus élevées dans les pays des rives sud et est de la Méditerranée que dans les autres zones de développement : 5,7 % du PIB par an en moyenne, contre 3,3 % en Amérique latine, 2,8 % en Asie de l'Est et 2,4 % en Asie du Sud. Alors que 31 % de la population des rives est et sud était alphabétisée en 1970, le pourcentage atteignait 66 % trente ans après, pour 56 % en Asie du Sud avec une scolarisation des filles moins rapide, à taux de départ comparable et des dépenses publiques deux fois moindres en Asie. Dans ce contexte, la Tunisie a engagé dès 1956 une politique active d'éducation, notamment vis-à-vis des filles.

Les projets éducatifs ont peu hiérarchisé les priorités, notamment en regard des projets de développement. L'Inde a opté pour un système éducatif sélectif, capable de dispenser, dans l'éducation supérieure, un niveau comparable à celui des pays occidentaux. En Corée du Sud, dans les années 60, la priorité fut donnée à l'enseignement primaire, en liaison avec l'émergence d'industries légères employant une main-d'œuvre peu qualifiée. Avec le développement d'une industrie lourde, l'accent fut mis sur le secondaire dans les années 70 puis, avec la diversification industrielle, sur l'université et l'enseignement technique de haut niveau dans les années 90. Dans les pays méditerranéens, en revanche, le manque de cadres à la fin de la période coloniale (en 1958, 1500 Marocains avaient suivi des études secondaires) poussa les gouvernements à développer l'enseignement supérieur (lui aussi faisant partie du legs colonial) et à accorder aux diplômés l'accès de droit à l'emploi dans l'administration et les entreprises publiques (ce fut le cas en Égypte, dès 1961). En Jordanie, le nombre d'étudiants dans les universités est passé de 31 049 en 1991 à 120 000 en 2001. Pour l'enseignement supérieur, on note dans l'ensemble de la région, une surreprésentation des filières artistiques et de sciences

33 • Éducation : état des lieux

	Analphabétisme 2005	Enseignement supérieur 2005	Utilisation d'internet pour 1000 hab. 2006	Recherche & D % du PIB, 2005
Portugal	6,2 %	56,5 %	279	1,6 %
Espagne	1 %	66,9 %	348	1,1 %
France	1 %	56,4 %	430	2,2 %
Italie	1,6 %	65,6 %	478	1,1 %
Malte	12,1 %	31,8 %	315	0,3 %
Slovénie	1 %	81,2 %	545	1,6 %
Croatie	1,9 %	41,8 %	327	1,1 %
Bosnie-Herz.	3,3 %	–	206	–
Albanie	1,3 %	19,3 %	60	–
Grèce	4 %	89,1 %	180	0,6 %
Chypre	3,2 %	33,2 %	430	0,4 %
Turquie	12,6 %	31,2 %	222	0,7 %
Syrie	19,2 %	–	58	–
Liban	–	50,7 %	196	–
Jordanie	8,9 %	39,2 %	118	–
Israël	2,9 %	57,9 %	470	4,5 %
Palestine	7,6 %	37,9 %	67	–
Égypte	28,6 %	–	68	0,2 %
Libye	15,8 %	–	36	–
Tunisie	25,7 %	30,2 %	95	0,6 %
Algérie	30,1 %	20,3 %	58	–
Maroc	47,7 %	11,3 %	152	0,6 %
Mauritanie	48,8 %	3,2 %	7	–
	PNUD	UNESCO	WB	WB

humaines : 72,7 % des étudiants en 1999, contre 6 % dans les disciplines scientifiques, 7,4 % en médecine et 9,8 % en ingénierie. Ceci se faisant au détriment de l'enseignement de base, sans adéquation avec les besoins en main-d'œuvre et sans assurance quant à la formation effective des diplômés de l'enseignement supérieur. En Inde, seulement 20 % d'entre eux sont concurrentiels sur le marché international.

En 2000, chez les quinze ans et plus, le taux d'alphabétisation atteignait 90 % en Jordanie, 87 % au Liban, 75 % en Syrie mais 65 % en Égypte et 55 % au Maroc, pays qui conservent une forte population rurale où l'alphabétisation progresse moins rapidement ; en Tunisie, en 1994, le taux de scolarisation secondaire était de 78 % à Tunis et de 19 % en zone rurale. En 2004, le taux net de scolarisation dans le secondaire dans les pays de la région s'élevait entre 82 % en Jordanie et 35 % au Maroc. Les disparités étaient encore plus marquées au niveau pré-primaire, de

72 % au Liban à 5 % en Algérie. Les taux de scolarisation dans le primaire, en revanche, sont désormais comparables à ceux des nations occidentales (97 % en Algérie et en Tunisie), avec un retard pour le Maroc et l'Autorité palestinienne (86 %)⁽¹⁾. Dans l'ensemble du monde arabe, le taux de scolarisation des filles est de 77 %, selon le Pnud. Ce chiffre est inférieur dans le secondaire et l'enseignement supérieur.

Au vu des enquêtes (Pisa & TIMSS, 2003), les élèves des pays de la région ont des résultats faibles dans les domaines scientifiques, mathématiques et littéraires par rapport aux pays européens en classe de quatrième. La proportion d'élèves qui n'atteint pas le bas de la fourchette en mathématiques et en science est de 71 % en Syrie, 58 % au Maroc, 48 % en Égypte, 45 % en Tunisie, 40 % en Jordanie et 32 % au Liban (81 % en Arabie saoudite, 49 % au Bahreïn). Des évaluations nationales similaires confirment l'appauvrissement de l'alphabétisation élémentaire depuis la fin des années 1980 en Égypte et des performances en français et en sciences au Maroc. Par ailleurs, les taux d'échec et de redoublement sont élevés à tous les degrés : 30 % dans le primaire et 40 % au niveau de la troisième en Algérie ; 16 % en Tunisie dans le primaire et le secondaire, avec un taux d'abandon de 10 % au début des études secondaires⁽²⁾.

Au total, malgré les dépenses importantes et l'augmentation du nombre de diplômés dans les différents cycles d'enseignement, une large partie des populations méditerranéennes ne possède pas le noyau dur de compétences et les qualifications adaptées à l'économie du savoir. Avec une disparité de plus en plus nette entre un enseignement privé dont bénéficie une minorité et des dispositifs d'éducation nationale de moins bonne qualité pour la majorité, l'obtention du diplôme peut devenir plus important que l'apprentissage lui-même et les études supérieures pourraient être envisagées comme un moyen pour accéder à un statut social et non pour accroître la productivité individuelle (cette évolution n'est-elle pas sensible dans certains pays d'Europe?). En même temps, l'inadéquation entre les formations et les besoins de l'économie laisse beaucoup de diplômés sans possibilité d'avancement social. On comptait 35 % de diplômés tunisiens au chômage en 2002 et 75 % en 2005.

Dans les pays méditerranéens, les efforts consacrés à l'éducation et les acquis sont incontestables mais se révèlent insuffisants, voire menacés. D'autres modèles devront être trouvés, s'appuyant sur le volonta-

(1) Pnud/RBAS *Arab Human Development Report 2005*, 2006.

(2) U. Bardak «An overview of educational systems and labour markets in the Mediterranean Region» *Mediterranean Journal of Educational Studies*, vol. 11, n°1, 2006, pp. 103-126.

risme politique – à l’instar de l’Éthiopie, qui veut former mille docteurs par an, pas un de moins – et sur des partenariats internationaux.

Très peu de pays peuvent développer des activités de recherche et d’enseignement de pointe dans de nombreux domaines. La formation doit être pensée de manière globale – ce qui passe par le développement de formations en anglais et la définition de cursus internationaux, de *megaver-sity*⁽¹⁾. Ainsi, la *Jordan Education Initiative* (2003), redéfinissant les programmes de base à l’échelle nationale, en même temps que les moyens d’apprentissage, ralliait plus de trente partenaires en 2005, dont des entreprises comme Cisco, Dell ou Microsoft. En liaison avec des partenaires français, dont HEC, deux *business schools* ont été ouvertes à Alger, instituant un système de parrainage avec des entreprises locales pour aider les élèves à financer leur scolarité. D’autres projets existent, concernant une école de médecine et un Institut supérieur de technologie.

Projections

LA MÉDITERRANÉE N’EST PAS UNE ZONE HOMOGÈNE. Elle ne forme pas un marché intégré. Aucune tendance nette ne se dessine qui pourrait modifier singulièrement ce tableau d’ici à dix ans – ce qui ne signifie pas que cette réalité ne puisse être modifiée dans le même temps. On constate cependant sans surprise l’apparition de deux marchés: la Turquie et, dans une moindre mesure, l’Égypte. Ce sont les deux pays les plus peuplés de la région et des pays charnières, capables d’ouvrir à eux deux des portes avec l’UE, l’Asie, la Russie, le Golfe et l’Afrique. De fait, la Turquie s’arrime à une Europe du Sud-Est qui inclut les riverains de l’Adriatique, ainsi que la Bulgarie et la Roumanie. Une zone déjà intégrée en elle-même et dont le destin sera européen, que tous ses membres adhèrent tôt ou tard à l’UE ou n’adhèrent pas. Mais au Sud, la Turquie n’a pas encore trouvé de fortes accroches avec le Proche-Orient.

Plus bas, la rive sud au-delà de l’Égypte demeure la grande inconnue. Le Maroc et la Tunisie ont amorcé une diversification industrielle dont il est difficile de juger de l’issue: lions de demain ou simples ateliers excentrés de sous-traitance pour l’Europe? Dans un pays comme le Maroc,

(1) W. R. Brody “College goes global” *Foreign Affairs* march-avril 2007, pp. 122-133.

choyé par ses voisins du Nord (60 % des IDE viennent de France, 15 % d'Espagne) mais dont près d'un actif sur deux est encore employé dans l'agriculture, les développements vers l'*offshoring*, l'automobile ou l'aéronautique font songer au textile hier. Dans le même temps, la fragmentation accrue de la chaîne de la valeur au niveau mondial peut permettre à un pays de se développer sur un segment étroit de la production pour peu qu'il devienne un pôle incontournable dans la division internationale du travail (à l'exemple de Shenzhen, ville chinoise qui concentre l'essentiel de la production mondiale de boutons de vêtements).

Dans toute vision prospective de la région, l'Algérie et la Libye sont les chaînons manquants. Ce sont deux pays à ressource d'exportation quasi unique et ayant d'importantes réserves en devises, dont l'avenir paraît ouvert; l'Algérie étant de plus un grand marché africain – le deuxième pour les immatriculations automobiles. Ce sont deux pays qui internationalisent leurs échanges depuis plusieurs années: parmi les fournisseurs de la Libye, on trouve le Japon (8,3%), la Corée du Sud (7,5%), la Turquie (8,3%). L'Algérie se tourne vers l'Afrique: elle a rejoint en 2001 le Nouveau partenariat pour le développement africain (Nepad) lancé par l'Afrique du Sud avec le Sénégal, l'Égypte et le Nigéria. Elle dispute à l'Égypte la possibilité d'occuper l'un des deux sièges au Conseil de sécurité de l'ONU qui devraient être ouverts au Continent (et dont l'un reviendrait à l'Afrique du Sud). Ce sont, en regard, deux pays de faible présence régionale; l'Algérie, plus que la Libye, ignore ses voisins maghrébins (1,11 % de ses importations et 0,95 % de ses exportations) et reste tournée vers la France, malgré une relation déséquilibrée, source de difficultés, tant les deux pays ne sont pas dans un même rapport d'importance: c'est le 16^e client (1,1 % des exportations) et le 19^e fournisseur (0,9 % des importations) de la France. L'Algérie est le 6^e partenaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur mais avec 4 % seulement des échanges. Elle n'est que le 27^e client de la région Rhône-Alpes (la Turquie est 9^e, le Maroc 18^e, la Tunisie 21^e).

Compte tenu de ces incertitudes, une Union pour la Méditerranée de quarante-trois membres pourrait-elle favoriser l'apparition d'une plaque méditerranéenne dans l'économie-mondiale? Si cela doit être pensé en termes de régionalisation, cela supposerait que l'une au moins des grandes économies de l'UE trouve en Méditerranée son centre de gravité, en liaison avec le développement des économies de la région, ce que l'état actuel des marchés locaux et leur manque d'intégration (pour ne pas dire leur fer-

meture, comme entre le Maroc et l'Algérie) ne permet guère d'imaginer d'ici à dix ans, sans un fort volontarisme politique et institutionnel.

Il faudrait que soit clairement posée la nécessité d'une solidarité régionale face aux autres blocs internationaux. Un impératif qui commanda la formation de l'Europe, entre les États-Unis et l'URSS, comme celle de l'Asean face à l'Alena et à l'UE. Mais cet impératif s'exprime peu dans les projets euro-méditerranéens⁽¹⁾, même si la Déclaration de Barcelone en 1995 situait le Partenariat euro-méditerranéen comme une réponse à l'Alena (1994) et si la création en juillet 2008 de l'UPM exprimait aussi ce souhait. Cette timidité témoigne de la difficulté à trouver des complémentarités évidentes entre le Nord et le Sud du Bassin méditerranéen ; au point même qu'une perspective de libre-échange entre eux paraît manquer d'objet, sauf à formuler que le Nord n'a guère besoin d'un Sud aux marchés étroits et fragmentés ! Un constat pour le moins déplaisant.

Pour les entreprises françaises – leurs montants d'IDE l'indiquent – l'enjeu est d'être présentes au Brésil plus qu'ici. Quoi qu'il en soit, autour de la Méditerranée, l'intégration régionale est trop peu engagée pour se livrer à des projections en termes unitaires, identitaires. Cela ferme-t-il la question ? Pas du tout, si l'on considère la Méditerranée comme un carrefour. Un espace non pas unifié et n'ayant pas vocation à l'être mais un espace ouvert. Car « depuis une dizaine d'années, mondialisation oblige, la Mare Nostrum est devenue un sous-ensemble de l'océan mondial »⁽²⁾.

La Méditerranée ne définit pas comme un marché intégré mais elle relie les marchés de l'UE, de l'Afrique, du Golfe, de l'Asie centrale et de l'Europe de l'Est. Il est difficile de croire que les pays méditerranéens ne puissent tirer profit d'une situation si privilégiée, notamment comme *passseurs*, pour adapter la production d'un marché à un ou à plusieurs autres. C'est l'exemple de la Logan. Mais cela ne se limite pas aux productions *low cost*. Aujourd'hui, une société informatique européenne voulant travailler de manière durable dans le Golfe va chercher un partenaire en Égypte ou au Liban. Parce que ces deux pays offrent des passerelles avec le Golfe, qu'il existe une proximité culturelle et qu'une plateforme égyptienne ou libanaise offre des ouvertures plus larges vers l'Afrique ou vers l'Asie, qu'une implantation au Bahreïn.

(1) Voir notamment *Comment construire l'Union méditerranéenne ?* Rapport d'information de l'Assemblée nationale, sous la présidence de R. Muselier, décembre 2007.

(2) Yves Mamou, «Le grand chambardement en Méditerranée», *Le Monde*, 3 janvier 2009.

Stratégie industrielle : l'hyperspécialisation et la montée en gamme

DEUX VOIES SE DESSINENT en termes de stratégie industrielle autour du Bassin, tant pour les activités que pour les services : d'une part, une spécialisation internationale ou hyperspécialisation, susceptible d'intervenir sur des activités hautement technologiques, quoique dans un spectre limité et, d'autre part, une montée en gamme sur des industries et services moyennement qualifiés.

L'hyperspécialisation suit un modèle d'intégration verticale, à l'échelle internationale, qui a déjà été présenté. Il s'agit de s'intégrer à des réseaux de production, souvent fédérés autour de marques leader. Le Boeing 787 sera réalisé par un ensemble de partenaires de neuf pays, la société Boeing ne produisant elle-même que la dérive verticale. Dans l'automobile, 70 % à 80 % des coûts de fabrication d'un véhicule sont externalisés. Dans un tel contexte de modularité de la production, on ne peut plus parler de sous-traitance. La concurrence entre les grandes firmes a lieu entre tout un système de co-traitants, sur lesquels sont reportés les coûts de développement mais qui sont intéressés réciproquement à un pourcentage des ventes. Face aux coûts de développement, des consortiums peuvent être formés entre concurrents : ainsi pour les nouvelles générations de circuits intégrés de trente-deux nanomètres, seul Intel peut encore jouer cavalier seul ; les autres doivent unir leurs efforts de développement.

Participer à de tels réseaux ne repose pas tant sur l'attrait de bas salaires (le travail d'exécution ne représente plus que 25 % des coûts de fabrication dans l'automobile). Il suppose d'abord de satisfaire aux normes internationales : les entreprises marocaines et tunisiennes, en ce sens, ont engagé ces dernières années de gros efforts de certification. Enfin, la mise en réseau peut permettre aux entreprises des pays émergents de renforcer leur pouvoir de marché face à leurs fournisseurs internationaux de service (transport) ou de matières premières et énergétiques. La fédération agroalimentaire chilienne (Fepach) négocie ainsi des tarifs de navigation pour l'ensemble de ses membres.

Il ne faut pas comprendre l'hyperspécialisation comme le développement de compétences très parcellisées car la fragilité d'un tel modèle serait évidente. Il s'agit de choisir quelques secteurs de pointe pour se hisser à un niveau de compétition internationale, en capitalisant sur ce vecteur pour développer l'ensemble de l'économie ; par exemple l'Algérie se spécialise dans les technologies du dessalement d'eau de mer.

L'hyperspécialisation doit être portée par une stratégie d'image pour un pays, car la montée en gamme relève d'une stratégie pays. Il faut citer

en ce sens les efforts déployés par l'Apex brésilienne, notamment aux États-Unis, pour donner à ce pays une image crédible en matière d'activités high-tech, en soulignant ses capacités créatives pour se démarquer de l'offre indienne. L'hyperspécialisation suppose donc des efforts d'investissements nationaux : formation, infrastructures, mise à niveau des législations sociales (travail des enfants, etc.) et fiscales, développement d'un environnement favorable à l'investissement. La tentation est de limiter ces efforts à quelques zones privilégiées, en comptant sur des entreprises étrangères pour les animer, avec le risque de *mitter* les territoires, en laissant apparaître des îlots ne changeant que peu la donne en termes d'emplois et de retombées économiques mais exposés à des investissements volatils. La stratégie des pays asiatiques fut plus agressive, portée par des bureaux de recherche publics (le fameux Miti japonais) et surtout par une négociation permanente avec les entreprises étrangères désireuses de s'implanter pour organiser des transferts de technologie et introduire un seuil minimal de production locale – ceci, particulièrement, à l'occasion d'achats publics importants (flottes aériennes, ferroviaires...). Aujourd'hui, le I-pod d'Apple incorpore un minidisque dur Toshiba, un lecteur Nidec et un processeur ARM, tous trois fabriqués au Japon, ainsi qu'une carte Texas Instruments, un interface USB Cypress et une mémoire flash Sharp assemblés par le Taïwanais Inventec.

SI LE DÉVELOPPEMENT D'ARTICLES de qualité moyenne peut être plus largement apporté par les IDE (le montage de la *Logan* au Maroc en est un exemple), la montée en gamme sur ce genre d'articles nécessite une stratégie nationale. Une stratégie qui passe par le développement d'une présence sur les marchés cibles et qui impose donc de quitter le pays pour connaître les marchés de destination : dynamique des prix, habitudes de consommation, réseaux de distribution.

S'implanter dans les pays de débouchés est un phénomène sensible dans les pays émergents⁽¹⁾. En 2006, les investissements brésiliens à l'étranger ont dépassé en montant les IDE reçus par le Brésil. Pour l'essentiel, les IDE brésiliens ont concerné des activités de base (mines, sidérurgie). Cependant, Sabo (équipement automobile) s'est aussi implanté en Europe. Des alliances ont été conclues dans le textile en Espagne ou aux États-Unis. La Corée du Sud est devenue le premier investisseur étranger en Chine, où les entreprises coréennes délocalisent leur pro-

(1) Voir notamment pour la Thaïlande P. Phongpaichit & C. Baker (ed) *Thai capital. After the 1997 crisis*, Chiang Mai, Silkworm Books, 2008, chap. 9.

duction. Les IDE indiens sont beaucoup plus importants que ceux reçus par l'Inde. Ils ont d'abord cherché à prendre pied sur les marchés technologiques avancés, sans attendre les transferts technologiques ; désormais, ils se diversifient (automobile, textile, chimie, sidérurgie).

De telles démarches sont déjà fréquentes en Europe : Nokia n'a pas hésité pas à aller aux États-Unis. Dans ce cadre, on voit des entreprises des pays émergents entrer en Bourse sur les places internationales ; à Londres aujourd'hui (à travers les programmes de *Depositary Receipt*) et demain peut-être, pour les entreprises méditerranéennes, à Dubaï.

Fonds souverains et holding d'État

ACQUÉRIR UNE PRÉSENCE SUR LES MARCHÉS internationaux, dans une perspective d'apprentissage et de mise à niveau, peut être un objectif des fonds souverains ou plutôt de holdings d'État, car la confusion entre ces deux types de véhicules est patente aujourd'hui. Les principaux fonds souverains chinois ou appartenant à des pays du Golfe qui ont acquis une puissance financière colossale, répondent au double objectif de réinvestir les réserves de change pour éviter inflation et surenchérissement de la monnaie nationale, tout en développant et en diversifiant les revenus des pays en investissant sur les marchés internationaux. Un fonds souverain libyen a été ainsi créé (Libyan Investment Authority), avec une première dotation de 40 milliards dollars. Les holdings d'État poursuivent une stratégie d'investissement public domestique avec beaucoup d'efficacité dans plusieurs pays asiatiques : l'économie singapourienne est contrôlée à 60 % par l'État. Dans la région méditerranéenne, seule l'ONA marocain peut être comparé au Khazanah malais ou au Crown Property Bureau thaïlandais.

En 1980, le textile et l'habillement représentaient 68 % des exportations coréennes, lesquelles étaient très dépendantes du marché américain. Ils n'en représentent plus aujourd'hui que 7 %. Après une montée en gamme réussie dans de nombreux secteurs de pointe et un élargissement de ses marchés, la Corée du Sud exporte à présent automobiles (26 %), semi-conducteurs, équipements téléphoniques (12 %), ordinateurs. Les excédents commerciaux malais, proportionnellement supérieurs à ceux de la Chine, reposent pour moitié sur les matériels électriques et électroniques. Face au faible coût de la main-d'œuvre chinoise, la Malaisie a, comme Singapour, choisi de se concentrer sur les services et les industries de précision.

Les deux pistes stratégiques de l'hyperspécialisation et de la montée en gamme sur des articles de qualité moyenne offrent la possibilité de développements industriels ou de services ultérieurs plus intégrés. Ce sont les plus accessibles, compte tenu de la faible amorce de diversification dans les activités fortement capitalistiques, de l'étroitesse des marchés locaux et de leur faible intégration régionale qui allongent les délais d'amortissement et limitent les effets d'échelle. D'ores et déjà, un certain nombre de réussites pourraient être citées, par exemple au Maghreb dans le secteur agroalimentaire (Maroc), la pêche (Maroc, Mauritanie), les engrais (Tunisie et Maroc), les huiles et graisses végétales (Tunisie).

Le développement en Méditerranée est donc une question d'accès aux marchés internationaux en attendant la consolidation de marchés locaux plus matures. C'est la voie, prise par les pays d'Asie. Le Japon a appliqué ce schéma avec la Corée du Sud et Singapour dans les années 80, puis avec la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande au cours de la décennie suivante. Suivant ce modèle d'intégration verticale, le Japon a d'abord délocalisé les étapes de sa production industrielle qui nécessitent une main-d'œuvre importante mais en visant les marchés mondiaux; l'essentiel de la production était exporté hors zone. Or c'est là que se situerait l'opportunité méditerranéenne, plutôt qu'une intégration économique fondée sur des échanges dissymétriques entre le Nord et les autres pays. Le Japon a pensé l'externalisation de son industrie dans la perspective d'une offre concurrentielle mondiale. On a ensuite assisté à une montée en gamme dans la chaîne de valeur des différents pays asiatiques. L'intégration est devenue plus horizontale et a été portée par le développement de la consommation chinoise. La montée en gamme a eu lieu sur des marchés extérieurs, notamment chinois et américains, tandis que le commerce avec le Japon est resté déficitaire en ce qui concerne les produits technologiques.

De tels choix stratégiques ne sont pas faciles. Par rapport aux pays asiatiques, la Chine notamment, la région méditerranéenne se caractérise par un climat des affaires (droits de propriété, sécurité des transactions, transparence des marchés, qualité des infrastructures, respect de la concurrence) perfectible mais non pénalisant, sauf pour certains délais administratifs : la construction d'un château d'eau à Alger peut engager cinq ans de procédure, déclare un opérateur international!

S'appuyant sur plusieurs expériences dans les Peco, la Banque mondiale recommande des solutions de jumelage institutionnel avec des partenaires de l'UE pour conduire les efforts de convergence réglementaire,

notamment dans le domaine des services d'infrastructures⁽¹⁾. Dans le cadre de la PEV et des financements associés, le Maroc a déjà signé trois projets de jumelage, dans les domaines de l'environnement, de la marine marchande et des procédures douanières.

En revanche, par rapport à l'Asie, la Corée du Sud notamment, l'investissement privé national demeure faible dans la région : de 12 % à 13 % du PIB en Tunisie pour 19 % en Roumanie et Bulgarie et 30 % en Asie (mais 25 % au Maroc en 2005). Dès lors, malgré des orientations claires vers une spécialisation industrielle internationale, telle que définie par les Plans stratégiques *Émergence et Envol* (nanotechnologies, biotechnologies et microélectronique) du Maroc, bien des obstacles se dressent encore. Cela nécessite une réforme des marchés du crédit et des capitaux. Il faut aussi que l'entrepreneuriat soit nettement favorisé. Aujourd'hui, les entreprises privées de la région, note Jacques Ould Aoudia, montrent peu d'appétence pour l'endettement et la prise de risque et sont très réticentes à ouvrir leur capital, souvent très concentré. Elles se contentent volontiers d'activités de commerce à retour immédiat et aisé, offrant peu d'opportunités de réinvestissement et, donc peu de possibilités de remontée de filière. De là un tissu industriel *mité*, peu concurrentiel et peu coopératif, fait d'entreprises peu diversifiées et peu complémentaires. D'où l'impression que, dans ces pays, ne réussissent que les étrangers et les favoris⁽²⁾.

Il y a une évidence méditerranéenne. La relocalisation des forces armées américaines en Europe en Italie, autour de la VI^e Flotte à Naples et de Camp Darby, le plus grand entrepôt logistique militaire mondial, prouve que la Méditerranée est en train de redevenir un centre du monde. Beaucoup de facteurs l'y poussent : l'émergence des pays du Sud, le glissement accentué des États-Unis vers l'Asie et le délaissement relatif, en conséquence, de leur façade atlantique, l'irruption de l'Asie en Afrique et dans le Golfe, la renaissance de l'ancienne route de la soie comme axe stratégique pour la Chine. Tous ces éléments convergent pour redonner à l'espace méditerranéen une vocation de débouché privilégié sinon principal pour trois continents.

La perspective d'une Méditerranée carrefour redonne tout son sens à la vision des saint-simoniens et de Chevalier qui, en 1832, peignaient la puissance du système méditerranéen structuré par la diversité et par la nécessité des échanges. Fernand Braudel le soulignait : ce qui fit per-

(1) World Bank *Les secteurs des services clefs au Maroc* Report n° 39755 MA, novembre 2007.

(2) *Croissance et réformes dans les pays arabes méditerranéens*, 2006, Paris, AFD, 2006.

dre sa prééminence à la Méditerranée fut le basculement du centre du monde vers l'Atlantique, ceci correspondant à la mainmise progressive des pays européens du Nord sur le Bassin après Lépante (1571), qui épuisa les flottes méditerranéennes. Au XIX^e siècle, ainsi, la Méditerranée sera sous la *Pax britannica*.

Si le trafic maritime destiné à l'Europe de pays comme l'Argentine ou le Brésil se déplace au Nord, c'est parce que les capacités d'accueil méditerranéennes sont insuffisantes. Si elles cessaient de l'être, la Chine développerait probablement ses bases de production autour du Bassin, pour viser les marchés européens, voire américains. C'est dire que les questions logistiques sont donc l'urgence méditerranéenne. Elles sont un levier de développement et d'intégration. À cet égard, un indice paraît prometteur. Parmi les sept premiers importateurs nets de capitaux, on trouvait en 2007 quatre pays méditerranéens : États-Unis (49,4 %), Royaume-Uni (9,1 %), Espagne (9,3 %), Italie (3,2 %), Australie (3,1 %), Grèce (2,9 %) et Turquie (2,5 %).

Tanger Med montre la voie. Il y a derrière ce projet un État stratège, capable de penser son développement dans un contexte mondial, en jouant de sa localisation comme d'un pivot. Derrière le gigantisme des moyens de transports maritimes, il y a de nouvelles organisations industrielles et de services, tissées en réseaux et dont les places se distribuent sur un échiquier mondial. Traditionnellement, le développement des infrastructures accompagnait l'essor économique, pour répondre à ses besoins. Désormais, ce schéma se renverse : les infrastructures ouvrent et portent les activités. Dubaï a ainsi adopté une stratégie de plaque tournante par rapport à l'Asie, au Moyen-Orient et à l'Afrique, se dotant du dixième port mondial pour le trafic de conteneurs, d'une compagnie aérienne de classe internationale (Émirates) et d'un aéroport *hub*, le plus important au monde (conçu pour 120 millions de passagers). Sur ces bases, Dubaï est devenue, malgré ses difficultés financières en 2009, une plate-forme nodale de transport et de logistique et a développé ses activités touristiques (15 millions de touristes par an).

Ainsi Maroc Telecom (filiale de Vivendi à 51 %) a lancé un nouveau câble *Atlas offshore* à destination de Marseille, en plus du système *Eurafrica*, des réseaux *Sea-Me-We 3 & 4* et de *Med-câble* (qui tous passent par Marseille) et qui, à 40 Gbps (extensible à 320 Gbps) permettra la connexion de 500 000 appels simultanés. Ouvrir des portes le long du couloir méditerranéen, tel est l'enjeu. Parmi d'autres.

DEUXIÈME PARTIE

Les six risques qui pèsent
sur l'avenir de la région

APRÈS AVOIR TENTÉ DE CERNER les réalités méditerranéennes, nous allons examiner les enjeux liés aux risques qui menacent la région. Six enjeux ont été retenus : les enjeux géopolitiques, humains, agricoles, environnementaux, énergétiques et enfin monétaires et financiers. Pourquoi six enjeux seulement ? Parce qu'ils relèvent de problématiques proprement régionales et même euro-méditerranéennes, à la différence d'autres problématiques comme la formation ou la productivité, qui appellent des remarques plus différenciées en fonction de chaque pays.

La méthode appliquée a été la suivante : rassembler les projections chiffrées disponibles ou les extrapoler sur la base d'indicateurs existants. À partir de là, identifier les risques et évaluer si une conjonction très défavorable de facteurs ou une catastrophe sont possible.

Notre démarche est de pointer ce qui aujourd'hui grève significativement l'avenir de la région. Au lecteur effrayé par une telle accumulation de risques, il faut dire que le catastrophisme est ici un parti pris méthodologique et que les risques recensés doivent être considérés comme des signaux d'alerte invitant à l'action. Pour autant, si, dans les projections menées, différentes pistes semblent pouvoir remédier à certaines situations, elles se veulent exploratoires et ne prétendent pas être des solutions qu'il suffirait d'appliquer.

Les enjeux géopolitiques

BROSSER UN RAPIDE TABLEAU des enjeux géopolitiques méditerranéens relève de la gageure, tant les intérêts sont divers et les choses compliquées. Toutefois, d'un point de vue prospectif, il est possible de se limiter à trois lignes d'évolution :

- la présence renforcée des États-Unis dans la région, du Sahara au Moyen-Orient. Parce qu'elle permet de camper les rapports de force.
- l'Islam politique, en ce qu'il conditionne l'évolution de la région et influence la perception et les attentes des pays occidentaux. Cette présentation se veut limitée par rapport aux questions culturelles et religieuses dont les multiples facettes ne pouvaient pas être mises en lumière ici.
- enfin, les projections prendront en compte les tensions nationalistes pouvant jouer un rôle dans l'avenir du Bassin méditerranéen.

A. Les forces en présence

RIEN N'EST PLUS INSTRUCTIF que de regarder comment sont distribuées les forces militaires américaines en Europe et autour de la Méditerranée. Au Nord, la VI^e Flotte veille sur l'Europe depuis l'Italie. À l'Est, depuis Bahreïn, la V^e Flotte surveille un grand Moyen-Orient allant de l'Égypte au Pakistan. Récemment, enfin, une US Africom a été détachée du commandement européen pour couvrir le golfe de Guinée. Dans la distribution des forces américaines, la Méditerranée n'existe pas comme zone stratégique en soi. Elle n'est qu'une zone tampon, à l'intersection de plusieurs foyers de troubles potentiels : au Nord-Est l'Iran et la Russie, au Sud-Est le golfe Persique et au Sud l'Afrique sub-saharienne – ces deux derniers points étant par ailleurs des pôles clés d'approvisionnement énergétique pour les États-Unis.

Au gré d'un tel découpage, les pays du Maghreb sont à la fois inclus dans l'Initiative américaine de grand Moyen-Orient et associés au développement d'une zone de sécurité africaine dans leurs confins sahéliens, tout en relevant de la zone de commandement européenne. La Turquie, membre de l'Otan, est à cheval entre les zones européenne et moyen-orientale. Ainsi, la vision stratégique américaine ne reconnaît pas une communauté d'intérêts continus autour du Bassin méditerranéen, comme si celui-ci formait un tout.

Alors que vu de Paris et de Madrid, le Maghreb ouvre sur l'Afrique occidentale, la vision américaine fait du Maghreb un pôle excentré sur un continent africain dominé verticalement et selon un axe plutôt oriental, par l'Égypte, le Nigéria et l'Afrique du Sud au sein duquel l'Afrique de l'Ouest semble une proie possible. Les Américains tentent en effet de la contrôler à la fois par le golfe de Guinée, ainsi qu'à partir du *no man's land* sahélien, où l'on redoute l'installation de bases arrières terroristes autour des vieilles routes caravanières, entre la Mauritanie, le Mali, le Niger et le Tchad, une région qui est un pôle de trafics en tous genres et une plaque tournante des migrations clandestines. Les craintes de dérive terroriste dans cette région ont été avivées par l'alliance annoncée en octobre 2006 du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) algérien avec Al-Qaïda – le GSPC se rebaptisant à l'occasion Organisation Al-Qaïda pour le Maghreb islamique (AQMI). En regard, les États-Unis ont lancé une *Pan-Sahel Initiative*, puis une *Trans-Sahara Counterterrorism Initiative* qui associe, en plus des quatre pays sahéliens, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, le Sénégal et le Nigéria.

Des analystes doutent de la possibilité que la zone sahélienne soit gagnée plus qu'en surface par le terrorisme islamique, au-delà des actions de groupes comme le GSPC, qui relèveraient davantage du grand banditisme⁽¹⁾. Les États sahéliens, qui comptent parmi les plus pauvres du monde, pratiquent, explique-t-on, un islam soufi modéré et tolérant. Ils sont peu marqués par le conflit israélo-palestinien (la Mauritanie entretient depuis longtemps des relations diplomatiques avec Israël), bénéficient moins des financements saoudiens que le Nigéria ou l'Afrique du Sud, séparent strictement religion et État (Niger) et se montrent vigilants par rapport aux activités islamiques (Mauritanie).

On n'a donc pas manqué de suggérer que la prévention du terrorisme n'était qu'un prétexte pour asseoir la présence des États-Unis dans une région qui, à partir du golfe de Guinée, pourrait à terme fournir jusqu'à 30 %, voire 50 % des importations pétrolières américaines ; une région, où la Chine et l'Inde sont de plus en plus actives (Arcelor-Mittal investit deux milliards d'euros au Sénégal ; un milliard au Libéria). Une région, enfin, dont la croissance pourrait bientôt dépasser celle de l'Afrique du Nord.

Quand on examine les différents enjeux euro-méditerranéens, il est frappant de constater qu'il n'y a guère de raison de considérer qu'ils s'arrêtent au Sud de l'Algérie ou de la Mauritanie. Les questions environnementales, énergétiques ou agricoles trouvent beaucoup de prolongements au Mali ou au Sénégal. Les phénomènes migratoires en fournissent le meilleur exemple : comment dessiner une politique européenne en ce domaine qui ne concernerait pas ces deux derniers pays ? De sorte qu'on imagine une démarche de coopération euro-méditerranéenne qui peut trouver une dimension africaine forte. Particulièrement si un net découplage devait être constaté dans le rapprochement entre les rives sud et est de la Méditerranée par rapport à l'UE – une intégration paraissant plus accessible avec la rive sud. Un scénario possible pour une Union méditerranéenne serait qu'elle prenne la forme d'une Union euro-africaine occidentale. De même que le partenariat euro-méditerranéen a été inclus dans un périmètre plus large, étendu aux pays de l'Est, avec la Politique européenne de voisinage (PEV), la question est posée de savoir si, sur nombre d'enjeux, les perspectives de coopération euro-méditerranéennes ne devront pas être élargies à l'Afrique occidentale.

(1) Voir notamment *Oxford Analytica Islamist Terrorism thrives on Weak States*, 15 janvier 2004 & International Crisis Group «Islamic Terrorism in the Sahel; fact or fiction?» *Africa Report* n° 92, mars 2005.

Les visées américaines semblent aller à l'encontre d'une telle issue. Elles marquent un clivage entre une Afrique sub-saharienne devenant un nouveau centre de gravité mondial sous la triple influence des États-Unis, de la Chine et des puissances africaines anglophones et une Afrique du Nord, partagée entre trois zones d'influence africaine, européenne et moyen-orientale.

Une situation aussi inconfortable pour les pays de la rive sud pourrait-elle favoriser un rapprochement euromaghrébin ou seulement maghrébin ? À ce stade, le Maroc et l'Algérie demeurent divisés sur le Sahara occidental, une question toujours en suspens, dès lors que le référendum d'autodétermination prévu en 1991 n'a jamais été organisé.

Ce territoire, partagé entre la Mauritanie et le Maroc en 1975, lors du retrait espagnol, puis annexé par le Maroc en 1979 et suscitant la guérilla du Front Polisario, soutenue par l'Algérie, jusqu'au cessez-le-feu de 1991, est toujours sans statut. En avril 2007, des négociations ont été ouvertes, sous l'égide de l'Onu. Le Maroc a présenté, à cette occasion, un projet d'autonomie soutenu par les États-Unis, la France et l'Espagne mais qui a été rejeté par le Front Polisario. L'ouverture de ces négociations semble avoir eu lieu sous la pression américaine ; Washington souhaitant faire du Maroc un acteur de la stabilité régionale.

Alors que l'UE distingue nettement son voisinage méditerranéen de ses relations avec les pays sub-sahariens, en Afrique l'influence chinoise gagne sous surveillance américaine. Et les intérêts se concentrent dans le golfe de Guinée. Dans ce contexte, l'Afrique du Nord pourrait représenter un trait d'union entre le Moyen-Orient et l'Afrique occidentale mais de manière assez périphérique. Tandis qu'un rapprochement euromaghrébin tourné vers l'Afrique semble possible. Ce qui souligne la nécessité – trop négligée – d'introduire plus de continuité entre les politiques africaine et méditerranéenne de l'UE ; voire de reconnaître aux États maghrébins un statut de co-gestionnaires.

Situation de blocage au Proche et au Moyen-Orient

LE PROCHE-ORIENT PARAÎT AUJOURD'HUI enfoncé dans une situation de blocage teintée de menaces. Les conflits ne trouvent pas d'issue, des *statu quo* s'instaurent, incertains, en l'absence de vrai vainqueur et de vrai vaincu, comme au Liban. Depuis l'échec des accords d'Oslo et la seconde Intifada (2000), après la scission au sein du camp palestinien, marquée par la victoire du Hamas aux élections parlementaires de jan-

vier 2006, et l'intervention israélienne à Gaza en décembre 2008, le conflit israélo-palestinien paraît plus que jamais sans issue.

Ces faits et le pourrissement des conflits irakiens et afghans inquiètent les pays du Golfe; le roi Abdallah a formulé une initiative de paix, adoptée par la Ligue arabe, concernant le conflit israélo-palestinien. Les pays du Golfe, sous un protectorat militaire américain, sont mal assurés quant à leur avenir. Ils s'inquiètent de la montée de l'islamisme (Koweït), affrontent des problèmes de légitimité (Bahreïn) et de concurrence à la tête de l'union hétérogène des Émirats arabes unis. L'Arabie saoudite et le Qatar s'opposent sur l'attitude à adopter vis-à-vis de d'Israël et sur le soutien aux mouvements islamiques radicaux. Devenue le principal vecteur de la politique américaine au Proche et au Moyen-Orient, l'Arabie saoudite tente une timide ouverture politique (élections municipales), à l'instar du Koweït (élections législatives).

La région est donc marquée par une présence américaine renforcée, en même temps que par un rapprochement de fait entre les trois piliers principaux, l'Égypte, l'Arabie saoudite et Israël, face à une menace commune: l'Iran.

La menace iranienne

LA PRÉSENCE ET L'INFLUENCE DE L'IRAN dans la région s'affirment à la faveur du déploiement américain, marqué par la perte totale d'influence de l'Irak, l'installation de nombreuses bases militaires et l'alignement de la majorité des pays arabes sur la politique de Washington. L'Iran soutient le Hamas palestinien (avec une certaine distance). Il est le protecteur des communautés chiites, dont le Hezbollah libanais, qui a résisté à l'armée israélienne au Liban en 2006. L'Iran est surtout le pays qui tient tête aux États-Unis sur la question du nucléaire. Il dispute à la Corée du Nord le titre de pire ennemi des États-Unis et cela lui vaut un incontestable succès d'estime dans le monde arabe et au-delà.

Dès 1957, avec l'appui des États-Unis, l'Iran a lancé un programme nucléaire civil, interrompu en 1979 et relancé en 1983. Ces dernières années, l'Agence internationale de l'énergie atomique a accusé l'Iran de dissimuler des activités d'enrichissement d'uranium à vocation militaire, se soustrayant aux obligations du Traité de non prolifération, dont l'Iran est signataire. En novembre 2002, des installations secrètes à Natanz et Arak étaient découvertes. Peu après, l'Iran y confirma la mise en place de centrifugeuses mais, précisa-t-il, à des fins purement civiles.

Les États-Unis et leurs alliés européens réagirent néanmoins en faisant planer la menace d'une intervention militaire. En décembre 2006 et mars 2007, deux résolutions du Conseil de sécurité de l'Onu renforçaient les sanctions internationales frappant l'Iran (imposées depuis 1979). En septembre 2007, un raid de l'aviation israélienne sur un objectif syrien ressemblait fort à une répétition et la France se rallia alors à la position américaine. Mais en décembre 2007, le rapport *National Intelligence Estimate* de plusieurs agences de renseignement américaines, dont la CIA, fut rendu public. Il estimait que Téhéran avait effectivement suspendu son programme nucléaire militaire depuis 2003.

Aujourd'hui, il n'est donc pas certain que l'Iran dispose d'uranium enrichi, ni qu'il puisse en disposer avant 2013 au plus tôt⁽¹⁾. Cependant, en février 2008, il a procédé au lancement d'une fusée Kavoshgar-1 et une intervention américaine ou israélienne demeure envisageable.

La question d'une prolifération du nucléaire militaire dans la région est ouverte. En effet, il semble clair qu'en riposte à l'Iran, si celui-ci s'orientait vers le développement du nucléaire militaire, d'autres pays (Arabie saoudite, Égypte, Turquie, Syrie) pourraient faire de même et ce, sans attendre que les incertitudes sur la situation iranienne soient levées. Tout l'équilibre de la région serait à redéfinir ainsi que la sécurité d'Israël (seul pays de la région à disposer, officiellement, d'une force de frappe nucléaire).

En attendant, l'affirmation de l'Iran sur la scène moyen-orientale ne doit pas tromper sur les capacités du pays. Isolé, le pays souffre d'un manque d'investissements patent, notamment pour entretenir son outil pétrolier. Sa production de brut baisse de 5 % par an. Et il doit acheter 40 % de l'essence qu'il consomme. Ainsi, l'Iran doit trouver des alliés. Ceux-ci paraissent tout trouvés : l'Inde et la Chine ont besoin du gaz iranien et veulent exploiter le gisement de Pars. La Russie voudrait constituer une Opep du gaz avec l'Iran, qui possède les deuxièmes réserves mondiales et qui s'est récemment rapproché, sans succès, de l'Algérie.

Les États-Unis n'ont pas saisi la main tendue des présidents iraniens modérés Rafsandsjani (1989-1997) et Khatami (1997-2005). Notamment en Afghanistan où, opposé aux Talibans, l'Iran soutenait l'Alliance du Nord du commandant Massoud, ou encore en Irak, où Téhéran leur fit une offre de médiation. Cette attitude américaine a enfermé l'Iran dans

(1) D'après le Stockholm International Peace Research Institute. Toutefois, selon le Rapport de l'AIEA (2008), le centre de Natanz aurait produit, en violation des résolutions de l'ONU, 480 kg d'uranium faiblement enrichi.

une posture d'opposition provocatrice. L'actuel président Ahmadinejad renchérit dans les propos anti-américains et anti-israéliens, comme pour pousser son influence sur les masses du monde arabe. Les États-Unis ont également poussé Téhéran à se rapprocher des puissances asiatiques ; ce qui pèsera sans doute sur le destin de la région.

En novembre 2002, les États-Unis classaient l'Iran parmi les pays de *l'axe du mal*. Pour eux, ce pays, tout comme Al-Qaïda (malgré le conflit latent entre les deux), incarnent une menace qui est d'abord islamique, *arabe* visant, selon le National Security Council, le rétablissement d'un Califat englobant tous les musulmans et les lançant dans la guerre contre l'Occident. Certes, ces craintes cachent des intérêts stratégiques et économiques plus terre à terre, ne serait-ce qu'en termes d'approvisionnement pétrolier. Il reste que la présence américaine, qui s'étend du Sahara à l'Afghanistan, s'inscrit dans une logique de choc des civilisations et d'abord sous l'aspect politico-religieux, dans un contexte où se pose la question du devenir de l'islam politique.

B. La renaissance de l'islam politique

LA MÉDITERRANÉE EST SOUVENT PERÇUE comme une ligne de fracture entre les mondes chrétiens et musulmans et cette dimension est revenue au premier plan depuis la fin de la Guerre froide. Avec l'immigration musulmane en Europe, le développement économique et le rapprochement des deux rives, une atténuation de cette fracture pouvait être attendue. Certains, notamment parmi les intellectuels arabes, attendaient un Vatican II de l'islam, qui n'advint pas. On assista au contraire à une reviviscence de l'islam, marquée par le retour de pratiques scripturaires et rigoristes.

Cela donne à penser que la religion musulmane serait donc rétive à la modernité, voire à la démocratie et à l'économie de marché. Cela a également favorisé une approche culturaliste du monde musulman. Or, l'idée d'un dialogue des cultures présuppose que celles-ci sont distinctes, voire éloignées et que, dès lors, toute coexistence pacifique implique une démarcation, au nom du respect mutuel, entre des communautés dont les valeurs ne seraient pas conciliables.

Il paraît difficile de comprendre l'islam politique en faisant abstraction de sa dimension d'affirmation identitaire, née en réaction contre la

domination coloniale et le démembrement de la continuité arabe, avec la création, sur les ruines de l'empire ottoman, d'États-nations. Cette dimension nationaliste peut dépasser les frontières étatiques, quand l'islamisme s'érige en défense d'une identité ethno-religieuse comme dans le cas du Hezbollah chiite libanais.

C'est en Europe que la situation des communautés musulmanes reflète le mieux l'intrication avec le monde occidental dans lequel doivent être appréhendés l'évolution et le renforcement de l'Islam. En Allemagne, note Emmanuel Todd, stigmatisés comme musulmans, les immigrants turcs se sont de fait ré-islamisés⁽¹⁾. En France, on compterait cinq millions de musulmans, dont 10 % seraient régulièrement pratiquants. Depuis les années 90, les gouvernements ont cherché à organiser une représentation officielle du culte, censée parler au nom de la communauté musulmane, réveillant ainsi un réflexe colonial, celui d'avoir face à soi un clergé musulman institué, quitte à favoriser la sur-représentation de certaines tendances parmi les plus radicales⁽²⁾.

À cette dimension identitaire, l'islam politique ajoute une dimension contestataire, depuis la fin de l'ère soviétique, faisant figure de principal parti d'opposition aux régimes en place. Parce que la renaissance de l'islam politique a souvent lieu par réaction à des régimes autoritaires, certains pensent, qu'avec l'ouverture de ces régimes, l'islam pourrait entrer dans le jeu démocratique. Les exemples de la Malaisie et de la Turquie sont souvent cités.

Le monde arabe, depuis deux décennies, vit loin du contexte de croissance et de détente internationale dans lequel intervint Vatican II (1962-1965). En revanche, la situation n'est pas sans évoquer celle de l'Église catholique à la fin du XIX^e siècle, marquée par un repli traditionaliste, un recul par rapport aux valeurs de la modernité et l'unification des rites et pratiques autour du rite romain⁽³⁾. Les Frères musulmans, notamment, apparus en Égypte en 1926, propagent un Islam salafiste proche du wahhabisme saoudien, basé sur la Charia et sur une interprétation rigoriste du Coran. Profitant du développement de l'enseignement supérieur, ils séduisent la classe moyenne ; ce qui, là aussi, n'est pas sans évoquer la situation du catholicisme à la fin du XIX^e siècle. Ce genre de comparaison invite à prendre avec précaution l'idée d'une renaissance de l'Islam uniquement sous son jour le plus activiste et radical.

(1) *Le destin des immigrés*, Paris, Seuil, 1994.

(2) V. Geisser & A. Zemouri *Marianne & Allah*, Paris, La Découverte, 2007.

(3) X. Ternisien *Les Frères musulmans*, Paris, Fayard, 2005.

L'islam activiste a échoué, diagnostiquaient Gilles Kepel et Olivier Roy dans les années 90. Correspondant à un phénomène de contestation des régimes en place, il aura été victime de ses dissensions internes. Et il n'aura guère réussi, sauf en Iran et en Turquie (en dehors du monde arabe donc), à répondre durablement aux aspirations contradictoires d'une jeunesse désœuvrée, facilement acquise aux bouleversements révolutionnaires, et à celles des classes moyennes soucieuses de défendre les valeurs traditionnelles face à l'occidentalisation⁽¹⁾.

N'ayant pu s'appuyer sur une mobilisation populaire stable, il ne reste plus à l'islamisme qu'à dériver vers le terrorisme spectaculaire, estimait G. Kepel (l'ouvrage a été publié avant le 11 septembre 2001), pour tenter de forcer une adhésion symbolique, émotive. Une dérive qui durerait, handicapant gravement le développement de certains pays. Les troubles en Mauritanie qui ont conduit à l'annulation du Paris-Dakar début 2008 en sont un exemple.

Avec l'épuisement de l'islamisme radical, G. Kepel semblait attendre un rejet de l'autoritarisme politique. Beaucoup de régimes, notamment en Algérie et en Égypte, ont assis leur légitimité en étant perçus comme le dernier rempart contre l'islamisme et ont bénéficié à cet égard d'appuis occidentaux. Une ouverture pouvait sembler acquise pour le pluralisme et la démocratie. Toutefois, la menace du terrorisme islamique n'a pas disparu. Elle a justifié l'intervention directe des États-Unis dans la région. Quant aux autorités locales, elles ont été obligées d'accompagner une islamisation pas forcément radicale mais incontestablement profonde des sociétés méditerranéennes⁽²⁾, du Maroc à la Turquie, où un parti islamique a finalement conquis le pouvoir. Car l'islamisme paraît avoir suscité une mobilisation populaire et sociale et si l'islam politique a échoué à conquérir le pouvoir, il semble durablement installé dans l'espace politique de la région.

La généralisation de l'expression religieuse

QUICONQUE VISITE LES PAYS MÉDITERRANÉENS est frappé par la généralisation de l'expression religieuse dans les pratiques sociales et culturelles depuis quinze ans. En France, au sein de communautés immigrées musulmanes se déclarant à 30 % non-croyantes (27 % pour

(1) *Jihad. Expansion et déclin de l'Islamisme*, Paris, Gallimard, 2000.

(2) Que soulignait davantage A. Basbous *L'Islamisme. Une révolution avortée ?*, Paris, Hachette, 2000.

l'ensemble des Français), la pratique du ramadan et le respect des interdits alimentaires se sont assez développés : 80 % des Français qui s'affirment musulmans observeraient le ramadan, alors que seulement 17 % d'entre eux fréquentent la mosquée chaque semaine. Il en est de même en Indonésie, où ces pratiques étaient étrangères à l'Islam local. C'est un Islam en mouvement bien plus que purement rétrograde qui saisit les sociétés musulmanes. Ce qui conduit à se demander si l'Islamisme traditionaliste est à même de contrôler la dynamique de réislamisation des sociétés qu'il a initiées.

Avec des télé-prêchers, comme *Amr Khalid* en Égypte, l'enrichissement personnel peut être valorisé. Il y a un islam, a-t-on noté⁽¹⁾, qui accepte les valeurs économiques et qui entre dans une convergence avec la révolution conservatrice américaine. Il y a une nouvelle *muslim pride* qui passe par la compétitivité et des entreprises comme Mecca Cola qui jouent d'un consumérisme communautaire.

La réaffirmation du respect des pratiques religieuses peut s'accompagner de leur réinterprétation ou d'un rétrécissement de leur champ d'application, laissant plus de place à l'affirmation individuelle ; ainsi, un féminisme islamique se développe⁽²⁾. On a pu expliquer le port du voile par de jeunes étudiantes en France comme une revendication d'autonomie par rapport au modèle parental⁽³⁾. Pour les populations musulmanes, le religieux n'est pas forcément un discours annulant ou reléguant tous les autres. Il peut perdre de sa globalité en même temps qu'il gagne une dimension beaucoup plus privée, subjectivement réinterprétée, loin d'être passivement reçue par conformisme social⁽⁴⁾.

Signe des temps : les frontières du monde musulman redeviennent des terres de prédication pour le prosélytisme évangélique chrétien. Lequel est présent en Afrique noire, en Côte d'Ivoire, au Nord du Nigeria, à Madagascar, au Maroc, ainsi qu'en Kabylie (qui a été une terre d'évangélisation pendant la colonisation française (comme si les origines nordiques que l'on a prêtées aux Berbères les rendaient réceptifs au christianisme). Car, dans le monde, le christianisme demeure la religion dominante et celle qui progresse le plus, notamment sous sa forme pentecôtiste et évangélique. Bien que ce courant soit divisé en nombreux groupes

(1) P. Haeni *L'Islam de marché. L'autre révolution conservatrice*, Paris, Seuil, 2005.

(2) M. Makram Ebeid contribution à *Europe-Orient : dialogue avec l'Islam* Colloque au Sénat, 12 juillet 2007.

(3) F. Khosrokhavar *L'Islam des jeunes*, Paris, Flammarion, 1997.

(4) Voir J.-N. Ferrié *Le régime de la civilité en Égypte*, Paris, CNRS Ed., 2004.

34 • Poids des principales religions dans le monde – En millions

	1900		2000		2025		2050	
Chrétiens	558	34 %	1 999	33 %	2 616	33 %	3 051	34 %
Catholiques	266	16 %	1 057	17 %	1 361	17 %	1 564	18 %
Protestants	103	6 %	319	5 %	468	6 %	574	6 %
Orthodoxes	115	7 %	215	4 %	252	3 %	266	3 %
Pentecôtistes	0,9	0 %	523	9 %	811	10 %	1 066	12 %
Musulmans	199	12 %	1 188	20 %	1 784	23 %	2 229	25 %
Sunnites	172	11 %	1 002	17 %	1 467	19 %	1 767	20 %
Chiïtes	26	2 %	170	3 %	286	4 %	410	5 %
Hindous	203	13 %	811	13 %	1 049	13 %	1 175	13 %
Bouddhistes	127	8 %	359	6 %	418	5 %	424	5 %
Juifs	11	1 %	14	0 %	16	0 %	16	0 %
Pop. mondiale	1 619		6 055		7 823		8 909	

D.B. BARRETT & AL. WORLD CHRISTIAN ENCYCLOPEDIA : «A COMPARATIVE SURVEY OF CHURCHES & RELIGIONS IN THE MODERN WORLD», NEW YORK, OXFORD UNIVERSITY PRESS, 2001.

et qu'il ne dispose d'aucune organisation centrale: 20% de la population brésilienne est pentecôtiste, le quart de la population chilienne est *born again*, ainsi que le tiers des Nicaraguayens. En Chine, l'évangélisme compterait déjà 120 millions d'adeptes. À partir de là, tout pronostic serait hasardeux. Mais ces indications invitent à reconsidérer l'identification communautariste courante entre monde arabe et monde musulman, ne serait-ce que pour reconnaître davantage entre les deux une dimension nationaliste. C'est ce à quoi invite la situation de la Turquie.

Depuis sa Constitution de 1937, la Turquie est un pays laïc, où les femmes ont voté dix ans avant les Françaises. Cette laïcité, souligne Bernard Lewis, ne fut pas simplement copiée de l'Occident. L'occidentalisation correspond plutôt ici, comme en Russie ou au Japon, à une affirmation nationaliste et la laïcité représenta une étape dans la marche du peuple turc, commencée mille ans auparavant, avec l'adoption de l'islam⁽¹⁾. D'un autre côté, la laïcité turque fut commandée *d'en haut* et imposée, alors que le parti kémaliste tentait de contrôler et de nationaliser la sphère religieuse, sans parvenir à effacer la vivacité populaire de l'islam, dont la réaffirmation sera constante dans l'histoire turque récente. En 1997, le Parti de la Vertu, islamiste, fut interdit. L'AKP, parti du Premier ministre Recep Tayyip Erdogan, a échappé de peu en juillet 2008 à une nouvelle interdiction de la Cour constitutionnelle.

(1) *Islam et laïcité*, 1961 & 1968. Trad. fr. Paris, Fayard, 1988.

En somme, le kémalisme semble avoir hésité entre un modèle de laïcité à la française et la tentation de définir une sorte de culte national, comme cela se vit ailleurs (le shintoïsme japonais, l'idéologie Pancasila indonésienne). Cette dernière direction n'aura pas abouti. La première est aujourd'hui menacée. Pour autant, pour se conjuguer avec une reviviscence de l'islamisme, la dimension nationaliste demeure vivace en Turquie comme en Iran et ne doit surtout pas être ignorée.

c. Projections

L'EXPRESSION « GUERRE DES CIVILISATIONS » a été employée pour la première fois par Bernard Lewis en 1990 à propos du conflit israélo-palestinien. Il lui fut reproché de qualifier de *conflit civilisationnel* (le rendant ainsi insoluble) une question de nationalité tournant autour du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, Israël pouvant, à cet égard, aux yeux des Arabes, être perçu comme la dernière entreprise coloniale de l'Occident. C'est pourtant cette approche civilisationnelle qui paraît prévaloir en Occident, où l'on explique que le refus fondamental des valeurs occidentales est la doctrine essentielle des mouvements islamistes. Une telle analyse arrange également nombre de régimes en place dans le monde arabe, leur permettant de disqualifier facilement leurs opposants en les traitant de *talibans*.

L'Europe embarrassée

ON A SUFFISAMMENT SOULIGNÉ que le conflit israélo-palestinien était la grande blessure du monde arabe; on parle d'ailleurs de conflit israélo-arabe. Et il est perçu comme tel, par les populations. Pourtant, la plupart des pays arabes ont officiellement normalisé leurs relations avec l'État hébreu (Égypte, Jordanie, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar, Tunisie) ou de manière tacite (Arabie saoudite). Une sorte de paix s'est installée entre les dirigeants mais pas entre les peuples. Les deux ne se recouvrent peut-être pas et c'est un facteur d'évolution important pour l'avenir.

Dans un tel contexte, l'Europe est embarrassée et, peinant à se démarquer des États-Unis, risque de se disqualifier dans la région. La victoire du Hamas à Gaza, notamment, l'a placée dans une impasse car il lui était impossible de reconnaître le gagnant d'une élection qu'elle

avait souhaitée et encouragée. Ce refus de l'UE est pleinement justifié, fondé sur le fait que le processus démocratique a vu la victoire de ceux mêmes qui le réfutent et qui refusent tout dialogue avec Israël.

Néanmoins, l'UE peine à reconnaître les mouvements d'opposition au sein du monde arabe, dès qu'ils paraissent trop musulmans, comme s'ils étaient par essence extrémistes et rétrogrades, pour ne pas dire fanatiques, ne représentant aucun ferment d'avenir valable⁽¹⁾. Les États-Unis et l'UE paraissent rechercher des musulmans modérés à leur goût et approuvent en attendant les régimes en place⁽²⁾.

Il serait faux de dire que les pays européens se taisent sur la question de la démocratie et des droits de l'homme à l'Est et au Sud de la Méditerranée. Ils donnent leur satisfecit. Les présidents Ben Ali (1988), Mubarak (1990) et Bouteflika (2005) ont chacun été honorés par la France du prix Louise Michel des droits de l'homme et de la démocratie.

L'Occident en question

LE PROBLÈME EST AUSSI DU CÔTÉ DE L'OCCIDENT. Un certain relativisme culturel, patent chez Samuel Huntington et qui n'a pas été suffisamment souligné, permet de saisir la difficulté. Selon Huntington, cultures et civilisations dominent tout dans le monde depuis la fin de la Guerre froide. Elles déterminent les structures de cohésion et de conflits, au-delà même des intérêts des nations, lesquelles se regroupent autour des États phares de leur civilisation⁽³⁾.

Le monde est ainsi divisé en blocs qui s'affrontent, parmi lesquels l'Occident ne compte que pour un et est menacé dans sa prééminence. Car la modernisation du monde ne signifie plus son occidentalisation. L'Occident doit reconnaître que sa civilisation est unique mais pas universelle, écrit Huntington. Il conclut que les pays occidentaux doivent s'unir (derrière les États-Unis) pour retrouver de la vigueur face aux défis que leur posent les autres civilisations, notamment musulmane et chinoise et qui pourraient aller jusqu'à une conflagration. À la fin de son ouvrage, Huntington élabore un scénario de Troisième Guerre mondiale impliquant, en 2010, tous les États phares des principales civilisations. Le conflit, qui commence par une agression territoriale chinoise contre le Vietnam, s'achève pratiquement par la dévastation aérienne

(1) F. Burgat *L'Islamisme à l'heure d'Al-Qaïda*, 2005.

(2) A. Hamzawy "The key to Arab reform: moderate Islamists" Policy brief n°40, 26 juillet 2005.

(3) *Le choc des civilisations*, 1996. Trad. fr. Paris, O. Jacob, 1997.

de l'Afrique du Nord par l'Otan, suite au lancement, depuis l'Algérie, d'un missile nucléaire chinois sur Marseille.

Que dit un tel relativisme culturel, faisant de l'Occident un continent à part sur la scène mondiale ? Que les valeurs que l'Occident a pu historiquement et difficilement conquérir – comme la liberté d'expression et l'esprit critique, la démocratie ou l'égalité des hommes et des femmes – n'appartiennent et ne conviennent qu'à lui. De là une attitude étrange, à la fois humble et repentante (l'Occident n'a pas à donner de leçons aux autres civilisations), et très condescendante (ces leçons seraient-elles comprises de toute façon ?).

Il ne s'agit pas ici de débattre de cette attitude mais de cerner quel impact elle peut avoir sur l'avenir du Bassin méditerranéen. Plus précisément, la question est de savoir si l'Europe s'ouvre vraiment en pensant rapprochement et réconciliation des cultures quand, ses voisins préféreraient, peut-être, qu'elle s'attache à défendre des valeurs de liberté qu'elle a su conquérir mais qui ne sont pas uniquement les siennes. Certains, comme Georges Corm, peuvent stigmatiser le *Dialogue des cultures*, occasion de palabres oiseux masquant les enjeux réels et les vrais rapports de force⁽¹⁾.

Certains, au Nord, prédisent une conversion du panislamisme en un panarabisme, notamment porté par la jeunesse. Ni le panarabisme, né du démembrement de l'empire ottoman, ni l'Organisation de la Conférence islamique, née à la suite de l'incendie de la mosquée al-Aqsa à Jérusalem en 1969 d'une double initiative saoudienne et pakistanaise pour faire pendant à la Ligue arabe, n'ont pourtant jamais été très mobilisateurs.

Tandis qu'on anticipe la renaissance d'un Califat, d'une *Oumma* des musulmans du monde entier contre l'Occident, on ne voit pas que le risque est d'évoluer dans un sens plutôt opposé. Vers une fragmentation, un bouillonnement nationaliste et identitaire, favorisé par la fragilité de régimes sans assise populaire et parfois décrédibilisés, que la pression contestataire islamique pourrait pousser dans une fuite en avant. Cette issue, qui serait directement pilotée en Irak par les États-Unis, frapperait peut-être également le Liban et d'autres pays.

Après tout, une dynamique sécessionniste est vivace même en Europe (Catalans, Flamands, Albanais du Kosovo...) et pourrait gagner le pourtour méditerranéen. À la mosaïque confessionnelle du Proche-

(1) «La fracture Orient-Occident» *Futuribles* n° 332, juillet-août 2007, pp. 121-138.

Orient, où les tensions communautaires peuvent être locales (tensions entre chrétiens et musulmans dans le centre de l'Égypte et le delta du Nil) ou d'ampleur nationale (Liban, Syrie), répond une affirmation berbère du Maroc à l'Égypte (Siwa), dont les revendications d'autonomie assez anciennes (un mouvement berbériste apparu en Kabylie dès les années 1940) s'affirment aujourd'hui (insurrections kabyles de 2001, mouvement Amazigh au Maroc et en Algérie...).

La Méditerranée, épicrocentro d'un futur conflit?

LA MÉDITERRANÉE ÉVOQUE LA SITUATION des Balkans avant la Première Guerre mondiale et la perspective d'un conflit international dont elle serait l'épicrocentro ou le prétexte ne peut être écartée. Le risque, souligne G. Corm, réside dans la faiblesse du monde musulman, malgré l'argent du Golfe. Ce monde ne représente pas une menace mais sa faiblesse favorise trop les visées des puissances internationales de demain : États-Unis, Chine, Inde, Russie, Golfe – et l'UE, dont on ne sait trop s'il faut la compter pour une ou la ranger derrière les États-Unis.

En termes de projections à vingt ou vingt-cinq ans, il faut d'abord retenir la présence de conflits durables, incessants mais peu évolutifs et une région marquée par les exacerbations ponctuelles d'un islam militant. Une zone où, dans ces conditions, la concentration d'intérêts puissants pourrait trouver un terrain favorable pour susciter un conflit d'envergure internationale. Même si l'épicrocentro d'un affrontement direct, notamment entre les intérêts américains, chinois, russes et indiens se situerait plus probablement au Moyen-Orient ou en Asie centrale, il faut souligner que plusieurs pays de la région s'arment de manière conséquente : depuis 2000, le Maroc, l'Algérie et l'Égypte consacrent plus de deux milliards de dollars par an pour les dépenses militaires (Sipri, Stockholm).

Une possible ouverture démocratique

AU-DELÀ, SOUS INFLUENCE AMÉRICAINE ou européenne et portée par des revendications endogènes, une ouverture démocratique est envisageable, notamment lors des phases de succession des régimes en place qui vont intervenir (Tunisie, Libye, Égypte...). Le scénario d'évolution démocratique qui fut celui de l'Espagne postfranquiste pourrait être suivi. C'est un scénario engagé pour le Maroc et la Jordanie, notamment. Pour autant, une ouverture démocratique correspondrait aussi dans plusieurs

pays à des affirmations identitaires ou nationalistes susceptibles de remodeler le paysage des nations actuelles autour du Bassin méditerranéen. Dans un tel contexte, ce sont finalement les trois pays non arabes du Proche et du Moyen-Orient qui paraissent pouvoir jouer un rôle clé et donner à la région un avenir marqué par de nouvelles dynamiques. La Turquie tout d'abord, dont l'ancrage en Europe prend un relief décisif, jouerait, avec l'UE (pas forcément en son sein) un rôle déterminant en Méditerranée. L'Iran ensuite, véritable pivot à la périphérie méditerranéenne, capable de faire basculer l'ensemble de la région.

Défenseur d'un *croissant chiite* (le terme est contesté), avec la Syrie, le Liban et ce qu'il restera de l'Irak, l'Iran est susceptible de provoquer un schisme au sein du monde arabe. Allié de la Chine, de l'Inde et de la Russie, ce pays peut transformer la région en un foyer d'intérêts divergents et opposés ou devenir co-responsable d'une stabilité régionale où il jouerait un rôle pivot.

Israël, enfin, parce que la région ne deviendra véritablement émergente que le jour où ce pays sera accepté comme l'un de ses membres à part entière ; c'est ce que suggèrent T. Klein et A. Sfeir envisageant à ce titre la constitution d'un Benelux proche-oriental incluant Palestiniens, Jordaniens et Israéliens ainsi que – pourquoi pas ? – Libanais et Syriens⁽¹⁾. Autour du Bassin, Israël est peut-être le pays dont la vocation méditerranéenne est la plus obligée. Tant son développement économique et sa prééminence technologique dans la région vont le pousser à conquérir de nouveaux marchés. Et parce que l'avenir méditerranéen pourrait être profondément bouleversé si, comme par surprise, survenait *le choc de la paix*.

Les enjeux humains

DES CHANGEMENTS IMPORTANTS affectent les populations autour du Bassin méditerranéen. Pour les saisir, il est intéressant d'examiner les équilibres sociaux sur les rives sud et est, notamment à travers les questions de pauvreté. Cette mise en perspective est utile pour comprendre comment les évolutions démographiques menacent les sociétés locales d'implosion ou plutôt d'explosion, puisque ces changements pourraient

(1) *Israël survivra-t-il ?* Paris, L'Archipel, 2008

se traduire par des migrations vers la rive nord où l'évolution démographique sera, dans le même temps, pratiquement symétrique. Nous aborderons ensuite les phénomènes migratoires. Pour déboucher sur des projections qui nous indiqueront quelques orientations possibles.

À l'échelle euro-méditerranéenne, les questions migratoires paraissent en effet dans une situation de blocage, alors que l'UE accueille au moins huit millions d'immigrants issus des pays méditerranéens, les principaux étant la Turquie (3,6 millions), le Maroc (2,1 millions) et l'Algérie (1,5 million).

En juin 2006, le Parlement européen soulignait la contradiction entre un discours de coopération et d'intégration vis à vis des pays partenaires méditerranéens et une fermeture de plus en plus stricte des frontières avec, de plus, une attitude ouvertement sélective en matière d'immigration⁽¹⁾. Telle est la situation derrière laquelle on entrevoit beaucoup d'enjeux difficilement conciliables car on peine à les reconnaître en tant que tels : peurs natalistes et d'invasion, craintes devant la perte de puissance numérique d'une Europe vieillissante, incertitudes sur la notion d'identité nationale.

Face à de tels éléments déterminants et enchevêtrés, il est difficile de ne pas prendre parti dès que l'on aborde les questions migratoires. Celui que nous adopterons revient à dire qu'une vision plus précise et réaliste de ces phénomènes permettrait d'en dresser un bilan moins négatif. Et peut-être de mettre en place, au moindre coût humain, la seule stratégie appropriée : une régulation transnationale.

A. La pauvreté et ses caractéristiques

DANS LES PAYS DES RIVES SUD ET EST de la Méditerranée, la pauvreté la plus forte demeure un phénomène rural : près de 70 % des familles pauvres vivent dans des zones où l'agriculture reste le premier pourvoyeur d'emploi et de revenus. Cette pauvreté se caractérise par une forte vulnérabilité aux variations climatiques – les zones arides et semi-arides, sujettes à de fréquentes sécheresses, représentent 85 % de la superficie des terres et abritent 60 % de la population – un faible accès à des services

(1) *Analysis of the external dimension of the EU's asylum and immigration policies. Summary and recommendation for the European Parliament*, DT/619330en.doc, 8 juin 2006.

de qualité et à des infrastructures de base, telles que l'eau, l'électricité, l'éducation, les technologies de l'information et de la communication.

Au vu de ces indicateurs, les projections tablent sur une pauvreté beaucoup plus rurale qu'urbaine dans les quinze années qui viennent. Toutefois, certains facteurs pourraient inverser cette tendance : une accélération de l'exode rural, liée au changement climatique (désertification, aridification) et au développement économique, plutôt urbain et côtier ; un renforcement de la valeur des terres arables et des productions agricoles, provoqué par la hausse des prix des produits alimentaires, accroissant ainsi les revenus des populations rurales.

De plus en plus de pauvreté urbaine

UNE PAUVRETÉ URBAINE est donc amenée à s'étendre surtout à la périphérie des villes. Selon la Banque mondiale, d'ici à 2025, un tiers des pauvres vivront dans des villes. Cette pauvreté se manifestera de façon plus sensible que dans les campagnes, par un cumul de privations diverses : conditions de vie sordides, mauvaise hygiène et pollution atmosphérique entraînant des risques de santé, criminalité et violence, accidents de la circulation et catastrophes naturelles, disparition des filets traditionnels de sécurité familiaux et communautaires.

Dans beaucoup de villes, l'inégalité des revenus s'aggrave. Dans les bidonvilles, qui accueillent un pourcentage croissant de la population urbaine, les groupes à faible revenu sont exclus des possibilités d'emploi, des services de base, de la représentation politique, des protections juridiques et sociales et des aménagements d'agrément. Certes, ces phénomènes ne sont pas nouveaux. Mais ils pourraient se développer, épuisant de ce fait la capacité des politiques publiques à les endiguer.

Avec un succès mitigé, les autorités ont tenté de reloger les habitants des bidonvilles du Caire dans des villes nouvelles : beaucoup reviennent vivre dans ce type d'habitat pour se rapprocher de leur travail ou louer leur nouveau logement. Le problème n'est pas propre à la région. Au Nigéria, plus d'un million d'habitants ont été expulsés des bidonvilles de Lagos depuis 2000. L'Inde lutte également contre ces habitats vétustes, qui abriteraient plus de la moitié des citadins. Et en marge de métropoles aux infrastructures et services publics défaillants, naissent des villes nouvelles pour les classes moyennes. Dans les pays méditerranéens, ces phénomènes menacent un système de cohésion sociale relativement solide.

Une pauvreté monétaire relativement faible

CELA EST PEU SOULIGNÉ : les pays des rives sud et est de la Méditerranée connaissent les taux de pauvreté monétaire les plus faibles du monde en développement, même si les évolutions sont contrastées entre pays de la région. Si la situation des plus pauvres s'est améliorée en Égypte, en Jordanie et en Tunisie depuis les années 1990, en revanche, elle s'est dégradée en Algérie, sous les effets conjugués du contrechoc pétrolier et de la guerre civile. Au Maroc les taux de pauvreté se sont dégradés à la fin des années 90, à cause de l'atonie de la croissance et des sécheresses successives. Ces taux se sont rétablis depuis à leur niveau antérieur grâce à la reprise de la croissance. Dans le classement 2009 du Développement humain du Pnud, le Maroc a encore reculé (130^e – la Tunisie est 98^e et l'Algérie 104^e). Les déficits d'éducation placent le Maroc après le Tadjikistan (122^e), dont le PIB par habitant est de 1 500 dollars (4 500 dollars au Maroc).

Néanmoins, selon les prévisions de la Banque mondiale, la baisse de la pauvreté monétaire devrait se poursuivre à moyen terme, dans la région Mena.

Les solidarités primaires (appartenance familiale, liens locaux, solidarités religieuses et même internationales avec les envois de fonds des migrants) jouent toujours un rôle social déterminant et demeurent, en dépit d'un taux de chômage élevé, un frein à la diffusion de la pauvreté. Les femmes et les premiers entrants sur le marché du travail, qui sont les plus touchés par le chômage, sont l'objet d'une prise en charge familiale, qui leur évite de sombrer dans l'extrême pauvreté.

De plus, l'économie des pays de la région reste fondée sur une captation des rentes par les élites publiques et privées, elle-même associée à un important clientélisme. celui-ci qui représente un handicap pour le développement d'une économie de marché mais il est une source de redistribution importante du haut vers le bas de l'échelle sociale. Cette redistribution se traduit par un soutien public aux prix des produits de base et toutes les tentatives de suppression ont été, jusqu'à ce jour, jugées inacceptables par les populations (émeutes de Casablanca, de Tunis, du Caire). Le fait qu'un tel soutien existe même dans une monarchie pétrolière aux revenus élevés comme l'Arabie saoudite souligne que ce système résulte davantage de l'organisation sociale que des nécessités économiques immédiates.

La cohésion sociale menacée

DANS LES PAYS ARABES MÉDITERRANÉENS, selon Jacques Ould Aoudia, la cohésion sociale repose en large partie sur un clientélisme qui accorde des subsides et des protections mais qui n'est guère générateur de droits. On a donc un système où la plupart des individus ont peu de libertés: capacité à se faire entendre, à accéder aux services de base, au crédit, à l'éducation, à la participation aux affaires de la cité⁽¹⁾. Ainsi, les sociétés des pays arabes méditerranéens pourraient, à court terme, connaître des évolutions sociales remettant en cause une cohésion traditionnelle. Ceci sous l'effet conjugué de modes de vie tenant aux contraintes de la vie urbaine (logements, horaires...); à la généralisation de l'éducation; à une plus grande autonomie des femmes et à leur plus large participation à l'activité économique du fait du développement de ménages monoparentaux, vulnérables aux accidents de parcours (chômage, problèmes de santé...); au creusement des inégalités lié à un partage inégal des fruits de la croissance et des gains de productivité.

De telles évolutions accroîtraient les taux d'extrême pauvreté, parallèlement à l'élévation du niveau de vie de certaines catégories de la population et à l'enrichissement des élites. Résultat: une désintégration des espaces urbains, à l'instar de ce qui a été étudié dans certaines mégapoles, comme Mexico⁽²⁾. Dans ces conditions, la transition démographique en cours – l'une des plus rapides du monde – se révélerait explosive.

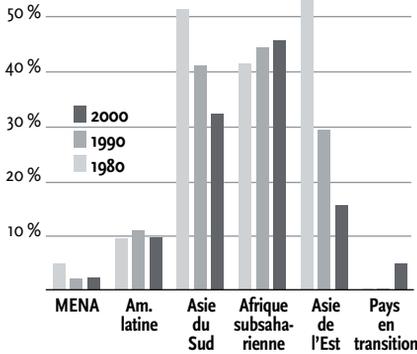
B. Les tendances démographiques

DURANT LES VINGT DERNIÈRES ANNÉES, dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, la population a augmenté de 2,5 % par an en moyenne, l'un des taux les plus élevés du monde, très proche de celui des pays d'Afrique sub-saharienne. Cette croissance démographique s'explique par une forte baisse des taux de mortalité infantile, puisqu'elle fut concomitante d'une baisse des taux de fécondité. De sorte que si la croissance de la population de la région restait relativement forte, l'ampleur de la variation devrait être à l'avenir plus mesurée que par le passé.

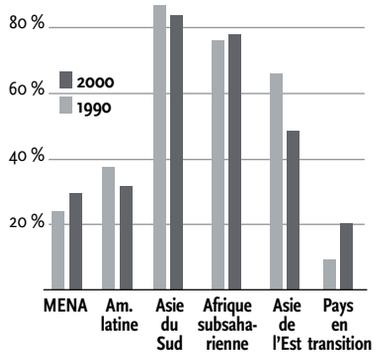
(1) *Croissance et réformes dans les pays arabes méditerranéens*, Agence française de développement, 2006.

(2) Voir M. Guerrien «Mexico: l'enfance agitée d'une mégapole éclatée» *Urbanisme* n°334, janvier-février 2004, pp. 31-38.

Population vivant avec moins de 1 dollar par jour (PPA)

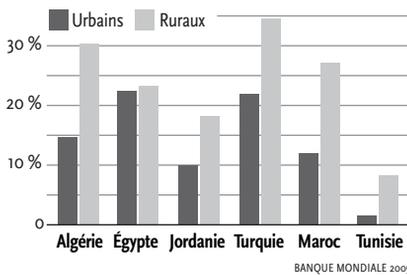


Population vivant avec moins de 2 dollars par jour (PPA)



WDI BANQUE MONDIALE

Populations méditerranéennes vivant avec moins de 1 dollar par jour en 2000

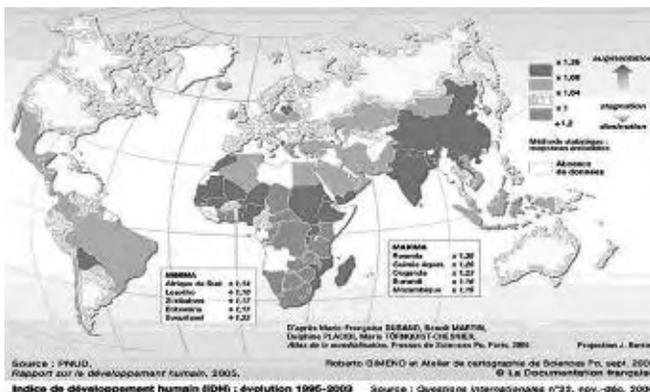


BANQUE MONDIALE 2005

Une pauvreté relativement faible caractérise la région Mena au sein du monde en développement et souligne ainsi que le niveau de pauvreté ne paraît pas automatiquement corrélé avec le taux de croissance économique.

Au vu des disparités au sein de la région, il est trop tôt pour parler de convergence avec les pays occidentaux en termes de développement humain.

Évolution de l'indice de développement humain entre 1995 et 2003



Les pays de la région semblent en effet entrés dans une phase de transition démographique, qui se définit par un alignement de leurs taux de fécondité sur ceux des pays du Nord (autour de deux enfants par femme), assurant un peu plus que le simple renouvellement des générations. Au Maroc, de 1975 à 2006, ce taux est passé du chiffre élevé de sept enfants à un peu plus de deux.

Néanmoins, à ce stade, c'est plus une tendance qu'une réalité uniforme. D'un pays à l'autre, la mortalité infantile accuse de nettes disparités : 21 pour mille naissances en Tunisie mais 37 pour mille en Algérie et 48 pour mille au Maroc. Ces chiffres semblent suivre le nombre de médecins pour mille habitants : 1,34 en Tunisie, 1,13 en Algérie mais 0,56 au Maroc.

En baisse dès 1967, notamment sous l'impact d'un code de la famille reconnaissant de nouveaux droits aux femmes, le taux de fécondité des Tunisiennes (2 enfants) est aujourd'hui similaire à celui des Françaises (1,9 enfant). Celui des Turques (2,2 enfants) s'en approche ; comme celui des Algériennes et des Marocaines (2,5). Mais en Syrie (3,3) et en Jordanie (3,4), la baisse de la natalité stagne depuis dix ans. Et, face à la démographie *militante* de la Palestine (4,9), le taux de fécondité israélien demeure relativement élevé (2,9).

Au sein des différents pays, l'origine sociale aggrave les disparités. Au Maroc, les femmes des ménages pauvres avaient encore un taux de fécondité de 4,6 enfants en 1999, sans doute parce que les enfants sont toujours une source de revenu pour les catégories défavorisées (les sept/quatorze ans ont au Maroc un taux d'activité de 16,8%⁽¹⁾). Le phénomène inverse se constate en Égypte, où la fécondité augmente avec le niveau d'instruction des femmes.

Selon les prévisions des Nations unies, la population des régions sud et est méditerranéennes devrait s'accroître de 38% (soit 11 points de plus que la moyenne mondiale) pour atteindre environ 352 millions d'individus en 2030. En même temps, compte tenu de la transition démographique, cet accroissement s'accompagnera de phénomènes de tassement. Dans certains pays, comme l'Algérie, les moins de trente ans représentent aujourd'hui près des deux tiers de la population. La part des jeunes de quinze à vingt-quatre ans a toutefois atteint un pic de 22% en 2005 et devrait décliner régulièrement, pour ne plus représenter que 15% en 2040. Parallèlement, la proportion des moins de quinze

(1) D'après «Prospective Maroc 2030», *Les Cahiers du Plan* n° 16, déc. 2007-janv. 2008.

ans baisserait également à 27 % de la population totale, contre 32 % en 2005. La tranche d'âge des vingt-cinq/soixante-quatre ans est donc amenée à augmenter pour passer de 38 % en 2000 à plus de 50 % en 2030. Selon le scénario médian des Nations unies, en 2020, le rapport moyen de séniors (population âgée de soixante-cinq ans ou plus) sur la population âgée de quinze à soixante-quatre ans serait inférieur à 10 % dans les pays du Sud et l'Est de la Méditerranée (10 % en Turquie, soit plus de deux points néanmoins par rapport à 2005, et 9 % en Algérie, soit plus de quatre points par rapport à 2005).

La part la plus productive de la population va dominer dans les vingt prochaines années, susceptible d'enclencher un phénomène dit *d'aubaine démographique*. Les actifs jeunes – l'âge médian dans les pays méditerranéens sera aux alentours de trente ans en 2020 (vingt-neuf ans au Maroc, trente ans en Algérie, trente et un ans en Turquie) – auront en effet moins d'enfants, encore peu de retraités à charge et vivront une situation qui favorise l'émergence de classes moyennes.

Une possible bombe démographique

LES PAYS DU SUD ET DE L'EST DE LA MÉDITERRANÉE connaissent actuellement la plus forte poussée de population active au monde. Les tranches d'âge actives augmentent de 3,7 millions de personnes chaque année, dont 1,4 million pour la Turquie et l'Égypte. La demande d'emplois nouveaux est donc en hausse : 55 millions d'entrées nettes sont prévues sur le marché du travail entre 2005 et 2020 et 24 millions entre 2020 et 2030. À taux d'emploi et taux d'activité constants, cela correspond à 22 millions emplois à créer d'ici 2020 dans le Bassin méditerranéen. Une donnée inquiétante quand on sait qu'aujourd'hui les pays Mena enregistrent les taux de chômage les plus élevés au monde et surtout les taux d'activité les plus faibles, notamment chez les femmes et les jeunes. Le chômage des femmes, le plus élevé du monde, atteint près de 16 % dans la région. Au Maroc, elles ne représentent que 27,6 % de la population active. Leur taux d'activité est de 38,8 % en milieu rural et de 20,5 % en milieu urbain. Pour la région Mena, le taux d'emploi de la population en âge de travailler s'élève à 47 %, le plus bas du monde⁽¹⁾.

Le taux de chômage de la région atteint 13 % de la population active. Néanmoins, ce chiffre ne tient compte ni du sous-emploi ni du secteur

(1) World Bank Mena, « Job creation in an era of high growth », *Economic Developments and Prospects*, 2007.

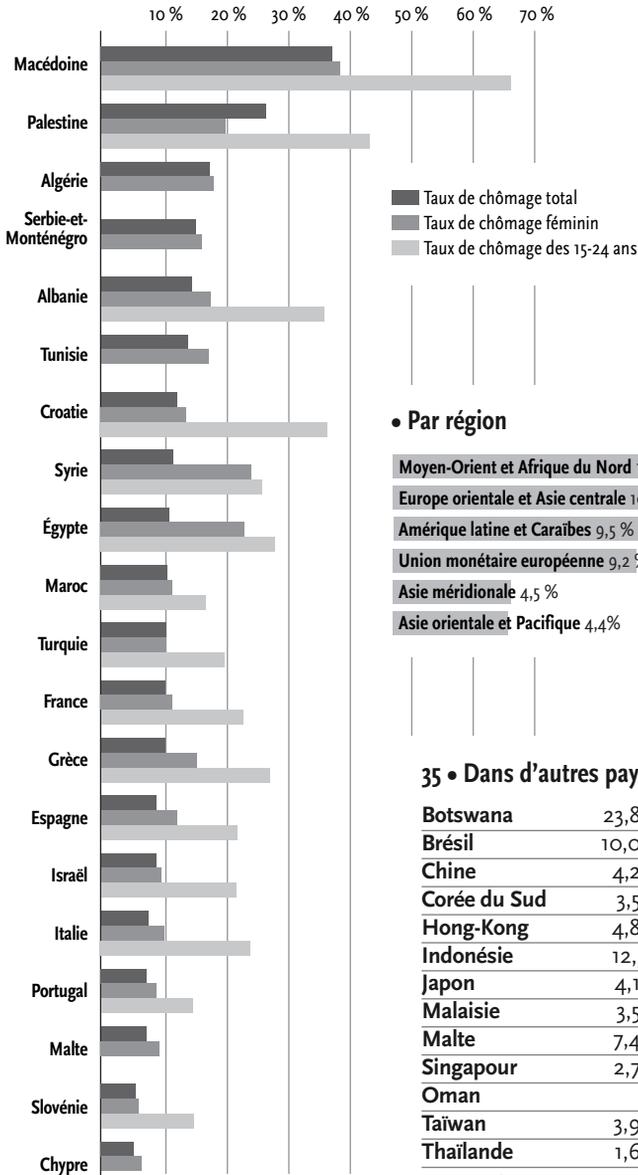
informel (dont la part moyenne dans l'emploi total est estimée à 40 % selon le BIT). Le sous-emploi, étant un chômage déguisé, conduit à sous-évaluer les taux de chômage; à l'inverse, le secteur informel est un important pourvoyeur d'emplois, même précaires. Selon les données de l'OIT, le poids de ce secteur équivaldrait à plus de 40 % de l'emploi non agricole en Algérie, Tunisie, Syrie et Égypte. Ce chiffre doit être pris avec précaution, car l'emploi informel inclut, à travers le monde, non seulement l'économie parallèle mais aussi les employés non déclarés travaillant pour l'économie formelle, par le biais des réseaux de sous-traitants. Beaucoup d'ateliers d'assemblage électronique de Mexico travaillent souterrainement pour de grandes enseignes de distribution.

La part de l'emploi informel permet certes d'absorber une part des actifs disponibles, quel que soit leur niveau d'instruction et de limiter l'incidence de l'extrême pauvreté; il constitue donc un levier de stabilisation sociale. Mais les emplois sont loin des standards de *travail décent* élaborés par l'OIT. Ni le niveau de rémunération (en deçà des minima sociaux et des seuils permettant un niveau de vie décent), ni la protection des travailleurs n'est assurée dans la majeure partie des cas.

À 13 %, le taux de chômage officiel est surtout le plus élevé des pays en développement, puisqu'il n'atteint que 11 % en Afrique subsaharienne, 9 % en Amérique latine, 7 % en Asie du Sud-Est, 5 % en Asie du Sud et 4 % en Asie de l'Est. Plus inquiétant encore, ce chômage paraît assez imperméable à la croissance: malgré un taux de croissance annuelle de 5,9 % en moyenne de 1996 à 1999 et de 5 % depuis 2000, la Tunisie connaît encore un taux de chômage de 14 %.

La part des jeunes dans la population au chômage dépasse les 50 % dans la plupart des pays de la région et atteint 78 % en Syrie. En Égypte, les quinze/vingt-quatre ans, qui comptent pour 21 % seulement de la force de travail, constituent 60 % des chômeurs. Au Maroc, cette tranche d'âge représente 25 % de la force de travail mais 36 % des chômeurs. Cette forte proportion des jeunes au chômage est due à la difficulté de trouver un premier emploi; en Syrie et en Égypte, les entrants sur le marché du travail représentent les deux tiers des chômeurs. Cette difficulté s'explique par la faiblesse de l'emploi privé formel par rapport à celui du secteur public. Les diplômés attendent un emploi dans le secteur public mieux rémunéré et plus stable, plutôt que de se tourner vers des entreprises privées pour la plupart de petite taille, où les rémunérations sont faibles et les conditions de travail moins avantageuses.

Taux de chômage en Méditerranée (en pourcentage de la population active)



• Par région

Moyen-Orient et Afrique du Nord	13,6 %
Europe orientale et Asie centrale	10,6 %
Amérique latine et Caraïbes	9,5 %
Union monétaire européenne	9,2 %
Asie méridionale	4,5 %
Asie orientale et Pacifique	4,4 %

35 • Dans d'autres pays – 2006

Botswana	23,8 %	(2004)
Brésil	10,0 %	
Chine	4,2 %	(2005)
Corée du Sud	3,5 %	
Hong-Kong	4,8 %	
Indonésie	12,5 %	
Japon	4,1 %	
Malaisie	3,5 %	
Malte	7,4 %	
Singapour	2,7 %	
Oman	–	
Taiïwan	3,9 %	
Thaïlande	1,6 %	

CNUCED, 2008

Pour augmenter à la fois les taux d'activité, féminin notamment, et diminuer par deux les taux de chômage dans la région, il faudrait une croissance annuelle de plus de 8 % en moyenne pendant quinze ans. C'est ce que l'on conclut, à trois exceptions près, en examinant la situation des treize pays qui dans le monde ont connu depuis 1950 un taux de croissance de 7 % pendant au moins vingt-cinq ans d'affilée.

Cela revient à dire qu'en fait d'aubaine démographique, les générations entrant aujourd'hui dans la vie active risquent de connaître le chômage de masse au moins jusqu'en 2020, une vive inflation frappant les produits de base, la spéculation immobilière sous l'effet notamment de l'exode rural, et un renchérissement des coûts de formation pour leurs enfants. Et au bout du compte, pour des retraites moins assurées du fait de la diminution proportionnelle du nombre d'actifs à cet horizon.

En fait d'aubaine, mieux vaudrait parler de bombe démographique. Car si les déterminants démographiques peuvent se révéler explosifs, ce sera dans les vingt prochaines années et cela se passera probablement autour de la Méditerranée. Au même moment, au Nord, le taux de dépendance des séniors sera de 32 %, en progression de sept points par rapport à 2005.

Une Europe vieillissante

LA POPULATION DE L'EUROPE de l'Ouest pourrait diminuer de 389 millions d'habitants en 2000 à 372 millions en 2030. Cette baisse tendancielle se conjuguerait à un vieillissement de la population, très prononcé dans des pays à faible taux de remplacement de la population, comme l'Italie, l'Allemagne, la Suède, la Belgique et la Finlande – la France se situant dans la moyenne de l'UE 15. Aujourd'hui, l'âge médian en Europe est de 38,5 ans. Il devrait être de 48,5 ans en 2050. Ce vieillissement de la population européenne sera dû à la conjugaison de trois facteurs : un nombre d'enfants par femme projeté à 1,6 en 2030, inférieur au taux de remplacement des générations (2,1 enfants) ; un déclin de la fécondité engagé après le baby boom d'après-guerre qui gonfle dès à présent les effectifs des retraités ; une espérance de vie à la naissance qui pourrait augmenter de cinq années d'ici à 2050.

Cette Europe vieillissante, dont la population devrait décroître, voit d'ores et déjà son poids démographique diminuer sensiblement dans le monde. Alors qu'elle rassemblait 22 % de la population mondiale en 1950, l'Union européenne n'en représentait plus que 11 % en 2005, et ce, mal-

gré ses élargissements successifs. Selon les projections des Nations unies, cette part pourrait se réduire à 8 % à l'horizon 2030 ; sachant que le poids relatif de la population européenne diminue non seulement par rapport à la Chine et à l'Inde mais aussi par rapport aux États-Unis. Leur taux de fécondité est en effet supérieur de 40 % à celui de l'Union européenne et il devrait y avoir 52 millions d'habitants de plus d'ici à 2050. Notons qu'avec un taux de fécondité de 1,75, la Chine est dans une situation similaire à l'UE ; elle pourrait devenir vieille avant de devenir riche !

En Europe, la population en âge de travailler (quinze/soixante-quatre ans) pourrait diminuer de 56 millions d'individus en 2050, à taux d'emploi constants. La population active potentielle passerait donc de 309 millions en 2005 à 301 millions en 2020, 284 millions en 2030 et 253 millions en 2050. De ce fait, le potentiel de remplacement de la population active et des départs en retraite diminuerait sensiblement dès 2020 selon le scénario médian des Nations unies. De là, des prévisions alarmistes : l'Europe ne remplacerait plus que trois départs en retraite sur quatre en 2020. Toutefois, comme le soulignent Philippe Fargues et Hervé Le Bras, pour compenser la baisse du nombre d'actifs entre 2005 et 2020, il suffirait d'augmenter le nombre d'années travaillées de six mois⁽¹⁾.

La réduction de la population européenne en âge de travailler devrait avoir des conséquences négatives : réduire la croissance du PIB européen, qui pourrait passer de 2,4 % en moyenne annuelle en 2004-2010 (UE-25) à 1,2 % entre 2030 et 2050 ; accroître les dépenses publiques liées à l'âge qui passeraient de 3 à 4 points du PIB en 2050 (soit une augmentation de 10 %) et, de ce fait, mettre en péril l'équilibre des systèmes de retraite et de protection sociale. Mais ces conséquences, reposant sur une image des séniors en situation de dépendance et n'exerçant pratiquement aucun effet sur la demande intérieure, ne peuvent être accumulées sans contradiction. Leur caractère alarmiste ne peut pas être admis sans discussion. D'abord, même ramenée à 8 %, la part de l'UE dans la population mondiale en 2030 serait considérablement plus élevée que celle des États-Unis aujourd'hui (5,1 %). Ensuite, le PIB n'est pas automatiquement et proportionnellement lié à la taille de la population (sinon le PIB chinois ne serait pas deux fois inférieur au PIB japonais). Tout dépend de la taille et de la vigueur du marché intérieur. Or, avec une population déclinante et donc un PIB par habitant renforcé, l'UE devrait être demain le premier marché mondial. Par ailleurs, une même crois-

(1) P. Fargues et H. Le Bras, «Migrants et migrations dans le bassin de la Méditerranée», *Les Notes d'Ipemed*, 2009 (www.ipemed.coop).

sance démographique ne peut être souhaitée de manière uniforme en Europe. En avril 2005, selon une enquête, près d'un tiers des Hollandais souhaitait s'expatrier ! Cas unique en Europe, on constate, dans ce pays, un taux d'émigration supérieur au taux d'immigration.

Pour les générations actives en Europe, dont beaucoup ont connu le chômage de masse et l'engorgement des filières, les perspectives démographiques ne pourraient-elles pas avoir quelque chose de positif, à partir du moment où le développement économique n'est plus fondé sur les industries de masse ? Ces perspectives peuvent-elles paraître opportunes pour les générations à venir, qui espèrent un accès plus large des jeunes aux responsabilités ? Car la part relative de ces jeunes dans l'ensemble de la population baisse; ils ne sont pas moins nombreux aujourd'hui en Europe que lors du baby boom.

Enfin, un effet de calendrier a pu fausser l'appréciation des indices de fécondité européens : la Suède et le Royaume-Uni sont revenus de respectivement 1,5 et 1,7 enfant par femme à la fin des années 90 à 1,85 aujourd'hui, l'Espagne et la Grèce, qui avaient atteint 1,2 enfant par femme sont à 1,4. C'est que le calcul du taux de fécondité, effectué à un certain âge des femmes, ne tenait pas suffisamment compte du retardement de l'âge de la première grossesse. Il reste néanmoins qu'en Allemagne, les décès ont dépassé les naissances de 1,1 million ces dix dernières années.

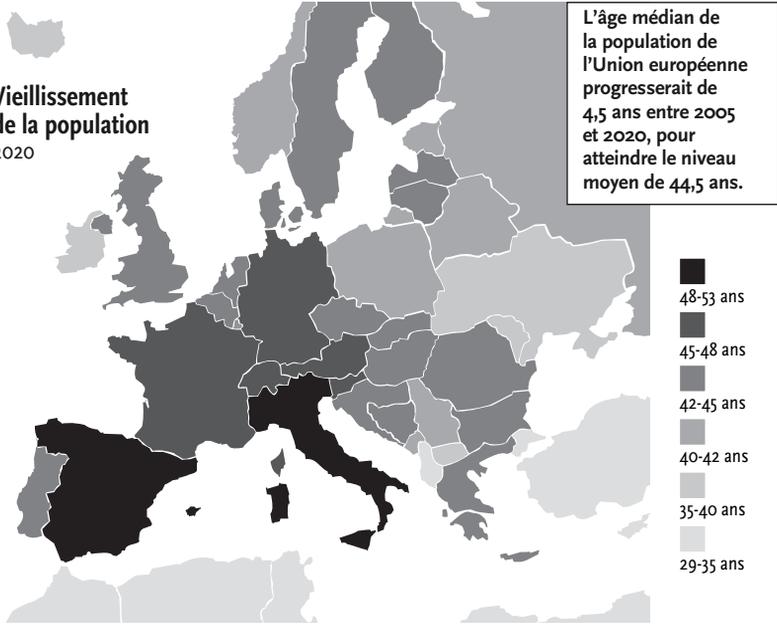
Quoi qu'il en soit, retenons la situation contrastée des rives nord et sud de la Méditerranée quant à l'évolution démographique. De sorte qu'il suffirait de faire jouer les vases communicant migratoires...

c. Questions migratoires

SELON LE SCÉNARIO MÉDIAN DES NATIONS UNIES *Replacement migrations is a solution to declining and ageing population* (2000), durant la période 2015-2020, le taux moyen annuel de variation de la population dû au solde naturel (taux de natalité moins taux de mortalité), projeté pour l'Union européenne à 25, serait négatif (-0,7 pour mille habitants, soit 285 000 décès de plus que de naissances). Neuf pays de l'Union seulement, dont la France, conserveraient un accroissement naturel positif, avec plus de naissances que de décès à l'horizon 2020. Dès lors, toute croissance démographique européenne paraît ne plus

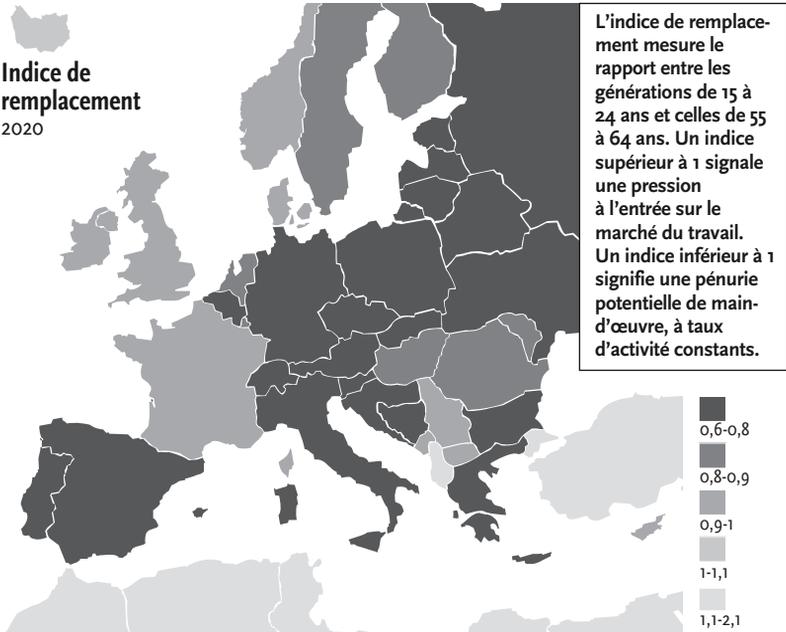
Viellissement de la population

2020



Indice de remplacement

2020



pouvoir reposer que sur l'immigration. Laquelle, pour certains pays européens (Italie, Autriche, Portugal, Royaume-Uni, Irlande), contribue déjà plus à la hausse de la population que l'accroissement naturel. Selon Eurostat, le solde migratoire de l'UE 27 était de 1,7 million de personnes en 2005, contre un solde naturel de 297 000 personnes. 85 % de l'accroissement démographique européen serait d'ores et déjà imputable à l'immigration.

À l'avenir, selon les Nations unies, ces migrations de remplacement seront encore plus nécessaires : sans elles, le ratio de vieillissement européen augmenterait d'environ deux points en 2030, par rapport au scénario médian avec migrations dans les pays de l'UE-15 qui, à cet horizon, compteraient près de 27 millions d'habitants en moins ; sans migrations, l'Europe de l'Ouest compterait 0,80 retraité par actif en 2030 contre 0,76 retraité par actif selon le scénario médian des Nations unies⁽¹⁾.

Le rapport des Nations unies (5^e scénario) indique cependant qu'inverser le vieillissement européen nécessiterait des flux migratoires d'une telle ampleur – plus d'un milliard d'individus en cinquante ans – qu'ils paraissent peu réalistes ; d'autant qu'ils sont autoréférentiels (les migrants venus en masse doivent bientôt être remplacés par d'autres pour payer leurs retraites, etc.), ce qui recouvre une autre difficulté.

Selon les projections, entre 2015 et 2020, tous les pays européens auront besoin d'un solde migratoire positif pour maintenir leur population d'âge actif (100 000 par an en France selon les prévisions de l'Insee). Pendant cette période, la population d'âge actif dans certains pays (Italie, Allemagne) pourrait diminuer de 3 % à 5 % en l'absence d'un solde migratoire positif. Toutefois, un tel rééquilibrage ne pourrait guère intervenir une seule fois, car on constate un alignement des taux de fécondité des populations migrantes sur celui des populations autochtones. Il faut donc envisager des flux d'arrivée relativement constants, ce qui ne serait guère possible à terme, compte tenu d'une transition démographique qui tend à égaliser mondialement les taux de fécondité.

Pour beaucoup d'analystes, enfin, la diminution de la population active européenne provoquera des tensions sur le marché du travail, dont certaines seraient déjà perceptibles (alors que cette diminution n'est pas véritablement enclenchée) : des pénuries de main-d'œuvre, en haut et en bas de l'échelle des qualifications ; certains secteurs, comme les services de proximité et les métiers pénibles (bâtiment, restauration)

(1) On cerne mal les conséquences économiques de telles éventualités : quel est l'impact exact d'un taux de 0,8 retraité par actif par rapport à un taux de 0,76 ?

seraient notamment touchés. La seule certitude est donc que des évolutions déterminantes interviennent dans un flou statistique regrettable ! Peu de statistiques unifiées existent en effet au niveau européen pour cerner précisément les phénomènes migratoires. Mis à part les soldes d'entrées/sorties dont l'élaboration paraît assez problématique. Leur réalité fait régulièrement l'objet de controverses – ceci ayant trait tant au calcul des entrées qu'à la réalité des sorties. Une large partie des migrants irréguliers ne serait en effet pas entrée en fraude mais demeurerait sur le territoire d'accueil au-delà de l'échéance de leur sortie normale. Ainsi, à ceux qui, au vu d'un solde migratoire de 60 000 individus, annoncent que la France n'est pas un pays d'immigration massive, d'autres répliquent qu'il convient de se fier aux flux d'immigration annuels, qui atteignent en réalité, selon eux, de 170 000 à 180 000 individus, pour les seules entrées régulières⁽¹⁾ alors que 200 000 à 400 000 migrants clandestins auraient un emploi en France.

L'immigration, une ressource pour le pays d'accueil

LES DONNÉES MANQUENT pour comprendre comment, dans un pays comme la France, l'immigration de populations étrangères a pu jusqu'ici aussi bien se passer ! Qui aurait pu croire, après le premier choc pétrolier, qu'un pays qui sortait des Trente Glorieuses et qui allait connaître de longues années de chômage de masse et de maigre croissance, réussirait à accueillir des milliers d'immigrés en leur offrant le regroupement familial et un large accès aux services collectifs et aux prestations sociales ? Cet accueil, fait à des populations ne partageant pas la même culture, ne trouve guère d'équivalents historiques, d'autant qu'il ne fut pour ainsi dire pas piloté. Car on ne peut s'y tromper : même si les autorités françaises ont régulièrement voulu rassurer quant à leur vigilance aux frontières et ont rempli des charters, on ne mesure rien de façon précise (nombre et nature exacts de l'immigration, impacts sur les peuplements du territoire, situation des populations récemment arrivées). Il n'est guère surprenant que certains imaginent une sorte de complot, comme si, délibérément, on n'avait rien voulu ou rien osé dire aux Français. Mais c'est prêter à la puissance publique un discernement qui excède ses moyens. Car trop de choses seront restées inaperçues et notamment la croissance qui a, de fait, été créée par l'immigration.

(1) Voir M. Tandonnet *Le défi de l'immigration*, CÉil, 2004.

Pour que tout cela se fit, serait-on enclin à admettre, il fallait bien qu'il y eut des ressources d'un côté et des hommes de l'autre, et réciproquement, des manques correspondants de chaque côté en termes de ressources et d'hommes. Mais une telle explication ne tient pas. Quant aux hommes, on ne peut parler d'une pénurie à l'échelle française : aucune croissance soutenue, sur les vingt-cinq dernières années, n'aura justifié un afflux si important dans un pays qui compte régulièrement 10 % de sa population active au chômage. Pourtant, au cours de cette période, rien n'indique que la France se soit appauvrie proportionnellement aux flux migratoires qu'elle accueillait, bien au contraire. Quant aux ressources dont les pays d'origine auraient pu manquer, l'explication paraît également trop courte. D'abord parce que c'est le pays le plus riche naturellement, l'Algérie, qui aura suscité les flux d'immigration les plus importants en France. Ensuite parce que le bilan des banques commerciales des trois pays du Maghreb en témoigne : leurs ressources excèdent en moyenne largement leurs emplois.

Bien que peu de chiffres soient disponibles pour l'affirmer, il faut avancer l'hypothèse que l'immigration en France, en favorisant la demande intérieure, aura généré une croissance suffisante pour la financer. Un phénomène que l'on constate en Espagne ces dix dernières années ; l'immigration aura représenté un surcroît de population de 10 %, avec un impact évident sur le secteur de la construction qui a tiré jusque-là la croissance espagnole.

L'immigration peut donc être une ressource pour les pays d'accueil, alors même qu'elle n'est pas essentiellement commandée par des besoins économiques mais par le respect de certains droits humains (asile, regroupement familial).

Parce que ces phénomènes de croissance demeurent imprécis, le bilan des migrations en Europe est presque intégralement négatif. De fait, l'immigration a apporté dans la plupart des sociétés européennes une hétérogénéité ethno-culturelle qui suscite doutes et interrogations sur l'identité et la cohésion nationale, note Michèle Tribalat⁽¹⁾.

À Birmingham, par exemple, 30 % des habitants appartiennent à une minorité ethnique et le chiffre atteint 83 % dans certains quartiers. Partout, de telles concentrations vont à rebours de toute intégration, même linguistique. Elles génèrent des rapports de force pour la négociation de droits dérogatoires, sans parler d'une culture de la haine.

(1) «Hétérogénéité ethnoculturelle et cohésion sociale», *Futuribles* n° 332, juillet-août 2007, pp. 71-84.

Dans un contexte de budgets publics rognés, le multiculturalisme, plutôt que les politiques d'intégration, paraît seul pouvoir assurer la coexistence de communautés au sein d'un même territoire; c'est le cas du Canada, où l'on n'hésite pas à modifier lois et pratiques pour tenir compte des besoins de certaines communautés. Ce phénomène se développera-t-il en Europe? Ou bien, le fait que ces évolutions aient lieu en l'absence de tout débat démocratique, générera-t-il plutôt des phénomènes d'exaspération de la part des populations européennes?

D. Projections

IL Y A 200 MILLIONS DE MIGRANTS dans le monde et, selon les Nations unies, ce chiffre pourrait s'accroître de 40 % dans les quarante prochaines années⁽¹⁾. Il paraît clair que la pression migratoire ne sera pas amenée à se réduire au cours des quinze prochaines années, notamment sur l'Union européenne, première destination mondiale des migrations. Comment expliquer cette aspiration au départ dans les pays d'origine? La plupart des analystes s'accordent pour y déceler des revendications nouvelles et foncièrement individualistes, avivées par le sous-emploi. Elles sont issues d'un idéal de réalisation personnelle engendré par la hausse du niveau de vie, la généralisation de l'instruction et l'influence des modes de vie occidentaux à travers les médias. Les mouvements migratoires auraient les mêmes origines que les comportements en matière de fécondité et correspondraient à un individualisme autant subi que souhaité.

Qu'est-ce qui explique la baisse des taux de fécondité dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée? D'abord l'âge du mariage, qui dans la région est devenu l'un des plus tardifs au monde. Sont célibataires à trente ans : 34 % des Marocains, 54 % des Tunisiens et 58 % des Algériens. Jusqu'en 1960, 94 % des Marocaines de vingt/vingt-quatre ans étaient mariées. Depuis 1997, 60 % de cette classe d'âge sont célibataires (les deux tiers chez les citadines). Au Maroc, l'âge moyen au premier mariage, qui est de 26,3 ans, expliquerait la moitié de la baisse de fécondité⁽²⁾.

(1) *United Nations Trends in total migrant stock: The 2005 revision*, 2006.

(2) «Prospective Maroc 2030» *Les Cahiers du Plan* n° 16, décembre 2007-janvier 2008.

Derrière ce phénomène, on en devine un autre plus structurel : la baisse de l'endogamie (mariage entre cousins), qui ne reste forte qu'aux extrémités du monde arabo-musulman : 50 % au Pakistan et 40 % en Mauritanie mais 36 % en Tunisie et en Arabie saoudite, 27 % en Algérie, 25 % en Égypte, en Iran et au Maroc et 15 % en Turquie. Or, comme le remarquent Y. Courbage et E. Todd, le recul de ce système intégrateur de solidarités familiales ne peut pas être vécu comme libérateur⁽¹⁾. Surtout si, en contrepartie, la liberté individuelle acquise correspond à une situation de chômage et de paupérisation urbaine et donc à l'incapacité de fonder une famille ; ce qui oblige à reporter la perspective de mariage.

De vives fractures en perspective

DANS LES VINGT ANS QUI VIENNENT, c'est peut-être autour du Bassin méditerranéen que les fractures liées au développement humain seront parmi les plus vives. Des fractures nées de la confrontation entre modèles d'intégration sociale et parcours individuel, que beaucoup d'autres pays émergents connaissent mais qui seront ici plus sensibles, notamment à cause d'un développement économique moins assuré et d'une proximité avec l'Europe. En attendant, des comportements qui existent déjà dans d'autres endroits du monde commencent à apparaître dans la région. Le foeticide féminin, décelable dès lors que le rapport des naissances garçons/filles dépasse la norme biologique de 1,05 apparaît dans des sociétés où traditionnellement joue la préférence pour les garçons. En Turquie, on constate chez les filles de moins de cinq ans un taux de mortalité supérieur de 20 % à la normale⁽²⁾.

Quelles modifications culturelles globales peuvent être attendues de tels bouleversements ? La prééminence des parcours individuels se traduisant notamment par la nécessité d'affronter seul la perspective de sa mort, peut-on imaginer que la sphère religieuse demeure inchangée ? Ce qui pourrait se traduire par des abandons de comportements religieux traditionnels ou par l'adoption de nouveaux cultes. De telles perspectives ne peuvent être ignorées, surtout si l'on considère combien la déchristianisation – au moins des comportements – fut rapide en Europe, au tournant des années 50 et 60. La dés-islamisation est enclenchée, suggèrent Y. Courbage et E. Todd.

(1) *Le rendez-vous des civilisations*, Paris, Seuil, 2007.

(2) D'après Y. Courbage, « Changements et perspectives de la population dans le Sud de la Méditerranée » *Med.* 2007, IEMed & CIDOB, Barcelone, 2007.

Quoi qu'il en soit, qu'est-ce qui peut expliquer la baisse des taux de fécondité autour du Bassin méditerranéen ? On ne dispose que d'hypothèses, dont la plus établie se fonde sur la corrélation inversement proportionnelle des taux de fécondité et des taux d'instruction, notamment des femmes. Mais cette corrélation peut être prise en défaut : la baisse de la fécondité, au Maroc, s'est enclenchée dès 1978. Néanmoins, en 2004, 55 % des femmes marocaines demeuraient analphabètes.

En fait d'explication, il ne reste guère que le mimétisme par rapport aux comportements occidentaux, se traduisant par des aspirations nouvelles qui ne peuvent guère se satisfaire dans l'environnement immédiat. Un mimétisme qui pourrait avoir comme premier foyer les contacts entretenus avec les migrants ; ce qui inviterait à envisager, dans le Bassin méditerranéen, un clivage destiné à se renforcer, entre pays d'émigration européenne (Maghreb et Turquie) et pays d'émigration vers le Moyen-Orient (Égypte notamment). Bien que l'émigration vers les pays du Golfe soit moins durable que vers l'Europe. Loin d'être une simple conséquence des évolutions démographiques, les migrations pourraient en être l'une des sources. Ce qui invite à reconnaître leur caractère central pour comprendre la situation des pays concernés et envisager leur avenir.

Dans certains pays, les migrations ont été favorisées comme au Maroc, dès le Plan quinquennal de 1958. D'autres pays, comme l'Algérie, les ont constamment vues d'un mauvais œil, se plaignant aujourd'hui de la fuite de leurs cerveaux. Mais le taux de chômage des jeunes diplômés algériens est élevé et, malgré la rente pétrolière, peu a été fait pour organiser le retour des migrants. Pourtant, comme le Maroc, l'Algérie a vu 10 % de sa population partir à l'étranger.

Dès lors, osons le dire : dans bien des cas, plutôt que de toucher aux rentes, on s'est débarrassé des hommes en surplus. Du coup, les mouvements de contestation, notamment étudiants, se sont affaiblis. De ce point de vue, les pays d'origine des migrants auront été aussi dupes que les pays de destination. Car les flux humains ne s'écoulent pas simplement au gré des canaux qu'on leur ouvre et les hommes ne changent pas de caractère comme de latitude. Malgré les fantasmes d'intégration, un pays ne peut pas importer les hommes qui lui manquent sans changer d'identité et pousser dehors ceux de ses ressortissants qui lui pèsent sans altérer son intégrité. Ce qui nous amène à souligner l'extrême difficulté à maîtriser de tels phénomènes.

Vers une pression migratoire soutenue

SI LES MIGRATIONS SONT DÉSORMAIS portées par des aspirations individuelles, il faut souligner que ce qui est résolument individuel aboutit à des comportements grégaires. De l'exode rural à l'émigration, les hommes se dirigent en priorité vers les zones les plus peuplées. Contrairement à l'idée que l'émigration soulage la pression démographique, il se produit l'inverse. L'immigration peut en effet contribuer à la formation d'un fort chômage d'arrivée – en France, 25 % des étrangers seraient au chômage (30 % pour les femmes étrangères). En tout cas, les taux de croissance démographique et les taux de migrations ont peu de rapports⁽¹⁾. C'est pourquoi il paraît vain d'espérer qu'un vif développement économique au Sud soulage rapidement la pression migratoire pesant sur le Nord. Et que la transition démographique provoque, dans les pays du Sud, un retournement du marché du travail et soulage la pression migratoire. Il faudrait une envolée économique créatrice d'emplois. Cela ne semble pas pouvoir se produire avant 2020 dans un pays comme le Maroc. L'Alena, après tout, n'a guère ralenti les migrations clandestines mexicaines.

Il faut donc s'attendre à une pression migratoire soutenue dans les quinze ans à venir. D'autant que les vagues de migrants méditerranéens vers l'UE risquent d'être submergées par d'autres, africaines et asiatiques, sans parler des Peco. Les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée deviennent à leur tour des terres non seulement de transit mais d'immigration. La Jordanie accueille 225 000 Égyptiens. Le Liban délivre plus de 50 000 permis de résidence par an à des femmes du Sri Lanka ou des Philippines. Les crises irakienne et afghane suscitent des flux de migrations qui échouent au Proche-Orient. L'émigration sahélienne croîtra encore, du fait du changement climatique (l'Algérie a procédé à des expulsions massives à ses frontières avec le Niger et le Mali). Venues du Golfe, les politiques réservant les emplois aux nationaux se généralisent sur les rives sud et est du Bassin (taxes aux entreprises, remise en cause du regroupement familial). Tandis qu'au Conseil européen de Séville, en juin 2002, le Royaume-Uni et l'Espagne demandaient un durcissement des moyens de surveillance concernant l'immigration illégale.

Aux marches d'un espace de Schengen extrêmement dilaté⁽²⁾, alors que les routes migratoires se sont déplacées, notamment vers l'Atlan-

(1) Voir H. Zlotnik « International Migrations 1965-1996 : an overview » *Population & Development Review* 1998, 24, pp. 429-468.

(2) En 2006 a été créée Frontex, agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures de l'UE.

tique, l'application des politiques migratoires réclame des moyens de guerre, comme en témoignent les événements sanglants au Maroc (Ceuta et Mellila) en 2005 et 2006. La maîtrise des phénomènes migratoires ne peut plus être envisagée unilatéralement, sans la collaboration des États, comme l'illustrent les difficiles et parfois sordides négociations d'accords de réadmission de migrants irréguliers entre États du Nord et du Sud. Sans oublier les drames humains. Cinq mille décès auraient été enregistrés de 1995 à 2005 lors de traversées clandestines à partir du Maroc. Avec le développement des migrations par cabotage le long des côtes atlantiques dans des conditions plus dangereuses, on compterait 7 000 morts par an (1 049 aux Canaries pendant l'été 2006).

Certes, les appels à une vaste immigration en Europe sont inconséquents. Qui ose dire que l'immigration européenne se passe bien ? Ou qu'elle pourrait se dérouler mieux ? Mais, en regard, la rage xénophobe est impuissante, sauf à mener des guerres ; ce qui semble assez peu réaliste, si l'on considère que le recours à une main-d'œuvre immigrée est logique dans les pays développés, indépendamment des phénomènes démographiques.

De nombreux pays peuvent connaître des situations de chômage assez massif malgré des déficits de main-d'œuvre importants : la France ou la République tchèque, par exemple, enregistrent des manques de personnels relativement importants et des taux de chômage conséquents. Une situation qu'on explique trop rapidement par quelque répugnance à exercer certains métiers. Or, les parcours de vie sont plus déterminants. Ils compromettent la mobilité géographique et professionnelle : généralisation des couples bi-actifs, épargne des jeunes ménages piégée dans la spéculation immobilière, fortes disparités qualitatives des établissements scolaires, toute puissance des diplômes, spécialisation des carrières ne permettant guère les erreurs de parcours, etc. Des sociétés organisées sur de tels principes font appel périodiquement à une main-d'œuvre qui comble les vides engendrés par des multiples rigidités ; par exemple, dans le domaine médical, l'importation de chirurgiens et de médecins urgentistes étrangers permet de compenser des manques de personnel sans remettre en cause le *numerus clausus* sur l'accès aux professions médicales.

De tels principes créent à la fois le besoin de compenser les déclassements qu'ils provoquent et le ressentiment chez ceux qui se voient remplacés à meilleur coût. L'exclusion, dès lors, finit par réclamer l'expulsion. On peut imaginer un monde durablement marqué par la coexistence de

sentiments de haine et de ressenti positif à l'égard de l'immigration ; une politique de perpétuels *stop and go*, entre périodes d'ouverture et de fermeture des frontières, d'expulsions et de régularisations. Le tout avec de fortes disparités entre pays : en 2006, l'Espagne a régularisé 573 275 migrants, l'Italie 170 000 et la France 6 924 (sur 33 538 demandes).

Toutefois, si le fait migratoire est porté par un souhait de réalisation individuelle, ne se trompe-t-on pas en l'envisageant aussi bien en termes d'intégration que de communautarisme, c'est-à-dire en termes de logiques collectives ? Quoi qu'on fasse et même avec un taux de fécondité de 2,1 et un doublement des flux d'immigration actuels, il n'y aura dans l'UE de 2050 que 2,5 jeunes pour un senior, au lieu de quatre pour un aujourd'hui. Où est le problème, mis à part celui, certes important mais circonscrit, des retraites ? En quoi l'allongement de l'espérance de vie devrait-il être pensé en termes d'appauvrissement ou de sclérose ? Beaucoup de préjugés se nichent derrière de telles appréciations ; et notamment celui qui évalue la richesse des nations à la vigueur de leur peuplement. Sachant que pour conserver en France trois actifs de quinze-soixante ans pour un de plus de soixante ans, quelques 920 000 migrants annuels seraient nécessaires, comment considérer qu'un tel afflux ne menacerait pas tout autant de modifier la réalité nationale ?

Entre portes closes et portes grandes ouvertes, l'idée d'une immigration choisie apparaît. Toutefois, si *choisie* signifie restreinte, elle n'enrayera guère les problèmes démographiques et n'aura donc de sens si elle est sélective, pour repérer et attirer les talents. Les pays d'accueil entreront alors en concurrence entre eux, notamment quant à leurs systèmes de formation. Cela correspondra demain à une réalité des problématiques migratoires. La France accueille 10 % des étrangers qui, dans le monde, font leurs études hors de leur pays (28 % aux États-Unis, 12 % au Royaume-Uni et 11 % en Allemagne) mais seulement 0,3 % des étudiants indiens et 4,8 % des étudiants chinois (qui pour 15 % d'entre eux vont en Finlande et 8,4 % en Allemagne).

L'aspiration à une mobilité transnationale

AVEC L'IMMIGRATION CHOISIE, apparaît l'idée d'un traitement individuel des migrants, débarrassé du souci purement nataliste. Selon cette approche, on découvrira peut-être que les migrants n'ont pas pour objectif majeur de s'installer durablement dans un pays hôte mais de s'affranchir des déterminismes de naissance. Ils aspirent à une mobilité

36 • Pays d'Europe reconnaissant le droit de vote aux immigrés

Autriche	2002	À Vienne seulement
Belgique	2004	Élections locales
Danemark	1981	Élections locales et municipales
Slovaquie	2002	Élections municipales
Slovénie	2002	Élections municipales
Estonie	1996	Élections municipales
Finlande	1991	Élections municipales
Hongrie	1990	Élections municipales
Irlande	2004	Élections locales
Lituanie	2004	Élections municipales
Pays-Bas	1985	Élections locales et municipales
Portugal	1997	Élections municipales
République Tchèque	2001	Élections municipales
Suède	1974	Élections locales et régionales
UK	1972	Élections locales*
Norvège	1983	Élections municipales
Suisse	1849	Élections municipales**
Allemagne	1995	Assemblée consultatives locales
Italie	2004	Idem mais municipales

* Pour les immigrés issus de pays du Commonwealth. ** Dans 3 cantons seulement.

transnationale statutaire dont l'UE offre le seul modèle abouti. Une mobilité entérinée par les Accords de Maastricht dissociant nationalité et citoyenneté et incarnée par la liberté de circulation et d'installation. Mais, pour les migrants, cette liberté n'est pleinement reconnue ni par les pays d'accueil (barrière des visas) ni par les pays d'origine (la simple barrière du contrôle des changes, par exemple).

Sur une planète globale, les peuples vont avoir tendance à devenir mondiaux et les diasporas à être la norme⁽¹⁾. D'ores et déjà, qui habite encore là où il a grandi ? Qui travaille là où il habite ? Qui vit là où vivaient ses ancêtres ? Peut-être, le migrant d'aujourd'hui est l'homme d'avenir, aspirant à un statut de mobilité personnelle, de citoyenneté transnationale, que la construction européenne aura peu à peu forgé. Et on peut imaginer qu'elle s'étende, au-delà de ses frontières, à ses voisins méditerranéens du Sud et de l'Est.

C'est le seul scénario positif que l'on peut envisager à l'horizon de vingt ou trente ans. Les autres étant essentiellement le pis-aller d'une politique de *stop and go*, la plus probable dans l'immédiat, ou celui d'une immigration massive, posant des problèmes d'intégration que personne

(1) T. Gaudin (dir) 2100. *Récit du prochain siècle*, Paris, Payot, 1990.

aujourd'hui ne sait résoudre, ou encore d'une fermeture totale, demandant des moyens qui, actuellement, ne sont pas en place.

Philippe Fargues et Hervé Le Bras⁽¹⁾ le soulignent : en France ou en Allemagne, l'intégration ne faisait pas partie des objectifs lors des premières vagues d'immigration respectivement maghrébines et turques. Elle a accompagné la fermeture des frontières, rendant humainement nécessaire le regroupement familial. Comme si les frontières s'étaient refermées surtout sur les migrants déjà entrés. Ceci conduisant aujourd'hui à un affichage de particularismes ethniques de plus en plus fort, qui donne l'impression que les générations nées en France sont moins intégrées que leurs parents étrangers. Cependant, au nom de l'intégration, on se sera peu soucié de favoriser les mouvements de sortie du territoire – les aides au retour et autres dispositifs de co-développement ayant été jusqu'ici les contreparties, assez symboliques, d'une politique de fermeture et d'expulsion. En revanche, des pays comme le Maroc reconnaissent la double nationalité aux enfants de leurs migrants nés en Europe, ce qui paraît d'une tout autre portée.

Sur des questions aussi décisives et délicates, il faut se garder d'avoir la naïveté de demander immédiatement des solutions concrètes. Car si *concrètes* signifie simples et instantanées, il n'en existe aucune. En revanche, en cernant les orientations qui se dessineront à terme, on est mieux à même de déterminer ce qui peut être décidé maintenant. Or, deux éléments sont à souligner :

- l'étonnante convergence entre mobilités migrantes et construction d'une citoyenneté européenne. Même si ce point est contesté par ceux qui considèrent encore que l'Europe doit former une seule nation avec des contours géographiques et culturels bien définis (comme l'illustre le débat sur l'adhésion de la Turquie à l'UE) et que cette citoyenneté relève en fait d'une nationalité européenne. En fait, la citoyenneté relève plutôt de ce que Jeremy Rifkin a nommé le *rêve européen*, c'est-à-dire une société à la fois inclusive, respectueuse et ouverte⁽²⁾ ;
- le caractère foncièrement individualiste des problématiques migratoires, se traduisant non par un désir d'intégration mais surtout par la recherche, dans un monde ouvert, d'une convertibilité générale des acquis personnels (formations, travail, épargne, retraite)⁽³⁾. Ceci invitant

(1) Ph. Fargues et H. Le Bras, op. cit.

(2) J. Rifkin, *Le rêve européen*, 2004, trad. fr. Paris, Fayard, 2005.

(3) Voir A. Hadj Nacer, contribution à 5+5 = 32. *Feuille de route pour une Union méditerranéenne*, Le Cercle des économistes, Paris, Perrin, 2007.

à régler les questions d'ouverture de frontières dans le cadre d'un équilibre transnational en reconnaissant, entre les pays concernés, le partage d'un bien commun : la réalisation de migrations qualifiantes et qui peuvent bénéficier aussi bien aux pays d'accueil que d'origine.

Plutôt que des communautés hétérogènes se forment au sein des sociétés européennes, mieux vaudrait travailler à l'élaboration d'un statut de citoyenneté et de mobilité ; et que les acquis des migrants puissent être valorisés dans leur pays d'origine. Mais, à ce stade, ce n'est qu'un scénario possible mais pas le plus probable : la Convention de l'ONU sur la protection des droits des travailleurs migrants et de leur famille de décembre 1990 n'a pas été ratifiée par la plupart des pays occidentaux qui, au contraire, durcissent leurs règles d'asile et de séjour. Néanmoins, il n'est pas certain qu'il existe d'autres orientations de coût économique et surtout humain moins élevé, face à des problèmes potentiellement explosifs.

Les enjeux agricoles

RÉDIGÉE UN OU DEUX ANS PLUS TÔT, la contribution sur les enjeux agricoles aurait été différente dans son ton comme dans son contenu. Depuis plus d'une décennie, en effet, on avait perdu l'habitude de traiter sur un ton alarmiste les questions agricoles dans les pays en développement. Mais voilà ! À la crise financière de l'été 2007 s'est superposé un choc alimentaire, une situation d'urgence qui touche 100 millions de personnes dans le monde et qui a vu resurgir des émeutes de la faim dans de nombreux pays.

Hausse vigoureuse de la demande mondiale de produits alimentaires, changements climatiques, concurrence des biocarburants sur les terres de culture disponibles, politiques de stockage des pays asiatiques et de l'Inde : ce choc était pourtant annoncé et si certains effets spéculatifs l'ont précipité, il paraît porté par des tendances de fonds poussant à moyen terme les prix agricoles à la hausse. En 2050, il devrait y avoir neuf milliards d'hommes sur la terre. Il ne sera guère possible de les nourrir sans une *révolution verte* pour améliorer les rendements et gagner de nouvelles terres sans dégrader l'environnement.

La crise alimentaire actuelle trahit surtout le manque de moyens qui frappe l'agriculture au niveau mondial depuis des années. Alors qu'elle

représente le premier secteur économique au niveau mondial et que, sur la planète, 75 % des familles pauvres habitent dans des zones rurales, l'agriculture ne reçoit en moyenne que 4 % des investissements publics et 4 % de l'aide au développement.

Dans le Bassin méditerranéen, tous ces éléments sont saillants. Les failles entre les deux rives sont plus accentuées que jamais. Les projections que l'on peut faire quant à l'enjeu agricole suivront un premier exposé sur le poids économique et les besoins alimentaires dans la région, puis un autre sur l'évolution des modes de consommation.

A. Le poids de l'agriculture et des besoins alimentaires

LES POPULATIONS DES PAYS des rives sud et est de la Méditerranée vivent encore à 41 % en milieu rural et l'agriculture demeure la principale source de revenu. Selon les analyses du Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (Ciheam), établies à partir des projections des Nations unies, les populations rurales devraient s'accroître de huit millions de personnes entre 2005 et 2020. Mais surtout en Égypte, tandis que le Liban, le Maroc ou la Libye devraient voir leur population rurale diminuer au même horizon.

Le recul prévisible du secteur agricole

EN TERMES RELATIFS, l'augmentation de la population rurale devrait être partout plus limitée que celle de la population urbaine. De sorte qu'elle ne représenterait plus que 30 % de la population des pays des rives sud et est de la Méditerranée en 2030. Alors qu'un tiers de la population active de ces pays est actuellement employée dans le secteur primaire, soit dix points de plus que la moyenne mondiale (hors Chine) établie par le BIT, cette part ne serait plus que de 20 % dans quinze ans.

Plusieurs facteurs devraient se conjuguer. Trois grandes tendances vont limiter le nombre absolu et relatif des actifs agricoles : la restriction des terres arables disponibles, renforcée par la raréfaction de l'eau ; les gains de productivité, liés à la progression des technologies et des rendements agricoles ; la concentration des terres agricoles, liée à l'apparition de grandes structures compétitives orientées vers les marchés domestiques et internationaux, ainsi qu'à la hausse des prix fonciers (incitant les petits exploitants à vendre).

Par ailleurs, la structure de l'emploi des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée est amenée à se modifier à la faveur de l'ouverture multilatérale et régionale des économies de la région. La part, encore modeste, des industries manufacturières (l'emploi manufacturier ne compte que pour 14 % de l'emploi total), ainsi que celle des services marchands (distribution, hôtellerie, restauration, services aux entreprises et services financiers) devrait augmenter, faisant reculer proportionnellement la part des actifs agricoles.

À ce stade, la part de l'emploi agricole demeure un indicateur clé de convergence des pays du Sud avec ceux du Nord. Le **tableau 37** souligne le caractère émergent de la Jordanie et, dans une moindre mesure, de la Tunisie, ainsi que l'étonnant retard de la Turquie et du Maroc.

Ces quinze dernières années, le secteur agricole a contribué en moyenne pour 12 % au PIB des pays de la région (1990-2005), marquant un recul relatif (15 % en 1990), lié à la croissance des autres activités économiques mais non pas absolu puisque le PIB agricole, au cours des années 1990-2003, a progressé de 6,5 % au Maroc, de 6 % en Syrie et de 5,5 % en Tunisie de 1990 à 2003⁽¹⁾. Cependant, la contribution au PIB du secteur agricole est variable selon les pays. En Syrie, elle compte encore pour plus de 22 % du PIB global, 15 % en Égypte, pour respectivement 13 % et 12 % au Maroc et en Tunisie mais seulement pour 7 % au Liban et 2,5 % en Jordanie. Enfin, la part des exportations agricoles est partout en régression et inférieure à 10 % du PIB (7 % en Égypte, au Maroc et en Turquie, 5 % en Égypte et 4 % en Tunisie). Ce qui est l'indice d'une stagnation de la production agricole.

Les projections actuelles ne font pas état d'une augmentation sensible de la production agricole dans les pays méditerranéens, essentiellement en raison des limites physiques imposées à la région par les développements économiques, humains et climatiques⁽²⁾. La FAO prévoit que la production agricole ne devrait pas croître annuellement de plus de 2 % dans les pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient d'ici à 2030 (contre 3 % ces 20 dernières années)⁽³⁾. Alors que les terres ara-

(1) CIHEAM Mediterra. *Les futurs agricoles et alimentaires en Méditerranée*, Presses nationales de la fondation des sciences politiques, 2008 et *Mediterra. Identité et qualité des produits alimentaires méditerranéens*, Paris, Presses nationales de la Fondation des sciences politiques, 2008.

(2) Voir N. Roussel *Le commerce international comme stratégie d'adaptation à la rareté des ressources hydriques ? Utilité et application du concept de « commerce d'eau virtuelle » en Afrique du Nord*, LEPII, note de travail n° 24, 2007.

(3) FAO *Agriculture mondiale: horizon 2015/2030*, 2008.

bles comme les superficies récoltées ne peuvent que faiblement progresser, que la productivité par hectare cultivé est déjà relativement élevée dans la région (1 080 dollars par hectare en 2003, contre 1 450 dollars par hectare en Europe) traduisant une forte intensification des cultures, les marges de progression ne peuvent qu'être faibles.

Dans ces conditions, la production agricole ne permettra de satisfaire qu'une faible part des besoins alimentaires, dont la progression est à la fois quantitative, du fait de l'accroissement démographique, et qualitative du fait des modifications des modes de consommation.

Une dépendance alimentaire de plus en plus forte

LA PRODUCTION CÉRÉALIÈRE des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée – Égypte et Turquie au premier chef – ne répond pas aux besoins : la région capte 12 % des importations mondiales de céréales et les ratios d'autosuffisance alimentaire se dégradent, y compris pour des productions typiquement méditerranéennes, comme les fruits et légumes. La plupart de ces pays vivent sous un régime de dépendance alimentaire qui devrait s'accroître pour plusieurs raisons :

- la production agricole locale, céréalière en particulier, diminuera du fait du stress hydrique accru (lié aux changements climatiques) ; or, dans la région, l'agriculture absorbe 80 % des ressources en eau ;
- la demande augmentera du fait de la croissance démographique et des modifications des comportements de consommation (fin du « régime méditerranéen ») ;
- la réforme de la PAC et les négociations multilatérales internationales y contribueront également.

Cette dépendance accrue nécessitera une réorganisation de la chaîne agroalimentaire domestique dans les différents pays et favorisera le développement de réseaux de distribution encore inégalement répartis sur les territoires de la région. L'apparition de grands groupes agroalimentaires nationaux (Poulina en Tunisie, Cevital en Algérie, Sabanci Holding en Turquie) et l'implantation de groupes internationaux européens (Nestlé, Danone, Unilever) et américains (Procter and Gamble, Coca Cola, Pepsico et Sara Lee Corp.) préfigurent cette réorganisation.

De même, la poussée des grands centres commerciaux nationaux ou internationaux (Carrefour), encore concentrée dans les centres urbains (le Maroc compte dix-sept hypermarchés de plus de 2 500 m² et de nombreuses grandes surfaces de plus de 300 m²) devrait répondre aux néces-

37 • Part de l'emploi agricole dans les pays sud et est méditerranéens et comparaison avec un échantillon de 50 pays Agriculture, chasse, sylviculture & pêche

Algérie	Egypte	Jordanie	Maroc	Syrie	Tunisie	Turquie	PM	Moyenne échantillon 50 pays
2004	2003	2004	2005	2002	2004	2005	2005	2005
20,7 %	29,9 %	4,1 %	45,4 %	30,3 %	18,1 %	29,5 %	30 %	18,6 %

BIT ET FEMISE, TRAITEMENT INSTITUT DE LA MÉDITERRANÉE

38 • Les surfaces cultivées

Proche-Orient et Af. du nord	Terres arables Millions d'hectares			Superficies récoltées Millions d'hectares			Intensité culturale %		
	Total	Pluvial	Irrigué	Total	Pluvial	Irrigué	Total	Pluvial	Irrigué
1997-99	86	60	26	70	43	27	81	72	102
2015	89	60	29	77	45	32	86	75	110
2030	93	60	33	84	46	37	90	78	112

FAO AGRICULTURE MONDIALE : HORIZON 2015/2030, 2008

sités de distribution de produits de plus en plus importés ainsi qu'à la modification des modes de consommation en cours.

La dépendance alimentaire devrait s'accroître dans un contexte marqué par une réallocation vers des productions moins intensives en eau, un exode rural accru et une vulnérabilité aux fluctuations des cours mondiaux agricoles.

Les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée accusaient en effet en matière agricole un déficit global de 10 milliards de dollars en 2004 avec le reste du monde. Si leur balance commerciale agricole est positive avec l'UE (600 millions de dollars en 2004), cela ne tient qu'à la Turquie. C'est le seul pays de la région avec le Maroc à afficher un solde agro-commercial positif, sans lequel la balance commerciale agricole avec l'UE accuse un déficit de 1,5 milliard de dollars, les autres pays étant importateurs nets de produits agricoles. Si l'Union européenne est le principal partenaire commercial agricole, les échanges euro-méditerranéens sont encore plus asymétriques que dans l'industrie. L'UE 25 commerce pour seulement 2 % de ses importations et de ses exportations agricoles avec l'Afrique du Nord, le Proche-Orient et la Turquie mais elle polarise 52 % de leurs exportations agricoles (dont la moitié sont turques) et couvre 28 % de leurs importations (18 % pour la Turquie).

Dans le contexte du processus de libéralisation multilatérale en cours (cycle de Doha), la part de l'UE dans les échanges agricoles méditerranéens

néens tend à se réduire. Les États-Unis comptent pour 17 % des importations agricoles de la région, tandis que l'Argentine, le Brésil ou l'Australie sont des partenaires commerciaux de plus en plus importants. Les grands producteurs céréaliers – États-Unis, Canada, Australie, Argentine et bientôt l'Ukraine et le Kazakhstan – devraient accroître leur part au détriment de l'Europe qui, en dehors de la France, importe des céréales.

Jusqu'à présent, ce déficit commercial chronique semblait soutenable, dans la mesure où il était plus que compensé par les autres exportations. Pour les différents pays, en effet, le ratio des importations alimentaires dans le total des importations n'a jamais dépassé 30 %, ce qui est considéré comme neutre en matière alimentaire par la FAO. Néanmoins, la question est de savoir si un tel équilibre pourrait être maintenu face à un fort renchérissement des prix mondiaux des denrées alimentaires.

La hausse des prix mondiaux et ses conséquences

D'APRÈS LES PROJECTIONS, les prix alimentaires mondiaux seraient amenés dans les quinze ans à subir de fortes pressions à la hausse avec, dans le même temps, une plus grande volatilité des cours, à l'instar de l'ensemble des matières premières. Ce qui signifie que de fortes hausses pourront être ponctuées de baisses, voire de crises, créant un climat d'incertitude propice à la spéculation et peu favorable à l'investissement.

Dans ce contexte, la pression sur les ressources alimentaires va s'accroître sous l'effet conjugué du déclin des terres arables et de la pression démographique ; tandis que la baisse des subventions nationales engagée dans le cadre du processus multilatéral de négociations (cycle de Doha) devrait provoquer une augmentation des prix des denrées alimentaires, estimée (pour ce seul dernier facteur) entre 2 % et 20 % selon l'Ifpri (mais variable en fonction des produits, ainsi que des formes et des rythmes de libéralisation)⁽¹⁾. Ainsi, à structure d'importations constantes, une augmentation de 15 % des prix agricoles occasionnerait des pertes de PIB relativement élevées pour l'Algérie (0,7 % du PIB), la Jordanie (0,9 % du PIB) et le Liban (0,9 % du PIB). Or il ne s'agit là que d'une projection mesurée au vu du surenchérissement actuel des matières premières agricoles : de 2007 à 2008, le prix des céréales s'est apprécié de 120 % !

Cette hausse des prix agricoles risque d'annuler les actions visant à réduire la pauvreté rurale. Car les ménages ruraux seraient affectés par

(1) International Food Policy Research Institute (IFPRI) *Impact of Trade Liberalization on Agriculture in the Near East and North Africa*, 2007.

39 • Impact d'une augmentation des prix agricoles sur le Sud et l'Est des pays méditerranéens – Millions de dollars

	PIB	Import. agricoles	Export. agricoles	Importations agricoles nettes % du PIB		Coût d'une hausse de 15 % des prix agricoles % du PIB	
Algérie	66 530	3 062	55	3 007	4,5 %	451	0,7 %
Egypte	82 427	2 741	938	1 803	2,2 %	270	0,3 %
Jordanie	9 860	1 020	440	579	5,9 %	87	0,9 %
Liban	19 000	1 285	239	1 046	5,5 %	157	0,8 %
Maroc	43 727	1 671	981	690	1,6 %	104	0,2 %
Syrie	21 499	1 050	851	199	0,9 %	30	0,1 %
Tunisie	25 037	976	470	506	2 %	76	0,3 %
Turquie	240 376	4 179	4 831	(652)	-0,3 %	(98)	0 %

100. INTERNATIONAL FOOD POLICY RESEARCH INSTITUTE (IFPRI). «IMPACT OF TRADE LIBERALIZATION ON AGRICULTURE IN THE NEAR EAST AND NORTH AFRICA», 2007

40 • Bilans céréaliers. Proche-Orient et Afrique du nord – Millions de tonnes

	Demande			Production	Échanges nets	TAS
	Alimentation humaine	Alimentation animale	Tous usages			
1979-81	47	19	80	58	-24	72 %
1997-99	79	34	133	83	-49	63 %
2015	107	62	192	107	-85	56 %
2030	131	93	249	133	-116	54 %

Taux de croissance annuel	Demande	Production
1979-99	2,7 %	2,4 %
1989-99	2,2 %	1,3 %
97/99-2015	2,2 %	1,5 %
2015-30	1,8 %	1,5 %

FAO (2008)

41 • Évolution de la composition de l'alimentation. Proche-Orient et Afrique du Nord – En kg par personne et par an

	Céréales	Racines, tubercules	Sucre Éq. brut	Légumes secs Secos	Huiles végétales, oléagineux Éq. huile	Viande Poids de carcasse	Laits, prod. laitiers Éq. lait frais
1979-81	199	26	28,2	6,4	11,1	17,4	85
1997-99	209	34	27,6	6,7	12,8	21,2	72
2015	206	33	28,7	6,9	14,4	28,6	81
2030	201	33	29,9	6,9	15,7	35	90

FAO AGRICULTURE MONDIALE: HORIZON 2015/2030, 2008

l'envolée globale des prix autant qu'ils bénéficieraient de celle-ci sur les denrées qu'ils produisent. Elle devrait surtout contribuer à accroître la pauvreté urbaine. L'augmentation des prix des produits alimentaires a déjà des conséquences sur les plus démunis, comme en ont témoigné de récentes émeutes de la faim en Égypte et au Maghreb. Ces tensions sont susceptibles de s'aggraver.

B. L'uniformisation des modes de consommation

DU POINT DE VUE ALIMENTAIRE, les projections actuelles tablent sur un déficit croissant entre les besoins en céréales et les potentiels agricoles des pays de la région. Le changement climatique va donc accélérer une tendance déjà structurelle d'accroissement de la dépendance aux importations pour satisfaire les besoins alimentaires en Afrique du Nord et au Proche-Orient. Sur les 1,4 million d'exploitations agricoles marocaines, plus de un million font des céréales. Celles-ci représentent néanmoins plus de 20 % des importations agricoles de l'Algérie, de l'Égypte, du Maroc et de la Tunisie. L'Algérie et l'Égypte comptent parmi les plus gros importateurs mondiaux de céréales, avec respectivement 5 et 4 millions de tonnes en 2004-2005.

La demande céréalière va augmenter

À L'HORIZON 2020, les besoins céréaliers vont considérablement s'amplifier avec la croissance démographique. En Algérie, la demande pourrait s'accroître de plus de 60 %, en Égypte et au Maroc, les besoins augmenteraient respectivement de 45 % et de 40 %, selon le CIHEAM. Les volumes importés resteront dominés, d'ici à 2020, par les besoins égyptiens, qui avoisineront 14 millions de tonnes par an, pour des volumes de l'ordre de 10 et de 6 millions de tonnes respectivement pour l'Algérie et le Maroc. Sachant qu'avec l'intensification du stress hydrique, dû en particulier au changement climatique, les productions domestiques répondront de moins en moins aux besoins croissants des populations à l'horizon 2030.

La demande croissante de céréales est commandée par une uniformisation des modes de consommation déjà sensible et qui devrait mettre fin au fameux régime crétois à base de fruits et de légumes, caractéris-

tique des pratiques alimentaires de la région. Selon les tendances passées et futures, telles qu'extrapolées par la FAO, la consommation alimentaire devrait en effet se rapprocher dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée de celle des pays industrialisés : plus riche en sucres et en graisses, ainsi qu'en céréales et en viande ; la part des fruits et légumes décline et celle des laitages croît légèrement. Ces évolutions sont générales dans le monde : en vingt ans, la quantité de viande consommée par habitant a doublé en Chine (or 1 kg de viande nécessite 7 à 8 kg de céréales).

Cette uniformisation des modes de consommation ne devrait pas être modifiée par la hausse des prix des denrées alimentaires, si celle-ci demeure raisonnable : d'une part, les produits importés resteront moins chers que les denrées produites localement, en particulier les céréales ; d'autre part, la hausse des prix mondiaux devrait améliorer le revenu des producteurs agricoles ; enfin, la croissance du revenu par tête et la croissance de l'emploi dans des secteurs à plus haute valeur ajoutée devraient compenser cette perte de pouvoir d'achat. Toutefois, ces projections ne sont pas à l'abri d'aléas conjoncturellement plus dramatiques.

De brusques hausses, ponctuées de dépressions, pourraient provoquer de graves crises alimentaires dans la région ; celles-ci ne seraient compensables que par une ponction sur les fruits de la croissance, au point de la compromettre. Par ailleurs, l'uniformisation des modes de consommation devrait avoir des effets sanitaires. D'abord, la croissance des volumes de produits importés risque de réduire leur qualité du fait de la longueur des chaînes d'approvisionnement et de distribution. Des difficultés liées à des approvisionnements extérieurs sont apparues dans certains pays (cas de la pomme de terre avariée canadienne en Algérie). Aussi, la multiplication des risques sanitaires imposera l'établissement de contrôles et de normes de qualité plus drastiques qu'aujourd'hui, notamment pour prévenir les problèmes d'intoxication rencontrés en Europe (légionellose, etc.).

L'uniformisation des modes de consommation générera des problèmes de santé venus du Nord : obésité, diabète, etc. Au Maghreb, 17 % des enfants de moins de cinq ans souffriraient déjà d'obésité.

Parallèlement à l'uniformisation des modes de consommation, le déclin de la spécificité de l'agriculture méditerranéenne semble programmé. La région reste spécialisée pour ses exportations dans les fruits et légumes, l'huile d'olive, et le coton pour l'Égypte, mais cet avantage comparatif s'érode. La production de fruits et légumes des pays sud-amé-

ricains et asiatiques, Chine notamment, concurrence les produits méditerranéens. À terme, même l'huile d'olive – qui reste un produit de luxe dans bien des pays du Bassin – ne devrait plus rester une spécificité méditerranéenne, d'autres pays de climat méditerranéen (Chili, Afrique du Sud, États-Unis, Australie) s'étant lancés dans les plantations d'oliviers, après les succès rencontrés dans la production vinicole.

c. Projections

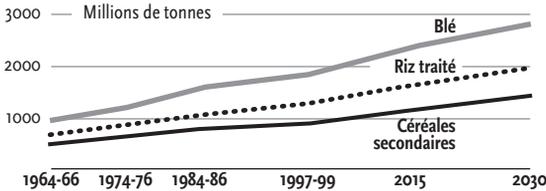
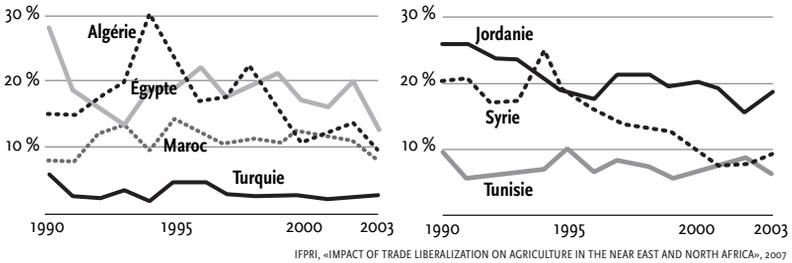
À FAIRE REPOSER LA CROISSANCE sur les nouvelles technologies et les pôles de compétitivité, on avait oublié que l'agriculture est le socle de tout développement. On la considérait comme une activité résiduelle en attendant sa libéralisation complète et tout en réorientant les aides prioritairement vers les cultures d'exportation. On comptait déjà l'Inde parmi les premières puissances mondiales. La brusque hausse du prix des matières agricoles au premier semestre 2008 a rappelé qu'un tiers de la population indienne vit avec moins d'un dollar par jour et côtoie le spectre de la famine. L'Inde, cependant, exporte des céréales...

La perspective d'une crise alimentaire n'est pas écartée

AVEC 4 % DE LA POPULATION SOUFFRANT, sur la rive sud, de malnutrition quotidienne, la situation n'est pas très différente autour du Bassin méditerranéen. Au titre d'un scénario catastrophe, la perspective d'une ou de plusieurs crises alimentaires graves dans la région ne peut être résolument écartée à dix ans et au-delà. En 2007-2008, les prix agricoles mondiaux ont augmenté en moyenne de 35 % et les céréales de 120 %, le riz de 80 %. Certes, cette hausse est en partie spéculative, liée notamment aux liquidités injectées sur le marché américain à partir de l'été 2007 pour lutter contre l'effondrement du marché bancaire immobilier. Les matières premières (hydrocarbures et matières agricoles) ont plutôt été choisies comme valeur refuge. Mais derrière cet effet spéculatif, des tendances structurelles, soulignées ci-dessus, tirent à la hausse les marchés agricoles mondiaux. C'est donc une donnée déterminante pour toute stratégie de développement.

Sur les rives sud et est de la Méditerranée, cela représente un boulet de plus à traîner sur le chemin de la croissance. Loin de pouvoir compter sur des surplus agricoles exportables – à la différence de pays

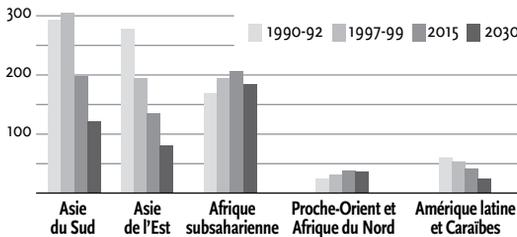
Ratio des importations alimentaires dans le total des exportations



Demande mondiale de céréales

De 1965 à 2030

DONNÉES ET PROJECTIONS FAO



DONNÉES ET PROJECTIONS FAO

comme l'Argentine ou la Malaisie – la région ne produit pas les denrées de base (soja, maïs) et est très dépendante pour sa consommation primaire: avec 4 % de la population mondiale, elle attire 12 % des importations céréalières. L'Égypte est le deuxième importateur mondial de blé après le Brésil et son bilan agricole est inquiétant: une population en forte croissance, des terres arables ne pouvant s'étendre que sur quelques kilomètres de part et d'autre du Nil et consacrées désormais à la culture de fruits et légumes destinés à l'exportations. Cette situation a poussé au dépérissement les cultures vivrières approvisionnant les marchés locaux. Un Égyptien sur deux vit avec moins d'1,5 euro par jour; et, en un an, le pain a augmenté de 27 % et les produits laitiers de 20 %. En 1977, les émeutes provoquées par une tentative de libéralisation des prix du pain avaient fait soixante-dix morts. Depuis, les subventions versées pour abaisser le prix de la farine vendue deux centimes

d'euro aux boulangers représentent 5,5 % du budget de l'État (les boulangers revendent parfois la farine plus chère sur le marché noir).

L'agriculture représente le talon d'Achille, jusqu'ici peu apparent, des pays émergents : deux Indiens sur trois dépendent de revenus tirés de l'agriculture, qui ne contribue pourtant que pour 19,7 % au PIB indien. L'enjeu agricole pose à ces pays un double problème. D'une part, un problème de répartition des fruits de la croissance qui ne laisse pas les populations rurales à la traîne ; que cette répartition soit directe à travers les revenus (ce à quoi la hausse des prix agricoles peut contribuer) ou qu'elle ait lieu de manière redistributive et publique (subventions, systèmes compensatoires à la production, tels que les *deficiency payments*, annulation des dettes de paysans surendettés). Et, d'autre part, un problème d'affectation des produits de la croissance, pour financer la productivité agricole, puisqu'il n'est plus possible d'ignorer cet enjeu.

À rebours des schémas du développement économique, depuis le fameux tableau de Quesnay, les pays émergents devront financer leur développement agricole avec les revenus de l'industrie et des services ; loin de pouvoir puiser sur les surplus agricoles pour financer leur industrialisation. Pour autant, ils resteront dans l'obligation de renforcer la productivité de leurs agricultures. De ce point de vue, les pays des rives sud et est de la Méditerranée sont peu favorisés, coincés entre les agricultures subventionnées des États-Unis et de l'UE et les productions asiatiques, plus compétitives et de moindres coûts salariaux. Les besoins, en regard, sont énormes : semences, technologies, engrais (dont les prix sont aussi en hausse). Tout doit être renforcé. En Inde, le manque d'infrastructures occasionnerait la perte de 30 % des récoltes : routes et axes de communication – pour relier les producteurs aux transformateurs et ceux-ci aux consommateurs – systèmes d'irrigation et de stockage, réfrigération. En Méditerranée, les besoins sont aussi importants.

Bien des pistes sont ouvertes pour développer et renforcer le tissu agricole, notamment celle de l'organisation des milieux professionnels, pour accélérer la diffusion des technologies et renforcer les capacités de négociation. Ceci pouvant être couplé avec une politique d'indications géographiques (lesquelles recouvrent, selon la nomenclature de l'UE : appellation d'origine protégée, indication géographique protégée et spécialité traditionnelle garantie). En Europe, en effet, l'organisation des appellations contrôlées recouvre historiquement celles des organisations locales de producteurs. Il serait même envisageable qu'une marque ombrelle *produits méditerranéens* (l'huile d'argan au Maroc,

l'agneau tunisien...) coiffe des démarches, jusqu'ici timides, sauf en Turquie (vingt-trois produits estampillés). Le tout avec une promotion du *régime méditerranéen*, qui dépérit dans la région mais qui rencontre plus de succès ailleurs, porté par de nouvelles exigences d'hygiène alimentaire dans les pays développés (cf. le projet américain d'une *fat tax*).

Le casse-tête du financement

LA QUESTION DU FINANCEMENT du développement rural demeure entière. Les lignes lui étant dédiées sont bien minces dans les budgets des aides internationales au développement. Compte tenu des risques, chiffrage et moyens pourraient être plus élevés que ceux envisagés par les démarches de planification, comme la *Stratégie nationale de développement rural* en Turquie ou le *Programme de renouveau rural* en Algérie.

Comment financer de tels besoins sans compromettre les autres secteurs ? Jusqu'à ce jour, les taxes sur les importations ont financé les subventions agricoles. Un tel système est paralysant : le protectionnisme ralentit les efforts de modernisation mais une libéralisation brutale des prix risquerait d'avoir des effets dévastateurs sur les productions. Le pari est fait dès que les revenus tirés du développement des autres secteurs productifs permettront de financer la modernisation de l'agriculture, rendant possible, à terme, sa libéralisation ; même si nombre d'exemples aux États-Unis et en Europe vont directement à l'encontre d'un tel pari. En 2006, les pays de l'OCDE ont distribué 350 milliards de dollars à leurs agriculteurs pour la production et l'exportation.

Toutefois, dans le contexte d'importations agricoles massives, si le vif renchérissement des prix mondiaux contrebalance sévèrement les gains d'exportation des autres secteurs, le système risque de devenir un jeu à somme nulle, jusqu'à compromettre la croissance. De sorte qu'il faudrait trouver d'autres sources de financement pour moderniser l'agriculture. Comment ? Si une solidarité euro-méditerranéenne doit être enclenchée, elle trouve ici un évident point d'accroche. C'est rien moins qu'un Plan Marshall agricole qu'il faudrait engager pour la région. Or, jusqu'ici, c'est à propos des questions agricoles que les négociations euro-méditerranéennes auront été parmi les plus difficiles – surtout avec les pays du Maghreb (l'ouverture des marchés primaires étant nettement engagée avec la Jordanie, Israël et l'Égypte).

D'un côté, la Politique agricole commune est reprochée aux Européens parce qu'elle rend l'accès aux marchés de l'UE difficile et les agricultures

européennes compétitives à l'exportation. De l'autre, on redoute au Sud l'impact d'une ouverture des marchés sur les productions locales (les Européens ayant admis qu'elle devrait être plus progressive pour leurs partenaires méditerranéens que pour eux). Entre ces deux positions, l'accent mis sur le développement des transformations industrielles de produits agricoles dans certains pays (le Maroc), le choix d'une spécialisation régionale (horticole pour le Maroc, comme en Espagne) sont autant de moyens pour contourner cette situation de blocage. Mais cela ne répond pas à la situation d'urgence alimentaire qui risque d'apparaître.

Par rapport à de tels enjeux, le débat paraît faussé, le problème de l'accès aux marchés de l'UE ne se posant que pour certains produits en nombre limité (huile d'olive, certains fruits et légumes). Par ailleurs, plus de 80 % des produits agricoles importés des rives méditerranéennes entrent en franchise de droits de douane ou à taux préférentiels (réciproquement, le tiers des exportations agricoles de l'UE vers le reste du Bassin bénéficie de préférences tarifaires). Dès lors, quand dans un pays comme l'Algérie, les capacités de production (à part les dattes et le vin) sont en baisse dans tous les secteurs agricoles, il ne faut pas hésiter à dire que la PAC n'est pas le problème et qu'elle serait même la solution.

Sur le principe de leur Politique agricole commune, les Européens sont tombés d'accord pour estimer que les subventions aux agriculteurs (Pilier I) doivent être très réduites d'ici 2013 ; de fait, dans le contexte d'une hausse des prix agricoles mondiaux, elles n'ont plus guère d'objet. La PAC devrait ainsi être réorientée vers le développement rural (Pilier II). Pourquoi ne pas étendre ce dernier aux pays partenaires méditerranéens ? suggère Christian Dubreuil⁽¹⁾. Afin de favoriser le développement de solutions régionales concernant la gestion de stocks agricoles ou les problèmes d'irrigation et aussi pour procéder à terme à une redistribution des spécialisations autour du Bassin, en poussant à la délocalisation de certaines productions au Sud comme les légumes destinés aux traitements industriels, ainsi que les industries de première transformation liées aux produits primaires.

Dans une telle perspective, l'UE pourrait agir sur un levier – clé du développement de l'espace méditerranéen. Et, dans le contexte actuel de tensions alimentaires, disposer de moyens d'action de grande portée pour asseoir une véritable intégration euro-méditerranéenne.

(1) *Enjeux, objectifs et instruments d'une intégration régionale agro-alimentaire méditerranéenne*, Ipemed, 2007, Paris.

Les enjeux environnementaux

LA MÉDITERRANÉE EST MENACÉE. Elle est vulnérable face aux changements climatiques annoncés à l'échelle mondiale. Du fait de son emplacement géographique mais aussi parce que ses richesses ne peuvent être dissociées de caractères climatiques qui la définissent. Ici les hommes n'ont pas dû seulement s'adapter aux lieux mais ont pu aussi, plus qu'ailleurs sans doute, se laisser porter par eux.

Comment nier en effet que le climat méditerranéen soit source d'une alchimie particulière, faisant naître dans un même creuset l'enchantement ressenti en certains lieux naturels aussi bien que le goût de l'animation civile et urbaine. Deux éléments qui sont aux fondements de la culture méditerranéenne ; le *Phèdre* de Platon, qui est peut-être le premier texte emblématique de l'esprit méditerranéen, les rassemble déjà.

C'est cela qui est menacé aujourd'hui à travers les enjeux environnementaux : réchauffement climatique, stress hydrique, pollution, urbanisation et biodiversité (qui seront présentés ci-après). L'avenir de la Méditerranée pourrait prendre la forme d'une aridification générale, tandis que le climat méridional remonterait au Nord. Ceci se traduisant par des dégradations, dont les coûts économiques et sociaux seront projetés ci-dessous dans un deuxième temps.

Autour de la Méditerranée, les enjeux environnementaux recouvrent ainsi une double dimension : ils invitent à agir pour conserver un patrimoine commun (dépolluer la Méditerranée par exemple) et pour s'adapter à une nouvelle donne environnementale. Un surcoût sera imposé aux pays en développement qui excède en partie leurs moyens et qui pèsera donc sur leur croissance. De multiples pistes sont ouvertes, assorties de recommandations pour un développement durable, un capitalisme vert... Mais les moyens ? Ils manquent crûment, malgré les déclarations et les nombreuses coopérations. Pour cette raison, les projections décrites dans la troisième partie sont délibérément prudentes et limitées.

A. Réchauffement climatique, eau, urbanisation, biodiversité : quatre grands défis

SELON LE GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL d'experts sur l'évolution du climat (Giec), les effets du réchauffement de la planète seront inégalement répartis au niveau international⁽¹⁾. Avec l'Asie de l'Est, l'Afrique sahélienne et les Caraïbes, c'est dans la région méditerranéenne (Nord et Sud) que les impacts du changement climatique seraient les plus importants. Et, dans la mesure où leur niveau de développement leur permettra plus difficilement de se prémunir des effets néfastes de cette évolution, le Sud et l'Est de la Méditerranée seront parmi les plus durement affectés⁽²⁾.

Les effets du réchauffement climatique

LE RÉCHAUFFEMENT SE MANIFESTERA non seulement par une hausse des températures mais également par une baisse sensible des précipitations, ainsi que par une remontée du niveau des mers qui touchera les régions côtières. Selon les scénarios régionaux élaborés par le Giec pour la fin du siècle, la hausse des températures pourrait s'élever entre 2,6°C et 5,4°C au Sud et à l'Est de la Méditerranée, soit nettement plus que la moyenne planétaire. Ce réchauffement s'accompagnera d'une diminution des précipitations comprise entre 4 % et 27 % (Méditerranée sud et nord), qui pourrait même atteindre 50 % par endroits. En 2020, en Afrique du Nord, la température pourrait s'élever de 1°C, avec une baisse du régime pluviométrique de 5 % à 10 %. Cette diminution des précipitations sera très marquée en été, au moment où la demande en eau est particulièrement forte (tourisme, agriculture). Du fait de la fonte des glaciers, le réchauffement entraînera également une remontée du niveau des mers (entre 23 cm et 47 cm).

Ces changements climatiques se traduiront directement par :

- une augmentation de la fréquence des extrêmes climatiques ; soit, au Sud et à l'Est de la Méditerranée, par l'allongement et l'intensification des périodes de sécheresse, dans des pays déjà semi-arides. Le nombre

(1) Giec, *Climate Change 2007: Climate Change Impacts, Adaptation and Vulnerability*. Working Group II Contribution to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. (S. Solomon, D. Qin, M. Manning, Z. Chen, M. Marquis, K.B. Averyt, M. Tignor et H.L. Miller, eds.). Cambridge University Press, Cambridge & New York, 2007.

(2) S. Hallegatte, *Anticiper le changement climatique autour de la Méditerranée*, Ipemed, 2009, Paris.

de journées sèches augmenterait uniformément, à l'exception de certaines zones centrales du Sahara. Tandis que le nombre de jours de gel diminuerait partout. Les vagues de chaleur seraient plus nombreuses dans les zones les plus continentales. Plus concentrées, les pluies se déverseront plus facilement en tempêtes, occasionnant davantage de dégâts matériels et humains – récemment et pour la première fois, un ouragan (Vince) a atteint la région (sud-ouest de la péninsule Ibérique) ;

- un plus grand risque d'inondations. À titre d'exemple, une augmentation d'un mètre du niveau des mers pourrait entraîner au Sud de l'Égypte le déplacement de 6 millions de personnes et l'inondation de 4 500 km de terres agricoles. Le delta du Nil serait vulnérable et Alexandrie pourrait être menacée. Les zones côtières subiront la montée du niveau de la mer, des crues éclair, ainsi qu'une érosion accélérée. La fréquence des inondations côtières pourrait toucher 1,6 million de personnes en Méditerranée et provoquer d'importants mouvements de populations, à l'instar d'autres régions du monde, comme le Bangladesh, pour lequel un scénario d'exil climatique est envisagé ;
- une amplification du stress hydrique. Selon la majorité des modèles climatiques, la disponibilité en eau des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (en termes d'écoulement) n'atteindra que 40 mm par an, sauf pour l'Algérie et l'Égypte méridionales. Cette diminution sera deux fois plus élevée sur le plateau anatolien. En conséquence, la durée des périodes de végétation devrait diminuer et la disponibilité des ressources en eau serait considérablement réduite, tant pour les populations que pour l'agriculture, le tourisme, l'hydroélectricité, etc. À cela s'ajoutera l'augmentation de la salinité des ressources en eau ;
- un accroissement sensible de la désertification et une aridification des sols. Ajoutée au stress hydrique, cette situation aura un impact négatif sur la disponibilité de terres arables et donc sur la production agricole (haricots, soja et lentilles étant les premières concernées) ;
- une perte de biodiversité et une destruction des paysages côtiers affectés par l'érosion.

Les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, comme de nombreux pays en développement, vont donc subir les conséquences dramatiques du changement climatique alors qu'ils en sont peu responsables. En effet, un Maghrébin émet presque deux fois moins de CO₂ qu'un habitant de l'UE et près de quatre fois moins qu'un Américain. Néanmoins, comme pour la Chine dans le passé récent, cette situation pourrait évoluer défavorablement, du fait de l'urbanisation et de la motorisation de

masse. À l'horizon 2025, si la tendance se poursuit, les émissions de CO₂ de la région pourraient atteindre 3 300 millions de tonnes. Certains pays méditerranéens connaîtraient même une explosion de leurs émissions de gaz à effet de serre : ce serait le cas de Malte (+300 %), de la Turquie (+262 %), du Liban (+138 %), de l'Algérie et de la Tunisie (+135 %).

L'eau, une ressource de plus en plus rare

LE PROCHE-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD sont particulièrement exposés aux pénuries d'eau. La Méditerranée (Nord et Sud) concentre la moitié de la population mondiale pauvre en eau et près de 30 millions de Méditerranéens n'ont pas accès à une source d'eau potable, soit environ 7 % de la population totale. L'eau est inégalement répartie : 75 % des ressources se situent sur la rive nord (Europe latine et Balkans), 13 % au Proche-Orient (dont 10 % pour la Turquie) et 10 % pour les pays de la rive sud. De ce fait, les prélèvements pourraient s'avérer insoutenables à terme. D'ores et déjà, l'Égypte, Israël, la Libye et Malte ont un indice d'exploitation de leur ressources renouvelables en eau supérieur à 100 % (117 % pour l'Égypte). D'ici à quinze ans, ces pays devront couvrir une part croissante de leurs besoins à partir de sources non conventionnelles (dessalement d'eau de mer). La Syrie, l'Algérie et la Tunisie ont des ratios supérieurs à 45 % ce qui devrait engendrer des tensions vers 2025. Enfin les pays dont l'indice d'exploitation des ressources est situé entre 25 et 45 % (Liban, Chypre et Maroc) subiront des tensions locales ou conjoncturelles.

Du fait des mutations démographiques en cours (stabilisation de la population sur la rive nord, croissance sur la rive sud), l'asymétrie de dotations naturelles en eau par habitant entre le Nord, l'Est et le Sud de la Méditerranée va progressivement s'aggraver. Selon les données du Plan Bleu, la dotation moyenne en ressources naturelles renouvelables en eau d'un habitant du Sud et de l'Est de la région était en 1950 en moyenne 2,5 fois moins élevée que celle d'un habitant de la rive nord. Elle est aujourd'hui environ 6 fois moins élevée et le sera probablement 8 fois moins à l'horizon 2025. De ce fait, la population pauvre en eau (moins de 1 000 m³/habitant/an) au Sud et à l'Est de la Méditerranée, devrait passer de 108 millions en 2000 (dont près de 45 millions sont en situation de pénurie, soit moins de 500 m³/hab./an) à 165 millions en 2025 (dont 63 millions en situation de pénurie). À cet horizon, un habitant sur huit subirait une pénurie d'eau. Selon certaines projections, comme celles du *Rapport Stern* (2006), de 155 à 600 millions de

42 • Secteurs vulnérables et impact possible du changement climatique

		Population menacée par la désertification 1997	Capacité agricole. Évolution projetée*
Algérie	Vulnérabilité aux risques naturels (inondations et sécheresses)	53 %	-26 %
Chypre	Vulnérabilité à une élévation du niveau de la mer. Dégâts causés à l'environnement marin. Vagues de chaleur/sécheresse + fréquentes, intenses, longues. Stress hydrique	93 %	
Égypte	Baisse de la productivité des cultures et accroissement des besoins d'eau. Vulnérabilité du Delta du Nil, très peuplé, à une élévation du niveau de la mer	0 %	-28 %
Jordanie	Demande croissante d'irrigation. La diminution des précipitations ajouterait un stress supplémentaire à des ressources hydriques déjà rares	100 %	
Liban	Accroissement du stress hydrique. Déplacement des zones arables vers des zones climatiques plus arides. Impact négatif sur les productions de citrons, olives, pommes et betteraves à sucre	49 %	
Libye	Sécheresses récurrentes et dépendance à l'égard de l'agriculture non irriguée. Désertification possible de la plaine de Jifara dans le Nord-ouest	97 %	
Malte	Baisse de la production vivrière due au raccourcissement de la saison des pluies. Vulnérabilité à une élévation du niveau de la mer	0 %	
Mauritanie	Diminution des ressources hydriques. Dépendance à l'égard d'une eau venant d'autres pays. Dégradation des terres arables. Dégradation des pâturages et perte de bétail	98 %	
Maroc	Le bassin versant de l'Ouergha subira sans doute des changements concernant l'écoulement. Vulnérabilité à l'élévation du niveau de la mer	80 %	-30 %
Syrie	Impacts possibles sur le débit du Tigre et de l'Euphrate. Accroissement de la demande d'irrigation	79 %	-16 %
Tunisie	Vulnérabilité des côtes méditerranéennes à une élévation du niveau de la mer. Augmentation du stress hydrique	38 %	
Turquie	La diminution du débit se poursuit dans les bassins versants occidentaux. Impacts possibles sur les débits du Tigre et de l'Euphrate	70 %	-4 %

* Estimation 2070-2099 par rapport à la période de référence 1961-2005

personnes au Proche-Orient et en Afrique du Nord souffriraient d'une aggravation du stress hydrique si les températures augmentaient de 3°C.

Les pays de la région risquent d'être soumis à un stress hydrique accru, rendant insoutenable la pression sur les ressources. D'ici à 2025, en effet, les demandes totales en eau vont s'amplifier au Sud (+0,7% par an) et à l'Est (+1,5% par an) de la Méditerranée, notamment en Turquie, en Syrie et en Égypte⁽¹⁾. Grâce aux gains d'efficacité espérés dans l'utilisation de l'eau d'irrigation, l'eau agricole pourrait passer de 82% à 74% dans la structure totale de la demande en eau au Sud et à l'Est de la Méditerranée. Mais, au même moment, sous l'effet conjugué de la croissance démographique et de la hausse du niveau de vie, la demande en eau potable devrait s'accroître, passant de 8% en 2000 à 10% en 2025. Certains pays pauvres en eau (Malte, Territoires palestiniens, Israël, Algérie, Chypre) seront particulièrement affectés par cette demande en hausse, qui pourrait représenter 45% de la demande totale en eau en Algérie et en Israël et jusqu'à 87% à Malte. Enfin, la croissance des besoins sera accentuée par l'activité touristique, notamment sur les régions littorales, ainsi que par la demande en eau provenant des secteurs énergétiques et industriels, qui devrait passer de 10% de la demande totale (en 2000) à 16% en 2025. Dans ces conditions, l'eau pourrait devenir une source de conflits.

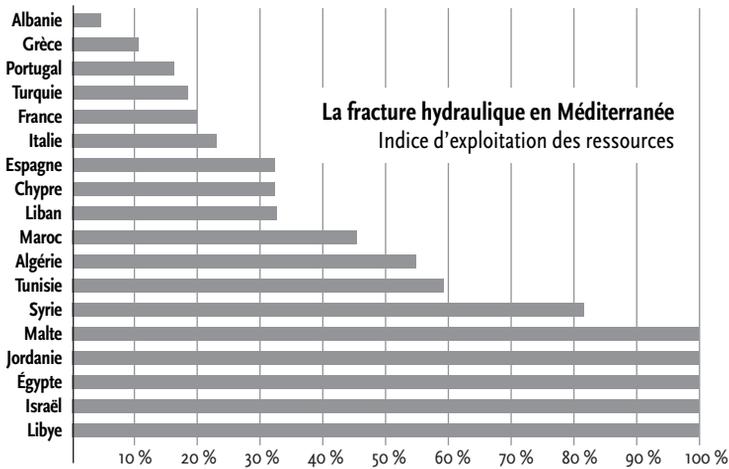
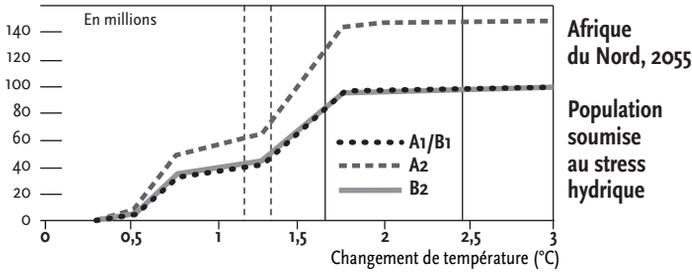
Conflits internes tout d'abord, portant sur les différents usages de l'eau : il s'agira d'arbitrer entre ceux nécessaires à la croissance (tourisme, usages industriels), à la préservation de l'agriculture (comme garant d'une partie de l'emploi rural et d'une moindre dépendance alimentaire) et à l'alimentation en eau potable de populations qui, à défaut, seraient confrontées à des risques sanitaires graves⁽²⁾.

Conflits interétatiques ensuite, dans la mesure où certaines ressources en eau sont partagées entre plusieurs territoires : le ratio de dépendance extérieure de l'Égypte atteint 97%, celui de la Syrie 80%, celui de la Jordanie 23% et celui des territoires palestiniens 18%.

Trois sources de tensions pourraient apparaître : entre la Turquie et ses voisins syriens et irakiens sur le projet de barrage de l'Euphrate en Anatolie ; dans la vallée du Nil entre l'Égypte, le Soudan et l'Éthiopie (qui contrôle 82% des eaux du Nil) ; dans la vallée du Jourdain (Israël, Territoires palestiniens, Jordanie).

(1) E. Bou-Zeid & M. El-Fadel, «Climate Change and Water Resources in Lebanon and the Middle East.» *Journal of Water Resources Planning and Management* 2002, 128(5), pp. 343-355.

(2) FAO *Changement climatique : conséquences pour l'agriculture au Proche-Orient*, 29^e conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, Le Caire, 1^{er}-5 mars 2008. W.R. Cline *Global war - ming and agriculture: impact estimates by country*, Centre pour le développement mondial, 2007.



L'urbanisation, une menace pour l'environnement et les écosystèmes

SI LA TRANSITION URBAINE EST CONSIDÉRÉE comme achevée au Nord de la Méditerranée (avec 130 millions d'urbains et une croissance lente), la population urbaine croît rapidement au Sud et à l'Est de la Méditerranée, comme dans l'ensemble du monde en développement. De 1970 à 2000, elle est passée dans cette région de 43 % à 62 % de la population totale (la norme mondiale est de 52 %) et devrait s'élever à 239 millions de personnes en 2030 (+63,8 %). Elle représentera alors près de 70 % de la population totale de la région. L'Algérie, le Maroc, la Syrie, l'Égypte et la Jordanie seront particulièrement touchées par ce phénomène d'urbanisation accélérée; l'Égypte et la Syrie représentant deux cas extrêmes: la population urbaine devrait y augmenter de plus de 85 % dans les vingt-cinq prochaines années⁽¹⁾.

(1) Y. Glemarec «Embedding climate resilience thinking into national planning in Egypt» Communication interne PNUF, 2007.

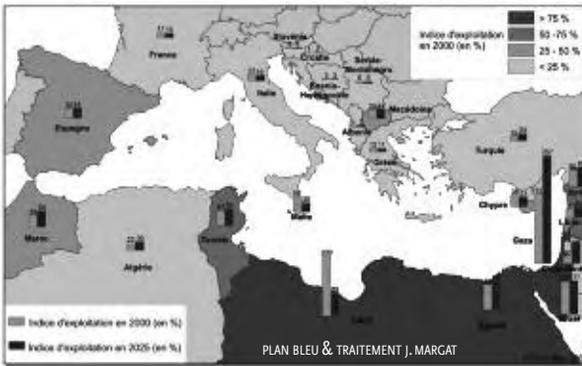
Cette urbanisation sera essentiellement concentrée dans des zones côtières et vulnérables. Le Plan Bleu estime que la population côtière pourrait tripler sur les rives sud et est de la Méditerranée, qu'elle passerait de 174 millions (2000) à 206 millions d'ici 2025. Par ailleurs, l'urbanisation ira de pair avec une industrialisation croissante des villes. Le nombre de centrales électriques passerait de 200 à 360 entre 2000 et 2025, avec l'apparition de raffineries, complexes industriels, ports, aéroports et stations de dessalement des eaux. Elle aura des effets sur la dégradation de l'environnement et des écosystèmes, ainsi que sur la demande et la consommation de ressources rares et non renouvelables (énergie, eau).

Première difficulté, les déchets vont croître. La production de déchets par habitant et par an est estimée par le Plan Bleu à 282 kg en moyenne au Sud et à l'Est de la Méditerranée (très en deçà des moyennes européennes, d'environ 600 kg par habitant). Or le volume total de déchets pourrait tripler d'ici à 2025 pour atteindre 600 kg annuel par habitant. À la fois ménagers et industriels, ces déchets sont souvent mis en décharge à ciel ouvert sans traitement, y compris les plus dangereux. D'après l'Agence européenne de l'environnement, 80 % des décharges seraient non contrôlées dans la région. Cette mauvaise gestion peut provoquer une pollution des côtes (les décharges étant souvent situées sur le front de mer), des eaux souterraines (pesticides, métaux lourds) et de l'air (lorsque les déchets sont brûlés intentionnellement ou accidentellement), occasionnant des dommages sur la santé des populations riveraines. Sur le littoral méditerranéen, 60 % des villes rejettent leurs eaux usées sans traitement à la mer. Les communes côtières génèrent 30 à 40 millions de tonnes de déchets solides par an qui finissent en mer.

Deuxième difficulté, déjà évoquée : l'urbanisation va accroître la demande en eau, dégradant à la fois sa quantité et sa qualité. Globalement, les rejets d'eaux usées urbaines ou industrielles pourraient augmenter de 30 % d'ici à 2025, passant de 37 km³ à 47 km³. D'ores et déjà, la pollution, due au ruissellement de l'eau dans les zones urbaines et aux rejets d'eau d'égout et d'effluents non traités des industries, a dégradé de nombreux cours ou plans d'eau, si bien que beaucoup de villes ne disposent plus d'eau suffisamment propre.

Troisième difficulté, l'urbanisation est une source de pollution de l'air, à cause notamment des usages énergétiques. La demande énergétique des bâtiments, la croissance des transports, conséquence de l'étalement urbain, produisent à la fois des émissions de CO₂ et des particules nocives dans l'air. La climatisation rejette des fréons nocifs pour

Indices d'exploitation des ressources en eau naturelles renouvelables 2000-2025



Un indice voisin ou supérieur à 75 % indique des tensions fortes sur les ressources en eau ; un ratio entre 50 et 75 % signale des risques importants de tensions structurelles à moyen terme ; un ratio situé entre 25 et 50 % signale des tensions locales ou conjoncturelles.

la concentration d'ozone. Il en va de même des usages énergétiques de l'industrie, majoritairement concentrés en milieu urbain. Or la pollution atmosphérique due aux villes se répercute sur la santé des populations ainsi que sur la végétation et les sols à des distances considérables.

Quatrième difficulté, l'urbanisation augmente la pression sur les terres arables et les surfaces forestières, diminuant les capacités agricoles, la biodiversité et altérant les paysages (notamment côtiers). Selon le Plan Bleu, la superficie des villes sur le littoral pourrait atteindre 78 % de la bande côtière en Égypte et 100 % au Liban en 2025. À cet horizon, la population des villes côtières au Sud et à l'Est de la Méditerranée atteindrait 50 millions d'habitants. Dans le même temps, le Plan Bleu estime que la perte de terres agricoles périurbaines pourrait dépasser 1,5 million d'hectares. Comme le suggère Erik Orsenna, les terres arables constituent la vraie pénurie pour le prochain siècle : « *Où allons-nous développer l'agriculture capable de nourrir neuf milliards d'êtres humains ? La crise globale de l'eau n'aura pas lieu. La crise de la terre commence...* »⁽¹⁾.

La biodiversité en danger

L'ESPACE MÉDITERRANÉEN EST UNE RÉSERVE de biodiversité à l'échelle mondiale. On y compte 10 % des espèces végétales du globe (13 000 espèces de plantes endémiques), une diversité animale et marine presque équivalente (7 % des espèces connues) mais aussi une variété de climats, de paysages et de sols. Cette biodiversité, soumise à

(1) *L'avenir de l'eau. Petit précis de la mondialisation II*, Paris, Fayard, 2008.

la pression conjuguée du changement climatique et de l'urbanisation, devrait considérablement se réduire à terme. Des espèces animales sont menacées : les espaces côtiers sont bétonnés, la pollution urbaine et industrielle fait son ouvrage. Le développement de l'aquaculture a des impacts négatifs sur la biodiversité marine : elle altère les sédiments, un peu sur le modèle de la surexploitation des terres émergées ; réduit l'abondance et la diversité de la faune et de la flore aquatiques et répand des produits chimiques organiques et médicamenteux.

Lancé fin 2005 dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen, le projet Safemed a posé les bases d'une coopération concernant l'application de la réglementation internationale en matière de sécurité maritime et de pollution par les navires. Les pays partenaires pourraient également être associés aux actions de l'Agence européenne de sécurité maritime (suivi des navires transportant des matières dangereuses, leur affrètement antipollution en cas de crise, observation par satellites des rejets polluants).

Mais la biodiversité marine est particulièrement menacée par l'introduction d'espèces animales et végétales non indigènes qui repoussent les poissons méditerranéens en haute mer et élimine les autres formes de flore marine. Ces espèces sont introduites en Méditerranée par le canal de Suez dans l'Est et par l'aquaculture et la navigation maritime dans l'Ouest du bassin. La progression en Méditerranée de *Caulerpa racemosa*, une algue très résistante qui étouffe les autres types de végétation, a déjà été médiatisée.

La Méditerranée est également victime d'une surexploitation des stocks de poissons, dont la pure et simple disparition n'est plus seulement une menace : pour beaucoup d'observateurs, la Méditerranée, peu féconde car trop profonde et dénuée de plateformes faiblement immergées indispensables au pullulement de la faune sous-marine, est dès à présent une mer *vidée*.

Enfin, dans les 100 millions d'hectares de bois qui recouvrent les terres autour du Bassin méditerranéen, la propagation d'herbes invasives pourrait favoriser les incendies de forêts, au cours de périodes de sécheresses plus longues et intensives. Il est envisagé de renforcer la sécurité civile dans un cadre euro-méditerranéen. Une coopération existe déjà entre plusieurs pays riverains depuis un accord conclu au sein du Conseil de l'Europe en 1987.

B. Les conséquences des dégradations

LE TOURISME EST UNE VICTIME potentielle et une cause des dégradations environnementales. Il pèse sur la consommation en ressources en eau, voire sur la consommation alimentaire, ainsi que sur la croissance de la production de déchets. Il a également un impact direct sur les émissions de gaz à effet de serre, liées notamment au transport aérien. Sur le littoral méditerranéen, les impacts sur les ressources naturelles et l'environnement sont déjà très préoccupants : pertes de ressources (sols agricoles, petits fonds), surconsommation (ressources en eau, énergie), pollutions (eaux usées, déchets, pollutions atmosphériques), nuisances (congestion des transports, bruit), dégradation des paysages et, d'une manière générale, artificialisation de certains territoires. Les quelques centaines de mètres bordant les côtes, les plus convoités, sont les plus concernés par ces impacts. Mais le tourisme pourrait être aussi victime du changement climatique et des dégradations environnementales. Une telle évolution affecterait négativement les recettes indispensables pour assurer l'équilibre financier de certains pays (Tunisie, Égypte, Maroc, Jordanie).

Les vagues de chaleur, le bétonnage des côtes, un développement touristique axé sur la massification risquent en effet de réduire l'attractivité des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Le développement touristique tunisien, par exemple, en dépit d'efforts récents de diversification et de qualité, paraît moins durable que celui du Maroc, qui mise sur des attractivités touristiques différenciées et cherche davantage à préserver l'environnement naturel et culturel.

Dans le cadre du réchauffement climatique, ces pays pourraient subir la concurrence de régions autrefois moins chaudes, qui seront d'autant plus attractives qu'elles seront nouvelles (la demande touristique est volatile et sensible à un effet de renouvellement).

Le changement climatique pourrait néanmoins avoir un effet positif sur le Sud et l'Est de la Méditerranée si l'émission de dioxyde de carbone des transports venait à être taxée. Les destinations à proximité de l'Europe verraient leur attractivité renforcée à cause du renchérissement des coûts de transport pour les destinations plus lointaines.

Les équilibres économiques et sociaux menacés

LES MODÈLES AGROCLIMATIQUES prévoient que la conjonction de la baisse de ressources en eau et de la perte de terres arables entraînera un déclin des rendements des principales cultures en Afrique du Nord et au Proche-Orient. Au Maroc, le modèle CropWat (FAO, 2001) appliqué aux céréales anticipe une baisse des rendements de 10 % en année normale, à près de 50 % en année sèche, à l'horizon 2020. Avec des sécheresses plus fréquentes une année sur trois, la production nationale accuserait une baisse de 30 %. L'Algérie et l'Égypte anticipent des réductions moyennes de rendement de respectivement 10 % et 20 %. Le changement climatique réduira aussi la productivité des légumes, de 15 à 30 % en Algérie et de près de 40 % au Maroc et en Égypte d'ici à 2030⁽¹⁾.

La surconsommation des eaux renouvelables et la hausse des températures liées au changement climatique feraient baisser de 20 % à 50 % le potentiel hydroélectrique (une diminution des ruissellements annuels de 10 % représenterait pour un pays comme le Maroc la perte d'un grand barrage par an). L'érosion des côtes, les risques de tempêtes, les inondations, la lutte contre le changement climatique imposeront une modification des infrastructures. Une partie de l'habitat pourrait se révéler trop fragile pour résister aux accidents climatiques extrêmes.

Par ailleurs, l'aridification des sols et la diminution des terres arables pourraient accélérer un exode rural déjà massif, synonyme de pauvreté ; l'expansion des zones urbaines se traduisant par un accroissement immaîtrisable des zones d'habitat informel et de bidonvilles (de 30 % selon le Plan Bleu). Les zones côtières seront particulièrement vulnérables, du fait des risques d'inondation. Le changement climatique serait encore susceptible d'accroître la pression migratoire externe, notamment en provenance de la zone sahélienne. De sorte que, conjuguées, migrations internes et externes pourraient être insoutenables, tant d'un point de vue économique (quels emplois ?) que politique et social.

Enfin, la détérioration de l'environnement peut avoir des effets sur la santé et le bien-être, en particulier des plus démunis. Selon les Nations unies, la pollution urbaine tue 800 000 personnes chaque année dans le monde. La sécurité alimentaire est mise en péril par les dégradations de l'environnement, notamment par la rareté de l'eau potable et l'altération de la qualité de l'eau. L'insuffisance de l'assainissement crée des risques environnementaux et sanitaires, liés en particulier à l'exposi-

(1) W.R Cline *Global warming and agriculture: impact estimates by country* Centre pour le développement mondial, 2007.

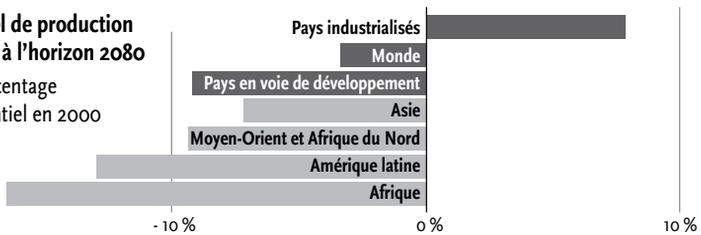
43 • Impacts du changement climatique sur les flux touristiques en Méditerranée

Flux touristiques majeurs	Du Nord de l'Europe vers la Méditerranée
Impact du changement sur les pays d'origine des flux	Hivers plus doux et humides. Étés plus chauds et secs. Moindre volatilité des saisons estivales.
Impact du changement sur les pays de destination des flux	Hivers plus chauds. Étés plus chauds et secs. Augmentation des températures, des canicules et du niveau des mers.
Implications pour la région de destination	Plus de sécheresse et de risques de feux de forêts. Accroissement des coupures d'eau. Plus grande vulnérabilité des personnes à la chaleur. Dégradation des plages et de l'habitat due à la montée du niveau des mers. Plus grande vulnérabilité aux maladies tropicales (malaria). Plus de crues soudaines. Baisse de la qualité de l'air en ville.
Impact sur les comportements touristiques	Des étés plus chauds au nord de l'Europe incitent à moins voyager. Vacances méditerranéennes moins attractives. Tendance à éviter les mois les plus chauds pour partir dans les pays du Sud. Les méridionaux incités à quitter la zone méditerranéenne pendant les mois de vacances.

C. GIANNAKOPOULOS, M. BINDI, M. MORIONDO, P. LE SAGER & T. TIN (2005). «CLIMATE CHANGE IMPACTS IN THE MEDITERRANEAN RESULTING FROM A 2°C GLOBAL TEMPERATURE RISE», WWF REPORT.

Potentiel de production agricole à l'horizon 2080

En pourcentage du potentiel en 2000



tion directe des matières fécales et à la contamination de l'eau de boisson. La pollution de l'air et de l'eau provoque des maladies respiratoires chroniques ou infectieuses, transmet certaines maladies comme les diarrhées et des parasites tels que les vers intestinaux. Elle accroît le taux de mortalité, notamment chez les jeunes enfants, ainsi que les décès prématurés, chez les plus pauvres.

De plus, le réchauffement climatique sera propice au développement des infections transmissibles par des vecteurs animaux – comme la fièvre catarrhale ovine qui se répand le long du pourtour méditerranéen depuis quelques années. Demain, le paludisme et la dengue pourraient représenter de redoutables menaces dans la région.

Des impacts financiers élevés

LES COÛTS ÉCONOMIQUES liés au changement climatique ont été évalués sur la base des dégradations environnementales actuelles (rareté de l'eau, urbanisation, etc.). S'y ajoute l'impact projeté du réchauffement. Ces estimations rassemblent les coûts matériels (destructions), économiques (pertes de production) et humains (impacts sur les dépenses de santé, poids économique supplémentaire de flux de réfugiés *climatiques*, augmentation de la pauvreté...). Pour la Méditerranée, les impacts financiers seront vraisemblablement très élevés. En Égypte, une augmentation de 0,5 mètre du niveau de la mer entraînerait des pertes supérieures à 35 milliards de dollars et le déplacement de deux millions de personnes⁽¹⁾. En 2100, selon le scénario de référence du Giec, les effets du changement climatique dans certaines régions pourraient en moyenne entraîner un recul du PIB de 2,5 % (Sud) et de 1,9 % (Est). Avec un réchauffement plus drastique, le recul du PIB serait en moyenne de 3,5 % en Afrique et au Proche-Orient, en raison des pertes de terres agricoles, des menaces qui pèsent sur les villes littorales et de la désertification.

Selon le *Rapport Stern*, des prédictions plus catastrophistes pourraient se réaliser par accumulation des extrêmes. Les populations les plus pauvres seraient les plus touchées et les effets cumulatifs d'événements météorologiques extrêmes se révéleraient plus dramatiques que prévu. Si les émissions continuent de croître au rythme actuel, les températures pourraient atteindre des niveaux beaucoup plus élevés au cours du siècle, faisant courir des risques à la région (immigration de masse conflits). Le *Rapport Stern* évalue le recul du PIB entre 7 % et 10 % en Afrique et au Proche-Orient en 2100. Ces estimations, qui dépendent de l'ampleur du réchauffement, sont une manière de chiffrer le *coût de l'inaction* et sont des conséquences à très long terme (à partir de 2050). À court et moyen terme, les pollutions diverses suscitent déjà et vont susciter des dépenses croissantes pour en limiter les effets.

La Banque mondiale estime ainsi les dépenses annuelles pour lutter contre la dégradation environnementale liée à la pollution de l'air, des sols, des eaux, des zones côtières et à la prolifération des déchets à 2,1 % du PIB en Tunisie, 3,4 % au Liban, 3,5 % en Syrie, 3,7 % au Maroc et en Algérie et à 4,8 % en Égypte⁽²⁾. Toutefois, trois types de dépenses dimi-

(1) H.M. Eid, S.M. El-Marsafawy, S. A. Ouda «Assessing the Economic Impacts of Climate Change on Agriculture in Egypt» *Policy Research Working Paper 4293*, World Bank, 2007.

(2) World Bank «Assessing the costs of environmental degradation in the Mena region», *Environment Strategy Note n°09*, Washington, April 2004.

nueront avec l'élévation du niveau de vie : la pollution atmosphérique, ainsi que celle des eaux et des sols. Des progrès dans les méthodes d'exploitation peuvent soulager la quantité des prélèvements en eau perdus ou inutilisés – qui représentent aujourd'hui 38 % des demandes au Sud. En revanche, la production de déchets et les émissions de CO_2 s'accroissent avec le niveau de vie.

c. Projections

SELON LE WWF, UNE AUGMENTATION de température de 1°C se traduirait par une baisse de 5 % à 14 % de l'eau disponible en Espagne, ainsi que par une demande de plus de 800 millions de m^3 par rapport aux ressources disponibles en Algérie⁽¹⁾. Du fait de son emplacement, la Méditerranée est l'une des régions les plus vulnérables au réchauffement climatique. Même si d'importantes incertitudes demeurent quant à l'ampleur et à la vitesse de ce réchauffement, les risques sont tels qu'il n'est pas permis de faire comme s'ils n'existaient pas.

Une floraison d'instances de concertation et de coopération

QUE FAIT-ON ? Jusqu'ici, on a multiplié les instances de concertation et de coopération aux niveaux international et européen. Dès 1976, sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'Environnement (Pnue), une Convention sur la protection de la mer Méditerranée définissait un Plan d'action pour la Méditerranée dont sont issus un Programme Med Pol (pollution), un Programme d'Actions prioritaires, ainsi que le Plan Bleu (1977), chargé de mettre à disposition des États informations et projections (scénarios)⁽²⁾. Le Plan Bleu a développé également une fonction d'observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement, fondée sur la coopération avec un réseau de partenaires scientifiques et d'organismes nationaux et internationaux. En 1990, un Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement en Méditerranée (Metap) est lancé. En 1996, une Commission méditerranéenne de développement durable est instituée et en 2002, une Stratégie méditerranéenne pour le développement durable. En 2005, dans le cadre du Parte-

(1) Giannakopoulos C., Bindi M., Tin T. *Climate change in the Mediterranean Region resulting from a 2° degrees global temperature rise* WWF, Gland (Suisse), 2007.

(2) Plan Bleu. *Les perspectives du Plan bleu sur l'environnement et le développement*, 2005.

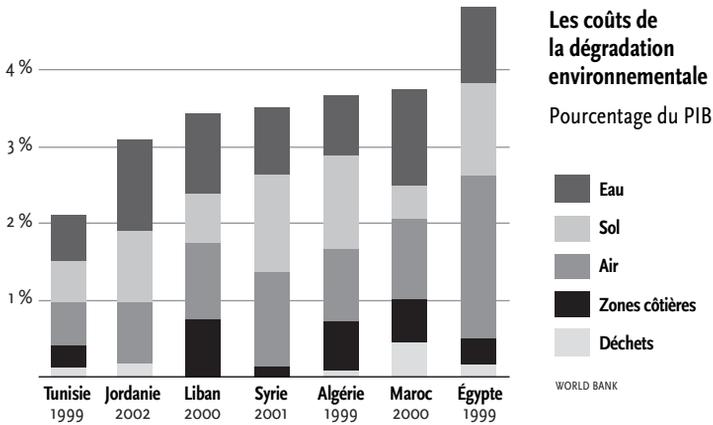
nariat euro-méditerranéen, une stratégie de dépollution de la Méditerranée, *Horizon 2020*, est initiée. En 2006, l'Unesco et l'UE (programme Interreg III) approuvent la constitution d'une réserve de biosphère (territoire habité voué à l'expérimentation des conditions d'un développement durable – il en existe plus de cinq cents dans le monde) entre la Communauté autonome d'Andalousie et le Maroc, la première à réunir deux pays de deux continents différents (un million d'hectares).

Il faut ajouter encore le Système euro-méditerranéen d'information sur les savoir-faire dans le domaine de l'eau (Semide) et la composante méditerranéenne de l'Initiative eau de l'UE (Med EUWI), lancés au titre des partenariats de type II du Plan d'action du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg en 2002; la Conférence de l'ONU sur la désertification (UNCDD) et la Haute Autorité de l'eau, de l'agriculture et des semences instituée par la Communauté des États sahélo-sahariens (Cen-Sad) créée en 1998.

Un grand besoin d'actions régionales

D'AVIS D'EXPERTS, le bilan des avancées dues à ces diverses instances est mitigé. Souvent purement consultatives, celles-ci ne disposent guère de moyens d'action, notamment financiers, et agissent sans trop de coordination. Nulle surprise donc, si les projets s'engagent de manière locale plus que régionale: recharge des nappes phréatiques en Libye, au Maroc et en Tunisie, transfert d'eau du fleuve Sénégal vers Nouakchott, développement de l'hydraulique en Albanie, captation d'eau claire en pleine mer pour l'Égypte et Malte, alignement et rectification des rivières au Liban... Par ailleurs, les unités de dessalement d'eau de mer se multiplient: Espagne, Algérie, Libye, Israël. D'un point de vue prospectif, cependant, il n'est guère possible de retenir que la floraison de telles démarches, même si elle traduit une prise de conscience, engage l'avenir. Les défis sont tels, en effet, qu'ils supposent des actions groupées d'envergure régionale. Plus généralement, certains problèmes comme les conséquences du réchauffement climatique, la pollution, les migrations, les échanges agricoles trouvent plus facilement des solutions régionales que des solutions globales à travers des G20 ou des G77.

Prenons cependant l'initiative visant à dépolluer la Méditerranée à l'horizon 2020, lancée en 2005. À ce stade, trois ans après, quarante-trois projets *hot spot* ont été identifiés. Ils ne définissent ni une stratégie d'action ni même d'investissement: *Horizon 2020* n'a pas de fonds



adossés. Un seul chiffrage global de deux milliards d'euros a été avancé. Et en 2008, un *Core Group* a été institué pour mettre en place une gouvernance paritaire du projet. Trois ans après, tout manque ! L'argent, l'ordonnancement des projets et leur chemin critique, l'ébauche d'un cadre réglementaire et ses mécanismes de contrôle et d'ajustement (notamment sous l'angle du financement d'exploitation et en liaison avec les développements urbain ou touristique), ou encore la capacité à intégrer des projets modestes (inférieurs à 25 millions d'euros) pour traiter les pollutions diffuses – c'est-à-dire la capacité à opérer de manière moins bureaucratique.

À ce stade, sachant que la dépollution de la Méditerranée n'est qu'un aspect d'une stratégie de développement durable, qui comprend la préservation du littoral et de la biodiversité ou la lutte contre la désertification⁽²⁾, on ne peut, malgré les initiatives, considérer que la Méditerranée est engagée dans une voie ferme de progrès environnemental.

La question des responsabilités ne pourra pas être évitée

PARCE QU'ELLES CONFRONTENT LES PAYS du Nord et du Sud de la Méditerranée aux mêmes enjeux, les questions environnementales passent trop rapidement pour favoriser la convergence de tous les États riverains, alors qu'elles soulignent crûment les déséquilibres Nord-Sud.

(1) Voir notamment pour la Thaïlande P. Phongpaichit & C. Baker (ed) *Thai capital. After the 1997 crisis*, Chiang Mai, Silkworm Books, 2008, chap. 9.

(2) B. Hervieu « Pour un développement durable et responsable en Méditerranée » *Les notes d'analyse du Ciheam* n°15, Septembre 2006.

Dès lors, la question des responsabilités pourra difficilement être évitée, au niveau régional comme au niveau mondial. Car, en l'occurrence, un surcoût considérable s'impose aux pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, lié à l'évolution climatique dont les conséquences, surtout pour eux, pourraient être dramatiques ; un réchauffement qu'ils subissent bien plus qu'ils n'en sont à l'origine et dont l'issue est surtout commandée par l'attitude des pays les plus développés, par leur volonté et leur capacité à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Les pays les moins riches du Bassin méditerranéen paieront ce réchauffement à plusieurs titres : comme frein à leur croissance, pour parer aux menaces, ainsi que sous la forme de nouvelles normes internationales auxquelles il leur faudra se plier. Tandis que leur contribution pourrait encore être requise pour l'entretien de ressources communes autour du Bassin. Cela fera-t-il sans une péréquation du Nord vers le Sud ? À défaut, le risque ne serait-il pas de pousser les pays les moins riches à jouer de la tolérance face aux nuisances environnementales comme d'un avantage comparatif pour nombre d'activités ?

Il faut souligner en ce sens l'idée d'un Fonds carbone euro-méditerranéen ; c'est-à-dire l'intégration des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée dans le Mécanisme de développement propre du Protocole de Kyoto. Grâce à ce protocole, les industriels de l'énergie, de la chimie et du ciment des pays développés peuvent s'associer dans des projets de réduction d'émissions et de développement de sources d'énergies non polluantes dans des pays non contraints par le Protocole, gagnant ainsi des crédits carbone en échange de leurs financements et de leur aide logistique, avec la possibilité d'inscrire ces crédits dans leurs bilans de réduction d'émissions ou de les revendre sur le marché international.

Le Mécanisme de développement propre a représenté 12,8 milliards de dollars en 2007. L'Asie accueille aujourd'hui la moitié de ces projets, dont un tiers pour la Chine qui entend réaliser 20 milliards de dollars de profits à cet égard en 2012. La moitié de ces profits sont liés à la destruction du HFC23 (hydrofluorocarbure), émis lors de la fabrication des gaz réfrigérants utilisés dans les réfrigérateurs et certains climatiseurs, dont le potentiel de réchauffement global est beaucoup plus important que celui du dioxyde de carbone ou du méthane. Cette destruction est d'autant plus rentable pour la Chine qu'elle concentre par ailleurs à l'échelle mondiale la fabrication des gaz réfrigérants...

Ce Mécanisme de développement propre serait une façon d'organiser une péréquation financière entre le Nord et le Sud, quoique la possi-

bilité de réduire le total d'émissions d'un tel système reste à démontrer. Par ailleurs, tels que fixés, les quotas européens ont été dénoncés comme peu contraignants pour les émetteurs, ne les obligeant pas forcément à rechercher les disponibilités de pays non contraints. Un objectif de baisse de 21 % des quotas d'ici 2020 a néanmoins été fixé par l'UE.

La question est de savoir quel facteur amènerait à reconnaître dans les faits un caractère prioritaire aux dépenses environnementales avant qu'il ne soit trop tard, car la facture de l'inaction risque d'être insupportable.

Les enjeux énergétiques

LE PROJET D'UNION POUR LA MÉDITERRANÉE entend contribuer à l'élaboration d'une vision énergétique commune autour du Bassin. Les infrastructures énergétiques, en effet, représentent de lourds investissements qui appellent une vision de long terme. En créant des interdépendances, la mise en commun de ces infrastructures favorise les solidarités. L'enjeu serait ainsi la création d'un espace euro-méditerranéen permettant un traitement des dossiers dans un cadre multilatéral où trouverait à s'exprimer, à côté de l'UE, la voix des pays méditerranéens.

Une vision commune, mais commune à qui ? Autour des questions énergétiques, les intérêts s'affrontent violemment entre pays producteurs et non producteurs sur les rives sud et est du Bassin, comme entre les pays de l'UE eux-mêmes. Dès lors, un objectif pour une politique commune serait peut-être seulement de maintenir un dialogue et de favoriser les échanges.

L'énergie pourrait être l'épreuve de feu pour toute idée de coopération euro-méditerranéenne renforcée, sachant qu'à notre horizon 2030, on ne fera pas sans les énergies fossiles, qui assurent 75 % de la consommation énergétique au Nord et 96 % au Sud. Commandée de manière extérieure par le renchérissement des prix énergétiques, la problématique pourrait modifier à terme le paysage politique méditerranéen. Les enjeux énergétiques sont inséparables d'autres, vus précédemment : tensions géopolitiques, crises alimentaires, incidences environnementales.

Nous tenterons donc de décrire les flux énergétique qui traversent le carrefour méditerranéen puis, dans un second temps, face à l'accroissement des demandes énergétiques, nous développerons des projections.

A. Un carrefour énergétique

DANS LE BASSIN MÉDITERRANÉEN, quatre pays sont producteurs d'hydrocarbures : l'Algérie, la Libye, l'Égypte et la Syrie. Ils possèdent 5 % des réserves mondiales prouvées de pétrole et 4,3 % des réserves prouvées de gaz⁽¹⁾. Aucun de ces pays ne compte parmi les producteurs majeurs de pétrole (l'Algérie est le 14^e producteur mondial, la Libye le 16^e), ni de gaz, sauf l'Algérie (4^e producteur et exportateur). Tous les autres pays de la région sont importateurs nets d'énergie.

Ces quatre pays exportent 50 % de leur pétrole et 90 % de leur gaz. Ces deux productions représentent 95 % des recettes d'exportation de l'Algérie, 70 % de ses recettes budgétaires et 40 % de son PIB. Mais seulement trois des quatre pays resteront exportateurs nets. En l'absence de nouvelles découvertes, en effet, la Syrie devrait devenir importatrice dès 2010. Les compagnies pétrolières d'Algérie, d'Égypte et de Libye sont désormais de taille à concurrencer les majors. Elles font partie des vingt-cinq premières compagnies pétrolières et gazières mondiales et ont des stratégies d'expansion au-delà de leur territoire national. La Sonatrach algérienne a ainsi remporté en 2007 des contrats d'exploration gazière en Libye et en Mauritanie, devançant les grandes compagnies européennes (GDF, British Gas, l'allemand RWE).

La dépendance européenne

15 % DES IMPORTATIONS PÉTROLIÈRES de l'ensemble du Bassin méditerranéen (pays de l'UE compris) provenaient en 2005 d'Algérie, de Libye, d'Égypte et de Syrie et 36 % des importations méditerranéennes de gaz provenaient d'Algérie, de Libye et d'Égypte. L'Espagne et l'Italie sont les pays de destination des deux gazoducs Transmed et Maghreb Europe qui relient l'Algérie à l'Europe. En 2006, l'Algérie, l'Égypte et la Libye comptaient pour 48 % des importations de gaz de l'Espagne et l'Algérie et la Libye pour près de 45 % des importations de gaz de l'Italie. Ces volumes pourraient être plus importants à l'avenir non seulement en raison du développement futur de deux autres gazoducs mais également parce que les réseaux européens d'interconnexion permettront d'acheminer le gaz ainsi importé vers l'ensemble de l'Europe. Jusqu'en juillet 2007, en effet, les restrictions territoriales attachées aux contrats signés avec la Sonatrach, interdisaient à ses clients

(1) BP *Statistical Review of World Energy*, juin 2007.

italiens et espagnols de revendre dans les pays voisins le gaz qu'ils lui achetaient. Un accord sur la clause de destination a été conclu en juillet 2007 entre l'Algérie et la Commission européenne, levant ces restrictions territoriales.

Même en tenant compte de l'augmentation de la consommation domestique, les capacités exportatrices des pays méditerranéens producteurs d'hydrocarbures devraient demeurer importantes, selon l'Observatoire méditerranéen de l'énergie (OMÉ), qui anticipe qu'elles pourraient passer de 176 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) en 2005 à 235 Mtep en 2020, pour le pétrole, et de 80 milliards de m³ en 2005 à 166-178 milliards de m³ en 2020, pour le gaz.

Plusieurs facteurs accréditent cette hypothèse :

- les réserves prouvées dans la région ont augmenté plus vite que la production durant les deux décennies écoulées, ce qui laisse des marges de progression importantes ;
- la hausse mondiale du prix des hydrocarbures devrait accroître les efforts d'exploration. L'investissement dans l'exploration a en effet été faible dans les années postérieures au contre-choc pétrolier de 1986, en raison des coûts élevés comparés au prix du baril. Mais les contrats d'exploration-production – en partenariat avec des entreprises européennes et américaines essentiellement – se sont considérablement développés depuis la récente envolée des cours du brut, en Algérie et en Libye, tant pour le gaz que pour le pétrole ;
- l'augmentation de la demande intérieure ne devrait pas entamer d'ici à quinze ans les capacités exportatrices sauf à envisager une croissance beaucoup plus soutenue que par le passé. La couverture de ces besoins pourrait de surcroît être assurée par des énergies alternatives et être surtout limitée par des efforts d'économies d'énergie, par rapport à une situation actuelle de gaspillage relativement conséquent.

Ces capacités exportatrices seront d'autant plus stratégiques, en particulier pour le gaz, que la capacité de production européenne diminue, rendant l'Europe de plus en plus dépendante de ses approvisionnements extérieurs. Le gaz représente le quart de la consommation énergétique de l'UE 27. Or, selon la Commission européenne, la production de gaz de l'Union européenne pourrait décliner de 239 milliards de m³ en 2005 à 114 milliards de m³ en 2030. Les prévisions de l'OMÉ sont encore plus pessimistes, tablant sur une production gazière européenne de 66 milliards de m³ en 2030, essentiellement en raison d'une chute anticipée plus prononcée des productions néerlandaise et roumaine.

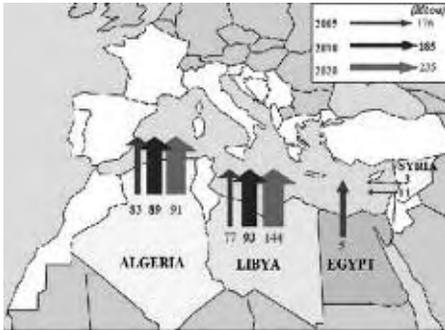
En Europe, cette baisse de la production va se conjuguer à une augmentation de la demande en gaz, accentuant les besoins d'importations. La Commission européenne anticipe ainsi une hausse de la demande de gaz de 16 % entre 2006 et 2030. Celle-ci pourrait néanmoins être moins importante que prévue si les prix du baril, et partant du gaz, qui sont indexés sur les cours du brut, continuaient leur envolée, favorisant les autres formes d'énergie (nucléaire, charbon, énergies renouvelables) notamment pour la production d'électricité. L'UE s'est de toute manière fixé pour objectif une économie de 20 % de sa consommation totale d'énergies primaires d'ici à 2020, soit une consommation totale d'énergie baissant de 13 % et une économie de 100 milliards d'euros.

La production domestique européenne de gaz (Royaume-Uni et Pays-Bas essentiellement) couvre encore 38 % des besoins européens. Le reste est fourni par la Russie (24 %), la Norvège (17 %), l'Algérie (10 %), l'Égypte (2 %) et la Syrie (2 %). En 2006, l'UE a importé 62 % de sa consommation en gaz et cette dépendance à l'égard des importations gazières devrait atteindre 84 % en 2030. À l'horizon 2030, l'Algérie pourrait devenir le deuxième fournisseur de l'UE derrière la Russie et devant la Norvège. L'Égypte, qui développe des capacités en matière de gaz naturel liquéfié (GNL) et de transport terrestre, devrait également voir son rôle s'accroître, participant à l'accroissement des capacités énergétiques européennes d'approvisionnement, notamment en GNL: la France, ainsi, se dote d'un second terminal méthanier à Fos et étend celui de Montoir, près de Nantes.

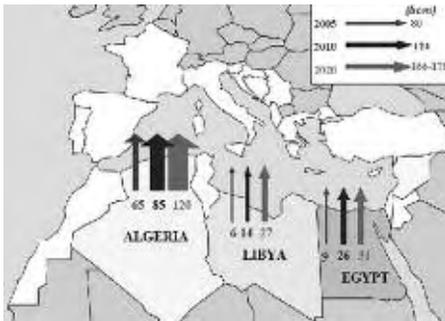
Des infrastructures de transport de plus en plus euro-méditerranéennes

LA MÉDITERRANÉE EST LE LIEU de transit du tiers des flux d'hydrocarbures mondiaux. Or les flux énergétiques sont appelés à croître, en particulier pour le gaz. On assiste à une augmentation des infrastructures de transport en Égypte, en Libye et en Algérie. Notamment parce que si le transport du gaz, contrairement aux flux de pétrole, reste essentiellement assuré par voie terrestre, ce qui facilite les relations de proximité et l'interdépendance entre fournisseurs et acheteurs, les capacités de GNL se développent dans le monde, favorisant l'approvisionnement plus lointain (Qatar, Indonésie, les premiers exportateurs mondiaux, Nigéria) et la formation de marchés *spot*, à l'instar du pétrole.

Le commerce du GNL connaît une croissance de 10 % par an. Il représentait un marché de 150 000 milliards de m³ en 2004, que l'on



Potentiel d'exportation de pétrole des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée



Potentiel d'exportation de gaz des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée

projetée à 470 000 milliards en 2030. Les pays fournisseurs méditerranéens doivent donc développer leurs capacités en la matière. L'Égypte cherche ainsi, en partenariat avec des compagnies européennes, à adopter une stratégie en ce sens. Depuis 2004, deux usines de liquéfaction ont été construites : l'une en partenariat avec l'espagnole Union Fenosa et l'italienne ENI ; la seconde en partenariat avec la britannique Bg Group et la compagnie malaise Petronas. L'Égypte se prépare à devenir le sixième plus grand producteur de gaz naturel liquéfié au monde, avec d'importantes perspectives de croissance. L'Algérie (Arzew, Skikda), elle, a longtemps été le numéro un mondial pour le commerce du GNL. En 2007, la Sonatrach a obtenu de pouvoir utiliser les terminaux de GDF Suez en France (Montoir) pour stocker son GNL, avant son exportation en Europe ou aux États-Unis. Pour ce faire, GDF Suez et la Sonatrach devraient constituer en 2010-2011 une société commune.

Parallèlement, deux gazoducs, Transmed et Maghreb Europe, relient l'Algérie respectivement à l'Italie, à l'Espagne et au Portugal, en traversant la Tunisie et le Maroc (qui perçoivent des droits de passage). Transmed devrait voir ses capacités doublées par une seconde ligne vers 2012.

Tandis que deux autres gazoduc Galsi et Medgaz sont en cours de construction, ils devraient renforcer la part du gaz algérien dans l'approvisionnement espagnol, italien et plus largement européen. En liaison directe (en partie sous-marine) avec l'Europe, ils éviteront les territoires marocain et tunisien : Galsi reliera l'Algérie et l'Italie via la Sardaigne à partir de 2012. Il doit assurer le transport de quelque 8 milliards de m³ de gaz par an vers la péninsule. La société Galsi, chargée de réaliser le projet, est gérée conjointement par la Sonatrach (36%), le groupe italien d'électricité et de gaz Edison (18%), la société nationale italienne d'électricité Enel (13,5%), l'entreprise allemande Winterchall (13,5%), l'italienne Hera Trading (9%) et un groupement de deux sociétés de la région de Sardaigne, Sfirz et Progemisa (5% chacune). Quant à Medgaz, reliant l'Algérie et l'Espagne, il devrait être mis en service en 2009. D'une capacité de 8 milliards de m³ par an, celle-ci pourrait atteindre à termes 16 milliards de m³ par extension des tronçons littoraux. La Sonatrach, détiendra des parts majoritaires à hauteur de 36% et disposera de 2,88 millions de m³ pouvant alimenter les marchés espagnol et français. Les compagnies espagnoles Cespa et Iberdrola disposeront chacune de 20% des parts et de 1,6 milliard de m³. L'électricien ibérique Endesa et GDF Suez seront actionnaires à hauteur de 12% ce qui leur attribuera 0,96 milliard de m³ chacun.

Alors que ses ressources en gaz, particulièrement en mer, pourraient s'avérer très significatives, la Libye développe elle aussi des infrastructures pour cette énergie, jusque-là considérée comme secondaire par rapport au pétrole. Grâce à un partenariat entre la Compagnie nationale libyenne de pétrole (NOC) et l'italienne ENI, le gazoduc Greenstream, dont la capacité initiale est de 8 Gm³ par an, relie depuis peu les gisements de la Libye occidentale à l'Italie. Le raccordement du réseau libyen aux pays voisins se poursuit avec la volonté de relier définitivement la Libye à l'Égypte et à la Tunisie.

En dehors de la Tunisie et du Maroc pour le gaz algérien, deux pays de l'Est de la Méditerranée, la Turquie et l'Égypte, sont des pays de transit des hydrocarbures en provenance du Golfe, d'Asie centrale et de Russie. L'Égypte dispose d'une infrastructure stratégique pour l'exportation du pétrole, le Suez-Mediterranean pipeline (Sumed), qu'elle contrôle à 50% (avec une perception de droits de transit correspondant à 27% du coût du pétrole). Cet oléoduc constitue une voie de transit alternative et complémentaire par rapport au Canal de Suez pour le pétrole provenant de la Mer Rouge et destiné à la Méditerranée. L'Égypte prévoit égale-

ment de développer un réseau d'exportation du gaz naturel au Proche-Orient via la construction d'un gazoduc capable d'atteindre les territoires de la Syrie, du Liban, de la Turquie et éventuellement de Chypre. La Turquie, quant à elle, n'est pas productrice d'hydrocarbures mais sa position au carrefour de l'Asie centrale et du Moyen-Orient en fait un pays de transit qui pourrait devenir déterminant. C'est notamment le cas dans le domaine du gaz : la Russie a déjà conclu avec la Turquie (et la Hongrie) une alliance stratégique visant à privilégier le gazoduc Bluestream pour acheminer le gaz du Kazakhstan et du Turkmenistan qui transporte déjà (par sa bifurcation septentrionale) le gaz iranien.

Enfin, en ce qui concerne les flux énergétiques en Méditerranée, il faut souligner l'interconnexion des réseaux électriques nationaux. La boucle méditerranéenne devant être prochainement fermée.

Renforcer la boucle électrique euro-méditerranéenne

EN DÉPIT DE L'EXISTENCE DE LA BOUCLE électrique euro-méditerranéenne, les échanges d'électricité Sud-Sud et Nord-Sud restent limités, sauf entre le Maroc et l'Espagne. Ils ont atteint 5 twh en 2005, alors que, par comparaison, les échanges électriques entre la France et l'Italie atteignaient 15 twh (terrawatt-heure). La capacité limitée des interconnexions électriques existantes explique largement cet état de fait. D'une part, la boucle électrique euro-méditerranéenne n'est pas encore parfaitement intégrée : les trois blocs régionaux qui la constituent (ouest, sud-est et turc) restent distincts. D'autre part, en dépit des efforts entrepris pour développer les interconnexions (en particulier au Maghreb), les connexions Sud-Sud restent très faibles. Plusieurs projets visent à renforcer l'interconnexion entre les pays du Sud et de l'Est méditerranéens et le réseau européen afin de compléter et renforcer la boucle électrique euro-méditerranéenne.

Il reste qu'une volonté maghrébine de créer un marché commun de l'électricité, exprimée en 1991, a conduit à des réformes institutionnelles importantes au Maroc (1994), en Tunisie (1996) et en Algérie (2002). Un système de connexion entre les sociétés d'électricité des trois pays existe depuis plusieurs années : trois interconnexions sont établies entre le Maroc et l'Algérie et cinq entre l'Algérie et la Tunisie. En 2009, Tanger devrait bénéficier d'une interconnexion avec la Tunisie via l'Algérie. Un réseau *Atalem* devrait relier la Libye et l'Égypte en 2015. Un Comité maghrébin d'électricité (Comelec) a été créé. Dans ce contexte,

l'Algérie a mis fin au monopole public sur la production et la distribution (Sonelgaz dispose cependant encore d'un monopole de fait sur la distribution) et a achevé son programme d'électrification rurale. Aujourd'hui, le taux d'électrification nationale est de 96 %. Pour faire face à l'accroissement de la demande, une dizaine de centrales devraient être mises en exploitation d'ici 2010. Une Commission de régulation de l'électricité et du gaz indépendante a été constituée.

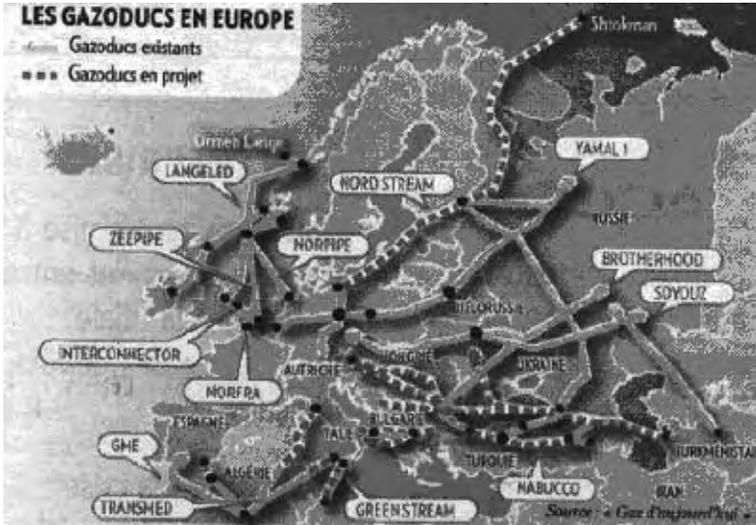
À terme, sur cette base, il sera permis de mettre en place un marché euro-méditerranéen du gaz et de l'électricité relié au marché intérieur récemment libéralisé de l'UE. La puissance électrique installée au Nord-Est s'élève à 323 GW (GIGAWATT-HEURE) pour 209 millions d'habitants. Elle est au Sud et à l'Est de 104 GW pour 264 millions d'habitants. Une mise entre les rives nord et sud nécessiterait des centrales supplémentaires correspondant à la production de 200 GW.

Les obstacles à la création d'un marché euro-méditerranéen

LE 2 DÉCEMBRE 2003 À ROME, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et l'UE ont signé un protocole d'accord en faveur de l'intégration progressive des marchés de l'électricité des trois pays du Maghreb au marché communautaire. La Commission vise l'instauration d'une communauté euro-maghrébine de l'énergie qui pourrait à terme également inclure la Libye et la Mauritanie. Une déclaration d'intention en faveur de la coopération Europe-Machrek dans le domaine du gaz naturel a également été signée à Rome par l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Syrie et la Turquie, pour promouvoir l'intégration d'un marché sous-régional du gaz et sa connexion à terme au marché européen et à celui des Balkans.

Cette double perspective présente des attraits à la fois pour les États membres de l'UE et pour les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée : pour l'Europe, elle permettrait d'élargir son marché et de sécuriser ses sources d'approvisionnements ; pour les pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient, elle permettrait de bénéficier des infrastructures européennes, d'éviter les pénuries lors des pics de demande et de sécuriser leurs débouchés. Néanmoins, cette perspective se heurte à de nombreux obstacles au Nord comme au Sud et il est peu probable qu'un marché euro-méditerranéen voie le jour d'ici à quinze ans.

Première difficulté : les pays producteurs d'hydrocarbures privilégient la diversification mondiale de leurs clients et accentuent leur pouvoir de marché, y compris par des ententes sur les prix (dans le cadre de



l'Opep, voire d'un possible cartel du gaz). Cette tendance risque de s'accroître à l'avenir du fait de la hausse structurelle du prix des hydrocarbures (liée à la croissance de la demande mondiale et à la raréfaction progressive des ressources), en dépit d'une extrême volatilité (le cours du baril est passé d'un pic de 170 dollars à l'été 2008 à 70 dollars en octobre de la même année).

Deuxième difficulté : les pays des rives sud et est de la Méditerranée, en dépit des récentes interconnexions, demeurent très divisés. Aux divisions politiques (conflit latent Algérie-Maroc, Proche-Orient) s'ajoute une absence d'intérêt commun entre pays producteurs et pays importateurs.

Troisième difficulté : l'Europe elle-même n'est guère unie sur ses objectifs énergétiques. Elle cherche à fluidifier son marché, à limiter le *chacun pour soi* de ses membres qui continue largement à régner, en dépit de la définition formelle d'une politique énergétique commune. En effet, les nations européennes persistent à négocier des accords privilégiés avec les grands fournisseurs gaziers russe et algérien en particulier, y compris au détriment de l'approvisionnement de leurs voisins. GDF Suez a ainsi renouvelé son partenariat stratégique avec Sonatrach et prolongé les contrats de réservation à long terme jusqu'à 2019. Le groupe pétrolier et gazier italien ENI a signé en 2007 avec la Compagnie nationale libyenne de pétrole (NOC) un accord stratégique lui permettant de prolonger de vingt-cinq ans son contrat d'approvisionnement en gaz jusqu'à 2042 et jusqu'à 2047 pour la fourniture de pétrole.

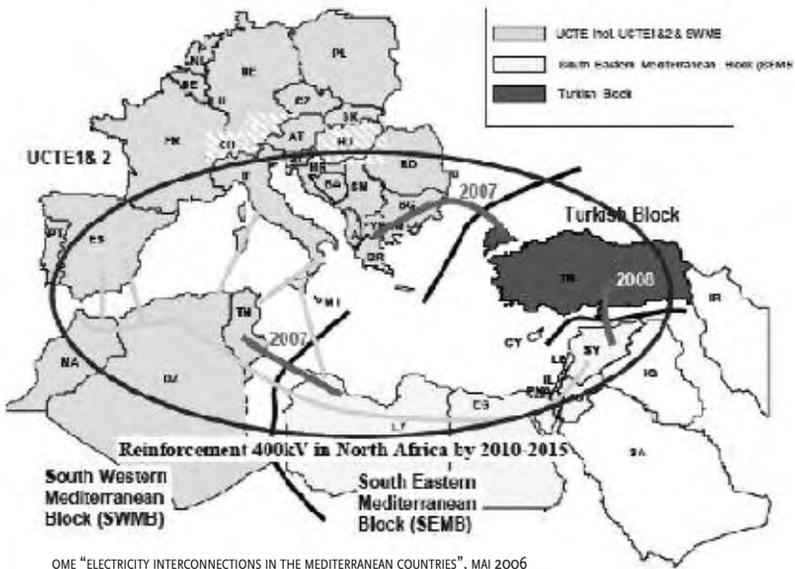
Enfin, nouvelle pomme de discorde entre Européens : le nucléaire civil est loin de faire l'unanimité. L'ampleur des besoins énergétiques planétaires futurs et la neutralité en CO_2 de cette énergie ont renforcé son attractivité tant au Nord qu'au Sud. Les pays producteurs d'hydrocarbures y voient la possibilité de couvrir leurs besoins domestiques sans amputer leurs capacités exportatrices et tout en préparant l'après-pétrole. D'autres pays, tablant sur des réserves propres en uranium, y voient une promesse d'indépendance énergétique. La Jordanie envisage ainsi de se doter d'un premier réacteur d'ici 2015.

Forte de son avantage comparatif en ce domaine, la France a négocié, avec Areva et EDF, des coopérations sur le nucléaire civil avec l'Algérie, la Libye, le Maroc et la Tunisie. Les deux groupes s'intéresseraient également à la Jordanie, à l'Égypte et à la Turquie. Cette stratégie française a toutefois suscité un concert de protestations communautaires, allemandes notamment, accusant la France de mettre à mal la politique extérieure commune et de favoriser les risques de prolifération – l'utilisation du nucléaire pour la désalinisation pouvant à cet égard être dénoncée comme un subterfuge. De fait, l'option nucléaire en matière énergétique est l'objet de dissensions entre Européens, une partie d'entre eux l'ayant abandonnée (Allemagne, Suède, Italie) et d'autres n'y ayant jamais recouru. Des divergences s'expriment au sein de l'UE quant aux réponses à apporter.

B. L'accroissement de la demande énergétique

MÊME AVEC UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE de moins de 3 % par an en moyenne et une croissance démographique de 40 %, le Plan Bleu estime que la demande d'énergie primaire des pays partenaires méditerranéens devrait se rapprocher nettement de celle de l'Europe d'ici 2025. À cet horizon, la demande énergétique des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée devrait croître considérablement, celle-ci n'étant que de 10 % inférieure à celle de l'Europe. Le développement économique, avec les convergences en termes de consommation énergétique qu'il implique pour les populations et les activités, et la croissance démographique en seront la cause. La hausse du niveau de vie s'accompagne en effet d'un plus grand usage de l'électricité, qui pourrait s'amplifier dans les villes à cause du réchauffement climatique (utilisation de la climatisation). La croissance démographique et l'urbanisation entraînent

Principaux projets d'interconnexion électrique dans la région méditerranéenne



des besoins énergétiques croissants et le secteur résidentiel tertiaire représente déjà le premier poste de consommation énergétique (près de 40 %) et connaît des progressions spectaculaires (plus de 5 % de hausse par an entre 1974 et 1999).

La croissance économique est elle-même énergétivore. Les pays de l'OCDE ont tous connu ces dernières décennies une baisse de l'intensité énergétique de leur croissance (énergie consommée par unité de PIB produite). Alors que dans les pays en développement, cette intensité augmente en raison d'une moindre efficacité énergétique et du développement d'activités, plus consommatrices que les services, qui dominent désormais en Europe, au Japon et en Amérique du Nord. Les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée ne font pas exception : la croissance de l'intensité énergétique a beaucoup progressé entre 1980 et 2000 (+2,52 % par an), bien qu'elle soit moins prononcée depuis 2000 (+1,65 % par an). De fait, les projections de l'OME n'envisagent pas une décroissance à long terme mais tablent sur une progression modérée de moins de 1 % par an jusqu'en 2020, en l'absence de politique volontariste.

L'augmentation de la demande énergétique dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée pourrait être encore accrue par le recours à la désalinisation de l'eau. Avec la raréfaction des ressources en eau pota-

ble accentuée par la pression urbaine et le changement climatique, les pays de la région devraient recourir de plus en plus à ce procédé. L'Algérie s'est ainsi lancée dans un vaste programme de dessalement d'eau de mer (treize usines) qui devrait atteindre en 2010 une capacité de 2,2 milliards de litres par jour (le consortium espagnol Inima-Aqualia et le britannique Biwater font partie des concessionnaires retenus pour la construction et la gestion de ces usines). Or, la désalinisation de l'eau, qui permet d'en retirer les éléments solides (qu'ils soient dissous dans l'eau de mer, les nappes phréatiques ou les eaux usées), est extrêmement énergivore.

Une région dépendante des hydrocarbures

LES ÉMISSIONS DE CO² dans la région, devraient donc croître de manière exponentielle. La combustion d'énergie fossile est à 80 % responsable des émissions de dioxyde de carbone de la planète et les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée sont très dépendants des hydrocarbures. Une caractéristique qui, si rien n'est fait, ne devrait pas évoluer substantiellement d'ici à quinze ans.

Dans ces pays, la demande énergétique est satisfaite en grande majorité par les énergies fossiles et, si les tendances perdurent, plus de 80 % de la consommation pourraient être assurés par ces énergies (pétrole, gaz, charbon) en 2020, selon le Plan Bleu. Un des facteurs déterminant la croissance de cette demande (au Nord comme au Sud) est la consommation d'électricité. L'OME prévoit qu'en 2020 celle-ci sera supérieure de 1000 TWh par rapport au niveau de 2005. Au Proche-Orient et en Afrique du Nord, la demande d'électricité est responsable de 40 % de la hausse de la consommation d'énergie. Or, pour produire de l'électricité, tous les pays utilisent le gaz naturel. Ainsi, si 26 % de l'électricité était produite à partir de gaz en 2005, l'OME prévoit qu'en 2020 cette part sera de 41 %. L'utilisation du gaz a l'avantage d'être moins émettrice de CO² que celle du pétrole mais cette solution reste chère étant donné les coûts de transports. Le pétrole, lui, serait utilisé comme énergie de bouclage. Sa consommation devrait augmenter mais sa part dans le bilan énergétique devrait diminuer.

La faiblesse des énergies renouvelables

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES (hydraulique, géothermie, solaire, éolien) représentent seulement 2,6 % des approvisionnements énergétiques primaires dans la région. Pourtant, il existe un potentiel considérable d'énergie solaire grâce à un ensoleillement parmi les plus élevés au monde (environ 5 kWh/m²/jour), de multiples sites favorables aux éoliennes, des ressources géothermiques notables (comme par exemple en Turquie) et des possibilités significatives de développement de la petite hydroélectricité. Le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, la Tunisie et Israël ont déjà développé des champs d'éoliennes. Leur potentiel naturel reste néanmoins plus limité que dans le solaire.

Selon l'Intergouvernemental Panel on Climate Change (IPCC), l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (Golfe inclus) disposent du quart du potentiel d'énergie solaire du monde. Des chauffe-eaux solaires se développent déjà (Chypre, Turquie, Israël). Des projets de solaire thermique sont en cours en Afrique du Nord. Tandis que le photovoltaïque est utilisé pour l'électrification des zones rurales. Néanmoins, le développement de l'électricité à partir de l'énergie solaire (solaire thermique ou solaire photovoltaïque) est handicapé par un coût encore élevé, comparé aux sources traditionnelles d'énergie. Son accroissement dans les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient peut donc difficilement être envisagé sans des politiques volontaristes. Dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, un Plan solaire euro-méditerranéen devrait être lancé. Des transferts de technologie, à propos du solaire photovoltaïque, s'imposent en effet au profit des pays partenaires méditerranéens ; le marché mondial représente 12 milliards d'euros (dont production de silicium : 7 % ; tranches de silicium ou *wafers* : 11 % ; fabrication de cellules solaires : 37 % ; panneaux : 45 %), avec pour pays leaders l'Allemagne (1/3 du marché), le Japon (23 %) et les États-Unis (5 %).

La hausse structurelle des prix du pétrole (et partant du gaz) pourrait pousser à développer cette énergie et permettre de rentabiliser les investissements qu'elle requiert. Or, cette tendance haussière devrait se maintenir, selon les prévisions de l'AIE, jusqu'en 2010 ; date à laquelle les prix devraient se détendre en raison des investissements effectués pour accroître les capacités de production. En revanche, les prix repartiront à la hausse très vite si la demande mondiale se poursuit, excédant les capacités de production. Si la tendance haussière du prix des hydrocarbures est incontournable, son ampleur est néanmoins fortement dépendante des hypothèses de croissance mondiale. Un scénario de

crise, conjugué à un ralentissement de la croissance chinoise, pourrait atténuer considérablement la hausse des prix des hydrocarbures et donc la rentabilisation des énergies alternatives.

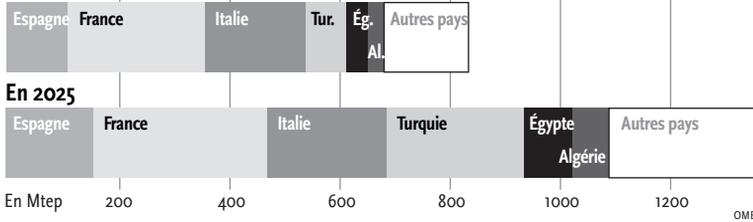
Compte tenu de ces incertitudes, une croissance de la demande énergétique est envisagée. Elle serait pénalisante économiquement pour les pays méditerranéens importateurs et peu soutenable au plan environnemental. Avec une part des énergies renouvelables de 5 %, une croissance de la demande énergétique de 40 % et une intensité énergétique en hausse de près de 1 % par an, le scénario tendanciel, dit *business as usual*, renforcerait d'ici à 2020 la dépendance des pays importateurs à l'égard des approvisionnements extérieurs. Il limiterait les capacités exportatrices des pays producteurs et conduirait à une hausse sensible des émissions de CO₂ et des autres types de pollutions induites par la combustion d'énergie (poussières, particules).

C'est pourquoi, les prospectives réalisées par le Plan Bleu et l'OMÉ envisagent un scénario plus volontariste fondé sur un renforcement de l'efficacité énergétique et sur une utilisation plus massive des énergies renouvelables. Ils estiment qu'une économie de près de 20 à 25 % de la demande totale d'énergie est réalisable en utilisant les technologies déjà disponibles à des coûts acceptables. Des gains d'efficacité énergétique sont en effet identifiables dans la production et la distribution d'électricité (rendements, efficacité des réseaux), dans l'industrie et dans les secteurs du résidentiel et tertiaire (bâtiment, production d'eau chaude, équipements ménagers, éclairage, chauffage, climatisation). Par ailleurs, les fiscalités locales incitent peu aux économies d'énergie, particulièrement dans les pays producteurs d'hydrocarbures, où l'essence est en moyenne six fois moins taxée que dans les pays importateurs.

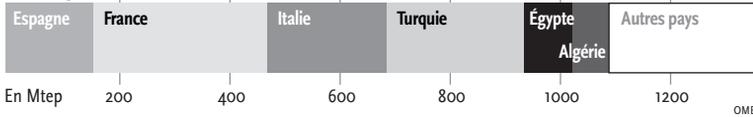
Selon l'OMÉ, la part des énergies renouvelables atteindrait, dans un scénario volontariste, 14 % du bilan primaire en énergie en 2025 (hors biomasse) au lieu de 4 % pour le scénario de base. Le recours au Mécanisme de développement propre (instauré par le Protocole de Kyoto), valorisable sur le marché européen d'échange de permis d'émissions, pourrait faciliter et rentabiliser leur utilisation ainsi que le transfert de technologies entre l'Europe et le Sud et l'Est de la Méditerranée. Dans ce contexte, l'intensité énergétique pourrait décroître de 1,5 % au Proche-Orient et en Afrique du Nord.

Les six plus gros consommateurs d'énergie en Méditerranée

En 2000



En 2025



La Turquie va devenir le deuxième plus gros consommateur d'énergie en Méditerranée d'ici 2025, du fait de sa croissance économique et démographique.

44 • Demande de pétrole: les projections de l'IEA – mb/d

	2005	2010	2015	2030	2005-30 par an
OCDE	47,7	49,8	52,4	55,1	0,6 %
OCDE Amérique du Nord	24,9	26,3	28,2	30,8	0,9 %
États-Unis	20,6	21,6	23,1	25,0	0,8 %
Canada	2,3	2,5	2,6	2,8	0,8 %
Mexique	2,1	2,2	2,4	3,1	1,6 %
OCDE Europe	14,4	14,9	15,4	15,4	0,2 %
OCDE Pacifique	8,3	8,6	8,8	8,9	0,3 %
Économies en transition	4,3	4,7	5,0	5,7	1,1 %
Russie	2,5	2,7	2,9	3,2	1,0 %
Pays en développement	28,0	33,0	37,9	51,3	2,5 %
Pays d'Asie en développement	14,6	17,7	20,6	29,7	2,9 %
Chine	6,6	8,4	10,0	15,3	3,4 %
Inde	2,6	3,2	3,7	5,4	3,0 %
Indonésie	1,3	1,4	1,5	2,3	2,4 %
Europe centrale	5,8	7,1	8,1	9,7	2,0 %
Afrique	2,7	3,1	3,5	4,9	2,4 %
Afrique du Nord	1,4	1,6	1,8	2,5	2,4 %
Amérique latine	4,9	5,1	5,6	7,0	1,5 %
Brésil	2,1	2,3	2,7	3,5	2,0 %
Transport maritime international	3,6	3,8	3,9	4,3	0,6 %
Monde	83,6	91,3	99,3	116,3	1,3 %
Union européenne	13,5	13,9	14,3	14,1	0,2 %

IEA, WORLD ENERGY OUTLOOK, 2006

c. Projections

SELON LE FEMISE, LE COÛT DE FINANCEMENT des besoins énergétiques du Maroc, au prix du marché international, a augmenté d'un facteur cinq de 1990 à 2005, passant de 650 millions de dollars à 3 200 millions de dollars. La moitié de cette hausse est liée à l'augmentation de la consommation (effet volume) en raison de la croissance démographique. L'autre moitié suit l'augmentation des cours du baril (effet prix). Or, sur la base de la dynamique actuelle, le besoin énergétique marocain va encore croître de 55 % d'ici à 2015, pour atteindre 12,7 millions de tep (tonnes équivalent pétrole). À 60 dollars le baril en moyenne sur dix ans, le coût passerait de 3,2 à 4,5 milliards de dollars en 2010 (+ 5 ans) et 5,6 milliards en 2015 (+10 ans). À 100 dollars le baril, le coût avoisinerait les 10 milliards de dollars en 2015.

L'exigence de nouvelles infrastructures

L'AUGMENTATION DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE exigera de nouvelles infrastructures. Pour l'électricité, des centrales devront être construites : le montant des financements est estimé par l'OME à 50 milliards de dollars pour l'ensemble des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée ; le total des investissements énergétiques nécessaires dans la région étant évalués à 910 milliards de dollars d'ici 2010⁽¹⁾. Les grands pays producteurs (Algérie, Libye), pourront, sans doute, financer de tels investissements. Pour les pays importateurs et faiblement exportateurs (Égypte, Syrie), l'issue paraît incertaine, les principales sources d'entrées de devises (revenus du tourisme, transferts des migrants, exportations et IDE) ne paraissant guère à même de compenser de tels surcoûts.

Dans le même temps, les gros producteurs d'hydrocarbures accumulent les surplus financiers. Que vont-ils en faire ? L'Algérie pourrait engager pour 60 milliards de dollars un programme de grands projets (création de villes nouvelles, construction ou rénovation d'infrastructures, autoroute Est-Ouest, ligne de surveillance et de protection à ses frontières). Au-delà, du point de vue des sociétés énergétiques algériennes, l'intérêt serait de développer des produits transformés à plus haute valeur ajoutée (raffineries, pétrochimie, liquéfaction du gaz), le développement aval étant plus rentable que l'exploitation du gaz ou du pétrole brut.

(1) OME *Electricity Interconnections in the Mediterranean Countries*, mai 2006.

45 • Demande de gaz naturel : les projections de l'IEA – 2004-2030 – mb/d

	2004	2010	2015	2030	2005-30 par an
OCDE	1 453	1 593	1 731	1 994	1,2 %
OCDE Amérique du Nord	772	830	897	998	1 %
États-Unis	626	660	704	728	0,6 %
Canada	94	109	120	151	1,8 %
Mexique	51	62	74	118	3,3 %
Europe	534	592	645	774	1,4 %
Pacifique	148	171	188	223	1,6 %
Économies en transition	651	720	770	906	1,3 %
Russie	420	469	503	582	1,3 %
Pays en développement	680	932	1 143	1 763	3,7 %
Pays d'Asie en développement	245	337	411	622	3,7 %
Chine	47	69	96	169	5,1 %
Inde	31	43	53	90	4,2 %
Indonésie	39	56	65	87	3,2 %
Europe centrale	244	321	411	636	3,7 %
Afrique	76	117	140	215	4,1 %
Afrique du Nord	63	88	104	146	3,3 %
Amérique latine	115	157	180	289	3,6 %
Brésil	19	28	31	50	3,8 %
Monde	2 784	3 245	3 643	4 663	2 %
Union européenne	508	560	609	726	1,4 %

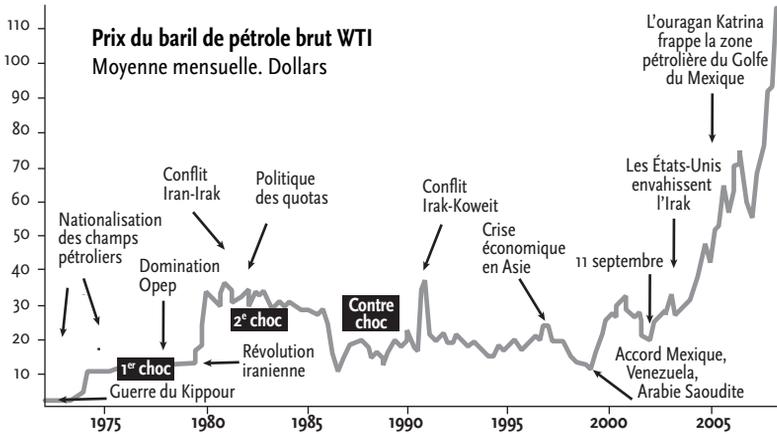
IEA, WORLD ENERGY OUTLOOK, 2006

Sociétés d'État, ces entreprises doivent répondre à une demande politique, la rente pétrolière et gazière étant sollicitée pour multiplier les infrastructures manquantes, accumuler des réserves de change pour payer les importations de biens de consommation courante (facture alimentaire) et, enfin, acheter la paix sociale. Dans cette perspective, les gouvernements préfèrent axer leur industrie pétrolière et gazière vers des buts à plus court terme visant à maximiser le retour sur investissement immédiat lié à la hausse des cours des hydrocarbures. Imitant le russe Gazprom, Sonelgaz ambitionne de créer des sociétés de distribution en Angleterre, en Italie, en France et en Espagne afin de commercialiser directement son gaz. Après avoir tenté sans succès de prendre une participation dans le capital du pétrolier espagnol Cepsa, la Sonatrach est entrée en mai 2007 dans le capital de la compagnie Energias du Portugal (EDP) à hauteur de 2 % et disposera de 25 % du capital de trois centrales électriques de EDP situées au Portugal et en Espagne.

De tels investissements dans le transport et la distribution ont cependant de très faibles effets de diffusion sur le tissu économique national et sont à même d'accentuer les impacts négatifs de la rente pétrolière. De surcroît, les infrastructures de transport et de distribution sont aussi coûteuses que les industries de transformation. Elles ont donc un effet d'éviction sur les investissements dans l'aval de la filière, alors même que les capacités de raffinage sont trop faibles dans le monde et que celles des pays de la région sont souvent obsolètes (les raffineries algériennes ont en moyenne plus de trente ans). L'Algérie se retrouve ainsi engagée dans un effort de diversification de ses coopérations et à la recherche d'investisseurs capables d'assumer une partie des coûts d'exploration, de production et de transport. Elle pourrait envisager à terme des participations croisées GDF Suez-Sonelgaz ou Total-Sonatrach.

Montée en puissance du GNL

LA PRIORITÉ DONNÉE À L'AMONT de la filière et à la distribution s'accompagne d'une volonté d'entente sur les prix pour renforcer le pouvoir de marché des fournisseurs et maximiser leurs gains. La signature d'un mémorandum d'entente entre la Russie et l'Algérie dans le domaine gazier en janvier 2007 a ainsi fait croire à la mise en place d'un cartel du gaz. Cependant, si l'entente sur les prix n'a pas attendu la signature de ce mémorandum pour être effective, la nature fort peu *liquide* du marché gazier (peu d'intervenants sur le marché) rend la constitution d'un cartel peu probable à court terme. La proximité géographique et l'interdépendance économique avec les clients restent déterminantes, proportionnellement à la difficulté du transport du gaz (le gaz algérien ne trouve pas d'autres débouchés qu'européens). Néanmoins la montée en puissance du GNL pourrait permettre de désindexer les prix du gaz de ceux du pétrole et autoriser des ententes entre producteurs, comparables à celles existant dans l'Opep. Aujourd'hui, en effet, au sein de l'UE, les marchés gaziers sont nationaux et dominés à 90 % par des opérateurs comme GDF Suez, Ruhrgas (pour une grande partie de l'Allemagne) ou la Snam italienne, dans le cadre de contrats de long terme avec les producteurs, indexés sur le prix du fuel domestique et du fuel lourd cotés à Rotterdam. Les 10 % restant se négocient sur trois principaux marchés de gros au Royaume-Uni (NBP), en Hollande (TTF) et en Belgique (Zeerbrugge), essentiellement à prix *spots* avec quelques contrats *forward* (contrat à terme négocié entre banques). La montée en puissance



du GNL donnerait plus d'importance à ces derniers marchés et un caractère organisé, tout en autorisant plus de souplesse dans la formation des prix du gaz, pour tenir compte des besoins ; ce que l'indexation au prix du pétrole ne permet pas aujourd'hui. Il reste toutefois difficile d'apprécier l'impact à terme d'un tel développement, face à l'ampleur des risques liés à un fort surenchérissement durable des prix de l'énergie.

Il n'y a en effet que deux hypothèses : soit les cours actuels du pétrole retrouvent leur niveau moyen antérieur ; soit ils entrent dans un régime de prix durablement élevés, plus encore demain qu'aujourd'hui.

De 1860 à 1999, l'indice des cours de matières premières industrielles a baissé de 1% par an. En 1999, les prix étaient réduits d'un quart par rapport à leur valeur un siècle plus tôt et, en regard, toutes les solutions de cartels ou de pactes producteurs-consommateurs ont notoirement échoué : l'Opep n'est parvenue à enrayer la chute du prix du baril ni en 1976, ni en 1986.

Les hommes ne savent guère accepter la chance. Ils croient qu'elle sanctionne une valeur réelle. Aussi, dans un contexte spéculatif de profits faciles, le discours dominant est d'expliquer que la hausse, pleinement justifiée, va continuer. Ce n'est qu'une fois la bulle éclatée qu'on se demande comment des gens intelligents ont cru de telles sornettes. Ainsi, on nous disait jusqu'à l'été 2008 que le prix du baril continuerait à grimper, qu'il était même encore loin de son prix de marché, que d'aucuns situaient à 200 dollars ou même à 300 dollars, puisque la demande mondiale ne pouvait que croître. Il fallait donc se préparer à vivre dans un monde où l'énergie serait chère, le temps au moins que d'autres sources énergies soient développées, ce qui devrait prendre de dix à vingt ans.

La faillite financière de l'automne 2008 et sa transmission à l'économie réelle ont conduit à réviser drastiquement de telles anticipations. Redonnant quelque crédibilité aux prévisions de la Banque mondiale qui tablait sur un prix réel du baril (corrigé de l'inflation) à 60 dollars en moyenne jusqu'en 2020⁽¹⁾. Notons que ce n'est là qu'une moyenne et que les prix seront affectés par la même volatilité que par le passé. Ainsi, fin 2007 et début 2008, la vive hausse du prix du pétrole aurait été liée à un double phénomène de spéculation (déversement de liquidités pour faire face à la crise immobilière aux États-Unis à partir de l'été 2007) et d'inquiétude concernant l'offre mondiale de pétrole à moyen terme – c'est en effet sur les échéances de livraison les plus lointaines (jusqu'à 2016) que les prix ont augmenté le plus (60 % au premier semestre 2008).

Les études géologiques ne prévoient pas que le *peak oil* mondial⁽²⁾ soit atteint avant 2020. Néanmoins, les prix du pétrole seront en moyenne sensiblement supérieurs à ce qu'ils ont été dans le passé en raison des coûts d'exploitation, d'exploration et de transport de plus en plus élevés (la concentration géographique des producteurs s'accompagne d'une augmentation de la distance avec les consommateurs), du pouvoir de marché croissant de fournisseurs de moins en moins nombreux et d'une raréfaction de l'offre. Dans ce contexte, le *peak oil* mondial étant difficile à déterminer, il est probable que des anticipations alarmistes ou optimistes se succéderont, favorisant la volatilité des cours. L'hypothèse que le prix du pétrole ne retournera pas, dans les cinq ou quinze prochaines années, à sa moyenne de long terme mais continuera durablement d'augmenter ne peut donc être écartée. Les risques seraient alors très élevés.

Le paysage pourrait être totalement remodelé

MIS À PART L'ALGÉRIE, LA LIBYE et peut-être l'Égypte, la Turquie et Israël, dont le décollage industriel paraît engagé, tous les autres pays de la région n'ont pas les moyens de faire face à un tel surcoût sans hypothéquer leur croissance. Dans un contexte où d'autres dépenses, notamment alimentaires, seraient elles aussi peu surmontables, le paysage méditerranéen serait alors probablement complètement remodelé, sur fond de crises sociales graves et de surendettement d'États, contraints de rechercher le soutien et la protection d'autres plus puissants, y com-

(1) World Bank *Perspectives de l'économie mondiale*, 2008.

(2) Moment où les rendements des gisements pétroliers mondiaux anciens et nouveaux commenceront à décroître marquant une limitation définitive de l'offre.

pris parmi leurs voisins. La Tunisie pourrait ainsi être accrochée à l'Algérie ou à la Libye, comme hier Hong Kong à la Chine ou comme aujourd'hui le Bénin au Nigéria.

Dans le même contexte, la réussite des pays producteurs n'est pas plus assurée. Que la manne pétrolière leur serve à développer une industrie appuyée sur les hydrocarbures ou à financer des grands projets, cela reviendra à importer une productivité qui, en l'état actuel, demeure insuffisante au plan national pour mener de tels projets dans des conditions de rentabilité assurée. Cela créera un risque de disqualification des industries locales, renforcé par l'effet revenu lié à la redistribution des profits pétroliers et poussant à la hausse les importations.

C'est ce qui est arrivé au Nigéria dans les années 70. La tentative de diversification industrielle sur base pétrolière a suscité un exode rural immaîtrisable. C'est ce qu'on nomme la malédiction des ressources naturelles. La majorité des pays qui disposent de fortes ressources sont en retard quant à l'augmentation de leur PIB réel et connaissent, plus que d'autres, avec une coïncidence frappante, guerres civiles et insécurité.

Le PIB par habitant du Venezuela a baissé de 2,2 % de 1985 à 2000, parallèlement à l'accroissement de l'exploitation pétrolière, victime de ce que l'on nomme le syndrome hollandais : surévaluation de la monnaie, gonflement des dépenses publiques, perte de compétitivité et désindustrialisation. L'Angola et le Nigéria ont un Indice de développement humain inférieur à la moyenne des pays africains. L'Algérie, au début des années 90, était piégée par son surendettement dans un contexte de baisse des cours.

Cependant, la malédiction des ressources naturelles n'est pas inéluctable. Des pays comme l'Indonésie, la Malaisie ou le Botswana (diamants), plus prudents, ont d'abord utilisé les profits engrangés au titre de leurs ressources naturelles pour stabiliser leurs agricultures et augmenter le niveau de vie des populations rurales. L'Indonésie (qui a connu de gros scandales financiers au début des années 90) a ainsi développé sur ses ressources propres son secteur industriel (textile, papier, électronique), faisant appel aux investissements directs étrangers pour ses centrales énergétiques. Plus prudents que dans les années 70 et 80, les pays du Golfe se sont dotés de fonds souverains, pour profiter immédiatement de productivités supérieures par le biais d'investissements à l'étranger, en attendant le renforcement de leur productivité intérieure et afin d'anticiper la fin de la rente pétrolière. Le fonds ADI des Émirats arabes unis, créé en 1976, dépasse ainsi les 1 000 milliards de dollars de dota-

tion (dont l'essentiel demeure quand même placé en bons du Trésor américains). C'est là sans doute la politique que suivra la Libye et qui pourrait également tenter l'Algérie, déjà dotée, depuis 2000, d'un Fonds de stabilisation des revenus énergétiques de 43 milliards de dollars et qui, pour le moment, n'a guère entamé ses réserves en devises. Néanmoins, dans un pays peuplé comme celui-ci, une telle stratégie ne serait pas sans risque monétaire. Nous y reviendrons dans la prochaine partie.

Autre risque, lié au surenchérissement durable du prix de l'énergie, celui d'une décomposition de l'UE. À cet égard, la réaction de différents pays européens suite à la crise entre la Russie et l'Ukraine sur le gaz fin 2005 a lancé des signaux inquiétants. Aujourd'hui, sur son approvisionnement énergétique, l'UE, quoique largement importatrice, n'est pas aussi dépendante qu'elle en a l'air. 38 % de son gaz et 20 % de son pétrole viennent du Bassin méditerranéen ; tandis que les pays exportateurs de la région ont, pour 86 % de leur gaz et 49 % de leur pétrole, l'UE comme débouché exclusif. Certes, la dépendance vis-à-vis du gaz russe est importante mais elle inquiète aussi Moscou, qui n'a guère d'autres débouchés.

Pour soulager cette dépendance, avec le soutien américain, des sociétés européennes, notamment italiennes, ont développé avec la Turquie le projet du gazoduc Nabucco, contournant la Caspienne pour aller chercher le gaz du Moyen-Orient et de l'Asie centrale et puiser dans les importantes réserves turkmènes. Un projet qui inquiète les Russes et qui n'aurait pas vraiment de sens, sauf à importer le gaz iranien, ce que les sanctions internationales ne permettent pas, mais qui pousse l'Iran à se rapprocher de la Russie et surtout de la Chine, qui a un projet de gazoduc dans cette région.

La Turquie, dans un premier temps, a rejeté la participation de GDF Suez au projet, pour protester contre la loi française assimilant le massacre des Arméniens en 1915 à un génocide et la France tente aujourd'hui de négocier sa sécurité énergétique contre le nucléaire.

Les Russes ont riposté à Nabucco avec les deux projets de gazoduc : Nordstream, traversant la Baltique et associant des investisseurs allemands et Southstream, conduit par Gazprom et l'ENI, avec l'accord de passage de la Bulgarie et de la Serbie. La France et l'Espagne se retrouvent aujourd'hui rabattues sur la Méditerranée, sans pouvoir y dissocier leur action de celle de l'UE. Leur intérêt dans la région est comme forcé par la désorganisation européenne en matière de politique énergétique commune. Et si la Méditerranée était demain l'occasion d'une franche rupture européenne ?

Les enjeux monétaires et financiers

CETTE PARTIE EST CONSACRÉE à la dynamique de l'investissement domestique dans les pays des rives sud et est de la Méditerranée. Nous nous pencherons donc sur la mobilisation interne de l'épargne et sur l'efficacité des marchés financiers, autant d'enjeux de développement pour chacune des économies nationales et portés par des politiques monétaires distinctes. Nous parlerons des banques qui, dans le cadre d'une croissance de long terme, ont un rôle indispensable : mobilisation de l'épargne domestique ; allocation du crédit (collecte d'informations, recherche et évaluation des meilleurs projets d'investissement) ; gestion des moyens de paiement et assurance de liquidités facilitant l'échange de biens et de services ; diversification, partage et couverture des risques ; accompagnement des dirigeants d'entreprises. Le tout dans la perspective d'une coopération euro-méditerranéenne renforcée. En 1850, une Union monétaire latine se forma (Belgique, France, Grèce, Italie et Suisse) ; il s'agissait de soutenir le cours de l'or. Nous examinerons les contours d'un possible espace financier euro-méditerranéen.

A Les banques et les marchés financiers

SUR LES RIVES MÉDITERRANÉENNES, les pouvoirs publics ont engagé une restructuration et une mise à niveau des secteurs financiers avec le soutien de la Banque mondiale et de l'UE. Dans le cadre de la Politique européenne de voisinage, des plans d'actions ont notamment été définis avec l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc et la Tunisie.

Un secteur en pleine réforme

L'ÉGYPTE A ADOPTÉ UNE LOI BANCAIRE en 2003 qui, renforçant les ratios prudentiels des banques, révisant leurs modes de gouvernance et relevant les montants de capital minimum, visait un assainissement du secteur. Sur cette base, un Plan de restructuration a été lancé l'année suivante, avec plusieurs opérations de désengagement de l'État (reprise de dettes et privatisation) ouvertes aux investisseurs étrangers, de deux des quatre premières banques publiques.

Ces réformes ont été menées plus ou moins vite selon les pays. À ce stade, avec vingt établissements de crédit, dix-huit banques off-shore et neuf bureaux de représentation de banques étrangères, la Tunisie paraît surbancaisée et demeure toujours dominée par des banques publiques (STB et Banque de l'Habitat). La Syrie et l'Algérie, elles, le sont nettement moins, tant en termes de réseaux d'agences que de moyens de paiement. En Algérie, on ne compte guère plus d'agences bancaires que lors de l'indépendance et ce, malgré le triplement de la population. L'interminable processus de la privatisation du Crédit Populaire algérien, marqué par le retrait de candidature de Santander qui estimait les dés pipés, indique le chemin qui reste à parcourir pour satisfaire aux standards internationaux. Ce pays a par ailleurs récemment connu des initiatives bancaires privées malheureuses, aboutissant notamment à deux faillites retentissantes (les banques El Khalifa & BCIA).

En 2005, le secteur public accordait 30 % des crédits bancaires au Maroc, 32 % en Tunisie mais toujours 87,5 % en Algérie. Les banques de capitaux étrangers tenaient 34,4 % du marché tunisien, 21 % du marché marocain mais seulement 10 % du marché algérien. Dans les trois pays, la présence des banques du Golfe est jusqu'ici demeurée discrète, la finance islamique ne s'étant pas encore beaucoup développée au-delà de l'Égypte.

Le paysage bancaire égyptien reste en pleine transition. Deux premiers objectifs de consolidation des établissements et d'ouverture internationale ont été atteints en partie : en 2004, l'Égypte comptait soixante et un établissements financiers et seulement quarante fin 2006. Ce chiffre reste néanmoins élevé, puisque l'objectif posé était de ne plus compter que vingt-six établissements. Quant à l'ouverture internationale, les deux premières banques privées sont passées sous contrôle français (National Société Générale Bank) et italien (Bank of Alexandria). Cette dernière, avec le premier réseau d'agences du pays, ne capte que 4 % des dépôts et la première seulement 6 %. Les deux premières banques publiques, avec près de la moitié des agences dans l'ensemble du pays, captent la moitié des dépôts mais distribuent moins de 40 % des prêts et conservent une assez forte dominante sectorielle (hydrocarbures pour la National Bank of Égypt et textile pour la Bank Misr).

C'est aux deux extrémités des rives est et sud du Bassin méditerranéen que les réformes bancaires sont les plus abouties. Les banques marocaines et turques, en effet, sont très rentables, affichant des indicateurs de performance à faire pâlir leurs consœurs européennes. En 2006, les banques

turques avaient un ROE⁽¹⁾ moyen de 19 %, un coefficient d'exploitation⁽²⁾ de 46 %, un taux de couverture de leurs créances en souffrance de 89 %. Au Maroc, la même année, le ROE moyen des banques était de 15,9 % mais celui de Attijariwafa Bank atteignait 19,5 % et la Banque centrale populaire 24 %, avec des coefficients d'exploitation de respectivement 49,2 % et 48,6 %. Le taux moyen de couverture des banques marocaines était de 74 %. Par comparaison, le ROE de Santander, la banque aujourd'hui la plus rentable d'Europe, est de 17,4 %. Tandis qu'en France, très peu d'établissements bancaires ont un coefficient d'exploitation inférieur à 60 %, avec un taux de couverture moyen de 63 %.

Le Maroc veut faire de ses banques des champions nationaux. Les trois premières, Attijariwafa Bank, le Groupe Banque Populaire (mutualiste et majoritairement public pour son organe de tête) et la BMCE, font 64 % des crédits et la quasi-totalité des dépôts. Attijariwafa Bank et le Groupe Banque Populaire possèdent plus de la moitié de tous les guichets. Leur avance se manifeste sur le plan réglementaire (adoption en 2007 du ratio McDonough, réglementation dite Bâle II) et en termes d'activités nouvelles : Attijariwafa et la BCP commencent à engranger des gains significatifs (quoique modestes) sur les opérations de marché.

Comme les banques turques, les établissements marocains se développent à l'international, au Nord (Russie) pour les banques turques et au Sud (Afrique) pour les banques marocaines. Attijariwafa a ouvert des agences au Sénégal et pourrait se développer au Burkina Faso, au Gabon ou en Guinée équatoriale. La BCP songe à se déployer en Mauritanie. La BMCE est présente en tant que banque d'affaires au Sénégal (BMCE Capital). Attijariwafa est également implantée en Tunisie (Banque du Sud) et a déposé, comme la BMCE, une demande de licence en Algérie.

Dans les deux cas, le développement international s'explique par une saturation de l'offre bancaire, rendant les gains de parts de marché de plus en plus prohibitifs. La Turquie compte quarante-neuf banques, dont trois publiques, quinze étrangères et treize banques d'affaires et de développement. Les cinq premiers établissements captent 83 % des dépôts mais ne réalisent que 62 % des actifs bancaires totaux et ne distribuent que 57 % des crédits.

Cette saturation est paradoxale car, selon les normes occidentales, les marchés bancaires turcs et marocains ne sont pas particulièrement

(1) *Return on equity* : mesure de la rentabilité pour les actionnaires.

(2) Coefficient d'exploitation : rapport des charges d'exploitation sur le Produit net bancaire (le PNB est l'équivalent du chiffre d'affaires pour les banques).

développés. La population marocaine n'est pas bancarisée à plus de 37 % (98 % en France). On compte – c'est le taux le plus élevé pour la région – un guichet bancaire pour 7 300 habitants au Maroc (un pour 2 400 en France), mais le tiers des agences se concentre dans et autour de Casablanca. L'ensemble des crédits hypothécaires en Turquie ne représente que 4 % du PIB (47,5 % pour l'UE 25).

De fait, la florissante situation des banques turques et marocaines ne s'explique que par le développement relativement faible de leurs marchés bancaires. Au Maroc, les banques se financent essentiellement sur des dépôts le plus souvent à vue et qui, à six mois, étaient rémunérés en moyenne à 3,43 % en 2006. Elles remplaçaient l'argent en bons du Trésor (de 2,57 % à 13 semaines jusqu'à 4,63 % à 20 ans) ainsi qu'en crédits, dont le taux moyen était de 7,08 % (11,53 % pour les crédits à la consommation)⁽¹⁾. Certes, ces éléments n'ont rien d'anormaux par rapport aux pays émergents. Les banques chiliennes pratiquaient un taux d'intérêt débiteur réel de 4 % en 2004. Mais au même moment, ce taux atteignait 48,5 % au Brésil. Quant au développement chinois, il a deux relais : un relais public, qui se matérialise par le rachat par l'État des stocks de créances en souffrance de banques peu performantes et un relais quasi informel avec des prêteurs (*grey banks*) qui pratiquent l'usure (28 % de taux d'intérêt en moyenne en 2005) mais soutiennent néanmoins 20 % de l'investissement. Rappelons que de forts taux n'ont jamais été un obstacle au développement, dès lors que la croissance des marchés est proportionnelle. Le développement industriel et celui des chemins de fer en Europe se firent à des taux qui de nos jours paraîtraient totalement prohibitifs⁽²⁾.

Toutefois, dans les pays méditerranéens, de tels écarts de marges, créant un phénomène de ressource gratuite pour les banques, reposent sur le fait que le crédit reste un privilège ; ce qui pose la question du caractère concurrentiel du secteur bancaire. De fait, sur les rives sud et est du Bassin, les banques sont surliquides : elles n'emploient pas la totalité des fonds qu'elles collectent. Pour la Turquie, les crédits ne devraient pas être équivalents aux dépôts avant 2012. Aujourd'hui, les crédits n'utilisent que 26 % des ressources des banques turques, ce qui ne les empêche pas d'avoir des problèmes de liquidité, comme nous allons le voir.

(1) Source : Bank Al Maghrib, Rapport annuel 2006.

(2) Voir P. Leroy-Beaulieu *Des causes qui influent sur le taux de l'intérêt*, 1888.

L'offre de crédit demeure insuffisante

UN TEL PHÉNOMÈNE, général dans les pays en développement et émergents, s'explique d'abord par le fait que le financement des banques a pour principale ressource les dépôts de la clientèle : 61,5 % des ressources des banques turques (en moyenne les trois-quarts des ressources des banques dans la région), pour 20 % de ressources interbancaires. Une marge de sécurité doit ainsi être laissée pour la transformation de ces ressources, qui ne peuvent être intégralement converties en crédits bancaires. De là une certaine faiblesse du crédit qui singularise les pays méditerranéens par rapport aux pays européens. Le ratio crédits domestiques/PIB est de 66 % au Maroc, 12,5 % en Algérie, 65,4 % en Tunisie, 31,7 % en Turquie. Il atteint 123 % aux États-Unis et 167 % dans l'UE. Mais il ne dépasse pas 41 % au Brésil et 76 % en Corée du Sud. Or, en 2007, les encours de crédit ont cru de 28 % au Maroc.

Toutefois, dans les pays méditerranéens, le crédit n'a guère d'alternative, les marchés financiers demeurant peu développés, voire quasi inexistant (Algérie, Libye, Syrie). À l'exception d'Israël et de la Jordanie (comparables sur ce point aux Tigres asiatiques), du Maroc et de l'Égypte, dont les bourses ont un profil émergent, la remarquable progression du Masi, l'indice de la Bourse de Casablanca en 2006 (+71 %, contre +22,5 % en 2005 ; contre 21,3 % pour le Tunindex en 2006) étant nettement supérieure à celle des soixante-quatre entreprises cotées. Les bourses égyptiennes et marocaines attirent désormais les investisseurs étrangers (29,7 % de la capitalisation boursière marocaine). Leurs performances demeurent toutefois relatives si l'on considère, qu'avec 193 valeurs la capitalisation de la bourse vietnamienne a été multipliée par 20 en 2006, tandis que de 2002 à 2007, le Nairobi Stock Exchange a gagné 787 % en valeur. Il faut ajouter le caractère atone des marchés obligataires et de créances négociables : 4,1 milliards de dirhams d'émissions obligataires au Maroc en 2006 (concentrées sur deux émetteurs) et 1,3 milliard de billets de trésorerie émis (un encours de créances négociables de 10,3 milliards).

Dans la région, cette faiblesse des marchés financiers renvoie à celle des investisseurs institutionnels et, notamment, au très faible développement des compagnies d'assurance – non tant en nombre qu'en taille : l'Égypte compte vingt et une compagnies d'assurance, dont trois plus une compagnie de réassurance tiennent 70 % d'un marché qui ne dépasse pas 2 % du PIB. En Algérie, ce marché représentait 0,57 % du PIB en 2005, malgré l'existence de seize compagnies (dont sept publiques). Dans ces conditions, les États ne peuvent que s'adresser aux

banques – et donc aux dépôts de la clientèle – pour financer leur dette : les titres publics représentent 33,6 % des actifs publics en Turquie. Car, hormis pour l'Algérie et la Libye, l'endettement public est élevé sur les rives sud et nord du Bassin méditerranéen.

Les banques occupent donc un rôle de financement de l'État par captation de l'épargne domestique, comblant ainsi des systèmes fiscaux souvent faillibles. Dans un tel contexte, les banques et les entreprises, pour leur propre développement, peuvent se retrouver à court de liquidités, notamment en devises, et obligées d'emprunter à l'étranger, ce qui les expose à des risques considérables en cas de dépréciation de la monnaie nationale. La dette du secteur privé turc a augmenté de 266 % entre 2002 et 2007, passant de 33 % à 63% de la dette totale du pays.

Ce scénario, qui précipita l'écroulement de plusieurs économies asiatiques en 1998, pourrait aujourd'hui se reproduire dans plusieurs pays méditerranéens. On imagine bien le rôle de levier qu'une réforme fiscale pourrait avoir dans beaucoup de pays de la région.

Dès lors, malgré les efforts considérables engagés et les premiers succès rencontrés, il n'est pas encore permis d'assurer que la situation des banques est à même de servir de levier au développement des rives sud et est de la Méditerranée. L'un des scénarios serait de voir les banques des différents pays afficher une rentabilité de plus en plus forte tout en participant assez peu du développement local ; des banques engagées dans de grands projets internationaux mais délaissant leur propre marché. Une situation qui fut celle des banques françaises à la fin du XIX^e siècle et face à laquelle il fallut développer l'épargne populaire hors de leurs circuits (Caisses d'épargne) et sa transformation via la Caisse des Dépôts. C'est à ce moment là que des banques mutualistes sont apparues, pour répondre aux besoins de nombreux métiers.

Les banques marocaines ne sont pas sans évoquer une telle situation. Dans un pays où la majorité de la population est rurale, leurs crédits ne sont destinés que pour 5,7 % à l'agriculture (2006, 4 % en Turquie). L'industrie, elle, reçoit bien moins de crédits (27,8 %) que les services (66 %). Or, avec l'afflux d'investissements directs étrangers dans la région – les investisseurs ayant largement recours à des emprunts en monnaie locale – les banques marocaines peuvent connaître de vives tensions de trésorerie, comme au dernier trimestre 2007, selon le *Rapport sur la politique monétaire* de la Banque Al-Maghrib de mars 2008.

Au Maroc, les crédits de court terme (comptes débiteurs et crédits de trésorerie) dépassent encore largement en volumes les crédits d'équi-

46 • Rapport crédits-PIB – 2006

Portugal	159,2 %	Albanie	15,0 %	Palestine	8,0 %
Espagne	167,5 %	Grèce	91,1 %	Egypte	52,2 %
France	99,5 %	Chypre	–	Libye	7,2 %
Italie	95,9 %	Turquie	31,7 %	Tunisie	65,4 %
Malte	105,5 %	Syrie	11,9 %	Algérie	12,5 %
Slovénie	68,8 %	Liban	77,9 %	Maroc	66,3 %
Croatie	69,2 %	Jordanie	97,5 %	Mauritanie	41,7 %
Bosnie-Herz.	52,2 %	Israël	97,5 %		

WB

47 • Rapport capitalisation boursière-PIB – 2006

Maroc	68 %	Israël	131 %	Roumanie	29 %
Algérie	–	Jordanie	189 %	Brésil	56 %
Tunisie	13 %	Liban	34 %	Inde	75 %
Libye	–	Syrie	–	Corée du Sud	107 %
Égypte	73 %	Turquie	34 %	Malaisie	143 %

CIA WORLD FACTBOOK

48 • Rapport dette publique-PIB – 2006

Maroc	64 %	Israël	83 %	Roumanie	19 %
Algérie	10 %	Jordanie	67 %	Brésil	44 %
Tunisie	55 %	Liban	188 %	Inde	59 %
Libye	5 %	Syrie	37 %	Corée du Sud	33 %
Égypte	105 %	Turquie	58 %	Malaisie	41 %

CIA WORLD FACTBOOK

pement (respectivement 30 % et 24 % en 2006). Les emplois bancaires sont essentiellement de court terme, surtout pour les banques privées. La Banque mondiale souligne que, dans la région, l'investissement relève en moyenne des trois-quarts de l'autofinancement et à hauteur de 12 % seulement du crédit bancaire ; c'est le taux le plus bas au monde⁽¹⁾.

Pour pallier le manque de financements longs, des banques de développement ont été créées dans beaucoup de pays de la région mais, aujourd'hui, elles ont été converties en banques universelles et privatisées ou peinent à trouver leur place. Cette situation recouvre en fait un problème de captation et de transformation de l'épargne.

Dans beaucoup de pays méditerranéens, la distribution de crédit demeure donc étranglée par un double phénomène : des ressources peu stables, un manque de profondeur des marchés financiers pour y remédier et une asymétrie d'information en défaveur des banques, les comptes d'entreprises souffrant d'un manque de transparence (comptes non certifiés, pratique générale de la double comptabilité favorisant l'évasion des

(1) World Bank Mena *Economic Development & Prospects*, 2006.

profits, etc.). Or ce qui pousse à la restriction de l'accès au crédit, en est aussi la conséquence. Beaucoup de PME, ayant appris à faire sans les banques, ne se sentent guère contraintes de développer la transparence. D'autant qu'un grand nombre d'entre elles manquent de formation et de compétences pour le faire. Des dispositions légales ont été néanmoins introduites (la loi tunisienne de sécurité financière d'octobre 2005 rend les commissaires aux comptes obligatoires pour les sociétés par actions). Tandis que, promues par la Banque mondiale, les formules de fichiers positifs et *Credit Bureau*, centralisant les informations sur les emprunteurs et les délivrant aux établissements prêteurs, se développent.

Une fois encore, on ne peut négliger ce qu'une réforme fiscale apporterait en termes de transparence financière aux économies de beaucoup de pays méditerranéens. En attendant, les taux de créances en souffrance demeurent élevés : 3,74 % de l'encours total de crédit en Turquie en 2006 (3,5 % en France), mais 11 % au Maroc, 19 % en Tunisie et 25 % en Égypte. De sorte que les banques demandent des couvertures prohibitives en termes de garantie : 230 % de l'encours en moyenne pour la région Mena, l'un des taux les plus élevés au monde.

Beaucoup de catégories d'entreprises et de particuliers sont exclues du marché du crédit du fait de barrières à l'entrée : exigence d'une garantie de nature patrimoniale (hypothèques immobilières pour l'essentiel) pour l'ouverture d'un crédit ou de la contrepartie en cash d'opérations internationales en devises, faible développement de la mobilisation des effets de commerce et de la prise en gage.

Or un tel système, pénalisant pour le développement de l'économie, est tout aussi nocif pour les banques, qui doivent souvent se contenter de partager l'hypothèque d'un bien dont la valeur est fixée sur un marché souvent fort spéculatif (immobilier) ou susceptible de subir des creux importants (infrastructures touristiques en Tunisie par exemple).

Par ailleurs, de telles pratiques sont peu favorables au développement d'une réelle culture du crédit au sein des banques, les décisions ayant tendance à se fonder moins sur une analyse des risques et des projets que sur la valeur faciale des garanties patrimoniales proposées. Ce qui cantonne les banques à une fonction de conservation de valeurs et c'est le montant de ces valeurs qui décide de l'accès ou non des clients au crédit. Cela se traduit par un manque d'expertise technique pour évaluer les risques, par l'absence d'ingénierie financière et de conseils adaptés pour répondre aux besoins des entreprises. Le tout aggravé par le manque de visibilité sur leur situation comptable.

49 • Les 15 premières banques d'Afrique du Nord

	Rang en Afrique		Tier 1 \$M	Actifs \$M	Profits \$M	ROE \$M	ROA
Groupe Banque Populaire	6	Maroc	1 711	16 002	409	24,0	1,8 %
AttijariwafaBank	7	Maroc	1 538	19 573	363	23,6	1,9 %
National bank of Egypt	9	Egypte	1 179	34 107	89	7,5	0,2 %
BMCE	12	Maroc	748	10 060	158	21,1	1,5 %
Banque Misr	14	Egypte	584	18 490	38	6,5	0,2 %
Commercial International Bank	15	Egypte	538	6 632	168	31,2	2,5 %
Banque du Caire	16	Egypte	510	7 943	22	4,3	0,3 %
Arab International Bank	18	Egypte	474	3 833	22	4,6	0,6 %
Crédit Populaire d'Algérie	22	Algérie	400	6 494	147	36,7	2,3 %
Société Tunisienne de Banque	24	Tunisie	338	3 620	17	5,0	0,5 %
Bank of Alexandria	25	Egypte	315	5 764	196	62,2	3,4 %
BIAT	31	Tunisie	276	3 186	20	7,2	0,6 %
SG Marocaine de Banque	33	Maroc	271	3 790	73	27,0	1,9 %
BNA	34	Tunisie	269	3 463	na	na	na
AAIB	36	Egypte	258	4 918	77	30	1,5 %

Dans un tel contexte, les marges bancaires sont peu différenciées et ne sont pas bâties pour tenir compte de la réalité des risques. Du fait de l'exigence de garantie, le coût du risque n'est en effet guère répercuté dans les marges. Pourtant, l'inadaptation des systèmes juridiques (droits de propriété mal protégés, lacunes dans la tenue des registres fonciers, nature des baux) rend l'exercice des garanties souvent incertain et difficile pour les établissements financiers. Parce qu'elles accumulent de nombreux impayés et défaillances, tout en étant fragilisées par un difficile traitement des contentieux (procédures judiciaires longues, coûteuses, à l'issue très incertaine, faibles incitations fiscales au provisionnement des créances en souffrance), les banques limitent l'offre de crédit en quantité (beaucoup d'entreprises n'y accèdent pas), en qualité (peu d'engagements à moyen-long terme), ainsi qu'en termes de conditions (garantie patrimoniale impérative, cash collatéral exigé pour les opérations de commerce international). À ceci s'ajoute, dans toute la région, le développement de pratiques d'usures que favorise le désencadrement total des taux débiteurs. Au Maroc, le crédit à la consommation et le microcrédit ont des taux qui peuvent atteindre les 50 % d'intérêt, alors qu'ils enregistrent des taux de remboursement extrêmement élevés du fait des systèmes de cautionnement mutuel entre emprunteurs.

La faveur unanime dont bénéficie le microcrédit dissimule trop souvent ses dérives possibles et table sur des impacts que les chiffres ne valident pas, notamment en termes de création d'emplois. Au Maroc, douze associations de microcrédit ont un million de clients (elles estiment leur marché à 3,2 millions de clients), dont 66 % de femmes mais créent moins de 5 000 emplois par an (3 882 en 2006 ; 2 562 en 2005)⁽¹⁾. Les constats sont du même ordre au Bangladesh : le microcrédit redistribue de la richesse mais n'en crée guère, finançant souvent des activités peu rémunératrices. Il doit s'accompagner de programmes sociaux, notamment éducatifs.

Le Maroc est sans doute l'un des pays les plus développés au monde en matière de microfinance et l'un de ceux qui a reçu le plus d'aides publiques et internationales. Dans ce pays, le microcrédit relève pour l'essentiel de fondations privées, quand, ailleurs, il est davantage porté par l'initiative parapublique ; la Banque Tunisienne de Solidarité, par exemple, accorde des concours à taux bonifiés (5 % an), en utilisant le réseau de guichets de la Poste (la microfinance en Tunisie présentant un caractère particulier : la forte proportion de bénéficiaires ayant fait des études secondaires ou supérieures).

Autre risque de surendettement, susceptible de fragiliser à terme des marchés encore caractérisés par une faible bancarisation des populations : le crédit hypothécaire. C'est, au Maroc, dans un contexte de spéculation immobilière assez marqué dans les principales villes, que les encours croissent le plus rapidement (+ 24 % en 2005 ; + 28 % en 2006), avec une part d'endettement à taux variable des particuliers de plus en plus importante (42 % en 2006).

Dans les pays méditerranéens, on constate une forte proportion de moyennes, petites et surtout très petites entreprises (99 % des entreprises turques), une surreprésentation des secteurs de l'agriculture et des services et un capital familial peu ouvert. Plutôt que des fonds d'investissement et de capital-risque, les banques, auxquelles les aides internationales sont plus largement distribuées, peuvent accompagner le développement des pays. Plusieurs bailleurs de fonds, comme la ВЕI, développent désormais des actions de refinancement de crédits aux РМЕ.

L'objectif des banques méditerranéennes est d'atteindre une plus large bancarisation. À cet égard, la réforme bancaire la plus réussie est celle des moyens de paiement. Longtemps, la faiblesse des systèmes de

(1) Source : Bank Al Maghrib, Rapport annuel 2006.

paiement, l'absence de fonctionnement efficace pour les virements et prélèvements, furent un frein considérable à l'offre de crédit. En même temps, cet obstacle créait une situation de rente profitant directement aux banques, rendant les clients captifs et limitant les parts de marché qu'un nouvel entrant pouvait escompter gagner sur un segment de l'offre de crédit. Aujourd'hui, à l'exception de la Libye et de la Syrie, des systèmes de compensation interbancaires ont été développés, même si l'usage dominant du cash persiste. Et même si l'activité bancaire reste partout marquée par les files d'attentes qui encombrant les guichets.

B. La mobilisation de l'épargne

MALGRÉ LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES, les particuliers et les entreprises sont confrontés, encore dans toute la région, à un problème d'exclusion bancaire. Dans des pays où la part de l'économie informelle est considérable (de 15 % à 20 % du PIB turc), les banques ne semblent pas en prise avec l'ensemble des démarches entrepreneuriales et ne servent que quelques privilégiés : 62 % des crédits bancaires aux entreprises en Turquie dépassent 300 000 euros, très au-delà des besoins courants de l'immense majorité d'entre elles ; les crédits au secteur privé ne représentent que 12 % des actifs bancaires turcs. Or, l'alignement général des établissements financiers du Bassin sur les normes et standards européens semble plutôt conforter cette situation. Les banques occidentales qui s'implantent localement soulignent en effet assez fréquemment l'insuffisance de projets productifs et attrayants.

Le problème du capital

MALGRÉ DES RAPIDES PROGRÈS, l'économie bancaire ne joue pas un rôle de levier et n'arrive pas à rompre «*le cercle vicieux de la pauvreté*»⁽¹⁾, qui tient à un problème de formation et de productivité du capital. Une faible productivité génère des revenus bas, donc une épargne faible et peu de capital. De faibles capacités d'investissement n'autorisent qu'une faible productivité et ainsi de suite.

Comment sortir de ce cercle ? L'étroitesse des marchés domestiques ne le permet pas. De plus, sur leur propre marché, les producteurs

(1) E. Nurske *Le problème de la formation du capital dans les pays sous-développés*, 1953.

affrontent la concurrence des produits occidentaux, qui bénéficient d'une nette préférence et qu'on n'hésite pas à mettre en avant : au Mali, par exemple, note Erik Orsenna, on vante l'origine de ses vêtements, qui ne doit pas être africaine. Ainsi ce pays, gros producteur de fibres, n'a aucune industrie textile⁽¹⁾. Les marchés occidentaux, eux, demeurent assez inaccessibles, même une fois les barrières tarifaires levées, du fait de la faible productivité. Les politiques commerciales n'étant plus tellement fondées sur des éléments tarifaires au plan international mais sur des normes et réglementations techniques et sanitaires qui ne vont pas sans un certain protectionnisme au niveau de l'UE et des États-Unis. Cela explique sans doute que, malgré la préférence communautaire qui leur est accordée, les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) ont vu leur part de marché européenne passer de 6,7 % à 2,8 % de 1976 à 1994.

Dès lors, seule une forte mobilisation de l'épargne est à même de briser le cercle. C'est ce que firent les Tigres d'Asie, au gré d'une politique dirigiste, notamment en termes d'incitations fiscales et de bonification de taux.

Une telle mobilisation répond moins immédiatement aux objectifs d'une économie bancaire privée, telle qu'elle se développe aujourd'hui dans les pays méditerranéens. Le retard entre l'Afrique et l'Asie a son origine là. Dans les années 50 et 60, la situation entre les principaux pays des deux zones était comparable sur bien des points. Mais depuis, le dynamisme commercial puis industriel (souvent porté par la diaspora chinoise) et surtout la mobilisation de l'épargne par les banques, engagée dès les années 50 dans un pays comme la Thaïlande, ont fait la différence.

Tandis que dans beaucoup de pays méditerranéens, on constate un paradoxe entre la course aux dépôts que pratiquent les banques, à travers l'ouverture de guichets (ceci pouvant aller jusqu'à créer une impression de sur-bancarisation par endroits comme à Casablanca) et le faible développement des produits d'épargne.

Du fait de l'offre restrictive de crédit, les clients des banques restent avant tout de simples déposants et bien peu est fait pour leur proposer des formules d'épargne attractives. Ceci s'explique notamment par la faiblesse des systèmes financiers locaux et, en conséquence, par le manque de placements porteurs permettant une gestion différenciée, dynamique, des fonds collectés. Développer des produits d'épargne spécialisés par finalité et échéance supposerait de définir les conditions d'une gestion d'actifs bien plus performante que celle actuellement permise.

(1) *Voyage aux pays du coton*, Paris, Fayard, 2006.

Pourtant, souligne Hernando De Soto, dans la plupart des pays en développement, l'épargne est considérable, y compris celle des ménages les plus pauvres. Mais, les dispositifs juridiques ne permettant généralement pas sa reconnaissance, c'est un capital mort, face à une logique bancaire qui ne prête qu'en contrepartie de valeurs patrimoniales attestées. Car, pour contourner des procédures administratives impraticables, on bâtit illégalement son logement. On ne dispose dès lors d'aucun titre de propriété⁽¹⁾. Il faut donc suggérer que la surliquidité des banques n'est pas l'effet d'un manque d'initiatives entrepreneuriales mais d'une mobilisation insuffisante de l'épargne constituée et conservée hors des circuits bancaires, sous une forme liquide. Ceci vaut pour l'épargne nationale et internationale reçue des migrants.

L'argent des migrants

EN TERMES QUANTITATIFS, les transferts issus de l'immigration méditerranéenne demeurent difficiles à mesurer dans les pays d'accueil comme les pays d'origine ; aucune structure propre n'a par exemple été mise en place pour recueillir ces fonds en Algérie. Malgré l'intérêt que les transferts des migrants suscitent, notamment de la part des grands bailleurs de fonds internationaux (BEI, BAD), les chiffres les plus disponibles et les plus fiables restent essentiellement ceux du Maroc, l'un des pays les mieux organisés au monde dans ce domaine : près de 4 milliards d'euros de transferts par an depuis cinq ans, dont plus de la moitié viennent de France ; dont 4,274 milliards d'euros en 2006 et 2,974 milliards via les banques⁽²⁾. Ces flux représentent : 21,6 % des recettes courantes de la balance des paiements marocaine ; plus de 50 % des recettes d'exportation ; un revenu supérieur à celui du tourisme ou des phosphates⁽³⁾.

On estime à 10 milliards d'euros le flux annuel entre l'Europe et les trois pays du Maghreb, et à 20 milliards d'euros celui entre l'UE et les pays partenaires méditerranéens. Des envois de fonds de nouveaux pays apparaissent (Canada) ou prennent une place de plus en plus importante, comme les pays du Golfe (pour l'Égypte mais aussi pour le

(1) *Le mystère du capital*, 2000. Trad. fr. Paris, Flammarion, 2005.

(2) Source : Office des changes du Maroc.

(3) Les transferts demeurent très inférieurs aux revenus générés par la production marocaine de cannabis, estimés à 12 milliards d'euros par an. Essentiellement réalisés par les circuits de trafic en Europe, il est difficile d'estimer la part qui revient au Maroc (et quel pourcentage des transferts elle représente). En 2004, la culture du cannabis aurait rapporté 214 millions de dollars aux agriculteurs marocains selon le rapport de l'UNODC (United Nations Office on Drugs and Crime *Morocco Cannabis Survey* 2004, mai 2005).

Maghreb). En 2006, les envois de fonds des migrants ont représenté 17,5 % du PIB jordanien. En France, les transferts sont le fait d'au moins 41 % des migrants, qui font transiter de 15 % à 25 % de leur revenu en moyenne, à travers 8,4 envois par an. Les foyers destinataires reçoivent en moyenne 2 470 euros par an.

Comment expliquer ce manque d'intérêt ? On a cru que ces transferts étaient voués à se tarir avec le regroupement familial et au fur et à mesure que les migrants, dans leur grande majorité, abandonnaient l'idée d'un retour au pays. Pourtant, depuis dix ans, les sommes transférées croissent considérablement : +15 % par an en volume, une seule baisse (-12 % en 2002) a été enregistrée ces sept dernières années au Maroc. Et on constate le même phénomène au niveau mondial.

L'argent n'est plus uniquement envoyé au pays pour le soutien familial. Il y est investi et épargné. Il tente de profiter du différentiel de pouvoir d'achat qui existe entre les deux rives de la Méditerranée. Tout se passe comme si les classes moyennes s'étaient constituées hors frontières. Cela nous oblige à considérer d'un œil nouveau le comportement des populations migrantes, notamment celles nées en Europe, qui sont en quête d'une intégration, ni dans le pays d'accueil ni dans le pays d'origine mais bien à cheval entre les deux. Les migrants tendent à s'installer dans une multiterritorialité, sur un *territoire circulatoire*⁽¹⁾.

Le développement économique des pays du Maghreb augmente bien les transferts, tout en contribuant à fixer l'épargne constituée localement. Il faut tenir compte d'une masse considérable estimée à environ sept milliards d'euros par an. Ces capitaux ont pour origine les pays du Sud et ne trouvent à s'investir qu'en Europe ou aux États-Unis, faute de trouver localement des supports adéquats de placement.

Alors que les transferts sont la première source de devises, l'épargne méditerranéenne fuit donc la région, par manque d'opportunités et manque de confiance. Un autre frein structurel au développement apparaît ainsi, qui tient aux incertitudes des ressortissants quant à l'avenir des trois pays et à leur stabilité politique.

Dans les transferts issus de l'émigration, la part du soutien familial demeure prépondérante. Pour le Maroc, par exemple, le montant des envois varie suivant la plus ou moins grande productivité des campagnes agricoles. Les bénéficiaires directs des transferts emploient encore l'argent essentiellement pour les dépenses de consommation courante (51 %). La part des investissements est néanmoins de plus en plus impor-

(1) A. Tarrius *Les nouveaux cosmopolitismes*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 2000.

tante et atteindrait 20 % des transferts ; d'après une étude de la BAD, elle concerne 40 % à 70 % des migrants de plus de trente-cinq ans. Les fonds mobilisés à ce titre sont investis dans l'immobilier (83 %), le commerce (12 %), l'industrie (3 %) et l'agriculture (2 %).

Cette nouvelle orientation des transferts permet de comprendre pourquoi ceux issus des populations migrantes maghrébines croissent. Les populations durablement installées en Europe ont compris qu'elles avaient tout intérêt à profiter du différentiel de pouvoir d'achat des deux côtés de la Méditerranée, c'est-à-dire à faire fructifier là-bas l'argent gagné ici. Car ces transferts sont désormais le fait des populations nées en Europe qui connaissent mal leur pays d'origine ou qui en ont une image peu flatteuse. Elles n'y envisagent, pour la majorité, aucune installation définitive. La mobilisation de l'épargne, des deux côtés de la Méditerranée, paraît donc bien être une des clés du développement financier, voire du développement tout court des pays maghrébins. Or, la réallocation productive des flux financiers issus de l'immigration est compromise, et ce à un double titre : les flux disparaissent en large partie du circuit bancaire et ils ne trouvent guère de supports d'épargne adéquats.

Les transferts financiers réalisés par les migrants demeurent en effet largement non bancarisés : seulement 15 % à 20 % ont lieu par virement bancaire au plan mondial (mais 60 % au Maroc). Pour les pays ne disposant pas d'une rente pétrolière, c'est leur première source de devises mais qui ne peut être réemployée par l'intermédiaire des banques, pour soutenir le développement et l'investissement productif.

Autour du Bassin méditerranéen, on a pas trouvé de formule qui permette d'orienter l'argent des transferts directement vers des investissements productifs. On ne peut que souligner le bilan décevant des institutions créées à cet effet : Desiyab en Turquie (1976), l'Expatriate fund syrien, la Bank al Amal marocaine (1989). Beaucoup de conditions paraissaient réunies pour réussir : convertibilité garantie, avantages fiscaux, soutien public aux investissements. Cependant, conçues comme des fonds tournés vers l'investissement productif et le capital-développement, ces institutions répondent faiblement aux attentes des migrants.

Dans ce cas, comme dans celui des formules de co-développement qui existent en France, l'erreur est de croire que ce sont les migrants eux-mêmes qui vont se tourner vers l'investissement productif, oubliant le rôle indispensable d'intermédiation que jouent les banques. Un rôle que les bailleurs de fonds internationaux négligent aussi. Ils suggèrent d'emprunter le canal des institutions de la microfinance ou d'utiliser les com-

munautés comme récipiendaires des transferts – à l'exemple des organisations égyptiennes Zakat et Sadaqqa fortement impliquées dans la réception des transferts et dans leur réallocation dans les villages.

La non bancarisation de la majorité des transferts s'explique par la faible bancarisation des populations destinataires, ainsi que par le fait qu'aucun établissement bancaire ne dispose, des deux côtés de la Méditerranée, de réseaux suffisants pour organiser la collecte et la distributions des fonds sur une large échelle.

Dans ces conditions, ayant essentiellement lieu sous forme de mandat cash ou empruntant des canaux informels, les transferts sont onéreux, risqués et dans une large mesure quittent, dès l'émission, les circuits bancaires. Ceci, malgré les efforts récents d'établissements de part et d'autre de la Méditerranée. Les transferts demeurent l'affaire des sociétés de transferts d'argent, comme Western Union, qui bénéficient d'accords avec de nombreuses banques locales, ainsi qu'avec les Postes implantées de chaque côté des deux rives, dont les tarifs sont souvent prohibitifs (de l'ordre de 8 %, en Algérie comme en Tunisie et pouvant représenter jusqu'à 16 % du montant transféré). Mais d'après une étude de la BAD, 70 % des migrants et 90 % des bénéficiaires ne connaissent pas les coûts qui sont appliqués à leurs transferts. Quant aux circuits informels, ils sont plébiscités lorsque l'écart est important entre le marché des changes officiel et le marché libre (des écarts de plus ou moins 10 % se constatent par exemple au Maroc). C'est pourquoi la convertibilité des transferts devrait non seulement être admise – comme c'est le cas dans plusieurs pays – mais même garantie. Ce qui permettrait d'accroître la confiance des déposants.

Par des accords commerciaux, les banques du Nord et du Sud pourraient remédier à cette situation de non bancarisation des transferts en acceptant simplement de connecter leurs réseaux, pour fonctionner sur une base compte à compte. Elles pourraient ainsi abaisser considérablement les coûts de transfert et permettre aux fonds de demeurer en banque. Existant entre quelques établissements (notamment espagnols et marocains, portugais et français), cette solution n'a pas encore été développée, en Méditerranée, à l'échelle qu'elle mérite ; alors qu'elle est utilisée dans d'autres secteurs d'activité : par exemple, Maroc Telecom, SFR et le groupe marocain Saham ont formé le consortium Mobisud.

Seule une telle formule pourrait permettre de mobiliser largement l'épargne des migrants. À partir de là, une partie du réemploi des fonds ainsi collectés, pourrait être envisagée. Notamment à des fins de garantie de convertibilité et de crédits, ainsi que pour des investissements et

des financements d'infrastructures, en liaison avec les actions des bailleurs de fonds publics. Pour que ces derniers sécurisent le dispositif et trouvent des concours qui accroissent leurs capacités d'action. Un véritable espace financier euro-méditerranéen pourrait être ainsi créé.

c. Projections

DANS PLUSIEURS PAYS DES RIVES sud et est de la Méditerranée, le secteur bancaire est un de ceux qui a le plus vite changé et qui s'est le plus développé. Les banques représentent l'une des activités les plus propices aux investissements directs étrangers. Elles ont permis à un pays comme le Maroc de s'engager sur la voie d'une certaine excellence. Aujourd'hui, les premières banques marocaines et turques supportent la comparaison avec les banques occidentales. Pour autant, l'exemple de ces deux pays indique que les marchés bancaires domestiques peuvent se révéler assez rapidement étroits, les logiques de rentabilité ne permettant pas de diminuer l'exclusion bancaire qui reste massive.

La création d'une Banque de la Méditerranée en suspens

DÈS LORS, LES BANQUES ne sont pas à même de représenter un levier de développement dans la région. Le problème doit-il donc être posé dans un cadre euro-méditerranéen ? L'assistance des pays du Nord doit-elle être sollicitée, notamment à travers la création d'une Banque de la Méditerranée, à l'instar du rôle de la Berd vis-à-vis des pays de l'Est de l'Europe ? Depuis plusieurs années, la question est régulièrement posée, sans réponse ; le Conseil Ecofin a même écarté cette possibilité en 2003.

La création d'une telle banque répondrait à plusieurs objectifs : dynamiser l'investissement privé dans les pays partenaires méditerranéens et soutenir le financement des PME, pallier la dispersion des efforts au titre de l'Aide publique européenne, parvenir à une gestion multilatérale en ouvrant le capital de la banque aux pays de l'UE, à ses voisins, ainsi qu'aux bailleurs de fonds et aux investisseurs des pays du Golfe. Il s'agirait enfin de développer des financements innovants et de s'intéresser notamment aux transferts des migrants.

Les attermoissements autour de la création d'une Banque de la Méditerranée s'expliquent par des priorités divergentes entre les différents pays de l'UE, dans un contexte budgétaire serré. Cependant, le rôle d'un

tel établissement n'est pas pleinement assuré. En effet, on ne rencontre pas sur les rives méditerranéennes, comme dans les pays de l'Est de l'Europe, un outil industriel existant et exigeant une mise à niveau. La comparaison avec la Berd s'arrête donc là. De plus, une grande institution multilatérale paraît mal adaptée pour aider des secteurs comme l'agriculture ou encore les petites et moyennes entreprises qui souffrent d'un manque de financements. Pour être efficace, il faudrait que cette institution travaille en liaison avec les banques locales, selon des modalités qui, à ce stade, ne sont guère envisagées. Quant aux financements de projets et d'infrastructures, une telle institution pourrait en rendre le pilotage plus ferme et unifié. Néanmoins, les besoins en jeu, comme le projet de dépollution de la Méditerranée *Horizon 2020*, dépassent très largement les ressources dont elle pourrait disposer.

Il faudrait donc avoir recours à des emprunts publics, lancés par différents États, éventuellement euro-méditerranéens et par rapport auxquels l'institution apporterait la qualité d'une signature AAA. Mais cela reste peu envisagé.

Enfin (piste qui n'est pas même évoquée) il serait essentiel qu'à l'instar de ce qui a été développé au sein de l'Asean+3, il y ait chez des pays partenaires méditerranéens, un animateur des marchés obligataires et d'actions. Afin d'offrir une alternative à l'intermédiation bancaire, aujourd'hui quasiment incontournable, et de satisfaire aux besoins en ressources longues et capitalistiques des entreprises en forte croissance ; pour permettre également aux investisseurs internationaux de se financer en monnaie locale, ce qui paraît déterminant, notamment dans le cadre des programmes de partenariats publics-privés. Parce qu'enfin favoriser l'investissement suppose de fixer et de mobiliser l'épargne davantage qu'aujourd'hui. Or, développer des produits d'épargne spécialisés par finalité et échéance (épargne liquide, épargne immobilière, épargne santé et retraite, etc.) suppose de définir les conditions d'une gestion d'actifs bien plus performante et dynamique que celle actuellement permise. Dans le cadre de l'Asean+trois, une *Asian Bond Market Initiative*, ainsi que des *Asian Bond Funds*, c'est-à-dire un système de fonds actions et obligataires alimentés par les pays membres et investis sur leurs différents marchés, ont été développés. Aujourd'hui, la Corée du Sud ou la Thaïlande présentent ainsi un ratio marchés obligataires publics et privés/PIB parmi les plus élevés au monde.

On pourrait imaginer la création d'un Cac 40 méditerranéen. En octobre 2007, le Subsahara Africa 50 Index a été lancé. Il regroupe les cin-

quante plus fortes capitalisations boursières de onze pays, dont le Nigeria (40 %) et le Kenya (20 %); des Bourses dont la capitalisation a beaucoup augmenté ces dernières années, passant de 14,5 milliards de dollars en 2002 à 100 milliards de dollars en 2007; mais qui demeure encore nettement inférieure à celle de la plupart des Bourses méditerranéennes.

Le problème de la convertibilité des monnaies

TELS SONT LES PRINCIPAUX éléments qui permettent de dessiner les contours d'un espace financier euro-méditerranéen. Cependant, la perspective d'une coopération économique renforcée et d'une plus forte intégration entre les trois rives de la Méditerranée soulève la question de la convertibilité des monnaies. Pour simplifier, la question peut être posée à partir du *Triangle d'incompatibilité* de Robert Mundell, qui veut qu'un État ne puisse à la fois : 1) accorder une libre circulation des capitaux ; 2) administrer le cours de change de sa devise ; 3) maîtriser l'inflation.

La zone euro s'efforce de maîtriser l'inflation et accorde une totale liberté de circulation aux capitaux. En contrepartie, le cours de l'euro est peu administré. Les pays néo-mercantilistes comme la Chine (ils exportent le plus possible et importent le moins possible) pilotent leur cours de change et s'efforcent de maîtriser l'inflation. Ils contrôlent en revanche l'entrée de capitaux. Dans le cadre de l'Alena, le Canada et le Mexique mènent une politique d'*inflation targeting* plutôt que de contrôler leur monnaie par rapport au dollar. A contrario l'Argentine a accordé la libre circulation des capitaux tout en maintenant un régime de change fixe de sa monnaie par rapport au dollar. L'inflation fit exploser l'économie argentine.

Or, dans la région méditerranéenne, un certain nombre de pays ne sont pas totalement à l'abri d'un tel scénario. Tandis que la Turquie, Israël et la Mauritanie ont un régime de changes flottants, la Jordanie, le Liban et la Syrie ont un régime de change fixe par rapport au dollar. Pour ces trois pays, le risque inflationniste pourrait être élevé si, à l'instar de la Jordanie, ils facilitent l'entrée d'IDE.

La situation est comparable pour des pays ayant adopté un régime de change *flottant géré*, comme l'Égypte par rapport au dollar, la Tunisie par rapport à l'euro ou le Maroc par rapport à un panier de monnaies dont l'euro est la référence principale; des pays qui maintiennent des dispositifs de contrôle des changes assez stricts, dont l'efficacité pour lutter contre la fuite des capitaux est posée.

En regard, le cas des pays à mono-ressource d'exportation comme la Libye et surtout l'Algérie se pose également. Cette dernière, en effet, pourrait être tentée par une politique mercantiliste à la chinoise mais, entièrement fondée sur les hydrocarbures. Profitant du surenchérissement des cours, elle limiterait la hausse de ses importations en ne redistribuant, au niveau national, que peu de profits engrangés. D'ores et déjà, les réserves en devises de l'Algérie sont pratiquement équivalentes à son PIB (78 % fin 2007 ; pour 45 % en Chine). Limitant l'attrait pour les capitaux extérieurs, l'inflation pourrait ainsi être contenue et le système de change *flottant géré* par rapport au dollar, pourrait être maintenu.

Une telle stratégie engendrerait une politique de développement fortement administrée et totalement tournée vers l'exportation. Pour l'Algérie, cela ne pourrait consister qu'à tenter de se développer dans les dérivés industriels des hydrocarbures.

Outre les incertitudes planant sur une telle démarche (dont les résultats ne peuvent être attendus qu'à moyen terme), les risques, à propos d'une perspective d'intégration euro-méditerranéenne, seraient importants : risque d'échec, laissant durablement en retrait un acteur essentiel de la scène méditerranéenne ; risques de troubles liés au pilotage social d'une politique frustrante pour les populations, surtout par comparaison avec les pays voisins ; risque de fermeture d'un marché important, notamment pour ses voisins, alors que le manque d'intégration commerciale Sud-Sud pèse lourdement sur les rives de la Méditerranée.

Il faut donc retenir à dix ans des perspectives possibles d'effondrement financier ou de développement manqué, liés aux politiques monétaires actuelles. Au-delà, la question d'une monnaie unique pour plusieurs pays de la région se posera sans doute. Elle verra peut-être le jour avant, dans le cadre de l'Asean ou du projet d'union monétaire des six pays du Conseil de coopération du Golfe (projet à l'horizon 2010). Quoique ponctuellement mais régulièrement évoqué, le sujet semble aujourd'hui bien spéculatif. Il n'en pose pas moins la question du coût des monnaies nationales pour des pays dont le développement paraît bien passer par l'intégration avec une zone économique dominante⁽¹⁾.

(1) Voir B. Steil «The end of national currency» *Foreign Affairs*, may-june 2007, vol. 86 n°3, pp. 83-96. Sur la perspective intermédiaire de Caisses d'émission, voir N. Jedlane *Des caisses d'émission au Maghreb ?* LEO Université d'Orléans, mai 2005.

CONCLUSION

Trois scénarios possibles

LE 13 JUILLET 2008, l'Union pour la Méditerranée a été lancée à Paris. À défaut d'une véritable adhésion populaire, cette initiative a constitué, aux yeux de ceux que l'avenir méditerranéen préoccupe, le signal d'une volonté de partir d'un nouveau pied. Pour l'essentiel, l'Union pour la Méditerranée prolonge le Processus de Barcelone. Sont repris quelques grands projets déjà en partie engagés, comme la dépollution de la Méditerranée, dans le cadre d'une coopération renforcée et sur la base d'une adhésion positive des différents États. Des États mis sur un pied d'égalité, même si une construction à «*géométrie variable*» permet de ne pas rassembler tous ceux qui sont concernés sur toutes les opérations.

Cette approche ne cherche pas à provoquer des bouleversements radicaux mais à faire avancer plusieurs projets d'envergure créant des solidarités qui inciteront les pays riverains à envisager leur destin commun. Et l'on ne peut que se féliciter d'une telle volonté pratique d'engager les grands chantiers urgents concernant les politiques de l'eau et de l'énergie. Des chantiers prometteurs qui, à ce stade et pour un temps, relèvent encore de l'intention et ne font l'objet que de projections... Des grands travaux seront peut-être engagés et un soutien plus marqué sera apporté aux entreprises ; de nouveaux partenariats noués ; des coopérations instituées ; des cénacles et des centres d'étude créés...

Tout ira donc bien. Car, sauf en cas de choc exogène comme une crise alimentaire grave, la situation des pays méditerranéens partenaires continuera probablement à faire l'objet d'évaluations plutôt rassurantes. Quelques bonnes récoltes en 2008 et 2009 feront peut-être oublier la crise alimentaire. Des investissements directs étrangers (IDE) s'orienteront toujours vers la région et ce, malgré l'impact négatif de la crise financière sur leurs montants. Quelques gros contrats de délocalisation convaincront que les choses sont bien engagées. Des opérations de délocalisation spectaculaires, comme Airbus en Tunisie, confirmeront que l'on est sur la bonne voie. À Paris, on commencera à parler avec quelque inquiétude de la qualité et de l'agressivité des sociétés high-tech marocaines, tunisiennes, égyptiennes ou jordaniennes. Force colloques seront organisés pour faire savoir que la Méditerranée bouge. Les Bourses locales caracolent plus rapidement peut-être que leurs consœurs occidentales après la tourmente de l'automne 2008. Les indices de Casablanca, du Caire ou d'Amman apparaîtront plus fréquemment sur les notices de produits de placement proposées aux épargnants européens. Et tout cela pourra durer quelques années. Une période qui, rétrospectivement, apparaîtra surtout comme celle de la cécité face aux risques.

Les risques

EN MATIÈRE D'AVENIR, rien n'est vraiment souriant pour les pays de la région. À part la Turquie, dont le cas est singulier et quelques «oasis», comme la Libye ou Israël, qui ne sont pas à l'abri de soubresauts politiques ou sociaux mais paraissent à l'abri du besoin du fait de la faiblesse de leurs populations par rapport aux ressources, tous les autres pays accumulent des risques inquiétants.

Excentrés par rapport aux grands marchés mondiaux, les pays méditerranéens n'ont pas su se constituer en grand marché *intérieur* et ils ne peuvent le faire rapidement, tant leurs infrastructures régionales sont inadaptées. N'atteignant pas l'autosuffisance alimentaire, ils ne peuvent pourtant guère escompter un accroissement significatif de leurs rendements agricoles. Certains ont d'ailleurs à nouveau récemment connu des émeutes, du fait du surenchérissement du prix mondial des céréales.

Car ces populations s'accroissent toujours rapidement. À cet égard, il est imprudent de considérer comme un facteur d'équilibre déjà actif la transition démographique en cours. Parce qu'ils sont les plus touchés par le chômage de masse au plan mondial – surtout les jeunes – et qu'ils présentent les taux d'activité les plus bas au monde, ces pays vont devoir gérer pendant encore au moins dix ans des arrivées massives sur leur marché du travail. Avec une hausse attendue de 38 % de la population d'ici à 2030, ce sont au moins 22 millions d'emplois qui doivent être créés sur les rives sud et est de la Méditerranée. Soit une augmentation de 60 % en dix ans de la main-d'œuvre employée : cela ne s'est même pas vu en Asie !

Ayant peu développé de spécialisations industrielles compétitives au niveau international, les pays du Sud de la Méditerranée achètent de plus en plus à une Chine qui pourrait ruiner leurs efforts en ce domaine. Ils s'insèrent par ailleurs avec retard dans une économie mondiale très concurrentielle dans les services et les nouvelles technologies où les marges sont sérieusement rognées sur les segments les plus accessibles.

Dans un tel contexte, il ne sera plus possible d'utiliser l'émigration comme une soupape. Tandis que l'UE sera fermée, les pays méditerranéens devront eux-mêmes faire face sur leur propre territoire à de fortes vagues migratoires venues d'Afrique ou d'Asie.

Pour couronner le tout, un surenchérissement durable des prix énergétiques risque fort d'annuler les gains de croissance des pays ne disposant pas de ressources conséquentes en la matière.

50 • Rapport dépenses militaires-PIB – 2005/2006

Mauritanie	5,5 %	Israël	7,3 %	Brésil	2,6 %
Maroc*	5,0 %	Jordanie	8,6 %	Thaïlande	1,8 %
Algérie	3,3 %	Liban	3,1 %	Corée du Sud	2,7 %
Tunisie	1,4 %	Syrie	5,9 %	Malaisie	2,0 %
Libye	3,9 %	Turquie	5,3 %	Nigéria	1,5 %
Égypte	3,4 %	Argentine	1,3 %	Afrique du Sud	1,7 %

CIA WORLD FACTBOOK * Estimation 2003

Par comparaison, parmi les pays occidentaux, 4 % du PIB américain sont affectés à la Défense et 2 % du PIB français.

En regard de tout ceci, le réchauffement climatique et les autres aléas environnementaux paraissent moins préoccupants. Avant que leur caractère de catastrophe annoncée ne se manifeste, leurs effets seront assez lents et peu perceptibles au quotidien. Et l'on pourrait être confronté au syndrome des *références glissantes*, où toute perception nouvelle s'ajustant à celle qui la précède, on n'a jamais l'impression de franchir un seuil irréversible... Jusqu'à ce qu'il soit trop tard.

D'autres effets de brouillage ne manqueront pas de masquer la réalité d'une situation qui, actuellement, se caractérise par deux éléments principaux :

- les taux de croissance enregistrés jusqu'ici dans les pays méditerranéens ne sont pas suffisants pour financer l'accroissement actuel de population. Dès lors, tout renchérissement des importations aboutissant notamment à une dégradation des balances commerciales énergétique et agricole pourrait se traduire par un retour de l'endettement public et déboucher sur une crise financière et une paupérisation de masse ;
- beaucoup de pays du pourtour méditerranéen sont faibles sur la scène internationale. D'abord parce qu'ils sont isolés, chacun jouant cavalier seul, et qu'il semble facile de les dresser l'un contre l'autre. À l'image du flanc balkanique de l'Europe à la fin du XIX^e siècle, la Méditerranée a parfois des airs de poudrière. Ce qui menace le plus sérieusement la région n'est pas une alliance de tous les musulmans contre l'Occident mais une manipulation des ambitions nationalistes par les grandes puissances mondiales. D'autant que les niveaux de dépenses militaires de tous les États de la région, Tunisie exceptée, sont parmi les plus élevés au monde.

Ces différents éléments ne définissent pas un scénario. Mais ils représentent autant de risques qui pourraient – voire qui devraient – se concrétiser. Car, en l'état actuel des choses, on identifie mal les facteurs susceptibles d'en écarter ou d'en amoindrir la réalisation. C'est précisément dans ce but que des scénarios peuvent être imaginés :

- un scénario *néo-colonialiste* : parce qu'ils veulent se protéger et sont dans impossibilité de répondre aux défis posés, plusieurs États de la région entrent dans une relation de dépendance forte vis-à-vis de l'UE ou d'autres puissances ;
- un scénario de *conflits méditerranéens* : les difficultés exacerbent les conflits d'intérêts entre États, jusqu'à la rupture ;
- un scénario *d'opportunités nouvelles* : un choc exogène modifie la donne actuelle.

Trois scénarios qui s'enracinent dans la situation présente mais qui, soulignons-le, ne préjugent pas de la possibilité que d'autres orientations, portées par la volonté des acteurs concernés, se dessinent.

Un scénario *néo-colonialiste*

CE SCÉNARIO VERRAIT LA RÉGION passer sous différents protectorats possibles : le protectorat de quelques pays de l'UE sur le Maghreb, celui des pays du Golfe sur l'Égypte et la Jordanie, celui de l'Iran sur le Liban et la Syrie. Ou encore un protectorat américain sur une partie ou l'ensemble de la région. Ce scénario n'est pas irréaliste dans la mesure où il reposerait sur beaucoup d'éléments déjà en place : prise de contrôle des intérêts nationaux par le jeu des investissements directs étrangers ; reprise des services publics par de grands opérateurs internationaux à travers des partenariats public-privé laissant aux États de la région peu de capacité de négociation ; accords de libre-échange se traduisant comme au XIX^e siècle par une vassalisation commerciale ; multiplication de zones franches où les étrangers bénéficient d'un statut dérogatoire évoquant les comptoirs coloniaux d'antan, traités d'assistance militaire ou de sécurité commune autorisant l'installation de bases étrangères... Tous ces éléments existent déjà et, sous l'impact de crises alimentaires, énergétiques ou financières sérieuses, on peut imaginer qu'ils débouchent sur une prise de contrôle de plusieurs États. Un tel processus se déroulerait sans doute sur plusieurs décennies, tous les pays ne se laissant pas conquérir au même rythme.

Ce scénario reste peu plausible parce qu'il lui manque l'ingrédient essentiel : la volonté, les moyens et l'intérêt des grandes puissances à s'immiscer dans la gestion des pays concernés. Il faut donc envisager des prises de contrôle limitées à certains pays. Et surtout retenir que l'indépendance des États est avant tout compromise par les modes de développement économiques actuels, largement fondés sur l'appel aux

compétences et capitaux étrangers. Mais cette perte d'indépendance peut aviver les revendications nationalistes ou, parce qu'elle n'est pas uniforme et que les influences en jeu peuvent être diverses, pousser les pays concernés à jouer leurs protecteurs les uns contre les autres pour qu'ils se neutralisent. On constate déjà cette tendance à mettre en rivalité l'UE et les États-Unis. Ce qui conduit au deuxième scénario.

Un scénario de conflits méditerranéens

C'EST LE SCÉNARIO LE PLUS PLAUSIBLE. Mais c'est aussi le plus difficile à préciser, tant il est ouvert. Il se fonde sur la fragmentation du Bassin méditerranéen en blocs distincts, certains relativement intégrés – Balkans + Grèce + mer Noire + Turquie – et d'autres non : Maghreb, Proche-Orient. Alors que la Méditerranée ne désigne pas une zone homogène, cette situation pourrait s'accroître. Et l'on verrait chaque pays concurrencer âprement les autres pour attirer les programmes d'infrastructures, capter les IDE, capitaliser sur le trafic maritime, en tirant partie de l'intérêt des pays asiatiques d'installer dans le Bassin des plateformes d'assemblage et de commercialisation à destination de l'UE. Pareille issue n'est cependant pas évidente dans la mesure où l'intégration des rives sud et est est faible. Paradoxalement, le scénario des conflits pourrait devenir plus plausible au fur et à mesure que s'intensifieront les efforts d'ouverture et d'intégration. Aujourd'hui, pour qu'une entreprise puisse couvrir le Maghreb, il lui faut être présente à la fois au Maroc, en Algérie et en Tunisie. Mais demain, si tout pouvait être géré depuis Tunis, quelles seraient les réactions du Maroc et de l'Algérie ? Si de tels conflits d'intérêts se produisent dans un contexte de crises diverses (alimentaires, financières...) et de litiges territoriaux portant sur les ressources naturelles (c'est le cas actuellement des gisements d'uranium entre l'Algérie et la Libye), des tensions pourraient s'exacerber, sur fond de menées terroristes. Les foyers de tensions potentiellement conflictuelles existent déjà entre le Maroc et l'Algérie, entre l'Algérie et la Libye, entre l'Égypte et le Soudan ; de nouvelles guerres pourraient survenir au Liban, au Moyen-Orient (entre sunnites/chiites et impliquant l'Iran) ; des renversements d'alliances se produisent, notamment de la part d'une Turquie ulcérée par le traitement de sa candidature européenne et le règlement de la question kurde... Tout est envisageable. Reste le constat que la région ne forme pas un tout et manque de direction pour que son avenir puisse être envisagé plus sereinement. Il faudrait une opportunité nouvelle.

Un scénario d'opportunité nouvelle

SI L'IDÉE MÉDITERRANÉENNE A UN SENS, c'est celui de rassembler les différents pays riverains dans une union de voisinage, une union d'intérêts, autour d'une opportunité géographique essentielle : la centralité de la région, comme carrefour principal pour tous les pays du monde impliqués dans des échanges avec l'UE, l'Ouest de l'Asie et l'Afrique. L'UE pourrait naturellement prendre l'initiative d'une telle union. Y est-elle prête ? La France vient de lancer l'idée. Mais, tel qu'il est dessiné, le projet d'Union pour la Méditerranée est loin de répondre à l'enjeu. Renvoyant pour l'essentiel aux complexes tubulaires du Partenariat euro-méditerranéen, il témoigne peut-être surtout, aux yeux des partenaires méditerranéens, de l'inachèvement et de l'incommodité de l'édifice institutionnel européen.

Dès lors, peut-être l'idée aurait plus de portée si elle venait des pays méditerranéens eux-mêmes. Et il n'est pas impossible d'imaginer que plusieurs pays comme la Turquie, Israël, la Tunisie et le Maroc s'entendent à reconnaître qu'il est de leur intérêt commun de relever l'enjeu méditerranéen. Comment ? Selon quelles modalités ? Cela relèverait d'une stratégie et non plus de la prospective.

Cependant, l'opportunité la plus susceptible de jouer sur le destin de la région serait la perspective d'une intégration des pays méditerranéens à l'UE. Une perspective à vingt ou trente ans servant, à la différence du Partenariat euro-méditerranéen, de direction et d'aiguillon. Offrant aux pays partenaires, selon la formule de Romano Prodi, « *tout sauf les institutions* », le Partenariat ne permet en fait qu'une marche vers un libre-échange surtout favorable aux pays du Nord et compensée par des aides. En regard, une ouverture institutionnelle serait sans doute de bien plus grande portée, compte tenu de la situation actuelle de la plupart des pays méditerranéens. Aller vers cette intégration ou la refuser suppose néanmoins que l'UE ait une vision claire de son sens et de son avenir. Une prospective méditerranéenne a au moins le mérite de le lui rappeler.

POSTFACE

Méditerranée 2030, prélude pour un projet

Par Abderrahmane Hadj Nacer,
ancien gouverneur de la Banque centrale d'Algérie,
co-président du Comité de parrainage politique d'Ipemed

MÉDITERRANÉE 2030 de Guillaume Alméras et Cécile Jolly fait le point des travaux réalisés par les différentes institutions nationales et internationales sur la Méditerranée. Il les met en perspective, les ordonne de manière à constituer un tout cohérent. Il a le mérite de présenter un ouvrage de synthèse, bien écrit et solidement documenté et de couvrir tous les domaines de la réflexion, en les prenant chacun au sérieux.

L'économie n'est pas seulement abordée sous le prisme des grands agrégats macro-économiques mais aussi dans ses dimensions sectorielles et ses aspects de réseaux (logistiques). Le secteur financier ne se limite pas à l'analyse des investissements directs étrangers mais prend également en compte celle des systèmes bancaires qui sont le nœud des économies émergentes. La problématique du capital humain est appréhendée sous toutes ses facettes : la démographie et les migrations bien sûr, mais aussi les inégalités et la pauvreté, la nature et le nombre des emplois, l'éducation enfin et son orientation plus favorable à l'acquisition du progrès technique. Un tel ouvrage ne pouvait éviter de faire un sort à la contrainte globale qu'exercent les désordres environnementaux dans une région qui y est particulièrement vulnérable. Il va plus loin en incarnant ces désordres, à travers les secteurs qui influent sur le climat et dépendent de lui, l'agriculture, l'énergie et le tourisme. On aurait pu craindre qu'un document à forte dominante économique néglige des questions plus politiques et culturelles. Or ni la centralité de la géopolitique dans ce carrefour d'influence, de conflits et de prédatations qu'est la Méditerranée, ni les questions culturelles ne sont oubliées.

L'analyse des risques est minutieusement instruite. On envisage ainsi les effets en chaîne des risques perçus et leurs répercussions sur la croissance, le bien-être des populations et, in fine, le devenir régional. Ces risques sont de surcroît le plus souvent caractérisés et quantifiés sous le couvert des grandes institutions internationales.

Il faut enfin souligner la richesse et la diversité des compétences mobilisées qui en fait une somme de connaissances. L'ouvrage est d'emblée pluridisciplinaire, il emprunte à la démographie et à la sociologie, aux sciences politiques et économiques, à la géographie et à l'histoire.

Le rapport de Guillaume Alméras et Cécile Jolly présente donc toutes ces qualités. Il ne fait pourtant pas exception aux autres ouvrages scientifiques menés isolément, de quelque nature qu'ils soient, et se heurte aux mêmes écueils. Il a été en effet montré que, même dans des travaux de recherche relevant des sciences exactes – où le chercheur était censé être

neutre – le point de vue de ce dernier avait finalement toujours un impact sur les observations qu’il menait. Nous avons là un exemple typique.

D’autre part, bien que tous les grands domaines de la réflexion aient été couverts, l’étude reste incomplète sur de nombreux sujets pourtant indispensables à tout diagnostic sur les pays de la région méditerranéenne et, en général, à tout travail de prospective. Il en est ainsi du rôle de la corruption ou des processus historiques d’indépendance des pays du Sud et de l’Est de la Méditerranée. Rappeler que les indépendances se sont souvent résumées en une délégation de pouvoirs, organisée à la va-vite au profit d’élites «serviles» dans le but d’éviter l’arrivée au pouvoir d’élites plus autonomes, suffit bien souvent à expliquer le décalage entre la réalité socio-économique de ces pays et ce qu’elle pourrait – devrait – être pour des pays voisins du premier marché économique mondial. La prise en compte du maintien ou du dépassement de ce mode de gouvernance conditionne, bien plus que tout facteur exogène, le choix entre différents scénarios de prospective.

Ce rapport dresse donc un constat souvent juste et en soi implacable. Mais il constate délibérément que le verre est à moitié vide plutôt qu’à moitié plein. Par ailleurs, lorsqu’il s’essaie à des scénarios d’évolution – toujours non chiffrés –, il n’envisage jamais de remplir ce verre mais constate mutatis mutandis que cela ne peut aller qu’en empirant.

Un autre scénario aurait pu apparaître si l’on était revenu sur le processus plus récent du Processus de Barcelone et de l’Union pour la Méditerranée; en d’autres termes s’il s’était agi réellement de penser les effets d’une dynamique régionale. Pour cela il aurait fallu cesser de penser chacun des pays de la région dans ses limites mais envisager les capacités de levier pour toute la région. Ainsi lorsqu’on parle de la Turquie et du fait qu’avec Israël, il s’agisse du seul pays émergent, on omet d’en expliquer la cause. Alors qu’il est possible d’en déceler trois facteurs qui incitent à adopter une vision prospective et volontariste concernant la région.

Le premier, précisément, est la contrainte positive de plus en plus dure exercée par l’Union européenne dans le but inavoué de retarder l’adhésion de la Turquie. En réalité, cette contrainte a pour effet d’accroître les dynamiques positives de la Turquie en matière de gouvernance démocratique, ce qui libère toutes les initiatives – surtout dans le domaine économique –, empêche les tentatives de coups d’État et permet à la Turquie de sophistiquer sa matrice inter-industrielle à un degré que n’atteindront pas les pays comme la Grèce, le Portugal ou la Roumanie pour n’avoir pas été soumis aux mêmes contraintes.

Le deuxième facteur qui a permis de développer les énergies est le rejet par la population turque de l'illusion laïciste de Mustafa Kemal Atatürk, simple cosmétique occidentale sur une société qui ne l'était pas. Ce point est symptomatique d'une lecture limitée, assez prégnante dans les opinions publiques et qui alimente les peurs, des mutations sociales en cours dans le Sud de la Méditerranée. La plus importante de ces transformations est l'accès massif à l'éducation et, en particulier, celui des femmes. Ce phénomène, associé à l'islamisme, révèle finalement l'existence d'un processus de sécularisation douloureux dans les pays musulmans. Ces pays vivent donc un processus qu'il faut accompagner plutôt que récuser.

Enfin, troisième facteur: la conscience des élites turques de la spécificité de l'histoire, de l'anthropologie et de la sociologie turque a permis à la Turquie de prendre conscience d'elle-même et de ses atouts géostratégiques en tant que prolongements naturels vers deux régions: les Balkans d'une part, le plateau turc vers l'ex-URSS d'autre part. À l'inverse, la délégation de gestion faite au Maghreb par l'entremise d'élites soumises manquant d'autonomie d'analyse et d'action face aux intérêts étrangers a eu évidemment l'effet inverse. Car cette gestion de type néocolonial – quand bien même cette terminologie n'est pas politiquement correcte – a permis d'entretenir l'illusion qu'en entretenant des conflits potentiels régionaux, on pouvait s'assurer de la bonne gestion de ce limes⁽¹⁾ susceptible de troubles et de la mainmise sur une énergie à faible coût et à faible distance.

À partir de tels constats, un scénario d'évolution aurait consisté à envisager le même type de contraintes pour l'Union européenne vis-à-vis du Maghreb, c'est-à-dire un scénario privilégiant l'avènement d'une forme de démocratie réelle avec l'émergence d'élites patriotiques plutôt que nationalistes. Des élites n'assurant plus leur propre reproduction grâce à la division interne de la société entre makhzen et siba, entre républicains et islamistes, mais libérant les initiatives locales et créant ainsi, contrairement à ce qui était imaginé dans les années cinquante, des îlots de stabilité, tant pour les pays en question que pour leur environnement immédiat, l'Afrique occidentale et bien entendu l'Europe.

Un autre scénario porteur d'avenir aurait donc pu se dessiner si l'Union pour la Méditerranée avait été envisagée comme un changement de géographie, comme une évolution des frontières de l'Europe, à l'image de ce qui se passa pour les anciens empires méditerranéens, qu'ils fussent ottoman, omeyyade ou romain. On aurait pu alors construire un

(1) NDLR: territoire protégé des barbares par des fortifications romaines.

scénario classique d'aménagement du territoire offrant aux populations méditerranéennes des solutions plus durables.

Il fallait pour cela que le processus de Barcelone et de l'Union pour la Méditerranée ne fût pas pensé suivant les schémas ambigus et contradictoires appliqués à la question turque, au conflit au Proche-Orient ou à l'externalisation des centres de rétention sécuritaires pour contrer les migrations internationales et le terrorisme. À titre d'exemple, concernant l'équilibre des comptes sociaux de la nation, on pourrait envisager de dépasser le modèle de nation hérité du XIX^e siècle : au lieu de favoriser le transfert des facteurs de production comme l'énergie, les matières premières, la main-d'œuvre non qualifiée, voire qualifiée, on pourrait favoriser le transfert des activités. Ce serait beaucoup plus rentable à l'échelle de la région et offrirait en même temps aux populations le pouvoir d'achat et l'espoir. Aux pays du Sud d'en accepter, en contrepartie, la mutualisation en matière de sécurité sociale ou de retraite.

LA CRISE MONTRE QUE LE CAPITALISME et les fondamentaux de la politique industrielle tels qu'ils ont été conçus jusqu'à maintenant nécessitent des changements drastiques pour faire face, non seulement aux effets de court terme, mais surtout au défi climatique et aux autres déséquilibres – clairement relevés dans l'ouvrage – liés à l'alimentation, à la gestion de l'eau ou de l'énergie. Cela signifie pour l'Europe que sa nouvelle politique industrielle devrait être fondée davantage sur une optique régionale que dans le cadre des États-nations, comme cela semble le cas aujourd'hui. En effet, la centralité géographique de la Méditerranée en tant que nouvelle base logistique mondiale, bien expliquée dans le rapport, souligne le défi de cette ouverture au monde, qui se présente tant à l'Europe qu'aux pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, et leur intérêt commun à le relever sur une base régionale. Si l'on regarde ailleurs sur le globe, la crise ne fait que souligner la vision très régionale de l'Asie puisque des mesures volontaristes ont été prises de façon concomitante par le Japon comme par la Chine en direction non seulement de leur économie propre mais aussi de leur environnement régional proche. Cette dimension de géographie nouvelle est actuellement absente des perspectives européennes, mais la prospective peut contribuer à son émergence. Ne consiste-t-elle pas en effet à imaginer non seulement un futur mais aussi des scénarios qui ne doivent pas s'interdire une vision volontariste ?

En résumé, si le rapport fait la part belle à l'analyse des risques, les opportunités naissantes ou à créer, par le biais de politiques plus volonta-

ristes, apparaissent beaucoup moins nettement. Sans doute se laissent-elles plus malaisément saisir, mais ce sont pourtant elles qui sont porteuses d'avenir et d'espoir. De plus, sans prospective et sans scénarios volontaristes mais réalistes, il n'est pas possible d'éclairer les décideurs. Or aucun d'entre eux ne peut arbitrer sans anticipations. Que leur propose-t-on aujourd'hui : l'idée centrale serait-elle qu'il ne faut rien changer des liens entre les deux rives pour protéger l'Europe, «il ne faut rien changer pour que rien ne bouge»? Mais, le texte lui-même l'énonce, cet ouvrage est un premier essai de prospective largement perfectible. En définitive, tout le travail reste à mener en Méditerranée tant il est vrai qu'il ne peut y avoir de prospective régionale que partagée entre des acteurs et pays qui confrontent leurs visions et élaborent des scénarios communs.

L'ouvrage de Guillaume Alméras et de Cécile Jolly est le prélude à ce projet : un vaste processus associant les différents centres institutionnels et privés de la Méditerranée spécialisés dans la prospective en vue d'élaborer ensemble une vision commune de la Méditerranée en 2030. Un processus qui déboucherait sur une restitution, lors du deuxième sommet des chefs d'États et de gouvernements de l'Union pour la Méditerranée en juillet 2010, pour les aider à mieux définir ensemble des stratégies communes pour le bassin. Souhaitons qu'il soit couronné de succès!

POINT DE VUE

L'Union pour la Méditerranée: un regard du Sud⁽¹⁾

Par Larabi Jaïdi,
Université Mohammed v, Rabat

(1). Cette étude est une contribution à la réflexion commune, dans un esprit ouvert, sur la dynamique en cours en Méditerranée. Le ton sera donc celui du parler franc (qu'il s'agisse de la responsabilité de l'Union ou des pays méditerranéens pour faire progresser le partenariat), et du concret afin de faire en sorte que la réflexion nourrisse aussi l'action à entreprendre.

Dans sa dynamique d'ouverture sur son Est et son Sud, l'Europe est devenue une zone où se heurtent les mouvements d'intégration économique internationale, les principes du libre-échange, d'interdépendance et les inquiétudes du voisinage. Face à ces défis, l'Europe oscille entre la nécessité de donner plus de profondeur à sa dimension politique et le devoir de solidarité avec son nouveau voisinage. Ici surgissent des interrogations essentielles : le statut territorial de l'Europe, les doutes sur sa capacité à se maintenir dans la compétition technico-économique, le handicap de son vieillissement, la flexibilité de son système d'État providence, l'efficacité de ses institutions.

Parallèlement à sa dynamique d'ouverture, la question la plus importante pour l'Europe, tant économique que politique, concerne ses relations avec les pays du pourtour méditerranéen. Les moyens prévus par l'Union sont insuffisants pour répondre aux besoins d'une politique méditerranéenne qui vise à réduire les disparités économiques et sociales. Les accords de libre-échange risquent en effet d'aboutir à ce que les pays du Maghreb soient *de facto* intégrés commercialement à l'Union, mais en ne bénéficiant ni des droits politiques correspondants ni des transferts financiers liés aux fonds structurels. La nouvelle étape de la construction européenne n'est donc pas sans susciter des interrogations. Pour les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, l'objectif est de bénéficier des opportunités de développement qu'ouvre l'Europe élargie. Ceci passe par la réussite de leurs efforts pour conforter leur propre compétitivité et assurer leur développement.

Il est clair que l'environnement politique régional, qu'il s'agisse du conflit israélo-palestinien ou des relations délicates qu'entretiennent les pays du Maghreb, affecte indéniablement le partenariat euro-méditerranéen. Pourtant, cet environnement justifie, dans le même temps, la poursuite et le renforcement du partenariat. De même, cet environnement politique obère la pleine réalisation du volet économique et commercial. Pourtant, là encore par-delà les difficultés politiques, il demeure indispensable d'œuvrer à court terme à la consolidation du partenariat dans ce domaine et ce, afin de contribuer ensemble à l'émergence économique, nécessaire à brève échéance, de la rive sud du Bassin méditerranéen. L'émergence ne saurait demeurer un concept lointain, ignoré aux portes Sud de l'Union.

Car nous avons, ensemble, un rendez-vous à ne pas manquer. Si les pays méditerranéens ont engagé un effort de modernisation de leur société, ils doivent passer le cap, opportunité et défi à la fois, des vingt prochaines années. Aubaine démographique (cette phase est *a priori* favorable – la croissance de la population potentiellement active est forte, le poids des générations les plus jeunes diminue et celui des générations âgées ne se fait pas

encore trop sentir – et caractéristique d'une situation de pré-émergence), ou risque d'instabilité sociale (il conviendra de créer un nombre d'emplois suffisants pour absorber cette main-d'œuvre, mais aussi pour répondre à l'accroissement attendu du taux d'activité des femmes, et réduire les taux de chômage déjà élevés), la période actuelle est tout simplement déterminante.

De nombreux efforts, européens comme méditerranéens, sont nécessaires pour s'approcher de cet objectif de prospérité partagée en Méditerranée, définis à Barcelone. En effet, beaucoup de pays méditerranéens connaissent une croissance faible, heurtée et attirent peu les investissements étrangers. La fracture méditerranéenne perdure et le risque de décrochage reste inquiétant. Cette fracture est le reflet d'un manque de compétitivité du Bassin sud. Tel est le défi du partenariat euro-méditerranéen : équilibrer la phase enclenchée à l'Est dans le cadre du processus d'élargissement de l'Union par une dynamique propre aux pays méditerranéens qui permette d'engager une séquence vertueuse. L'ouverture commerciale appelle des réformes institutionnelles d'accompagnement pour renforcer le dynamisme du tissu productif local et, *de facto*, la compétitivité ; ces évolutions, commerciale et institutionnelle, renforcent l'attractivité de la zone pour les investissements. Cet ensemble de facteurs concourt à la compétitivité de l'économie et *in fine* à la croissance.

L'Europe est-elle un modèle pour le Sud ?

Du côté du Sud, on se pose une question fondamentale : où en est l'Europe ? Quels sont les facteurs clés de son évolution ? En brassant à grands traits un tableau du paysage mouvant de l'Europe de l'après-rideau de fer on s'aperçoit à quel point l'Europe, handicapée par son vieillissement et prise dans les turbulences mondiales, ne domine plus le monde et apparaît comme un continent parmi d'autres. L'Europe peut-elle demeurer cet objet politique non identifié dont parlait le président Delors ? Ou au contraire est-elle en train d'acquérir la consistance qui fera d'elle un nouveau et original modèle politique pour ses voisins du Sud ? L'Europe est un modèle mais quel modèle ?

Un modèle de résolution de conflits historiques et de gestion de la diversité

La réconciliation franco-allemande reste le fait politique le plus significatif, et le sens de l'expérience européenne réside d'abord dans le modèle de réconciliation qu'elle constitue. Que deux ennemis héréditaires aient dépassé leur antagonisme apparaît comme une leçon historique. Cette réconciliation avait été rendue possible non par l'oubli du passé mais par une mémoire maîtrisée. C'est ce mélange de vision historique et de progrès méthodiques sur des

questions aussi prosaïques que la production agricole ou le marché du charbon et de l'acier qui a fait l'originalité de la méthode européenne. Algériens et Marocains, Palestiniens et Israéliens, tous les frères ennemis sont invités à s'inspirer de ce modèle franco-allemand. Ceci étant, le couple franco-allemand, c'était le modèle d'hier. Et l'Europe de demain ? Elle est à la recherche d'un nouvel ordre alors que s'est ouverte une ère faite d'incertitudes. Une recherche qui s'accompagnera d'ajustements longs et difficiles. Parce que le défi consiste à trouver une réponse adéquate, non pas aux conséquences d'un conflit armé mais à celles d'un processus d'élargissement pacifique.

L'Union européenne n'est pas seulement un espace organisé d'échanges : c'est un chantier politique. Bref, cet équilibre entre unité et diversité représente un défi permanent pour l'UE. Jusqu'à présent, la construction européenne a bien géré la diversité des États qui la composent. Cette problématique connaît aujourd'hui une transformation radicale.

La recherche d'un nouvel ordre, c'est aussi la recherche d'un nouvel équilibre dynamique entre unité et diversité. Plus de cinquante ans après le lancement du projet européen, cet objectif est toujours au cœur de l'unification européenne. Cependant, ce défi permanent revêt aujourd'hui une acuité particulière, sous l'effet combiné de deux facteurs :

- les progrès mêmes de l'unification, qui contribuent au remodelage de tous les équilibres institutionnels (structure des États, rapport entre États et régions) ;
- le développement, au sein même des États, d'aspirations à la reconnaissance des identités particulières.

Le succès ou l'échec de l'UE dépendra en partie de ces enjeux. La question est donc de savoir si l'Union parviendra à préserver et approfondir cet équilibre dynamique entre unité et diversité. D'un côté, en effet, l'Union doit s'affirmer comme un ensemble cohérent, prêt à assumer des responsabilités internationales croissantes. De l'autre, parce qu'elle est un système démocratique, l'UE doit accepter et laisser s'épanouir toutes les diversités.

La réussite de la dynamique européenne n'est possible que grâce à l'interaction de quatre conditions :

- gérer la pluralité étatique. Ce qui exige une configuration étatique stabilisée, la consolidation des États démocratiques, une négociation multiforme et permanente ainsi qu'une croissance économique régulière ;
- redéfinir les compétences européennes. Le processus européen est doté d'un *cadre institutionnel unique* ; à quel partage de compétences doit-on procéder entre la Communauté et les États membres ? De quel mode de gouvernement faut-il doter la Communauté et, au-delà, l'Union ?
- quelle structure pour une Union élargie, soucieuse des diversités ? L'UE se trouve à un tournant dans l'organisation de cet équilibre entre unité et diversité. Quelle place doit être faite aux États ? Cette question dominante se

heurte à quatre difficultés : l'enchevêtrement des compétences étatiques ; la non-homogénéité du cadre ; la résolution des conflits sur la répartition des compétences et la transformation des rapports entre les pays et les régions.

Un modèle d'autonomie sur la scène internationale ?

Avec la disparition de l'équilibre Est-Ouest, l'Europe a paradoxalement perdu sa simplicité : le schéma Europe occidentale-Europe orientale disparaît. Resurgit alors un paysage mouvant pour longtemps, secoué par des phénomènes contradictoires. L'Europe entre dans une phase nouvelle. Elle n'est plus le cœur du système Est-Ouest. Elle est une région parmi d'autres. Débarassée du rideau de fer, elle n'est que l'une des zones où se heurtent les mouvements d'intégration économique internationale, les principes de l'échange, d'interdépendance et les inquiétudes identitaires. L'intégration de l'Est réussie, surgissent quelques interrogations essentielles : les statuts territoriaux de l'Europe, les doutes face à une compétition technico-économique s'élargissent sans cesse, la peur d'être submergée par le Sud. La compétition économique est au centre de choix essentiels. Pour l'Europe, il s'agit d'articuler les priorités, de combiner la nécessité d'une solidarité européenne et méditerranéenne et la mobilisation du maximum de ressources pour le futur.

Ayant accepté dans son principe la même conception de l'économie de marché que les États-Unis et trop diverse pour définir un modèle de société, l'UE est-elle cependant en mesure de proposer une vision cohérente de sa place et de son rôle dans le monde ? Beaucoup considèrent que les rapports entre l'UE et les États-Unis ne peuvent être résumés dans un faux débat entre subordination et indépendance. En fait, la diversité européenne est tout aussi remarquable et peut être même plus manifeste dans ses relations extérieures que dans sa politique intérieure.

Des visions et des ambitions divergentes se retrouvent dans les conceptions que les membres de l'Union se font de l'Otan. Il n'y a donc pas aujourd'hui en Europe une vision claire de l'avenir de la relation avec les États-Unis. Et le Sud s'interroge sur la direction que les Européens prendront à cet égard. On attend de l'UE qu'elle équilibre les États-Unis en devenant, elle aussi, une puissance et non qu'elle se réduise à un appendice de la puissance dominante. Entre ces deux visions des destins classiques de l'Europe, l'UE n'a pas, pour le moment, encore tranché. Mais la place de l'Europe dans le monde ne dépend pas seulement des configurations diplomatiques, des conditions économiques mais aussi du mouvement de fond des sociétés. Pour l'Europe, le problème majeur, au début de ce millénaire, est celui du vieillissement. D'où au moins trois interrogations pour les sociétés européennes :

- quelle adaptation du système de l'État-providence comme condition clé de la capacité à se maintenir dans la compétition technico-économique, l'Eu-

rope plus âgée conservera-t-elle l'imagination et la flexibilité indispensables ? L'Europe vieillit à côté de zones en pleine explosion démographique (notamment l'Afrique du Nord et le Proche-Orient). Dans l'avenir les sociétés européennes pourront-elles se renouveler sans apports extérieurs ?

- L'Europe peut-elle se fermer ? Peut-elle choisir entre une *bonne* et une *mauvaise* immigration ? Peut-elle dresser une muraille ? Les migrations mettent en lumière une autre incompatibilité : le droit de l'individu à aller où il veut, porté par la multiplication des moyens de circulation et d'information, et l'incertaine cohésion de l'État-nation. De plus l'ouverture ne se divise pas : l'Europe ne saurait être à la fois un carrefour pour le commerce, les capitaux le tourisme, les cultures et une forteresse face aux migrations ;
- quel ordre sécuritaire européen ? Les aspects militaires de la sécurité en Europe ont changé de nature. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), en s'institutionnalisant avec la Charte de Paris en 1990, a marqué ses limites lors de la guerre civile yougoslave et face à la protection des minorités nationales. Dotée de moyens insuffisants et fortement concurrencée sur le plan institutionnel, la CSCE a cherché un second souffle, grâce notamment à l'accroissement de l'efficacité de ses institutions, l'introduction du concept de sécurité globale, la possibilité d'entreprendre des opérations de paix et la création d'un forum pour la coopération en matière de sécurité. Les nouvelles approches du désarmement sur le continent européen et les différents accords et traités mettent l'accent sur les forces conventionnelles.

Un modèle de régionalisation et un espace de partenariat ?

Il est devenu banal de dire que le monde combine globalisation et régionalisation, comme les deux facettes d'une même évolution. Comment se situe la construction européenne par rapport à ces évolutions ? L'Europe tente de se mouvoir entre ces deux pôles : mondialisation et régionalisation. Face à la constitution de zones économiques larges comme l'Amérique du Nord et la zone Pacifique, elle cherche à internationaliser ses relations économiques en s'ouvrant vers d'autres régions du monde, tout en accélérant son processus d'intégration et en redéfinissant sa coopération avec ses partenaires de proximité. C'est aussi dans ce cadre qu'il faudrait placer les accords d'association.

Dans son aire d'influence méditerranéenne, l'Europe se trouve confrontée à la stratégie employée par les États-Unis pour faire avancer les priorités américaines qui consiste à tisser des alliances commerciales avec des pays ou des groupes de pays ciblés, à commencer dans les Amériques mais aussi partout dans le monde, sous forme de partenariats stratégiques, dont la finalité est autant de faire avancer plus rapidement les intérêts américains dans le monde que de servir, d'une part, de modèle pour les pays en développement et, d'autre part, de levier pour les négociations à d'autres niveaux.

Si, d'une présidence à l'autre, on dénote d'importantes différences de style, force est de constater l'incroyable continuité qui caractérise la politique économique internationale des États-Unis. Sur trois points en particulier :

- les questions économiques ont toujours été posées d'emblée pour ces derniers comme un enjeu de sécurité ;
- le leadership dans les affaires économiques du monde constitue, avec le libre-échange et la règle de droit, l'un des trois grands principes directeurs de leur politique commerciale ;
- les valeurs de liberté économique, de démocratie et d'individualisme constituent les trois termes indissociables d'un trinôme sur lequel doivent être construites les institutions, que celles-ci soient nationales ou internationales.

Si le libre-échange (et son corollaire, le multilatéralisme) est le principe directeur de la politique commerciale américaine, le recours au bilatéralisme (et son corollaire le régionalisme) est une option de second rang tout à fait acceptable, autant que les accords signés concourent, d'un côté, à l'objectif général d'ouvrir les marchés et d'étendre la règle de droit et, de l'autre, à l'objectif plus particulier de consolider la position hégémonique des États-Unis au sein de l'économie mondiale. Il convient de prendre en considération les situations particulières, de même que les dimensions autres, celles relatives à la sécurité ou de groupes de pression par exemple. Mais, l'idée maîtresse est que les accords bilatéraux, en s'emboîtant les uns dans les autres, peuvent faire effet de levier et servir de marchepied à un libre-échange global tout en donnant la possibilité aux États-Unis de tisser autour d'eux des alliances, à l'image maintes fois reprise du moyeu et des rayons d'une roue de bicyclette. Il en est ainsi, de l'initiative américaine en faveur du Grand Moyen-Orient définie en 2004 et adressée au monde arabo-musulman.

Pour les États-Unis, l'Euro-méditerranée est un partenaire mineur en volume d'échanges commerciaux et d'investissements : 2 % du commerce extérieur et moins de 1 % du stock d'IDE américains à l'étranger. En y ajoutant les pays du Golfe, le Pakistan, l'Afghanistan et la Mauritanie, la zone du Grand Moyen-Orient représente 3,9 % du commerce extérieur américain. En ce qui concerne les IDE, les investissements américains ont certes plus que doublé entre 1996 et 2006, mais restent limités et ciblés sur quelques pays. Jusqu'en 2004, les États-Unis n'ont pas eu de vision politique et commerciale globale sur la zone, à l'exception de l'initiative *Eizenstat* pour le Maghreb en 1998, qui ne s'est jamais concrétisée. Depuis, le département du Commerce s'est mis à négocier des accords bilatéraux, dont l'enjeu est avant tout politique pour les États-Unis, qu'il s'agisse des traités bilatéraux de protection des investissements (BIT), des accords-cadres pour le commerce et l'investissement (Tifa), ou des accords de libre-échange (Israël, Jordanie, Maroc).

Le chapitre économique de ces initiatives comporte des propositions dont certaines sont partagées par l'UE. Au-delà des propositions, la nouvelle dyna-

mique des relations entre les États-Unis et le Grand Moyen-Orient va, si elle se développe, susciter un mouvement de concurrence et de coopération avec l'UE qui mérite attention. La réponse européenne à l'initiative américaine devrait s'appuyer sur l'expérience euro-méditerranéenne, qui assure avec ses accords d'association et de libre-échange une couverture plus complète que les accords bilatéraux qui existent entre les États-Unis et quelques pays cibles. Au sein de cet espace arabo-musulman, les pays de l'espace euro-méditerranéen sont largement tournés vers l'UE, avec laquelle les relations commerciales sont anciennes et s'appuient sur une architecture ayant une dimension d'intégration économique (le Partenariat euro-méditerranéen). Cependant, les pays de l'espace euro-méditerranéen, à l'instar des autres pays du Moyen-Orient, balancent entre ce tropisme européen et une tentation américaine.

À défaut de proposer un modèle de société, l'UE apportera-t-elle à ses partenaires la possibilité de réconcilier besoin d'appartenance à une communauté régionale et capable de maîtrise de la globalité? La constitution d'un ensemble euro-méditerranéen serait une étape vers l'organisation du monde en grands ensembles régionaux souverains. L'étendue des pouvoirs de l'Union est très en retrait par rapport à la perspective d'une superpuissance européenne. Mais c'est cette modération qui donne au projet euro-méditerranéen sa modernité et sa pertinence par rapport aux enjeux de la mondialisation. L'Europe des vingt-cinq dessinera-t-elle une nouvelle géométrie des relations euro-méditerranéennes? La nouvelle frontière de l'UE: le poids décisionnel des pays européens méditerranéens au sein des instances communautaires ira forcément en s'atténuant. Le tropisme centre et nord-européen de l'UE devrait s'accroître au détriment du tropisme méditerranéen.

La Méditerranée: des tensions et des blocages

L'approche européenne et l'initiative américaine partagent globalement le même constat sur les faiblesses du développement des pays de la rive sud et est de la Méditerranée: ceux-ci n'utilisent pas pleinement leur potentiel de développement, tandis que la population active va connaître une forte croissance dans les décennies à venir. La croissance économique et les créations d'emplois ne suffisent pas. L'évolution de l'espace méditerranéen est porteuse de défis majeurs qui en font une zone d'insécurité. L'UE se voit obligée de relever ces défis si elle souhaite parvenir à créer une zone d'échanges et de dialogues privilégiés à tous les niveaux. Les enjeux sont multiples, sécuritaires certes, mais aussi sociologiques, démographiques et culturels. La politique de l'Union doit tenir compte des problématiques spécifiques de cette région du monde pour y générer des relations harmonieuses.

La Méditerranée, une zone de tensions

Une zone où prévaut une ambivalence à l'égard de l'Europe. La première perception des peuples du Sud à l'égard de l'UE est celle d'une réussite au regard des chances de vie matérielle qu'elle offre. Le désir d'émigration en Europe étant plus fort qu'il y a trente ans, la critique de la forteresse Europe est confortée par les difficultés d'obtention de visas d'entrée dans l'espace Schengen. Sur le plan culturel, les opinions publiques sont partagées même si, l'attractivité de l'Europe est forte. De son côté, l'Europe en est trop souvent restée à une relation de centre à périphérie. Il subsiste donc une certaine ambivalence à l'égard de l'Union européenne et des politiques qu'elle mène.

- La Méditerranée demeure un espace de conflits à cause des problèmes d'identité mal résolus au Nord comme au Sud. Quelles sont les limites de l'UE ? Quels critères retiendra-t-elle pour les définir ? Intégrera-t-elle un jour la Turquie comme, depuis 1963, elle s'y est en quelque sorte engagée ? Qu'est-ce que l'UE sans sa façade méditerranéenne ? L'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, Malte et Chypre font partie de l'UE mais sont par leur histoire, leur culture et le volume de leurs échanges, ancrés dans l'espace méditerranéen. Le fort attachement identitaire des partenaires du Sud rend difficile *a priori* la mise en œuvre d'un espace d'échanges fondé sur des racines communes euro-méditerranéennes, c'est-à-dire non-confessionnelles. Le retour de l'islam dans la dernière décennie, suscite des craintes au sein des opinions européennes, ce qui, avec la présence d'immigrés, a pu se traduire par la montée de forces politiques xénophobes – voire plus précisément islamophobes.
- Des conflits qui bloquent les évolutions. Entre membres de l'UE et pays tiers de la Méditerranée : les tensions hispano-marocaines liées à des problèmes de fond comme la question de l'immigration clandestine ou la présence de deux enclaves espagnoles en terre marocaine (Ceuta et Melilla), se manifestent régulièrement par des incidents. Les passe d'armes entre la Grèce et la Turquie renvoient à des contentieux plus profonds comme la délimitation des eaux territoriales, et surtout la question de Chypre. Ces deux exemples soulignent la faiblesse du dispositif politique de l'UE et plus largement du partenariat euro-méditerranéen, incapable de régler ses propres problèmes, en laissant aux États-Unis le soin de les arbitrer. Des conflits aussi entre les pays tiers de la Méditerranée : le Sahara est une pomme de discorde entre l'Algérie et le Maroc. Là encore cependant, c'est par le biais d'un processus engagé à l'ONU, et soutenu par les États-Unis, que l'on tente de régler le problème. Le conflit au Proche-Orient est celui qui a le plus de retentissement dans la mesure où il a des répercussions directes sur l'ensemble des pays du Sud méditerranéen.
- Des divergences fondamentales dans l'appréhension des questions de sécurité entre l'Union européenne et les pays du Sud. Ainsi, le projet d'inspi-

ration française visant à l'adoption d'une Charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité s'est rapidement heurté à des obstacles. Les pays du Sud insistaient pour que la Charte repose sur une approche élargie de la sécurité, incluant les aspects politiques, économiques, humains et culturels. Au départ assez éloignés de cette idée, qui différait beaucoup de leur conception traditionnelle de la sécurité, les Européens ont fini par en admettre la validité⁽¹⁾. Ces divergences sont sous-tendues par un autre élément, plus essentiel encore : la défiance des pays du Sud envers toute politique de sécurité de type Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) *stricto sensu* perçue fondamentalement et avant tout comme une menace potentielle.

- Une démographie mal maîtrisée. Le défi posé par l'augmentation de la population active. les questions de population dans la zone constituent un enjeu majeur pour le devenir de l'espace méditerranéen, avec la permanence d'un décalage très important entre la rive nord et la rive sud. L'évolution démographique des pays de la rive sud présente de lourdes incertitudes même si on y constate une baisse de la fécondité. La population jeune de ces États, bien que qualifiée, vit dans la pauvreté. Cette situation comporte des risques d'instabilité considérables, tenant notamment au fait que ces populations jeunes et nombreuses vivent dans des sociétés à bien des égards bloquées. La pauvreté et le désespoir social sont considérés par certains comme les meilleurs terrains du terrorisme.

Les pays partenaires méditerranéens sont dans l'ensemble entrés en phase de ralentissement démographique durable. Mais la propagation dans le temps des conséquences des phénomènes démographiques passés va se traduire par une forte augmentation des entrées sur le marché du travail, qui culmineront en 2010 et auront des répercussions jusqu'en 2020. Pour stabiliser le taux de chômage à son niveau de 2000, il sera nécessaire de créer 20 millions d'emplois d'ici 2010, 34 millions d'ici à 2020. La répartition de cet effort parmi les pays partenaires méditerranéens n'est toutefois pas uniforme : Syrie, Jordanie et Algérie auront plus d'efforts à faire que Turquie, Tunisie et Israël.

Des pays du Sud en transition lente

La plupart des Psem (pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée) ont réalisé, au cours des années 1980, leur ajustement macroéconomique par des plans d'ajustement structurels destinés à résorber les importants déséquilibres macroéconomiques et à restaurer la capacité de remboursement de la dette extérieure. Ajustant la demande à l'offre (via une politique budgétaire restrictive, une contraction de l'offre de monnaie et une dévaluation du taux de

(1). D'ailleurs, cette évolution a été facilitée par les cinq États méditerranéens de l'UE, qui ont adopté une déclaration allant dans ce sens dans le cadre informel et plus restreint du Forum méditerranéen, à Palma de Majorque, en mars 1998. Elle avait été confirmée, au sein du Partenariat euro-méditerranéen, lors de la conférence de Barcelone III (Stuttgart en 1999).

change), ils ont permis de réduire les pressions inflationnistes et macroéconomiques (déficits courants, déficits publics) à la fin des années 1990. Mais le rétablissement des équilibres n'a pas été suivi d'un redressement du régime de croissance, qui reste relativement faible et volatile. Une des raisons fondamentales de cette situation tient à la lenteur des réformes structurelles visant à stimuler l'offre.

Les économies de ces pays, généralement, étaient administrées. L'État exerçait une mainmise directe ou indirecte sur des pans entiers de l'économie, notamment les plus productifs. Les programmes de réformes susceptibles de produire des résultats en termes de croissance n'étaient pas suffisamment appuyés. Ces dernières années, les pays du Sud de la Méditerranée vivent une période de transition : celui d'un modèle de développement fondé sur la prédominance de l'État dans les activités productives, le poids des hydrocarbures et matières premières, le financement par l'aide extérieure et les transferts des travailleurs émigrés à un modèle de développement fondé sur le rôle du secteur privé compétitif comme moteur de la croissance, le développement des investissements privés domestiques (émergence des PME locales) et l'apport du commerce extérieur (produits et services) et des investissements directs étrangers à la croissance.

Ces pays partenaires méditerranéens procèdent à un recentrage fondamental de leurs sources de croissance. L'objectif est de réduire la dépendance de l'économie au secteur des hydrocarbures dans les pays producteurs de pétrole ; de passer d'une économie dominée par le secteur public à une économie compétitive reposant sur un secteur privé dynamique et transparent, tout en mettant en place les mécanismes sociaux d'accompagnement ; de passer d'une économie protectionniste à une économie privilégiant les activités compétitives axées sur l'exportation.

Pour assurer cette transition, le commerce extérieur et l'investissement sont les clés essentielles de la croissance et de l'emploi. Les économies des pays partenaires méditerranéens sont relativement dépendantes de leurs échanges extérieurs. Le total de leurs exportations et de leurs importations représentait environ 68 % de leur PIB en 2001.

Malgré cette ouverture relative des pays partenaires méditerranéens, leur dynamique d'intégration à l'économie mondiale stagne. La part des exportations de marchandises, hors hydrocarbures, dans le PIB des pays partenaires méditerranéens plafonne à une moyenne de 6 %, contre plus de 20 % dans la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique. Leur part dans le commerce mondial a même reculé en 2006 (1,8 %) par rapport à 1980 (2,3 %). Il s'agit là de la question de la compétitivité relative. Dans un contexte d'accélération de la mondialisation et de la compétition internationale, la compétitivité des pays méditerranéens ne s'apprécie pas seulement par rapport à leur propre rythme

de développement, mais par rapport à celui de tous les pays émergents. Craignant de ne pouvoir affronter la concurrence mondiale, certains pays peuvent être tentés par le protectionnisme et le statu quo, en le justifiant parfois par les crises au Proche et Moyen-Orient.

■ Un cadre institutionnel en évolution favorable mais des règles de droit encore mal établies

Les pays de la région euro-méditerranéenne ne peuvent faire l'économie d'un engagement vigoureux dans des réformes économiques et institutionnelles, même si celles-ci peuvent être graduées en fonction des pays. S'agissant du commerce, les réformes vont au-delà des politiques commerciales pour éliminer les obstacles plus profonds au niveau des pratiques douanières, des normes de qualité et contrôles techniques systématiques et autres barrières administratives. Les réformes du commerce extérieur sont accompagnées au niveau interne de mesures favorisant tant l'investissement privé domestique que permettant l'arrivée de nouveaux opérateurs économiques, source de création d'emplois. Cette capacité de réponse de l'investissement est certainement un élément décisif du succès de la transition économique.

Le secteur financier, actuellement peu développé en volume et en produits, doit faire sa mutation et permettre la réorientation des ressources des secteurs précédemment dominés par les entreprises publiques protégées et improductives aux nouveaux secteurs à vocation exportatrice. Des taux de change compétitifs doivent venir à l'appui d'une réforme accélérée du commerce. Les normes et systèmes de contrôle de la qualité/sécurité utilisés n'ont pas toujours d'équivalence internationale. Certains pays ont des normes de qualité qui n'offrent qu'une faible protection sur le plan de la santé ou de la sécurité personnelle. Les normes et contrôles techniques, les organismes de contrôle et de certification, doivent encore être alignés sur les systèmes internationaux.

Les facteurs institutionnels, qui pèsent sur le climat des affaires, constituent également un obstacle à l'investissement privé, étranger et national. Même si des disparités, parfois importantes, se font jour entre les pays méditerranéens, il ressort des indicateurs de liberté économique des caractéristiques communes. L'État contrôle toujours assez étroitement le fonctionnement des marchés, peu concurrentiels et soumis à des réglementations contraignantes (liberté d'entrée encadrée sur le marché des biens, procédures d'embauche et de licenciement sur le marché du travail, crédits orientés vers le secteur public sur le marché des capitaux). L'ouverture commerciale reste limitée, ne permettant pas une amélioration de l'environnement concurrentiel. Les insuffisances relatives au droit de la propriété et la complexité des rapports avec les administrations publiques et le système judiciaire conduisent à une faible sécurité des affaires.

Les réformes à mener nécessitent des efforts pédagogiques à l'égard des populations, car leur succès suppose un soutien véritable de l'opinion publique à ces changements. Une approche globale des réformes économiques requiert de ne pas faire l'économie d'une réflexion sur la définition d'un nouveau contrat social entre les gouvernements et leurs citoyens, lesquels seront eux-mêmes également acteurs du développement de leur pays.

D'un État de droit incertain au vu des structures de pouvoir, découle une insécurité juridique qui dissuade les investisseurs, autochtones ou étrangers, de s'engager sur un terrain mouvant ou dans un cadre soumis à l'arbitraire. Fonction publique peu fiable, revirements législatifs ou réglementaires subits, droit à un procès équitable mal garanti, sont des imperfections qui n'épargnent pas l'UE elle-même, ni a fortiori les pays tiers⁽¹⁾.

La Banque mondiale a mené en 2005 une étude intitulée *Doing Business* qui compare 138 pays dans le monde selon des critères relatifs à l'environnement des affaires. S'agissant de la création d'entreprises, les positions des pays de la rive sud et est de la Méditerranée sont relativement mauvaises selon les critères retenus⁽²⁾.

■ Des politiques d'éducation insuffisantes

Le rapport du Pnud conduit à constater que les pays de la rive sud ont enregistré des progrès en matière d'éducation de base : le niveau de scolarisation a augmenté, le taux d'analphabétisme chez les adultes a régressé. Les bénéfices économiques des investissements dans le secteur éducatif restent cependant limités. Ainsi, le Maroc a encore 50 % d'analphabétisme alors que le budget d'éducation est important. Une politique d'éducation n'est pas seulement une question de budget, mais nécessite une orientation pertinente des fonds et une surveillance de leur utilisation. Beaucoup reste donc à faire, sur les plans tant quantitatif que qualitatif, mais il est vital de persévérer, dans la mesure où l'éducation détermine tous les autres aspects de la société.

On observe un manque d'interactions entre le marché du travail et le système éducatif en ce qui concerne les impacts sur la productivité et sur la qualification de la main-d'œuvre. L'éducation, et particulièrement l'enseignement supérieur, a perdu de son rôle d'outil de mobilité sociale dans les pays sud méditerranéens. L'accès à l'enseignement supérieur de qualité a tendance à être plus difficile aux personnes dont les familles ne sont pas aisées. Compte

(1). Des efforts ont certes été accomplis notamment au Maroc. Il reste que dans une grande partie des pays de la rive sud, le système bancaire est défaillant, les règles de droit, notamment dans le droit des sociétés ou le droit de propriété, ne sont pas encore très clairement établies ; les procès sont longs, coûteux et aléatoires, conduisant à un découragement des autochtones eux-mêmes. La faiblesse du taux d'investissement des opérateurs locaux est chronique, car ils préfèrent investir leurs capitaux à l'étranger. Ces blocages sont connus de la classe politique et des opérateurs économiques qui s'efforcent de progresser, mais une défiance vis-à-vis de l'État est perceptible dans la plupart de ces pays.

(2). Nombre de procédures requises pour créer une entreprise ; nombre de jours nécessaires à la création d'une entreprise ; coût pour enregistrer une entreprise ; capital minimum requis.

tenu des blocages internes de ces sociétés et de la situation de l'emploi, une partie de cette élite universitaire formée s'exile en Europe et en Amérique du Nord, en raison du manque de perspective d'avenir dans son pays d'origine, manquant ainsi cruellement au développement de ce pays. Or, le savoir et le développement humain constituent un facteur endogène de croissance. En tant qu'atout déterminant dans la course à la compétitivité, il doit être mieux intégré aux facteurs de production, pour permettre de multiplier l'impact des facteurs traditionnels que sont le capital et le travail. Les pays méditerranéens doivent miser au plus tôt sur l'économie de la connaissance s'ils veulent combler leur retard. La part des investissements en recherche et développement du PIB dans la région est estimée actuellement par le Pnud à 0,5 %.

Une zone de faible attractivité

Les pays partenaires méditerranéens (PPM) souffrent d'un déficit d'attractivité. Depuis, la fin des années 80, ils sont quelque peu restés à l'écart de l'afflux d'investissements directs étrangers dont ont bénéficié les pays émergents. Rapporté ainsi à la taille de leur économie, le stock d'IDE des PPM apparaît inférieur à celui des autres zones émergentes.

Dans la décennie 90, les pays méditerranéens sont restés à l'écart des IDE dont ont bénéficié les pays émergents. Ils n'ont accueilli en moyenne annuelle que 4 % des flux destinés aux pays en développement. Durant cette période, d'autres zones se sont révélées beaucoup plus attractives que les pays méditerranéens, en particulier l'Europe de l'Est. En 2006, le stock d'IDE accumulé par les pays méditerranéens ne représentait que 5 % du stock accueilli par l'ensemble des pays en développement. Rapporté à la taille de leur économie, le stock d'IDE des pays méditerranéens apparaît bien inférieur à celui des autres zones émergentes.

L'UE est le premier investisseur dans les Psem, devant les États-Unis (14 milliards d'euros fin 2002). Les investissements européens dans les pays en développement ont fortement progressé depuis le milieu des années 90 : le stock a été multiplié par près de 4,6 entre 1994 et 2005, tandis qu'il n'a été multiplié que par 3,7 dans les Psem (hors Chypre et Malte). Les pays méditerranéens ne captent que 4 % des IDE européens destinés aux pays en développement, part en recul depuis 1994. Au cours de cette période, les investisseurs européens ont été davantage attirés par d'autres zones, et notamment par les nouveaux adhérents à l'UE.

Les investissements directs étrangers (IDE) sont en provenance d'abord de l'UE, et parmi elles, dans l'ordre d'importance, de France, Espagne, Royaume-Uni, Allemagne et Italie. À titre de comparaison, les projets venant des États-Unis représentent 25 % de ceux en provenance de l'UE. On note que les investissements des pays arabes sont modestes. Ce constat peut

être mis en perspective avec la considération plus générale, développée notamment par la Banque mondiale, que les capitaux des pays arabes (pays de la zone euro-méditerranéenne et pays du Conseil de coopération du Golfe) qui ont été investis dans le reste du monde entre 1975 et 2000 sont estimés à 212 et 323 milliards de dollars.

Les Français sont les premiers investisseurs européens dans l'Euro-méditerranée, et sont particulièrement présents dans les pays du Maghreb. Les entreprises allemandes ont pour leur part surtout investi en Turquie : ce pays concentre la moitié des investissements allemands dans les pays de l'Euro-méditerranée. Les investisseurs américains prédominent largement en Israël, mais ils se sont fait devancer en Turquie par les Britanniques.

Parmi les partenaires méditerranéens, les capacités d'attraction des IDE connaissent de fortes disparités. Ainsi, les pays premiers en termes de performance d'attraction des IDE (Israël et Égypte) totalisent à eux deux 42 % des stocks d'IDE de la région.

Au sein de la zone euro-méditerranéenne, les IDE apparaissent inégalement répartis. Depuis 1996, Israël est le pays le plus attractif des Psem (il a reçu 33 % des flux), devant le Maroc et la Turquie. Si l'on tient compte de leur taille, la Tunisie, Chypre et Malte sont de loin les pays les plus favorisés, avec un stock d'IDE compris entre 40 % et 70 % du PIB en 2005. Selon la CnuCED, ce taux est de l'ordre de 25 % pour le Maroc, Israël, l'Égypte, la Jordanie et les Territoires palestiniens, soit légèrement inférieur à la moyenne des pays en développement (31 %). Les autres pays se situent autour ou en deçà de 10 %. Ceux qui ont le plus attiré les investissements internationaux ces dernières années sont le Maroc, la Turquie, l'Algérie, Israël, la Tunisie et l'Égypte. La meilleure performance du Maghreb sur le Mashrek, peut être considérée en partie comme le résultat d'une plus grande stabilité géopolitique.

Les secteurs bénéficiaires sont assez diversifiés. Sont ainsi présents en bonne place les secteurs traditionnels (agroalimentaire, textile, automobile), mais aussi les secteurs de pointe (télécommunications, informatique, biotechnologies).

Les Psem disposent à l'évidence d'atouts susceptibles de constituer des facteurs d'attraction pour les investisseurs étrangers : leur proximité géographique vis-à-vis des pays de l'UE ; le bon niveau de leurs infrastructures ; une main-d'œuvre disponible et bien formée, à des coûts inférieurs à ceux de l'UE. Cependant, indépendamment de ces fondamentaux, l'Observatoire européen des projets d'investissement⁽¹⁾ a enregistré une récente amélioration des flux d'IDE vers les Psem entre 2002 et 2005, notamment dans la comparaison de performances d'attractivité de projets d'IDE avec les huit pays d'Europe centrale et orientale accédant à l'UE.

(1). Mipo, développé par l'Agence française pour les investissements internationaux, AFII, au titre du projet européen Anima.

L'examen des projets enregistrés par la base de données Mipo met en évidence des évolutions quant à l'attractivité de la région euro-méditerranéenne : de grandes entreprises multinationales participent à l'effort d'investissement, avec des stratégies à long terme (firmes automobiles de diverses nationalités, sociétés d'agroalimentaire, de chimie, de pharmacie et des nouvelles technologies) ; ces investissements sont réalisés après des études de marché et ont un effet d'entraînement sur des multinationales concurrentes ainsi que des entreprises locales ; les raisons pour lesquelles ces entreprises s'installent sont à la fois les débouchés (marchés en expansion) et l'existence d'avantages comparatifs (faible coût de la main-d'œuvre, mais aussi proximité géographique avec le marché européen) ; les PPM semblent mieux tirer profit que les pays asiatiques des délocalisations européennes. Le descriptif détaillé des projets d'investissements montre une part importante occupée par les délocalisations d'industries de main-d'œuvre (constructeurs et équipementiers automobiles, centres d'appel, textile, mais aussi informatique ou pharmacie) ; les effets induits des investissements signalés (en termes de sous-traitance, de propagation de savoir-faire, de besoin de formation à satisfaire) sont très importants dans une région sous industrialisée. L'examen de la liste des projets montre une grande diversité des investissements sur le plan sectoriel.

Une zone qui souffre d'une intégration commerciale insuffisante

Les marchés intérieurs des pays méditerranéens sont peu attractifs en raison de leur étroitesse, liée à la petite taille des économies locales, leur manque d'ouverture et la faiblesse de l'intégration commerciale entre les pays. Deux indicateurs rendent compte du peu d'intégration entre Psem : la part des échanges réalisés par chaque pays de la zone avec les autres Psem et la part du commerce intra-branche (échange croisé de produits similaires) de chaque pays avec les autres Psem. Les échanges intra-zone des Psem ne représentent qu'une faible part de la totalité de leurs échanges, alors que l'UE apparaît comme un partenaire commercial incontournable.

Les Psem n'ont que peu de relations de commerce intra-branche entre eux. Celles de l'Égypte et du Maroc avec les autres pays méditerranéens sont les plus élevées. Au contraire, l'Algérie détient le niveau le plus faible (avec les Psem mais aussi avec l'UE et le monde), en raison de la part des hydrocarbures dans ses exportations (plus de 90%). Les Psem ont également des relations de commerce intra-branche limitées avec le monde et l'UE, en raison d'un différentiel de développement, la comparaison avec les valeurs obtenues pour l'UE (avec le monde et au sein de la zone) étant à cet égard instructive. L'intégration commerciale entre pays méditerranéens passe par la diminution des tarifs douaniers et des obstacles non tarifaires, l'harmonisation des cadres réglementaires et la mise en place d'infrastructures transversales.

L'élargissement des marchés intérieurs des Psem, via l'intégration commerciale, devrait accroître la capacité de ces pays à attirer des IDE. Cet effet devrait être d'autant plus important que la proximité des marchés des Psem laisse présager des gains d'économie d'échelle substantiels, permettant aux entreprises locales et étrangères de mener une stratégie régionale en Méditerranée. Les Psem doivent également poursuivre leurs efforts de désarmement tarifaire avec les pays de l'UE à travers le partenariat Euromed et avec le reste du monde dans un cadre multilatéral ou par des accords bilatéraux.

Depuis 1995, l'intégration Nord-Sud s'est considérablement renforcée géographiquement. Au plan sectoriel, un large potentiel reste à explorer. Entre 1995 et 2005, neuf accords d'association ont été signés avec nos partenaires sud méditerranéens⁽¹⁾.

L'effet de l'élargissement de l'UE renforce le poids économique de ces accords d'association qui lient désormais les partenaires méditerranéens avec vingt-cinq États membres au lieu de quinze actuellement. En outre, quatre pays (Maroc, Tunisie, Israël, Territoires palestiniens) ont signé des accords miroirs avec les membres de l'AELE (Norvège, Suisse, Islande, Lichtenstein).

Au plan sectoriel, les échanges de biens industriels seront libéralisés progressivement entre l'UE et ses partenaires⁽²⁾. En revanche, l'agriculture et les services font l'objet de dispositions spécifiques. Concernant l'agriculture, la majorité des accords d'association a retenu une approche par liste positive qui permet de protéger de fait la plupart des produits et appelle des renégociations régulières. Une nouvelle approche de la libéralisation des échanges agricoles par liste négative a été adoptée. Une feuille de route allant dans ce sens a été tracée en 2005. Quant aux services, un accord cadre a été conclu entre l'ensemble des partenaires de la zone définissant un cadre commun pour la méthode et les objectifs de libéralisation de ces échanges. C'est sur cette base que des négociations bilatérales se sont ouvertes, à partir de 2005 pour les premiers pays comme le Maroc, avec une approche par liste négative.

Au-delà de ces accords, des travaux transversaux ont été engagés dans le cadre Euromed sur la facilitation du commerce. Le groupe des pays méditerranéens est classé parmi les régions du monde les plus fermées au regard de l'indice synthétique de protection commerciale élaboré par le FMI, avec un indice équivalent droit de douane de 31 % contre 12 à 23 % pour les autres régions du monde en développement. Cet indice reflète deux formes d'obstacles :

(1). Tunisie (1995), Israël (1995), Maroc (1996), Territoires palestiniens (1997), Jordanie (1997), Égypte (2001), Liban (2002) et Algérie (2002). Ces accords sont tous entrés en vigueur. L'accord d'association avec la Syrie a été paraphé en octobre 2004.

(2). Cette libéralisation est effective avec Israël et les Territoires palestiniens ; elle sera achevée avec la Tunisie en 2010, avec le Maroc en 2012 et avec les autres partenaires d'ici 2017.

- le tarif moyen appliqué est relativement élevé (12,4 %, derrière l'Asie du Sud et l'Afrique sub-saharienne avec respectivement 17,7 et 15,3 %) et celui qui a le moins baissé sur les quinze dernières années ;
- les mesures non tarifaires y sont les plus fréquentes au monde (50 % des lignes tarifaires contre 44 % pour l'Asie de l'Est et entre 12 et 27 % pour les autres régions du monde).

Ces pays ont développé un arsenal croissant de barrières non tarifaires dont le poids dépasse celui, déjà élevé, des droits de douane : licences, interdictions d'importation, monopoles commerciaux, quotas, contrôle des prix, taxes diverses (prélèvements fiscaux à l'importation...), entraves administratives (documentation technique, certification et homologation).

Le plan d'action et les recommandations découlant de la réunion de Tolède de 2002⁽¹⁾ ont permis d'enregistrer des progrès dans plusieurs domaines :

- sur le volet douanier, les progrès dans la plupart des pays sud-méditerranéens ont porté sur l'harmonisation et la simplification des procédures (automatisation et accélération des procédures, renforcement de la transparence, usage de systèmes d'information et de paiement électroniques, adoption d'un document douanier unique, suppression de certains coûts non tarifaires) ;
- sur le volet du rapprochement de la législation en matière de normes, réglementations techniques et procédures d'évaluation de la conformité des initiatives ont été prises : identification des secteurs prioritaires, information sur les législations communautaires applicables et les différences avec les législations nationales existantes, transposition des législations cadres et sectorielles, création ou réforme des institutions nécessaires pour mettre en œuvre ces législations et la mise en place d'organismes de certification et d'évaluation de la conformité. Des négociations d'accords de reconnaissance mutuelle ont été par ailleurs lancées.

Dans le cadre des relations Sud-Sud, un maillage d'accords bilatéraux de libre-échange a été signé entre 1998 et 2006 entre le Maroc, l'Égypte, la Jordanie et la Tunisie d'une part et entre l'Égypte, la Jordanie, la Syrie et le Liban d'autre part. Ces accords excluent généralement l'essentiel des produits agricoles et prévoient un démantèlement tarifaire industriel en plusieurs phases, articulé autour de listes de produits originaires des pays concernés : démantèlement tarifaire immédiat, démantèlement tarifaire progressif, listes négatives. Dans ce contexte, le processus d'Agadir, lancé le 8 mai 2001 entre le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie, tient une place centrale pour accélérer le processus d'intégration régionale. L'accord signé le 25 février 2004 par les quatre pays contient notamment les dispositions suivantes :

- exonération totale des droits de douane agricoles et industriels, sans liste négative, dès l'entrée en vigueur de l'accord ;

(1). Réunion des ministres du Commerce de la zone Euromed sur la facilitation des échanges commerciaux dans la zone.

- adoption du cumul pan euro-méditerranéen de l'origine ;
- engagement de supprimer les obstacles non tarifaires (quotas, contraintes techniques, règles de gestion, contrôle des importations...) ;
- mise en place d'une procédure de règlement des différends ;
- supervision de la mise en œuvre de l'accord par un secrétariat permanent à Amman et des réunions annuelles des ministres du Commerce et des ministres des Affaires étrangères.

Cet accord a été ratifié par l'Égypte et la Tunisie et devrait l'être prochainement par le Maroc et la Jordanie en vue de son entrée en vigueur. En qualité d'associés à l'UE, ces quatre États seront traités comme un seul territoire et formeront un espace commercial unifié. L'accord aura ainsi un effet positif sur l'attractivité des pays signataires pour les exportateurs et les investisseurs étrangers. L'accord reste ouvert pour une adhésion à court ou moyen terme des autres pays méditerranéens membres du Gafta et associés à l'UE comme le Liban, la Syrie et l'Algérie.

L'accord de libre-échange de la Ligue arabe (Gafta) entré en vigueur en 1998, constitue depuis le 1^{er} janvier 2005 une zone de libre-échange sans droits de douane ni certificat d'origine pour l'essentiel des produits industriels et agricoles. Sa portée reste cependant limitée (obstacles non tarifaires, application incomplète, listes dérogatoires de produits). Pour sa part, l'Union du Maghreb arabe (UMA) reste tributaire de l'amélioration du contexte politique.

De manière générale, on estime que ces accords commerciaux bilatéraux et régionaux de première génération n'ont exercé qu'un impact faible sur l'orientation des échanges intra-zone. Sauf exception, les échanges entre les pays sud-méditerranéens ne dépassent pas 5% de leur commerce extérieur dont une grande part concerne les hydrocarbures. Les échanges intra-zone augmentent cependant plus vite que les échanges avec l'UE ou le reste du monde.

La faible complémentarité des structures exportatrices et importatrices de ces pays n'est pas une explication suffisante en soi. Toutefois, une spécialisation pourrait découler de la dynamique concurrentielle. Le sous-développement des échanges régionaux doit davantage être expliqué par d'autres facteurs tels que les obstacles dans l'application des accords (instabilité des relations politiques, impératifs sécuritaires, absence de protocoles d'application), l'insuffisance des infrastructures régionales (transports notamment) et leur coût, le cloisonnement des règles d'origine, les régimes de change (restrictions, non convertibilité des monnaies) et l'importance persistante des barrières tarifaires et non tarifaires.

La Méditerranée à la recherche d'une vision partagée

Les réformes des pays de la rive sud ne sont pas parvenues à produire une croissance suffisante pour répondre à leur dynamisme démographique. D'autre part, la pénétration américaine dans la région accroît les menaces pour les pays du Sud de l'Europe dans leur zone géopolitique d'appartenance. Bien plus, la montée nouvelle des géants émergents (la Chine, l'Inde, le Brésil) avive la concurrence. L'élévation des risques (changements climatiques, dégradation de l'environnement, concurrence pour les ressources naturelles) sont autant de dangers communs aux deux rives de la Méditerranée. Face à ces changements, les opinions publiques se crispent sur des positions identitaires qui aggravent la fracture entre les deux rives. Enfin, la zone géopolitique méditerranéenne est la seule région du monde qui ne réfléchit pas sur elle-même au niveau économique et institutionnel.

Les relations entre l'Union et les pays du Maghreb sont encadrées depuis 1995 par le Processus de Barcelone. Ce processus a œuvré pour l'instauration progressive du libre-échange, au travers notamment de la mise en œuvre d'accords d'association avec chaque pays de la zone. Mais les trois volets du partenariat (politique et sécurité, économie et finance, et dimension sociale, culturelle et humaine) n'ont pas avancé au même rythme.

Le Partenariat Euromed a été inclus depuis 2004 dans un dispositif plus large : la Politique européenne de voisinage (PEV). Il s'agit bien d'une politique européenne à prendre ou à laisser et non d'une politique définie conjointement.

Repenser et refonder Barcelone

Près de quinze ans après Barcelone I, des voix se sont élevées pour se demander si les réalisations du processus ont été à la hauteur des attentes exprimées dans la Déclaration de ce forum civil. Quel bilan peut-on dresser des années d'activités intergouvernementales autour de l'agenda de Barcelone ? Certes, l'économie générale du texte, les valeurs partagées et les orientations convenues à l'unanimité restent d'actualité. Mais, dans sa globalité, le processus a des actifs et des limites.

Initialement, le Partenariat de Barcelone avait pour objectif de contribuer à apporter la paix et la sécurité, de favoriser le développement économique par l'installation d'une zone de libre-échange et un programme d'aides (Meda qui est une aide gratuite et la Femip qui est une facilité de crédit adossée à la BEI), d'aider au dialogue des cultures et à la mobilisation de la société civile. Parler d'échec pour ce qui concerne le Partenariat de Barcelone est inapproprié.

Les actifs du Partenariat de Barcelone sont, en effet, importants :

- instauration d'un espace de dialogue euro-méditerranéen régulier dans la plupart des domaines de compétence européenne, encore qu'au vu du

fonctionnement actuel du comité Euromed on puisse douter de l'importance qui lui est accordée ;

- intérêt soutenu pour la Méditerranée de plusieurs pays non méditerranéens de l'UE y compris parmi les nouveaux États membres ;
- transformation profonde du positionnement des pays méditerranéens du Sud vis-à-vis de la mondialisation : tous les pays méditerranéens partenaires de l'UE ont, sans exception, mais à des rythmes divers, bénéficié des effets dynamiques liés à l'ouverture extérieure ;
- amorces significatives d'évolutions institutionnelles qui semblent irréversibles ;
- coopération poussée en matière de sécurité, de trafics divers et de lutte contre le terrorisme.

Néanmoins, les résultats n'ont pas été à la hauteur des objectifs affichés ce qui, impose pour les projets à venir de bien ajuster les objectifs aux moyens que l'on a de les réaliser. Le Processus de Barcelone avait, pour premier objectif, d'instaurer la paix dans la région. Cela fut un échec évident qui a prouvé que la situation était plus complexe que supposée et que l'Europe n'avait pas une influence géostratégique à la hauteur de cette ambition. Le Processus de Barcelone a souffert de divers facteurs exogènes : la crise du Proche-Orient, la guerre en Irak, qui affectent les mentalités et les perceptions ; le terrorisme international, qui pèse sur l'investissement ; l'accélération de la mondialisation, qui bouscule les processus d'ajustement.

Si l'on considère la situation actuelle en matière de développement économique, sept constatations s'imposent⁽¹⁾ :

- la première est que la trajectoire de croissance et le contenu de la croissance en emplois de tous les pays partenaires méditerranéens, sans exception, sont insuffisants pour permettre l'emploi des nouveaux arrivants sur le marché du travail ;
- la deuxième est que selon différentes estimations concordantes, au minimum 22 millions d'emplois nouveaux sont à créer dans les quinze prochaines années chez les partenaires méditerranéens de l'UE pour maintenir à leurs niveaux actuels les taux de chômage ;
- la troisième est que, au lieu de se réduire, l'écart des revenus par tête entre, d'une part, les quinze de l'UE et les nouveaux membres et, d'autre part, les pays tiers méditerranéens s'est sensiblement accru ce qui conforte le rôle de l'adhésion dans la convergence des niveaux de vie ;
- la quatrième est que se crée ainsi une situation extrêmement dangereuse pour les pays méditerranéens de l'Europe, dans la mesure où l'interdépendance matérielle qui les lie au Sud représente moins de 5 % de leur engagement international (flux commerciaux et investissements) alors que les proxi-

(1). Voir rapport des experts sur l'Union de la Méditerranée. Femise.

mités humaines et sociales (immigrés, risques de sécurité, échos dans les médias, etc.) sont de l'ordre de 15 à 20 % ;

- enfin, l'UE réalise sur le Bassin méditerranéen sud des excédents commerciaux qu'elle ne réalise nulle part ailleurs dans le monde ;
- le fossé entre les deux rives s'est élargi dans tous les domaines. Le Processus de Barcelone n'a pas induit un saut quantitatif dans le volume des IDE européens dans les pays méditerranéens et le début de démantèlement tarifaire n'a induit qu'un progrès limité en termes de développement ;
- le cadre économique en Méditerranée est assez avancé sur le plan bilatéral (Nord/Sud) mais accuse un retard patent sur le plan des relations Sud-Sud, dû à la fragmentation de la rive sud de la Méditerranée. Le Sud-Sud commence à se dessiner (accords de libre-échange) mais reste limité.

La situation culturelle du partenariat est paradoxale. Dès la Déclaration de Barcelone les sociétés civiles des deux rives, appuyées par les autorités locales et régionales, se sont mobilisées sous la forme d'associations, d'initiatives diverses. Mais cet actif incontestable du Partenariat de Barcelone est en train de se dissiper faute d'une meilleure organisation du dialogue interculturel.

La gestion du dialogue politique euro-méditerranéen aura été déficiente. Les signaux envoyés par l'UE n'ont jamais été convaincants pour les peuples du Sud. La gestion du dossier sécuritaire et notamment son volet anti-terroriste, les postures adoptées face à la xénophobie, l'octroi parcimonieux des visas et l'ambiguïté des attitudes des politiques face à l'islam, ont été la cause d'une fracture psychologique dont les conséquences ne sont pas entièrement visibles. Ces facteurs ajoutés au rôle marginal de l'UE dans la prise en charge de la question du Proche-Orient ont généré des courants d'opinion qui vont jusqu'à contester la pertinence de l'arrimage à l'Europe et le projet sociétal qui les sous-tend.

Le Processus de Barcelone, pour la région prise dans son ensemble, n'a induit que des progrès limités en matière de gouvernance démocratique, tandis que la montée du terrorisme international a servi de justificatif à des reculs dans ce domaine. Les avancées de la démocratie et de l'espace des libertés dans le Sud sont trop lents comparés aux engagements souscrits par les uns et les autres en novembre 1995.

Le comité Euromed n'est pas effectivement paritaire. Les représentants européens notamment ceux des pays du Nord et de l'Est de l'Union (fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères) ne sont pas du même niveau que ceux du Sud de la Méditerranée (ambassadeurs et hauts fonctionnaires). De plus, le déroulement des réunions (fixation de l'ordre du jour, conduite des débats) se fait essentiellement à l'initiative des pays de l'Union, ce qui nuit à l'appropriation du Partenariat par les pays du Sud. Il faut donc un pilotage du Partenariat qui soit paritaire. Il n'y a pas eu de véritable appropriation du Processus par les gouvernements et peu de participation de la société civile réelle, en particulier au plan culturel. Il en résulte un faible niveau de notoriété du

Processus de Barcelone parmi les populations des trente-cinq pays concernés. Au total, Barcelone n'est pas apparu comme un projet de société.

La question méditerranéenne n'est pas une préoccupation prioritaire de l'UE car masquée par le poids des débats relatifs à l'élargissement et à la constitution européenne. Bien plus, les querelles politiques qui se sont focalisées sur la question de l'adhésion de la Turquie ont eu un effet pernicieux supplémentaire au Sud. Ces débats ont été interprétés comme le rejet de l'islam par l'UE et la confirmation de son image de forteresse économique, sociale et spirituelle.

Le contexte international imposait de repenser et de refonder Barcelone autour d'une vision historique plus ambitieuse. La Méditerranée de 2005 n'est pas celle de 1995. Il convenait de rénover les principes qui ont présidé à la signature de la Déclaration de Barcelone. Plusieurs facteurs poussaient en ce sens.

Une politique européenne de voisinage à la croisée des chemins

La politique de voisinage de l'Union européenne est devenue depuis sa création en 2002 une composante primordiale des relations extérieures de l'UE. Signe de son importance, elle est mentionnée dans le Traité de Lisbonne (Titre I, article 8 du nouveau Traité sur l'Union européenne)⁽¹⁾. Elle s'adresse à des pays hétérogènes qui n'ont en commun que d'être des voisins de l'UE à 27⁽²⁾. À l'origine, la Politique de voisinage était destinée aux seuls voisins de l'Est⁽³⁾. La France a demandé d'y inclure les partenaires méditerranéens du Processus de Barcelone lors du Conseil européen de Copenhague de décembre 2002. La politique de voisinage a une triple dimension régionale : une dimension méditerranéenne, une dimension mer Noire et une dimension mer Baltique. De ce fait, elle appelle une réflexion sur sa cohérence d'ensemble. Paradoxalement, alors que cette politique a fait l'objet de développements récents et qu'elle tend à prendre plus d'importance parmi les priorités de la Commission européenne et des présidences successives du Conseil de l'Union européenne, elle n'est que rarement évoquée par la France. Ce qui n'est pas le cas chez certains États de l'UE, comme l'Allemagne.

(1). «1. L'Union développe avec les pays de son voisinage des relations privilégiées, en vue d'établir un espace de prospérité et de bon voisinage, fondé sur les valeurs de l'Union et caractérisé par des relations étroites et pacifiques reposant sur la coopération. 2. Aux fins du paragraphe 1, l'Union peut conclure des accords spécifiques avec les pays concernés. Ces accords peuvent comporter des droits et obligations réciproques ainsi que la possibilité de conduire des actions en commun. Leur mise en œuvre fait l'objet d'une concertation périodique.»

(2). La Politique européenne de voisinage s'adresse aux pays voisins de l'UE à 27, c'est-à-dire les nouveaux États indépendants, anciennement inclus dans l'Union soviétique, et les pays du pourtour méditerranéen, membres du Processus de Barcelone. À ce jour, elle concerne seize pays : l'Algérie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, l'Égypte, la Géorgie, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, la Moldavie, le Maroc, l'Autorité palestinienne, la Syrie, la Tunisie et l'Ukraine.

(3). La Russie fait l'objet d'un partenariat stratégique spécifique avec l'UE, et n'est pas associée à la politique de voisinage. Elle refuse en effet d'être assimilée aux autres voisins de l'Union. Le Bélarus ne pourra bénéficier des avantages offerts par la Politique de voisinage que lorsque ses autorités auront démontré sans ambiguïté leur volonté de respecter les valeurs démocratiques et l'État de droit.

■ Une politique complexe, qui s'adresse à des pays très hétérogènes

La politique de voisinage a été conçue pour répondre à une prise de conscience issue du dernier élargissement. Avec l'entrée de huit pays d'Europe centrale et orientale, puis de la Bulgarie et de la Roumanie, les frontières de l'Union se sont en effet déplacées vers des zones d'instabilité potentielle. La politique de voisinage répond à cette préoccupation. Elle vise à sécuriser les frontières extérieures de l'UE en créant un cercle d'amis partageant ses objectifs de paix, de stabilité et de prospérité⁽¹⁾.

Plus précisément, la Politique de voisinage vise deux objectifs principaux. D'une part, éviter l'émergence de nouvelles lignes de division entre l'Union élargie et ses voisins. D'autre part, renforcer la prospérité, la stabilité et la sécurité de tous. Elle se concentre ainsi sur la promotion de la démocratie et des libertés, tout en allant au-delà des relations déjà établies avec chaque pays voisin. Toutefois, l'établissement de ces relations privilégiées est conditionné par l'intérêt mutuel à respecter des valeurs communes, à savoir la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme, la bonne gouvernance, les principes d'une économie de marché et le développement durable.

La Politique de voisinage repose sur un ensemble d'accords bilatéraux conclus par la Communauté européenne et ses États membres avec chacun des pays voisins mentionnés. Ces accords établissent des relations contractuelles entre les pays partenaires et l'UE (accords d'association pour les pays méditerranéens, accords de partenariat et de coopération pour les pays de l'Est et du Caucase). Ils fournissent ainsi le cadre institutionnel (conseils et comités de coopération ou d'association) et juridique nécessaire pour intensifier et mettre en œuvre la coopération. On peut se demander quelle est la valeur ajoutée de la Politique de voisinage par rapport aux relations et partenariat existant déjà, notamment le Processus de Barcelone. La Politique de voisinage se veut complémentaire du Processus de Barcelone, qui instaure des relations multilatérales entre l'Union et l'ensemble des partenaires. Elle est censée individualiser la relation entre l'UE et chacun des pays membres du Processus de Barcelone.

La Politique de voisinage est mise en œuvre au moyen de plans d'action bilatéraux fondés sur les besoins du pays voisin concerné, et sur les intérêts réciproques de ce dernier et de l'Union⁽¹⁾. Ces plans d'action établissent un agenda de travail pour une période de 3 à 5 ans. Cet agenda de travail prévoit des objectifs de réformes dans les domaines politique et économique, mais

(1). Il importe de préciser que la Politique de voisinage ne s'adresse pas aux États impliqués dans le processus d'élargissement. Elle est distincte de celui-ci, et ne préjuge en rien des relations futures entre l'UE et les pays voisins. Autrement dit, elle n'est pas une antichambre à l'adhésion. Les pays du Caucase ont été inclus en 2004. Parmi les pays auxquels s'adresse la Politique de voisinage, l'Algérie ne s'est pas déclarée intéressée pour le moment. De même, la Libye et la Syrie ne sont pas encore engagées dans un processus formel de négociations, du fait des relations difficiles qu'elles entretenaient avec l'Union jusqu'à récemment.

également le rapprochement des législations avec l'acquis communautaire. Les plans d'action prévoient aussi la participation des pays voisins à certains programmes communautaires, et le développement ou le renforcement de coopérations spécifiques, notamment transfrontalières. À ce jour, des plans d'action ont été adoptés par douze pays⁽²⁾.

La Politique de voisinage est récente. Il est donc difficile d'en établir un bilan complet et fiable. Sans être aussi enthousiaste, il est vrai que d'importants progrès ont été réalisés entre fin 2006 et début 2008. Ils sont recensés dans un document de stratégie adopté par la Commission le 3 avril 2008⁽³⁾. D'après ce document, des avancées substantielles ont été réalisées dans cinq domaines principaux: l'intégration économique (zone approfondie avec l'Ukraine, négociations avec l'Égypte et le Maroc sur la libéralisation des services et le droit d'établissement, préférences commerciales autonomes accordées à la Moldavie); la mobilité (entrée en vigueur des accords de réadmission et d'assouplissement des formalités de délivrance de visas conclus en 2007 avec l'Ukraine et la Moldavie); coopération dans le domaine de la justice et de la lutte contre la criminalité organisée; coopération dans le domaine de l'énergie et de la sécurité énergétique (protocoles d'accord avec l'Azerbaïdjan, pays producteur, et l'Ukraine, pays de transit et conclusion prochaine de protocoles similaires avec l'Algérie et l'Égypte); les transports (accord sur les services aériens signé avec le Maroc, un alignement général sur la législation communautaire, et des négociations sur un accord similaire ont été engagées avec l'Ukraine.

Au-delà de ces cinq domaines principaux, la Politique de voisinage offre d'autres opportunités intéressantes aux pays partenaires. Par exemple, dans le domaine de la politique étrangère, ceux-ci ont la possibilité de s'associer aux positions arrêtées dans le cadre de la Politique extérieure et de sécurité commune (Pesc) de l'UE. L'Ukraine, la Moldavie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie ont ainsi choisi de procéder régulièrement à une telle association, le Maroc et la Jordanie ayant pris récemment une décision similaire. Dans le domaine de l'environnement, les pays méridionaux partenaires ont dressé ensemble une liste de quarante-quatre projets prioritaires pour la dépollution de la Méditerranée.

(1). Les accords bilatéraux qui préexistent à la Politique de voisinage lui servent de cadre de mise en œuvre. Les pays n'ayant pas signé de tels accords ne peuvent donc pas adopter de plan d'action. Les plans d'action n'ont pas de valeur juridique, ce sont des documents politiques qui reflètent un accord politique entre l'UE et le pays partenaire sur le programme, les objectifs et les priorités des futures relations.

(2). Le dernier a été approuvé en mars 2007 avec l'Égypte. Les quatre pays ne participant pas encore à la Politique de voisinage n'ont logiquement pas encore adopté de plan d'action (Algérie, Biélorussie, Libye et Syrie). En effet, la Libye devra d'abord adhérer au Processus de Barcelone avant que ne soit envisagée la conclusion d'un accord d'association puis d'un plan d'action voisinage. En ce qui concerne la Syrie, l'accord d'association devra être ratifié avant qu'un «plan d'action voisinage» puisse être envisagé.

(3). Communication de la Commission au Parlement et au Conseil: mise en œuvre de la Politique européenne de voisinage en 2007.

■ Une politique qui suscite des réactions de défiance

Malgré ces bons résultats, la Politique de voisinage n'a pas avancé dans tous les domaines. Mais elle suscite des réactions de défiance chez la plupart des pays partenaires. On ne peut que relever le fort contraste entre l'enthousiasme de la Commission pour sa Politique de voisinage, et le scepticisme, voire la défiance qu'elle suscite chez de nombreux partenaires. Les raisons en sont multiples, la PEV est perçue par les pays partenaires comme :

- une politique asymétrique : le terme de *voisins* a des connotations négatives d'infériorité. La dénomination postule l'existence d'un centre et de périphéries. Or, les pays partenaires ne veulent pas être les banlieues de l'Europe. Les voisins de l'Est et voisins méditerranéens sont traités sur un pied d'égalité, alors que leurs relations avec l'UE sont très différentes. Par exemple, le Maroc estime que les voisins dits de l'Est et du Caucase sont très éloignés du centre de gravité de l'UE et qu'ils n'ont pas les mêmes relations historiques avec l'UE que les pays méditerranéens ;
- une politique unilatérale, technocratique, et trop peu partenariale. Cette politique traduit une relation déséquilibrée entre une Union qui décide, et des partenaires qui obéissent, sans concertation. La Commission est en effet toute puissante dans ce processus, où les pays voisins n'ont pas leur mot à dire. Ainsi, les plans d'action sont plutôt imposés par la Commission que négociés et comportent tous la même structure, alors qu'ils sont censés s'adapter à la singularité de chaque partenaire. Le rôle des autres acteurs institutionnels européens (Conseil, Parlement, Comité des régions, etc.) est très marginal ;
- une politique trop complexe et inadaptée : à titre d'exemple, les financements de projets dans les pays méditerranéens s'avèrent tellement complexes qu'il n'y a pratiquement aucune trace directement visible de l'aide financière apportée par la Commission dans les pays méditerranéens. Le principe de conditionnalité n'est pas adapté mais contreproductif ;
- une politique au financement insuffisant : les exigences de la Commission sont trop ambitieuses par rapport au financement qu'elle apporte, notamment en comparaison des financements octroyés aux pays anciennement candidats à l'adhésion et aujourd'hui membres de l'UE. Le déséquilibre financier semble en effet excessif et disproportionné. Par d'exemple, le Maroc, premier bénéficiaire de la Politique de voisinage, recevra environ 200 millions d'euros par an au maximum entre 2007 et 2013. Sur la même période, la Pologne recevra un total de 10 milliards d'euros, tandis que la Bulgarie et la Roumanie bénéficieront à elles deux de 33 milliards d'euros d'aide financière ;
- une politique en retrait par rapport aux objectifs de coopération régionale. La Politique de voisinage ambitionne en effet de favoriser la coopération régionale entre pays méditerranéens d'une part, et entre pays de l'Est et du Caucase d'autre part, mais aussi entre les pays de ces deux zones. Or, les relations

entre ces deux groupes de pays sont encore quasiment inexistantes. Lorsqu'elles existent, elles sont de nature commerciale seulement.

À peine six ans après sa création, la Politique de voisinage est confrontée à des défis déterminants pour sa pérennité, à commencer par des risques d'éclatement. À travers la multiplication des tensions et rivalités entre États membres, mais aussi entre pays voisins, on constate qu'elle a de moins en moins de cohérence, au détriment de sa crédibilité et de son efficacité. En effet, on constate un net clivage parmi les vingt-sept États membres, entre d'une part les partisans d'un renforcement de la dimension orientale et caucasienne de la Politique de voisinage (Allemagne et Pologne), et d'autre part ceux qui prônent une intensification des relations avec les pays méditerranéens (France, Espagne et Italie). Bien évidemment, ce clivage s'explique par une proximité géographique et historique avec les zones concernées.

Au-delà des tensions entre les États membres, qui peuvent être résolues par la concertation, la cohérence de la Politique de voisinage est davantage encore menacée par le développement d'une différenciation de plus en plus individualisée entre les partenaires. En quelque sorte, chaque partenaire aspire à la détermination d'un statut *ad hoc* qui lui est spécifique et entend renforcer ses relations bilatérales avec l'UE, au détriment de la coopération régionale à laquelle est censée aboutir la politique de voisinage. Il en est ainsi de l'exemple de l'Ukraine avec la négociation d'un accord renforcé, du Maroc et d'Israël avec la négociation d'un statut avancé.

L'autre risque d'éclatement de la Politique de voisinage réside dans la multiplication récente de projets à dimension régionale, qui se veulent complémentaires à la Politique de voisinage, mais dont l'articulation est tout sauf évidente. De fait, ces projets apparaissent plutôt comme des initiatives concurrentes qui attisent les clivages existant entre les États membres. Il en est ainsi de l'initiative de la mer Noire et du partenariat oriental.⁽¹⁾

La Politique de voisinage est aussi et surtout un enjeu de crédibilité pour l'UE en matière de politique extérieure. En effet, si l'Union ne parvient pas à être un acteur de poids dans son propre voisinage, faute pour les États membres d'être capables de surmonter leurs divisions, leurs rivalités et leurs égoïsmes, comment pourrait-elle alors prétendre à devenir un acteur global? À cet égard, on peut dire que la Politique de voisinage renvoie l'Union à ses propres faiblesses, ce qui lui donne une portée stratégique qui va bien au-delà de ses objectifs avoués.

(1). La Commission européenne a lancé en avril 2007 une nouvelle initiative visant à renforcer la coopération régionale entre la Roumanie, la Bulgarie, et les quatre pays de la région de la mer Noire qui ne sont pas encore membres de l'UE: Turquie, Russie, Ukraine et Géorgie. Une initiative polono-suédoise a présenté au Conseil à la fin du mois de mai 2008 une proposition de *partenariat oriental*: cette initiative vise à renforcer la dimension orientale de la Politique de voisinage par le développement d'un partenariat oriental avec l'Ukraine, la Moldavie, la Géorgie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et le Belarus.

Les difficultés actuelles de l'UE, la crise des institutions soulignées et les problèmes générés par l'élargissement n'incitent pas à l'optimisme. La stratégie de l'UE vis-à-vis de ses voisins du Sud de la Méditerranée risque indirectement d'en faire les frais ce qui serait très dommageable car la rive sud de la Méditerranée a besoin de l'UE et réciproquement, pour des raisons stratégiques, politiques, économiques et culturelles. Le développement harmonieux de la région en dépend. Quoi qu'il en soit, l'essentiel de la politique étrangère de l'UE sera tourné vers les pays tiers méditerranéens parce qu'ils sont proches et pour la plupart dans des situations politiques et économiques délicates et parce que leur stabilité est menacée.

La Politique européenne de voisinage ne semble pas offrir une vision de long terme suffisante et répondant aux demandes des pays du Sud. Elle est perçue au Sud comme la conséquence logique de l'élargissement de l'UE, mais reste mal acceptée car elle n'a pas fait l'objet du même processus de consultation qui avait précédé la Conférence de 1995 et parce qu'elle est mise en œuvre selon une logique mécanique, celle du pré-élargissement, sans en avoir les attraits et les moyens financiers.

L'Union pour la Méditerranée : une nouvelle voie

C'est d'un engagement réciproque, fort, stimulant et durable que les pays du Sud comme du Nord ont besoin. La France souhaitait renforcer ses liens avec l'ensemble des pays membres du Processus de Barcelone. Elle est le partenaire européen de référence pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Grâce ses positions lors de la guerre d'Irak, son niveau de crédibilité et de popularité est élevé dans cette région du monde. Elle souhaitait être le moteur des relations euro-méditerranéennes. D'où l'idée de faire prévaloir l'économie dans une optique de coopération renforcée avec les pays les plus avancés. On a développé l'idée de refaire la même chose qu'avec la Ceca (Communauté européenne du charbon et de l'acier) en Méditerranée : créer la convergence et le rapprochement entre les États par la mise en œuvre de politiques structurelles concrètes. Le fait de faire prévaloir le passage par l'économie et la réalisation de projets visibles constitue un élément clef du rattrapage du gap entre les deux rives de la Méditerranée.

■ Une vision : la méditerranéisation plutôt que la mondialisation

En effet, face à l'émergence sur la scène mondiale de deux grandes zones stratégiques, l'une américaine et l'autre asiatique, l'UE, quoique renforcée par la réalisation du marché unique, ne pourra soutenir la concurrence sans formation d'une zone politiquement stable et économiquement équilibrée avec ses partenaires des rives sud et est de la Méditerranée. L'UE ne peut répondre à cette exigence de la mise en place d'une zone stratégique euro-méditerranéenne.

néenne qu'en associant ses partenaires dans une démarche concertée pour l'élaboration d'une vision commune de l'avenir de la région.

Toutefois, la dynamique des relations économiques internationales nous invite à nous interroger sur la pertinence du processus d'intégrations régionales et plus particulièrement sur le projet euro-méditerranéen. En effet, si au regard du monde, l'Europe communautaire est devenue un modèle d'intégration régionale, un certain nombre d'observateurs redoutent que l'Europe ne devienne qu'une simple composante du libre-échange mondial «*de moins en moins vertébrée*»⁽¹⁾ face à la croissance des interdépendances commerciales, financières et industrielles et aux enjeux géo-économico-politiques de cette Europe retrouvée allant de l'Atlantique à l'Oural.

Il est évident que l'interaction constante entre la nature libérale du processus d'ouverture engagé par l'Europe et l'insertion des économies dans le processus d'internationalisation rendent moins identifiable le projet de régionalisme méditerranéen par rapport au mondialisme. Cette libéralisation soumet l'Europe à deux types de forces : des forces centrifuges produites par le processus de mondialisation et des forces centripètes générées par des objectifs ambitieux d'intégration régionale.

La mondialisation de l'Europe se traduit aussi par un mouvement de généralisation des projets de zones de libre-échange que l'Europe propose à ses partenaires du Sud (Amérique latine, Asie). Dès lors il y a une perte de la spécificité de la région de proximité qu'est la Méditerranée. Au fil des élargissements et des pactes, l'Europe risque de perdre de sa capacité à approfondir sa coopération avec les pays de la région. Un couple de forces difficilement compatibles émerge, celle de l'élargissement et de la libéralisation, potentiellement centrifuges et celles de l'approfondissement des relations de proximité, potentiellement centripètes.

Un tel enjeu nous incite à situer de nouveau les enjeux d'une régionalisation plus poussée : l'Europe en tant qu'espace économique doit disposer d'instruments de régulation lui permettant de transformer des contraintes, liées à une extraversion poussée, en avantages. Ce passage permettrait à l'UE de donner une identité à son projet.

■ Une vision : un partenariat et une solidarité qui vont au-delà du simple libre-échange

Si la libéralisation des échanges se limitait à la reproduction des relations asymétriques qui se sont développées entre un ensemble puissant qui accepte les disciplines nécessaires au maintien de la cohérence de ses structures productives et des nations de petite dimension qui, par respect des règles libérales des échanges, laissent se déstructurer leurs propres économies, cette

(1). Expression de H. Bourguignat (1995) *La tyrannie des marchés*, p 119. Paris Economica.

forme de libéralisation ne pourrait conduire qu'à la reproduction des inégalités entre partenaires.

L'ancrage des Psem à l'UE peut être à l'origine d'une croissance soutenue de leurs économies entraînée par l'économie dominante. Le défi est que cette croissance ne soit pas inégalitaire. Le marché libéralisé abandonné à ses propres ressorts peut être favorable pour les uns et pour les autres comme il risque de permettre au plus puissant de le devenir encore davantage. Contrairement à ce que pourrait suggérer une vision idyllique d'une zone de libre-échange, il n'existe aucune formule miracle permettant de diffuser le progrès et le bien-être par une simple levée des barrières commerciales entre deux pays ou deux ensembles. À plus forte raison de dimension, de niveau et de spécialisation inégalitaires.

Que la zone de libre-échange constitue, comme on l'a dit, un choix collectif raisonné, que l'on s'efforce de réaliser autour d'elle le plus large consensus, ne dispense pas que des procédures adéquates soient adoptées pour faire émerger et se structurer peu à peu un système productif plurinational. C'est la condition pour que les écarts de développement puissent trouver une voie d'atténuation.

En effet, un des objectifs indiscutables du partenariat avec l'Europe est celui de la promotion d'une croissance solide et à long terme dans les économies de la rive sud, croissance dont le taux d'augmentation devra être supérieur à celui enregistré par la démographie et, dans une certaine mesure, même celui de l'UE. Une croissance qui élève le taux général de productivité du travail qui augmente le rendement des secteurs productifs, afin de nourrir une population urbaine plus nombreuse et qui remodèle les autres activités économiques, en vue d'augmenter le taux de valeur ajoutée et de créer le maximum d'emplois.

Il est connu que la cause principale des inégalités en matière de développement tient à la diversité des capacités des secteurs de la production et de la technologie à créer de la valeur ajoutée et de l'accumulation. Cette diversité des capacités se reflète dans les différences de spécialisation et dans les écarts en matière d'investissements, recherche, innovation dans les structures de la production. C'est cet écart qui se reflète dans la différenciation des gains à l'échange et qui renforce et alimente la spirale des inégalités de développement. Cela mène à la conclusion qu'en l'absence d'intervention sur les différences de spécialisation et sur l'écart des mécanismes d'accumulation (investissement, innovation), il serait pour le moins difficile de parvenir à réduire les inégalités implicites en matière d'échanges, dues à la structure des avantages comparatifs. Tout aussi stérile se révélerait la voie qui prétendrait échapper aux mécanismes de l'inégalité de développement par la biais de solutions autarciques. Les limites de cette solution résidant d'une part, dans le resserrement des bases nécessaires pour l'accumulation que les Psem

ne seraient en mesure de surmonter par leurs propres moyens et, d'autre part, dans l'impossibilité de tirer profit de technologies qui constituent l'avantage des pays européens.

Pour avoir des chances de succès, l'action d'une stratégie de modification des mécanismes qui engendrent les écarts de développement, dans un contexte de renforcement des échanges entre les deux rives, devrait agir sur le développement dans le Sud de structures de production capables de dynamiser les avantages comparatifs, mettrait en œuvre de nouvelles lignes de spécialisation avantageuses et valoriserait la capacité d'associer les partenaires à un développement commun. Une politique de partenariat qui déborde dès lors le cadre des échanges et des aides, implique que l'UE et les Psem s'associent dans le cadre d'un projet commun de développement. Ce projet sera efficace, s'il comporte indépendamment des échanges, une dimension plus spécifiquement sectorielle.

Pour rendre la libéralisation des échanges plus soutenable, la solidarité communautaire financière devrait jouer pleinement à l'égard des pays de la rive sud, pays confrontés à des besoins massifs de développement, en particulier dans les domaines des infrastructures, des ressources humaines et de la réhabilitation de l'environnement. Le principe serait l'application dans ces pays des dispositions en vigueur en matière de politique structurelles européennes. Les transferts financiers en direction du Sud devraient se situer au même niveau que ceux effectués en faveur des actuels membres de l'Union qui accusent un retard de développement ou des budgets prévus pour préparer l'adhésion des Peco.

La libéralisation des échanges ne devra pas compromettre le processus d'intégration des régions défavorisées dans les échanges ni fragiliser la cohésion économique et sociale déjà incertaine. En particulier, la politique structurelle devra être le moyen d'éviter, par un soutien renforcé à la formation et à la qualification de la main-d'œuvre, que ces régions défavorisées ne se transforment en zones d'exclusion sociale.

Le défi de cette politique de soutien à la libéralisation ne consistera pas uniquement à faciliter le rattrapage, par les pays du Sud de la moyenne communautaire du PIB par habitant. Il faudra veiller en même temps à lutter contre le phénomène actuel de concentration des richesses sur certains axes du territoire européen.

Dans la quête d'un meilleur équilibre dans les relations extérieures, le partenariat avec des pays proches même à des stades différents de développement peut renforcer une cohérence des productions complémentaires. Dans cette perspective, l'Europe devrait chercher à approfondir ses liens de complémentarité avec les économies du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

La libéralisation des échanges devrait se construire sur une vision qui intègre une dynamique de rapprochement de systèmes productifs. Le moyen le

plus cohérent de construire un espace d'échanges équilibré est d'organiser des réseaux articulés de coopération au niveau sectoriel. Une Union européenne ouverte sur ses partenaires du Sud par un réseau de relations organisées, une UE qui renforcerait sa puissance en s'aidant de ce réseau de relations, et en aidant les autres à se construire réciproquement, ce serait un projet de coopération porteur et, à coup sur, d'un rééquilibrage des positions ainsi que d'une réduction des écarts de développement.

■ Une approche projets

L'objectif de création d'une vaste zone de libre-échange rend nécessaire de renforcer la cohésion économique et sociale entre l'UE et les pays méditerranéens, d'une part et, d'autre part, de créer les conditions d'un espace économique unifié dans les pays méditerranéens. Les grands réseaux de communication en sont la condition nécessaire. La conviction que de tels projets sont indispensables à l'intégration économique et à la hausse des niveaux de vie des pays méditerranéens nécessite de prêter un intérêt majeur à ces projets qui servent non seulement les finalités de développement économique et social, mais aussi directement les objectifs politiques et économiques que les pays de l'UE et de la Méditerranée se sont fixés en commun.

Les projets d'interconnexion économique régionale en Méditerranée peuvent être répartis en deux catégories :

- projets contribuant à multiplier les échanges de biens, de services et d'informations, la mobilité des personnes et à améliorer la sécurité des échanges. Ce groupe de projets concerne les projets routiers, portuaires et aéroportuaires, de télécommunications et de transport d'énergie ;
- projets assurant directement la liaison physique et l'interdépendance économique entre pays membres et pays partenaires. Il s'agit là des grandes interconnexions énergétiques allant du Sud au Nord ainsi que des axes de transport et communication reliés aux réseaux européens. Par leur dimension ainsi que par la complexité des aspects techniques, financiers et de marché, ces projets – associant investisseurs étrangers, pouvoirs publics et promoteurs locaux – doivent être réalisés avec des formules financières et juridiques très sophistiquées.

Les objectifs de ces investissements sont clairs : fonctionnement d'un marché unique, meilleure compétitivité des entreprises et progression de leur domaine géographique d'activité, désenclavement des régions, plus grande cohésion interrégionale, intégration Nord-Sud. La coopération politique et l'intégration interrégionale doivent cependant encore progresser afin d'instaurer un climat de confiance auprès du secteur privé et réduire progressivement les barrières économiques aux initiatives transnationales. Il est naturel que le secteur public montre la voie aux investisseurs et crée les infrastructures nécessaires aux échanges.

La BEI pourrait contribuer à la mobilisation du financement de ces grandes infrastructures et jouer un rôle de catalyseur favorisant la participation d'autres bailleurs de fonds⁽¹⁾. Cela peut être possible grâce à une approche rigoureuse, à des financements bien ciblés sur la typologie des projets, à un dialogue constant avec les autorités des PPM et à une coopération ouverte et constructive avec les autres institutions de financement multilatérales et bilatérales opérant dans la région. Le nombre de projets à financer et le volume des financements peuvent paraître élevés. Cela est à nuancer au regard des étapes à franchir pour la réalisation d'un vaste marché euro-méditerranéen.

Une politique de coopération régionale doit en outre s'appuyer sur des promoteurs compétents et des projets viables. La concrétisation des projets et leur pérennisation nécessitent un dialogue économique et politique intra-méditerranéen ainsi que la recherche active par les acteurs publics et privés de complémentarités et de synergies dans un cadre régional. C'est sur la base d'actions concrètes des pays méditerranéens en faveur de la réduction des obstacles aux mouvements des personnes et des marchandises d'une part, et du dynamisme des initiatives privées d'autre part, que peuvent se multiplier les projets transnationaux. Ainsi, nous pourrons, ensemble, saisir toutes les opportunités très proches ouvertes par le partenariat euro-méditerranéen

Les grands enjeux

Enjeux humains

Le volet humain des relations euro-méditerranéennes, constitué par l'immigration et la circulation des personnes, délicat et complexe mais porteur de grands espoirs de bénéfices communs, devra obéir à une approche nouvelle du partenariat et d'enrichissement mutuel et non à un sentiment de menace ou de pression. Ces objectifs déjà posés dans la Convention de Barcelone laissent apparaître des équivoques et des divergences entretenues politique-

(1). On rappellera donc le financement de la BEI en faveur des réseaux autoroutiers (Maroc, Algérie, Égypte, Jordanie, West Bank, Liban) qui préfigure la création de vastes voies de communication de l'Atlantique aux détroits, avec des liaisons simples et directes aux réseaux trans-européens. La modernisation des ports (Tunisie, Jordanie, Liban, Gaza, Turquie) et des aéroports (Malte, Chypre). Tous ces projets sont autant de jalons posés pour l'accroissement des échanges régionaux. Enfin, les interconnexions électriques (Syrie-pays voisins) ou la modernisation des secteurs des télécommunications (Jordanie, Maroc, Turquie) ont eu un effet direct et concret sur l'amélioration des conditions de vie des habitants. La Banque a en outre participé aux grands projets d'intérêt commun Union-PPM. On rappellera par exemple le gazoduc Algérie-Maroc-Espagne qui assure une liaison stable entre les grands gisements algériens et le marché gazier européen et a donné au Maroc la possibilité de diversifier ses approvisionnements énergétiques, l'interconnexion des réseaux électrique et télécommunication marocain et espagnol et les interconnexions électriques Syrie-Turquie.

ment, juridiquement et économiquement par les pays de l'UE, soumis à une partie agissante de l'opinion publique, médiatisée à l'excès et habitée par le syndrome de l'invasion, de l'islam et de la couleur de la peau, une générosité proche de la naïveté et une perception surréaliste, voire utopique de l'espace euro-méditerranéen.

Or, on ne peut à la fois, ainsi que le stipule le volet social, culturel et humain de la Déclaration de Barcelone, «*encourager le dialogue entre les cultures et les échanges humains, scientifiques et technologiques, promouvoir les échanges culturels, notamment entre les jeunes [...] faciliter les échanges humains, notamment par l'amélioration des procédures administratives [...] entre les responsables de la société politique et civile, du monde culturel et religieux, des universités, de la recherche, des médias, des associations, des syndicats et des entreprises privés et publiques.*» et décourager, freiner, bloquer, la circulation inter-rives des opérateurs économiques, des acteurs politiques et culturels qui nourrissent ces mêmes échanges commerciaux, culturels et humains.

La raison en est que le processus de coopération privilégié, même dans le volet social et culturel l'approche sécuritaire au détriment d'une vision stratégique de rapprochement entre les peuples de la Méditerranée. L'approche sécuritaire ne peut ignorer le fait que la paix, la sécurité et la stabilité dans la région se nourrissent du rapprochement des peuples et qu'elles ne peuvent pas se réaliser en coupant les ponts entre les deux rives.

Il faut donc réfléchir aux moyens de revoir le dispositif réglementaire régissant la circulation des personnes. Tout en tenant compte du souci compréhensible des pays de l'UE de lutter contre un afflux massif d'émigrés du Sud, il serait contre-indiqué, compte tenu des objectifs fixés, de généraliser ces mesures à pratiquement tous les échanges humains et même à ceux qui constituent des courroies d'échanges culturels entre les peuples. L'effet psychologique des mesures restrictives est préjudiciable à la création d'un climat d'entente entre les peuples de la région et vide de sa substance l'idée de l'idée de faire de la région un espace de prospérité partagée.

Alors que l'émigration légale devient de plus en plus difficile à la suite de la convention d'application des accords de Schengen signés en juin 1990 et du traité de Maastricht en décembre 1991 (établissement de visas, de contrôles rigoureux aux frontières, système très sélectif de délivrance de permis de travail...), l'immigration illégale se développe et les réseaux clandestins prennent ainsi le relais des circuits légaux. L'Accord d'association érige la zone de libre-échange et la coopération qui l'accompagne en alternative crédible à l'émigration. Cependant, l'atténuation du différentiel des salaires entre les deux rives demeure conditionnée par les retombées de l'accord d'association et par une mise à niveau économique des pays signataires.

Pour la partie européenne, la question migratoire est examinée selon une vision statique qui, d'une part, ignore un paramètre important de la problé-

matique, à savoir la situation démographique à venir de la plupart des pays d'Europe et, d'autre part, focalise toutes les initiatives prises sur les moyens de maîtriser et de réduire les flux migratoires. Or, les dispositifs réglementaires restrictifs ont eu des effets pervers, ils ont abouti à un développement de réseaux d'immigration clandestine.

La clandestinité n'est pas un état naturel mais le produit d'une conjonction de deux facteurs : une demande de travail spécifique et une construction juridique contraignante. S'il y a des clandestins, c'est parce que des secteurs de l'économie européenne, et notamment les activités souterraines, sont demandeurs de cette main-d'œuvre. Celle-ci répond donc, pour des raisons de coût et de flexibilité, aux besoins d'un marché secondaire. De même, la clandestinité semble être le produit de mesures législatives qui ont restreint les conditions d'accès sur le territoire des pays de l'UE. Pour lutter contre cette situation et à défaut de réalisme de la proposition du principe de la libre circulation des personnes dans le contexte actuel, une vision dynamique de la migration pourrait être envisagée dans une phase transitoire et dans laquelle la pression migratoire du Sud vers le Nord doit être intégrée comme une dimension structurante et fondamentale de la problématique régionale.

La question migratoire ne peut être isolée de l'ensemble de la problématique des ressources humaines, intégrant dans une même vision d'ensemble, population, éducation et emploi. Plusieurs scénarios peuvent être envisagés. On peut prévoir, par exemple, un programme de formation professionnelle destiné aux travailleurs immigrés dans le but de favoriser leur retour au pays d'origine et de promouvoir la création d'un réseau de micro-entreprises susceptibles de profiter de l'expérience acquise dans la société d'accueil. À cet égard, les jeunes de la deuxième et troisième générations représentent une population particulière qui doit devenir à la fois une cible et un vecteur des actions à mener. Ils peuvent devenir les acteurs de liens d'un type nouveau entre les deux rives de la Méditerranée. La promotion de cette jeunesse biculturelle est un paramètre fondamental dans l'avenir et le devenir des relations euro-méditerranéennes. On pourrait, notamment, imaginer un scénario où ces générations montantes biculturelles participeraient au processus de transfert de savoir et d'expérience et s'impliqueraient également dans le processus de délocalisation marquant la globalisation de l'économie mondiale.

L'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam, en mai 1999 et le Conseil européen de Tampere (Finlande), la même année, ont fourni les premiers cadres de la communautarisation des questions d'immigration et d'asile, qui avaient été des compétences traditionnellement nationales, articulées autour de quatre éléments : la collaboration avec les pays d'origine et de transit ; la création d'un système européen d'asile commun ; le traitement juste des nationaux des pays tiers et la gestion des flux migratoires.

La stratégie de Tampere prônait une politique d'immigration intégrée dans les politiques intérieures et extérieures de l'UE, inspirées des principes de liberté, de sécurité et de justice, et orientées vers des objectifs de développement et de paix. Les principes qui ont guidé Tampere n'ont pas eu, cependant, d'effets concrets puisque les politiques communes européennes se développent, encore, selon l'intérêt national, exceptée celle de la coopération entre les pays membres de l'UE dans la gestion des flux migratoires : coordination du cadre juridique d'admission et lutte contre l'immigration illégale. De plus, les intentions et les déclarations de l'UE ont totalement dévié lors du Conseil européen de Séville, en juin 2002, en prônant un renforcement des politiques de sécurité et de collaboration avec les pays d'origine et de transit afin de contenir l'immigration clandestine dans des centres d'attente et de tri et de favoriser les retours et les réadmissions.

Depuis Schengen et Barcelone, de nombreux et contradictoires textes européens servent de référence à l'encadrement des mouvements migratoires non communautaires et au développement. Beaucoup d'encre a coulé et de nombreux débats ont eu lieu et continuent, entretenant avec récurrence, de part et d'autre de la Méditerranée, les réflexions et les travaux des institutions officielles et de la société civile sur ces questions indissociables, sans réellement voir s'installer le codéveloppement et la coprosperité souhaités et affichés.

Paradoxalement, on assiste au renforcement de systèmes de contrôle des mouvements humains et des flux migratoires, renforcement qui polarise l'intérêt des pays de l'UE dans un débat unilatéral qui relève de leur seule responsabilité. À quelques nuances près, toutes les politiques ont abouti à une stigmatisation des étrangers non européens : discriminations dans l'emploi, l'éducation et l'habitat, écarts dans les salaires, cartes de séjour, contrôles administratifs et policiers, et système de délivrance de visas qui a érigé les frontières de l'UE en forteresse.

De toute évidence, cette situation imposée reste incompréhensible pour la population et la société civile organisée, au moment où des actes majeurs de relance du partenariat sont conclus et dans des perspectives où l'Europe aura besoin de main-d'œuvre étrangère. Selon l'Office des migrations internationales (OMI), l'UE aura besoin, d'ici 2020, de vingt millions de travailleurs étrangers et, pour le BIT, ce serait la main-d'œuvre immigrante qui contribuera au maintien du niveau de vie actuel en Europe, à l'horizon 2050.

Par ailleurs, la nouvelle forme d'émigration, celle dite *fuite de talents ou de cerveaux*, s'est imposée, à partir des années 90, comme une exigence incontournable pour les économies européennes, victimes elles aussi du même mouvement en faveur de l'Amérique du Nord, et pour les organisations patronales. Cette réalité migratoire marquée par les départs de diplômés supérieurs ou professionnels hautement qualifiés dévoile un aspect important de la contribution de l'immigration à la croissance et au bien-être dans les pays

d'accueil. Elle constitue, néanmoins, un problème crucial aux pays d'origine de la région euro-méditerranéenne, dans la mesure où elle entrave le développement de leur économie. Les profils dominants dans cette mobilité sont l'informatique, la médecine et la technologie.

À la mobilité des compétences hautement qualifiées, il y a lieu d'ajouter la migration de la main-d'œuvre qualifiée et la mobilité des étudiants⁽¹⁾. En termes plus larges, la circulation des personnes qui se déplacent temporairement gagne en intensité; elle représente un grand potentiel de développement des relations et d'échanges entre les deux rives de la Méditerranée: circulation des personnes liées au monde universitaire, scientifique, culturel, sportif et artistique. À ce niveau, il est permis de poser une question essentielle: à travers cette fuite organisée des cerveaux, similaire à celles des matières premières et des capitaux, les pays émetteurs n'assurent-ils pas, pleinement, leur contribution à la coopération et au développement des pays récepteurs?

Dans cette optique, le marché européen et mondial des compétences devra représenter le segment privilégié du partenariat euro-méditerranéen et s'inscrire dans une logique féconde de partage des connaissances et de codéveloppement. Or, tous les pays de la rive nord ont conçu, mis en place et mis en œuvre des dispositifs pour attirer les étrangers diplômés dans des secteurs déficitaires, faute d'investissements et de financements de leurs propres structures de formation. Ces systèmes de facilitation soulignent un contraste frappant, avec les formes écrites ou suggérées de la discrimination dans l'emploi et le logement, vécu par les immigrants installés.

Ainsi, autant on pousse à durcir les conditions d'entrée (visas) et de circulation des personnes et celles de l'immigration, autant le marché du travail européen exige le recrutement de travailleurs étrangers. Le marché social européen cherche à équilibrer ses mécanismes de sécurité sociale; et le *marché* démographique européen à renouer avec la natalité et à renouveler sa force productive.

L'exode des compétences a des conséquences lourdes et négatives pour les pays d'origine: les effets facilement mesurables touchent la formation, la recherche et la production. En effet, une partie des compétences immigrées sont des formateurs et encadreurs, des chercheurs, des producteurs et ce, dans tous les domaines (scientifique, technologique, culturel, artistique et sportif) et dans tous les secteurs (économique, social, commercial et financier).

L'hémorragie subie par les pays d'émigration, démontre que l'alternative, pour les pays émetteurs, s'inscrit toujours dans des perspectives de développement aux multiples contraintes et aléas internes et externes. Le retour et les transferts d'argent relèvent de mythes et de mirages. À ce niveau, il est souhaitable de conduire un débat contradictoire d'opinions et de données,

(1). Selon le ministère français de l'Intérieur, les effectifs des étudiants algériens qui étudient dans le cadre de projets individuels et non organisés par l'État sont en nette progression.

loin, donc, des généralités et d'une certaine superficialité qu'offrent les idées préconçues, affirmant que les pays d'origine encouragent l'émigration car c'est une source de richesses pour eux. Par voie de conséquence, cette hémorragie plaide, avec force, pour une coopération réelle et efficace au développement durable et réparatrice des pertes subies.

Des pays du Sud se trouvent exposés à une émigration venue d'Afrique, généralement avec l'objectif initial de gagner l'Europe. Deux conséquences à cette situation : la première se matérialise avec l'entrée clandestine de ressortissants étrangers organisés par des réseaux qui accueillent et canalisent une population candidate à l'exil ; la seconde interpelle les pays européens de destination qui souhaitent reculer leurs frontières administratives et faire jouer aux pays maghrébins un rôle de présélection, en les mettant en totale contradiction avec le principe des droits de l'homme et de la solidarité avec les voisins méridionaux sub-sahariens.

Cette nouvelle approche, en l'absence de politique concertée entre les pays exposés à cette émigration, risque de formaliser une situation qui s'installe *crescendo* depuis de nombreuses années et de dessiner, de fait, l'émergence d'un centre constitué par l'Europe, et d'une périphérie-relais avec des cercles concentriques pour filtrer cette émigration. Cette projection pose toute la problématique véhiculée par des conceptions généreuses de développement partagé contenues notamment dans la Conférence de Barcelone et dont l'une des finalités était de fixer les populations dans leur pays d'origine.

Quel bilan tirer de l'échec d'une telle idée restée au stade d'affirmation si ce n'est de constater d'abord le manque d'une volonté dont les conséquences sont aujourd'hui un enjeu pour l'avenir de l'humanité ? On ne peut indéfiniment plaider la libre circulation des biens et restreindre celle des personnes surtout si ces dernières assistent impuissantes à la dislocation de leur économie et à la disparition de leur outil de travail.

Ainsi au-delà de l'expression *émigration-immigration*, la question, existentielle pour la région euro-méditerranéenne, des échanges humains, soumis à un foisonnement de références politico-administratives, devra entraîner l'adoption d'une démarche de partenariat réel et fécond, expurgée de l'égoïsme et de l'unilatéralisme prégnants dans les pays de l'UE.

Les tendances actuelles à réguler policièrement les flux migratoires, sous le prétexte fort légitime de lutte contre l'immigration clandestine organisée, d'une part, et le terrorisme d'autre part, participent au renforcement d'une Europe forteresse, rendant hypothétiques les perspectives de coopération.

L'objectif éminemment politique de construction de l'espace euro-méditerranéen ne pourra être atteint que si la dimension humaine, sous tous ses aspects, figure au centre du projet euro-méditerranéen. La recherche et l'adaptation d'une politique européenne en matière d'émigration doit reposer sur des actions concrètes de promotion et d'épanouissement par l'élimination

des discriminations et des entraves à l'accès au travail, au logement, à l'éducation, la formation, la santé, la protection sociale et à l'exercice de la pluralité culturelle. À ce titre, il est impératif de mettre en œuvre une politique systématique d'information et de communication, la plus large possible, contre les idées xénophobes selon lesquelles la présence d'immigrés a un impact négatif sur l'emploi et les revenus des nationaux.

Le mouvement de personnes diplômées et de professionnels hautement qualifiés impose de renforcer une coopération entre les pays d'origine et les pays de destination susceptibles de tirer des conséquences bénéfiques mutuelles de ce processus dynamique. Dans le cadre du dialogue euro-méditerranéen, il s'agit d'appliquer des formules pour faciliter leur contribution au développement économique et social dans leur pays d'origine, en supprimant les obstacles administratifs à la circulation, en encourageant la création de projets d'investissement et en favorisant les liens avec les universités et les entreprises.

Enjeux agricoles

Les exportations agricoles des pays de la rive sud et est de la Méditerranée (Psem) représentent une grande part de leurs exportations, surtout au Maroc, Tunisie et Égypte (entre 13 et 22 % des exportations totales). L'UE est le premier partenaire commercial de la zone : plus de la moitié des exportations de produits agroalimentaires des Psem se fait vers l'UE, qui fournit près d'un tiers des importations agroalimentaires des Psem. Un autre aspect important de l'agriculture est que le monde rural dans les Psem représente actuellement, selon les sources, entre 40 et 50 % de la population totale, soit 75 à 95 millions d'habitants. Contrairement à d'autres régions du monde, cette population rurale continue d'augmenter à un rythme non négligeable (de l'ordre de 1,5 % par an).

Les Psem ne forment pas un bloc homogène, et leurs avantages comparatifs diffèrent en fonction de chaque pays. Cela justifie la logique bilatérale utilisée pour les accords euro-méditerranéens.

L'agriculture des Psem n'a en effet pas qu'un rôle de sécurité alimentaire, mais intervient également dans la réduction de la pauvreté, dans l'environnement (entretien et façonnement du paysage, préservation de la biodiversité...) et dans le maintien d'équilibres sociaux (cohésion sociale en milieu rural, distribution spatiale de la population...). Notamment, les producteurs de produits de base ont un rôle social, économique et territorial reconnu.

Les différents scénarios de progression annuelle de la population urbaine dans les Psem, pour les vingt années à venir, annoncent des taux de croissance de 3,5 % à 7 %. Cette croissance de la population urbaine est étroitement liée aux migrations intérieures en provenance du monde rural. Or, toutes les

études estiment que les économies urbaines ne pourront pas absorber une prolongation de l'exode rural à son rythme actuel. Les politiques touchant le secteur agricole et le monde rural ont donc deux défis principaux à relever, celui des équipements dans le monde rural permettant des conditions de vie acceptables et celui de la création d'emplois non agricoles en milieu rural ou du moins non concentrés sur des sites urbains côtiers.

L'offre agricole est insuffisante actuellement face à une demande intérieure forte. Les évolutions démographiques, couplées à des modifications des comportements alimentaires des populations des Psem, ne laissent pas présager un ralentissement de la demande de produits agroalimentaires alors que des contraintes structurelles freinent le potentiel de production (limité par l'érosion des terres, les surfaces cultivables, la diminution de la ressource hydrique) et d'exportation. La libéralisation agricole est donc nécessaire tant pour mettre à niveau ce secteur que pour répondre à la demande intérieure.

Toutefois, cette libéralisation agricole dans la zone euro-méditerranéenne nécessite une approche progressive prenant en compte toutes les adaptations qui seront induites par une mutation du monde rural. Un soutien appuyé au monde rural est donc nécessaire et attendu des gouvernements des Psem et des bailleurs internationaux, dont l'UE dans le cadre du Partenariat euroméditerranéen.

La Déclaration de Barcelone prévoyait dans le domaine de l'agriculture qu'«*en partant des flux traditionnels, dans la mesure permise par les différentes politiques agricoles, en respectant dûment les résultats atteints dans le cadre des négociations du Gatt, le commerce des produits agricoles sera progressivement libéralisé par l'accès préférentiel et réciproque entre les parties*». Des protocoles additionnels aux accords d'association pour la libéralisation agricole ont été conclus avec Israël, la Tunisie et le Maroc.

Les performances de l'agriculture des pays de la rive sud et les enjeux de son insertion dans la mondialisation doivent s'apprécier en gardant constamment présent à l'esprit la caractéristique essentielle de ces pays, à savoir sa forte dépendance aux aléas climatiques. Les pays de la rive sud sont situés dans une zone aride à semi-aride caractérisée par une grande variabilité pluviométrique dans le temps et dans l'espace.

À cette donnée naturelle s'ajoutent d'autres facteurs limitant l'efficacité du secteur agricole et que l'on peut classer en deux types :

- les contraintes structurelles bien connues, telles que : le potentiel des ressources en eau que l'agriculteur peut mobiliser à un coût supportable ; les problèmes fonciers et humains ; le sous équipement du milieu rural en infrastructures de base ; l'analphabétisme et la pauvreté de la population rurale ; l'incapacité de la majeure partie des agriculteurs d'accéder à un financement de l'exploitation dans des conditions soutenables ;

- les facteurs relatifs à l'encadrement institutionnel: recherche et vulgarisation; appui technique; organisation et intégration des filières de production; commercialisation, conservation et stockage des productions.

Les pays de la rive sud sont passés d'une conception de l'agriculture visant l'autosuffisance alimentaire, en vogue dans les années soixante, à une conception privilégiant aujourd'hui la sécurité alimentaire. Il s'agit cependant d'une conception qui, prenant davantage en considération les avantages comparatifs de l'agriculture de ces pays, fait plus confiance aux échanges qui renforcent à leur tour cette sécurité. Étant engagé dans l'intégration à l'économie mondiale, les Psem savent qu'ils ne peuvent tenir leur agriculture à l'écart du renforcement de ce processus; que si, sur le long terme, le réaménagement de la protection agricole conduira à une plus grande efficacité, dans le court terme, il risque de comprimer l'emploi d'un grand nombre de petits agriculteurs. C'est le dilemme central dont la résolution exige à la fois un soutien au milieu rural pendant la période de transition et une recherche d'options alternatives rémunératrices pour les foyers ruraux.

Avec le recul, les Psem s'aperçoivent de plus en plus que les facteurs rares comme les terres irriguées, les terres à pluviométrie supérieure à 600 mm/an, actuellement utilisées dans certaines spéculations comme les oléagineux, pourraient rapporter davantage si elles étaient consacrées à des cultures de valeur élevée comme les fruits, les légumes, les cultures fourragères et les légumes secs. Ils réalisent que cette protection élevée profite davantage à certaines catégories d'exploitants. Les petits exploitants n'en profitent pas en tant que producteurs car, produisant essentiellement pour leurs besoins de subsistance, ils dégagent peu d'excédents commercialisables (la quasi-totalité des exploitations au-dessous de trois hectares font de l'agriculture vivrière).

Les objectifs des réformes du système de protection mis en place dans divers pays (Maroc, Tunisie, Égypte) sont de maintenir ou de réduire légèrement le niveau actuel de protection, transmettre sans amplifier la variabilité des prix du marché mondial à l'économie interne, libéraliser le système de commercialisation interne et éliminer un grand nombre de réglementations des prix, des marges fixes, etc. La mise en œuvre de la protection aux frontières ne s'est pas traduite jusqu'à présent par une moindre protection des produits.

On considère généralement que le démantèlement de la protection tarifaire trop élevée des produits de base conduirait à lever un obstacle à la diversification de l'agriculture, en particulier dans les zones irriguées. Toutefois, le développement agricole, déterminé essentiellement par la demande extérieure, renforce le risque d'une double vulnérabilité écologique et économique et pourrait compromettre la sécurité alimentaire. Un autre risque d'une libéralisation précipitée est la concentration de la production dans les zones agricoles intensives et la disparition de l'agriculture de subsistance, ce qui provoquerait un redéploiement des exclus sur les espaces pastoraux et forestiers,

accentuant ainsi la pression sur ces espaces. Les exigences de compétitivité et d'ouverture des marchés et sur les approvisionnements extérieurs vont certainement transformer le paysage agricole des pays du Sud. La maîtrise de cette transformation est la clé d'une libéralisation progressive réussie.

Dans cette perspective, la libéralisation des échanges avec l'UE devrait se construire sur une vision qui intègre une dynamique de rapprochement de systèmes productifs. Le moyen le plus cohérent de construire un espace d'échanges équilibrés est d'organiser des réseaux articulés de coopération au niveau sectoriel. Une Union européenne ouverte sur ses partenaires par un réseau de relations organisées, une UE qui renforcerait sa puissance en s'aidant de ce réseau de relations et en aidant les autres à se construire réciproquement, serait un projet de coopération porteur, à coup sur, d'un rééquilibrage des positions et d'une réduction des écarts de développement.

L'objectif consiste à développer, entre les partenaires, un secteur agricole et agroalimentaire moderne, productif et aussi complémentaire que possible. On peut envisager des formes appropriées de coordination des programmes de développement de la production agricole; encourager, pour les produits méditerranéens les plus sensibles à la concurrence intérieure, la rationalisation, la reconversion et la redistribution de production, en recherchant toutes les formes de complémentarité; promouvoir la valorisation des ressources naturelles pauvres et le développement de nouveaux produits. L'enjeu est de rechercher le maximum de comptabilités qui répondent à l'intérêt des partenaires dans le strict respect de l'initiative décentralisée.

Un soutien européen structurel à la libéralisation des échanges agricoles, pour être indispensable, ne suffira pourtant pas à amorcer une croissance plus forte et plus stable de l'agriculture nationale. L'effet final de la libéralisation des échanges dépendra fondamentalement des orientations des politiques agricoles nationales. Si de *mauvaises* politiques sont adoptées pour faire face au choc produit, les résultats seraient désastreux. Mais si de *bonnes* politiques accompagnent le libre-échange, l'amélioration du bien-être reste modeste. Cette dernière suppose une discontinuité dans les comportements d'investissement et dans l'évolution de la productivité, une dynamique qui n'est pas prise en compte dans les modèles utilisés. Seule l'introduction de ces éléments dynamiques permet d'aboutir à des résultats plus positifs.

Les divergences d'intérêt entre les pays du Sud et l'agriculture communautaire ne sauraient être résolues dans le cadre de la Politique agricole européenne actuelle. Parvenir à une solution exige que la réforme de la PAC soit poursuivie, réforme qui, après avoir supprimé certaines dispositions simplistes et anachroniques telles que la préférence communautaire, s'attacherait à redéfinir les objectifs qu'elle entend poursuivre et qui assumerait, surtout de façon explicite, les obligations que lui impose le développement de l'agriculture des pays de la rive sud.

Enjeux énergétiques

Les pays du pourtour méditerranéen présentent un poids significatif dans le bilan énergétique mondial. La région pèse en effet pour 11% de la consommation mondiale de produits raffinés, 6% de la production de pétrole brut, 8% de la production de gaz naturel et près de 10% de la consommation (nette) d'électricité. La Méditerranée est cependant caractérisée par de fortes inégalités en matière énergétique. Une première inégalité est à souligner entre les pays du Nord, plus riches et très consommateurs d'énergie (du Portugal à la Grèce) mais relativement pauvres en ressources énergétiques fossiles, et ceux du Sud, mieux dotés en telles ressources (Algérie, Libye et Égypte), mais économiquement moins avancés.

De même, les écarts de consommation par habitant entre pays du Bassin méditerranéen sont élevés : la consommation *per capita* des pays méditerranéens membres de l'UE est près de trois fois supérieure à celle des Psem. À l'inverse, le Sud (Algérie, Libye, Égypte et Syrie essentiellement) est mieux doté en ressources énergétiques (gaz et pétrole) mais en est économiquement plus dépendant. Les exportations énergétiques représentent plus de 90% des exportations en valeur de l'Algérie et de la Libye, 76% pour la Syrie et 37% pour l'Égypte. On relève également de fortes dépendances au sein des Psem ; ainsi la dépendance énergétique du Maroc est de 97% et celle de la Turquie de 60% ; ce ratio devrait atteindre 74% en 2020.

La contribution du secteur énergétique à la formation du PIB des pays de la Méditerranée est variable selon les pays. Le secteur de l'énergie (toutes énergies confondues) représente 10% du PIB en Jordanie, 5% en Tunisie, 7% au Maroc, 25% en Algérie et 3% en France (6% des investissements totaux).

■ Paysage de l'énergie en Méditerranée

Plusieurs pays de la Méditerranée sont producteurs d'hydrocarbures et la zone des Psem compte quelques exportateurs nets (Algérie, Libye, Égypte), ces trois pays contribuant, avec la Syrie, pour 91% de la production des pays du pourtour méditerranéen. À l'inverse, la consommation de produits raffinés reste largement le fait des pays du Nord de la Méditerranée (France, Espagne et Italie). La répartition des capacités de raffinage par pays est approximativement comparable à celle de la consommation, mis à part des pays qui ne disposent pas de raffinage national (Malte) ou ceux dont les capacités sont supérieures à la demande du fait d'une politique orientée vers l'exportation de produits raffinés (Algérie, Libye, Italie).

Les réserves pétrolières prouvées des pays de la Méditerranée sont évaluées à 4% du total mondial et elles sont situées, pour l'essentiel, en Algérie, en Libye et en Égypte. Ces pays renferment également les principales réserves gazières de la zone qui s'élèvent à près de 5% du total mondial. La production

gazière du pourtour méditerranéen, dont la répartition par pays est quasi comparable à celle des réserves, s'est élevée à 5,3% de la production mondiale totale. L'examen des bilans gaziers des pays de la Méditerranée fait ressortir l'Algérie comme un exportateur dominant. Le pays représente en effet à lui seul 70% des exportations gazières de la zone, dont une part écrasante alimente les autres pays de la Méditerranée (France, Espagne, Italie, Turquie). La Libye approvisionne, quant à elle, l'Espagne en gaz naturel (liquide).

Les pays méditerranéens totalisent une consommation électrique de 10% du total mondial, largement imputable aux plus grands pays européens. Les Psem enregistrent depuis quelques années une forte croissance de leur demande d'énergie primaire (5,8% par an en moyenne). Selon des projections réalisées par l'Observatoire méditerranéen de l'énergie (OME), cette croissance devrait se poursuivre au cours des deux prochaines décennies à un rythme inférieur (4,3% par an) mais qui reste supérieur à celui des pays du Nord de la Méditerranée qui devraient enregistrer une progression de 1,2% de leur consommation d'énergie primaire entre 2000 et 2020.

Il existe une grande variété des systèmes électriques nationaux autour de la Méditerranée, notamment en ce qui concerne les types de combustible utilisés pour la génération électrique. La production d'électricité en Tunisie provient à 79% du gaz naturel, pourcentage qui pourrait passer à 97% en 2010. Pour éviter la pénurie dans le secteur électrique et réduire sa dépendance vis-à-vis de l'hydroélectricité, l'Égypte a lancé la construction de centrales électriques modernes fonctionnant principalement au gaz (80% de la capacité de génération totale). Le recours au nucléaire pour la génération électrique reste limité à un nombre restreint de pays situés au Nord de la Méditerranée (Espagne, France, Slovaquie), la France pesant à elle seule près de 90% du total.

Comme le montre la construction d'un marché européen unique de l'électricité, la multiplication des interconnexions accentue la compétition et entraîne, en principe, des baisses de prix tout en ouvrant des possibilités nombreuses de *swaps* et d'arbitrages qui vont dans le sens d'une meilleure utilisation du parc de production. L'interconnexion électrique des pays méditerranéens, en cours, devrait donc permettre d'atteindre une meilleure optimisation de l'anneau électrique méditerranéen.

Le renforcement des connexions est considéré comme prioritaire dans l'achèvement de l'anneau électrique européen (Maroc-Espagne, Grèce-Turquie, Algérie-Espagne, Italie-Tunisie). Les interconnexions gazières méditerranéennes restent majoritairement concentrées à l'Ouest compte tenu de la place occupée par l'Algérie, depuis longtemps, comme principal exportateur de gaz naturel dans la zone. Le développement du potentiel gazier à l'Est, grâce à l'Égypte notamment, devrait contribuer à développer les échanges dans cette zone. À terme, l'anneau électrique méditerranéen reliera tous les pays du processus euro-méditerranéen.

■ La coopération euro-méditerranéenne en matière énergétique

Disposer d'un approvisionnement énergétique sûr et au meilleur coût fait partie des conditions à réunir par les pays partenaires méditerranéens pour offrir un environnement favorable au développement du secteur privé. De plus, les projets de construction de gazoducs et d'interconnexions électriques sont des investissements stratégiques favorisant l'intégration économique. Ils servent donc à la fois l'objectif d'instaurer une zone de libre-échange euro-méditerranéenne, mais aussi celui de promouvoir l'intégration économique régionale entre les pays méditerranéens eux-mêmes.

Le développement des connexions gazières entre les producteurs nord-africains et les consommateurs du Sud de l'Europe renforce également l'interdépendance économique entre les deux rives de la Méditerranée. Compte tenu de son potentiel exportable, l'Algérie s'impose comme le principal pôle d'exportation de gaz naturel vers les pays du Nord de la Méditerranée.

Les projets d'interconnexions électriques, à la base des exportations d'énergie, jouent eux aussi un rôle important dans le développement et la cohésion économique du Bassin méditerranéen. Ils contribuent à résoudre les problèmes de pénurie d'électricité dans certaines régions et, plus généralement, se traduisent par des avantages en termes de fiabilité et de qualité du service.

Les années 90 ont vu la mise en œuvre de réformes du secteur des hydrocarbures dans plusieurs pays de la Méditerranée, notamment au Sud de celle-ci. Elles ont concerné tous les maillons de la chaîne pétrolière et gazière (amont, raffinage, distribution, etc.) La question de l'ouverture du secteur énergétique, des hydrocarbures et de l'électricité essentiellement, concerne bien plus les Psem que les pays du Nord de la Méditerranée. Les pays méditerranéens membres de l'UE (Espagne, France, Italie, Grèce) ont déjà mis en œuvre des directives visant à réaliser un calendrier précis d'ouverture de leurs secteurs électrique et gazier.

Le secteur de l'énergie offre plusieurs axes de coopération pour les pays méditerranéens, visant notamment à développer la production d'énergies locales et renouvelables qui pourraient satisfaire à la fois des besoins dans les régions reculées tout en induisant des économies de devises. Il existe de larges champs pour une coopération entre le Nord et le Sud de la Méditerranée dans le secteur énergétique. Une telle coopération recouvre bien sûr la coopération bilatérale entre États, mais aussi entre villes, régions ainsi qu'une forme multilatérale entre groupes de pays.

Le développement des énergies renouvelables permettrait l'allègement du fardeau que représente le coût des importations d'énergie pour certains pays (Maroc, Jordanie, Liban, etc.). Ces énergies ont également l'avantage d'être déployables dans des régions reculées et pourraient ainsi satisfaire la demande des campagnes. Leur développement (installations solaires, éoliennes) se heurte à de nombreux obstacles : leur coût, qui reste élevé ; leur caractère dis-

persé et individuel qui complique les méthodes de financement ; des résistances culturelles souvent dues à la déficience de l'information. Les énergies décentralisées souffrent en outre d'un lourd handicap par rapport aux énergies fossiles. Ces dernières en effet ne paient pas, ou que partiellement, les atteintes qu'elles portent à l'environnement. À l'inverse, les énergies propres ne reçoivent pas de prime. Il faut que des impulsions financières, techniques, de formation soient données au départ, pour que se développent des programmes qui aient valeur d'exemple, que ce soit pour les cellules photovoltaïques en zone isolée, les chauffe-eaux solaires ou les éoliennes.

À un moment où la mobilisation des financements est nécessaire pour les investissements de production, les actions d'amélioration de l'efficacité énergétique visent notamment à réaliser un transfert de technologie qui serait générateur d'efficacité énergétique et donc de réduction de coût de mise à disposition de l'énergie produite. Elles visent également à faire bénéficier les Psem des techniques qui sont de nature à assurer la protection de l'environnement.

Les améliorations d'efficacité énergétique induites par ces actions sont irréversibles et conduisent à une diminution des investissements de production initialement prévus et, enfin, elles réduisent les méfaits sur l'environnement. Cette problématique concerne tous les pays de la zone et elle offre un champ adapté pour la coopération car des actions qui ont été menées efficacement dans une ville peuvent être reproduites, adaptées, améliorées dans un autre contexte. Ces actions peuvent concerner en particulier la maîtrise de la demande d'électricité, la conception et la gestion des bâtiments publics.

La mise en place de l'association des agences euro-méditerranéennes de maîtrise de l'énergie est utile à cet égard, en tant que force de proposition et d'appui. Issue de la dynamique imprimée par la Conférence de Barcelone au processus de partenariat euro-méditerranéen, elle constitue un maillon supplémentaire pour aider à la mise en place de stratégies intégrées de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la promotion des énergies renouvelables.

Un autre volet de la coopération euro-méditerranéenne en matière d'environnement concerne la Méditerranée elle-même. Le volume total des échanges maritimes de pétrole et de produits pétroliers dans la Méditerranée entre l'UE et ses douze partenaires méditerranéens est important. Il s'agit d'un trafic particulièrement intense pour une mer fermée, où aucun point ne se trouve à plus de 400 kilomètres de la côte et qui est très fragile sur le plan écologique.

L'espace méditerranéen présente une certaine diversité en matière de types d'énergies produites, de modes de consommation et par la place de l'énergie dans les économies. Mais les bénéfices d'une intégration énergétique des pays du pourtour méditerranéen ne fait aucun doute, compte tenu de l'interdépendance énergétique des pays du Nord de la Méditerranée et ceux du Sud.

Pour les hydrocarbures, ces derniers, globalement producteurs, trouvent dans les premiers des clients naturels étant donné la proximité géographique.

Grâce à l'interconnexion progressive des réseaux électriques et gaziers, identifiée comme une priorité dans le plan d'action 1998-2002 défini par le Forum euro-méditerranéen de l'énergie, l'espace euro-méditerranéen trouve dans le secteur énergétique la concrétisation d'une réelle intégration. Un afflux plus important d'investissements directs vers les pays du Sud de la Méditerranée, qui serait de nature à renforcer cette intégration, reste toutefois conditionné par l'adaptation du cadre réglementaire des investissements dans les Psem. Cette coopération pourrait être renforcée dans des domaines tels que celui de l'utilisation rationnelle de l'énergie (équipements plus économes, rationalisation des usages, etc.), le transfert de technologies performantes la protection de l'environnement (raffinage, pétrochimie, génération d'électricité grâce à des technologies propres).

L'enjeu de l'eau

L'eau pose, quant à elle, un défi majeur et immédiat aux pays tiers méditerranéens par le simple fait du changement socio-économique qui a affecté le pourtour méditerranéen ces cinquante dernières années, en particulier le Maghreb. De principalement rurale, la population est devenue à plus de 60 % urbaine, et cette arrivée en masse sur les villes du littoral a gravement déséquilibré la gestion des ressources en eau.

■ Le Maghreb mal loti

Le Maghreb est particulièrement mal loti à cet égard, puisqu'à la différence du Proche-Orient il ne bénéficie pas de très grands fleuves permettant des installations hydrauliques d'envergure. C'est pourquoi les pays du Maghreb, malgré la mise en place de quelques barrages, ont eu tendance à puiser toujours plus profond, jusqu'aux eaux fossiles quaternaires. Ce faisant, ils ont pris le risque de dégrader les terroirs les plus riches, situés à proximité du littoral, et la baisse du niveau de l'eau dans ces sous-sols a provoqué une salinisation des nappes phréatiques extrêmement dommageable. Le manque d'entretien des infrastructures elles-mêmes entraîne une déperdition en réseau. Les efforts consentis apparaissent donc comme largement insuffisants.

Ces pays sont structurellement déficitaires en eau, d'autant plus que leur développement économique est fondé sur une agriculture représentant plus de 80 % des besoins en eau douce et sur l'afflux de touristes. Le résultat est que le Maghreb se situe en-dessous du seuil de pénurie hydraulique, estimé à 1 000 m³ par habitant et par an. Il est évident que le climat n'est pas seul en cause et qu'une meilleure gestion des ressources hydrauliques est possible.

Les demandes en eau ont doublé dans la deuxième moitié du xx^e siècle. L'agriculture est le premier secteur consommateur d'eau : 63 % de la demande totale en eau. À l'horizon 2025, la pression des demandes sur les ressources

met en évidence une géographie très contrastée, parfois inquiétante, du futur en eau. D'ores et déjà, dans certains pays, les prélèvements en eau approchent voire dépassent le niveau limite des ressources renouvelables. Mais les pressions sont aussi qualitatives. Les teneurs en pesticides ou en nitrates sont excessives dans de nombreux aquifères, surtout au Nord. Vingt-sept millions de Méditerranéens sont privés d'accès à un système d'assainissement amélioré, notamment au Sud et au Proche-Orient. Et partout, des cours d'eau sont sujets à pollution du fait des rejets domestiques et industriels non épurés.

■ L'exigence d'une réforme de la politique de l'eau

D'après les projections du Plan Bleu (scénario tendanciel de base), la demande en eau s'accroîtrait de 43 km³ d'ici à 2025; l'essentiel de cette croissance serait le fait des pays du Sud et surtout de la rive est, notamment la Turquie et la Syrie. L'agriculture devrait rester le principal utilisateur, en volume, pour ses besoins d'irrigation notamment au Sud et à l'Est du Bassin. Selon la FAO, les surfaces irriguées augmenteraient de 38 % au Sud et de 58 % à l'Est d'ici 2030, alors que la demande en eau agricole resterait stable au Nord, pouvant même régresser (Italie). La demande des collectivités devrait également croître pour répondre aux besoins en eau potable d'une population plus urbaine – 98 millions d'urbains supplémentaires sont attendus au Sud et à l'Est d'ici à 2025 – et à des touristes plus nombreux. La demande environnementale, destinée notamment au bon fonctionnement des écosystèmes, reste difficile à quantifier mais pourrait prendre de l'importance.

Pour satisfaire la demande, les stratégies nationales privilégient encore l'accroissement de l'offre en eau et prévoient la poursuite des grands travaux pour améliorer la maîtrise des eaux et réduire les risques face aux contraintes naturelles – on recense déjà 1 200 grands barrages dans le seul bassin versant. L'approche par l'offre devrait ainsi rester prépondérante et se traduire par un accroissement des prélèvements sur les ressources renouvelables via l'intensification et le parachèvement des aménagements hydrauliques, la surexploitation des eaux souterraines et le développement des transferts interrégionaux et internationaux. La gestion des ressources à partager, offertes par des fleuves, voire des aquifères transfrontaliers, pourrait devenir plus conflictuelle.

En matière d'offre, il convient d'observer l'abaissement des coûts liés au dessalement de l'eau rendant ce type de ressource plus compétitif par rapport aux transferts. La poursuite de ces politiques axées sur l'augmentation de l'offre et surtout des prélèvements, mobilisant et altérant toujours plus les ressources naturelles, comporte de graves risques, en particulier l'épuisement de certaines ressources fossiles, la destruction d'aquifères côtiers par intrusion d'eau de mer, la dégradation des eaux et des systèmes aquatiques, la réduction des écoulements, la régression des zones humides. Les facteurs d'accroissement de la vulnérabilité en eau (coûts de production, conflits, risques sani-

taires) pourraient être exacerbés. Les politiques d'offre atteignent donc des limites socio-économiques et environnementales, comme l'atteste déjà la situation de nombreux barrages dans les Psem qui perdront vraisemblablement l'essentiel de leur capacité du fait de l'envasement des retenues.

La gestion de l'eau étant aussi une question politique, ces tendances n'ont rien d'inéluctable. Elles peuvent être infléchies par des politiques visant à améliorer l'efficacité de l'utilisation de la ressource et à réduire davantage les pertes et mauvaises utilisations (gaspillages, fuites dépassant 50 % dans certaines villes). Les marges de progrès sont considérables puisqu'une meilleure gestion de la demande en eau permettrait d'économiser un quart des demandes, soit environ 86 km³ par an en 2025. Ces estimations globales montrent que de telles inflexions sont possibles. L'enjeu de la gestion de la demande en eau n'est pas seulement celui d'une économie physique. Il suppose également une meilleure valorisation économique et sociale des eaux mobilisées ainsi que la prise en compte des besoins des écosystèmes. Pour les pays du Sud et de l'Est, dont l'état se resserre entre une ressource limitée et des demandes croissantes, l'enjeu reste avant tout quantitatif.

Le passage du scénario tendanciel à un scénario de développement plus durable ne peut être que progressif, à travers des réformes affichant l'objectif de gestion intégrée de la ressource en eau dans toutes les politiques – notamment agricoles – et générant les moyens de sa mise en œuvre, avec l'établissement de plans d'efficacité et de systèmes de financement durables. Dans ce contexte, la question du financement des investissements pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement (au Sud et à l'Est), ainsi que celle du recours aux instruments économiques – subventions, tarification – pour optimiser l'allocation optimale des ressources disponibles, apparaissent centrales. Il en est de même du renforcement des capacités de gestion, en particulier au niveau local. La coopération régionale, bénéficiant d'une longue tradition dans le domaine de l'eau en Méditerranée, est en mesure de contribuer à catalyser et accélérer l'émergence des changements souhaités.

Enjeu de l'environnement

Le verdict des rapports de différents groupes d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (Giec) sont sans appel : la terre se réchauffe, et l'homme en est responsable avec une probabilité supérieure à 90 %. Les pays du Sud sont les plus vulnérables, parce qu'ils sont désarmés devant les catastrophes naturelles par l'insuffisance de leurs institutions, de leurs infrastructures et parce que l'intensification probable des intempéries et des sécheresses plus sévères les toucheront directement. Les pays du Nord sont aussi concernés, par des impacts directs, mais également par les répercussions de possibles instabilités, conflits, catastrophes climatiques et mouvements migratoires.

■ Réchauffement, littoralisation

La poursuite des émissions de gaz à effet de serre (GES) au même rythme accroît les risques de variabilité climatique et de bouleversements irréversibles. Or, la prévention du réchauffement climatique est un enjeu très nouveau et exigeant pour la coopération internationale. La lutte contre le réchauffement climatique met en jeu une dynamique additive, puisque chaque pays contribue aux émissions de GES. Chacun est donc incité à attendre que les autres agissent, ce qui peut conduire à l'inaction. Les pays du Nord ont cependant une responsabilité morale, car leur croissance a conduit à la concentration actuelle de GES dans l'atmosphère. Ils doivent donc donner l'exemple, pour convaincre les grands pays du Sud, dont les émissions de GES vont dorénavant peser lourdement, de définir de nouveaux modes de croissance et de consommation énergétique.

Le changement climatique pourrait avoir des effets négatifs sur l'ensemble des activités, à commencer par l'agriculture et la fréquentation touristique. L'érosion côtière et le développement d'espèces envahissantes s'intensifieraient. Les risques d'incendies de forêt, de crues violentes, de glissements de terrain et d'ondes de tempête seraient amplifiés. Pour stopper et inverser la dégradation continue des zones côtières, une gestion durable du littoral suppose un renforcement des politiques littorales. De vastes marges de progrès existent en ce qui concerne la mise en place d'instruments réglementaires et institutionnels. Pour combattre la pollution d'origine tellurique, en application du protocole spécifique de la Convention de Barcelone, un plan d'action stratégique a été adopté en 1997, puis décliné dans des plans d'action nationaux, fixant des objectifs ambitieux de réduction des pollutions à 2025 : traitement des eaux usées de toutes les villes côtières, réduction de polluants de source industrielle et de déchets dangereux. Cependant, des difficultés de mise en œuvre persistent dans un contexte de réponses divergentes entre les pays membres de l'UE et les autres pays riverains.

En Méditerranée, le processus de littoralisation (concentration des hommes et des activités sur l'espace littoral) est à l'œuvre depuis plusieurs décennies. Il conduit à l'artificialisation des milieux, que ce soit par des constructions ou par des restructurations. D'ici à 2025, la population vivant sur les régions côtières pourrait atteindre 174 millions d'habitants, soit 30 millions d'habitants supplémentaires. Vers la même date, la population des villes littorales atteindrait 90 millions, soit 20 millions d'urbains de plus qu'en 2000. S'y ajoutent les flux touristiques saisonniers, qui peuvent doubler le nombre d'habitants. Majoritairement balnéaire, le tourisme amplifie les pressions s'exerçant sur l'espace côtier, à travers un surdimensionnement des équipements et des services. Selon les projections de la fréquentation touristique nationale et internationale, les régions côtières recevraient 312 millions de

touristes en 2025 contre 175 millions en 2000, soit 137 millions de touristes supplémentaires en vingt-cinq ans.

Ces évolutions démographiques et touristiques induisent une forte croissance des infrastructures et des équipements sur le littoral. L'espace marin connaît lui aussi une forte croissance des activités : transports, matières premières, pêche, aquaculture. Vers 2025, la moitié du littoral méditerranéen pourrait se trouver artificialisée, avec de vastes conurbations littorales atteignant des dizaines, voire des centaines de kilomètres. Destruction des sols agricoles et des petits fonds marins, dérèglement du régime des eaux avec risques d'inondations meurtrières, aggravation de l'érosion côtière, tels sont les principaux impacts du processus d'artificialisation sur les écosystèmes et les paysages.

Les pollutions d'origine tellurique, c'est-à-dire provenant d'activités basées à terre, représentent 80% des pollutions affectant les eaux côtières, les 20% restants étant dus aux pollutions maritimes. Or certains pays n'ont pas encore de système d'épuration des eaux usées ou seulement une petite proportion de la population est raccordée; les communes côtières pourraient produire, vers 2025, près du double des volumes de déchets ménagers produits en 2000. Parmi les multiples causes de dégradation des habitats et de perte de biodiversité, l'érosion côtière a une part significative. Ce phénomène a été amplifié par l'action des hommes, avec l'aménagement des bassins versants, les extractions de sable, les constructions de défense sur la mer et les restructurations de la côte. En terme de biodiversité, la Méditerranée est considérée comme une des mers les plus menacées de la planète. 104 espèces en danger ont été recensées. Les invasions biologiques constituent, à l'échelle mondiale, la deuxième cause de perte de biodiversité, après la destruction physique des habitats.

La dégradation des ressources en eau sur le littoral, due à leur surexploitation pour l'irrigation et pour les besoins des villes côtières, se traduit par des intrusions salines constatées dans de nombreuses plaines côtières. Les ressources halieutiques sont à l'origine d'un secteur d'activité important pour la Méditerranée, caractérisé par l'importance de la pêche artisanale, la pluriactivité des pêcheurs et la pêche sportive. La croissance globale de l'effort de pêche permet l'augmentation des captures mais s'accompagne d'une baisse des rendements, signe de dégradation des stocks.

Des progrès ont été enregistrés dans la protection des sites sensibles. Une politique renforcée de lutte contre les pollutions et de protection suppose des actions plus en amont qui visent à atténuer la littoralisation et l'artificialisation, notamment par : la mise en place d'un frein à l'urbanisation linéaire continue; la régulation du développement touristique, avec des outils économiques permettant la contribution du secteur à l'entretien de l'environnement, la définition de capacités d'accueil, la recherche de synergies avec les activités traditionnelles (agriculture, pêche, ВТР...); la multiplication des exercices collectifs de prospective territoriale afin de définir des projets de

territoire, basés sur une vision commune et fixant des objectifs à atteindre dont une batterie d'indicateurs suivrait les progrès ; le développement de la connaissance (observation, analyse et suivi des évolutions) et une large diffusion de l'information constituent une valeur ajoutée de ces démarches.

■ Une gouvernance régionale pour protéger l'écosystème

Malgré les efforts internationaux déployés depuis près de trente ans pour protéger l'écosystème méditerranéen, celui-ci continue à se détériorer. Par exemple, d'après les prévisions, la moitié du littoral pourrait être bétonné d'ici à 2025. Les pays doivent réagir pour sauvegarder leurs ressources environnementales et bien gérer leurs ressources naturelles. De nombreuses organisations et initiatives à long terme ont permis de déterminer les causes des problèmes et d'élaborer des stratégies pour y remédier. Toutefois, celles-ci sont rarement appliquées. Indépendamment de l'insuffisance des ressources financières, cette inaction s'explique par la faible priorité politique accordée à l'environnement, ce qui se traduit par une intégration insuffisante des dimensions environnementales, économiques et sociales du développement durable. Une gouvernance environnementale globale insuffisante et une sensibilisation trop faible de l'opinion aux questions environnementales aggravent encore la situation. En outre, la faible coopération entre les acteurs, du local à l'international, a dilué l'efficacité de l'aide internationale.

La pollution ne connaissant pas de frontières, il y a une forte dépendance réciproque entre les pays riverains de la Méditerranée. De même, les ressources naturelles, comme l'eau, l'air, les sols et la diversité biologique sont reliées au sein d'écosystèmes complexes et la circulation des biens, des personnes et des services rendent ces liens encore plus étroits ; leurs interdépendances étant innombrables, il est nécessaire d'agir de façon coordonnée et intégrée. L'environnement de la Méditerranée ne peut être protégé et assaini que si un système cohérent est mis en place à l'échelle de la région.

L'étude, effectuée dans le cadre de l'initiative de la commission Horizon 2020 qui a pour objectif de lutter contre les principales sources de pollution en Méditerranée d'ici à 2020, reconnaît la nécessité d'établir un programme pour aider les pays de la Méditerranée orientale et méridionale à réduire leurs rejets polluants en mer. La dégradation de la Méditerranée menace la santé de 143 millions de personnes vivant le long des côtes et porte atteinte au développement à long terme de secteurs économiques clés comme la pêche et le tourisme. Le programme d'investissement *Zones sensibles pour la Méditerranée* (MeHSIP) et l'initiative Horizon 2020 s'inscrivent dans le cadre de la politique de coopération de l'UE avec les pays méridionaux et orientaux de la Méditerranée participant au Processus de Barcelone et à la Politique de voisinage de l'UE.

Le programme d'investissement *Zones sensibles pour la Méditerranée* est un point de départ pour un effort conjoint entre des institutions financières

internationales et bilatérales dans la mise en œuvre du volet dédié à la réduction de la pollution de l'initiative Horizon 2020. Nécessité de soutenir les pays partenaires méditerranéens dans les investissements financiers.

L'UE doit coopérer avec ses voisins à la sauvegarde de la Méditerranée. Cela s'impose pour mobiliser les ressources nécessaires. Les objectifs de la coopération pourraient être : l'appui aux pays du Sud en vue de réduire les niveaux de pollution dans l'ensemble de la région ; créer des institutions environnementales ; promouvoir une utilisation plus durable des zones terrestres et maritimes dans la région ; encourager la coopération régionale entre pays partenaires pour atteindre ces objectifs.

Pour renforcer la coopération en matière d'environnement, la Commission dispose des moyens suivants : les aides en faveur des pays partenaires PEV au moyen de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) ; le renforcement du dialogue et de l'appropriation des questions environnementales par leur intégration au sein de toutes les politiques sectorielles concernées ; le développement des mécanismes de coordination entre les partenaires.

La Méditerranée ne peut être adéquatement protégée que si tous ses riverains assument sa protection et la restauration de ses écosystèmes. Beaucoup de pays n'ont pas les moyens de répondre aux besoins en matière de protection de l'environnement. L'aide des donateurs ne suffira pas non plus à garantir un avenir durable. La dépollution de la Méditerranée peut paraître impossible étant donné ses implications financières énormes. Mais en se concentrant sur les sites les plus préoccupants des principaux secteurs polluants et en coordonnant les ressources dans un effort de coopération, il est possible d'améliorer la situation. Étant donné les ressources limitées disponibles, il est impératif que les pays des deux rives et d'autres donateurs coordonnent leurs efforts afin de garantir que l'aide accordée soit adéquatement orientée et utilisée efficacement, sans duplication des efforts.

Enjeu des transports

Aujourd'hui encore, le développement économique du Bassin méditerranéen dépend du renforcement des infrastructures et des services de transport entre les pays méditerranéens eux-mêmes et avec leurs voisins européens, ces derniers représentant un marché de quelque 450 millions de consommateurs. Ce développement conditionne notamment la mise en place et, à terme, le bon fonctionnement de la zone régionale de libre-échange prévue à l'horizon 2010.

Un système de transport performant, reliant l'UE et ses pays voisins, est essentiel pour soutenir une croissance durable et pour le bien-être des citoyens. En effet, une meilleure intégration des réseaux nationaux stimulera la coopération et l'intégration régionale non seulement entre l'UE et ses voisins mais également entre les pays voisins eux-mêmes. Par ailleurs, la

qualité des connexions de transport dont disposent les pays voisins de l'Union est également importante pour le commerce avec l'Asie, l'Afrique sub-saharienne ou encore l'Amérique. En définitive, l'amélioration des connexions de transport relève donc d'un intérêt mutuel entre l'UE et ses pays partenaires voisins.

Compte tenu de la nécessité d'infrastructures de transport intégrées à l'échelle du continent, l'UE a adopté en avril 2004 un plan ambitieux qui concentre les investissements sur un nombre limité d'axes de transport transeuropéens. En particulier, ces orientations visent à intégrer les réseaux des nouveaux États membres, afin d'en accroître la cohésion territoriale tout en contribuant au développement et à l'intégration du marché unique européen.

■ Grands axes et projets transnationaux

Afin de répondre au souci partagé d'une plus grande intégration des liaisons régionales de transport, cinq axes transnationaux ont été identifiés :

- les autoroutes de la mer liant les zones maritimes des pays littoraux des mers Baltique, de Barents, océan Atlantique, Méditerranée, mer Noire et mer Caspienne et comprenant une extension par le canal de Suez vers la mer Rouge ;
- l'axe du Nord qui relie l'UE du Nord avec la Norvège d'une part et la Biélorussie, la Russie et au-delà d'autre part. Une connexion à la région de Barents liant la Norvège à la Russie par la Suède et la Finlande est également prévue ;
- l'axe central qui relie le centre de l'UE avec l'Ukraine et la mer Noire et les voies navigables à la mer Caspienne. Des connexions vers l'Asie centrale et le Caucase sont aussi prévues, de même qu'une connexion directe au chemin de fer transsibérien ainsi qu'une connexion de Don/Volga à la mer Baltique ;
- l'axe du Sud-Est reliant par les Balkans et la Turquie l'UE au Caucase et à la Mer Caspienne ainsi qu'à l'Égypte et à la mer Rouge. Des connexions d'accès dans les Balkans ainsi qu'une connexion vers la Russie, l'Iran et l'Irak et le Golfe persique sont également prévues ;
- l'axe du Sud-Ouest qui relie l'UE du Sud-Ouest avec la Suisse et le Maroc ainsi qu'avec l'axe transmaghrébin liant le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. La prolongation de l'axe transmaghrébin jusqu'en Égypte et une connexion vers d'autres pays africains sont également prévues.

Ces axes élargissent et complètent les principaux axes du réseau de transport transeuropéen en les interconnectant avec les réseaux des pays voisins. Ce sont également ceux qui contribuent le plus au développement du trafic et à la promotion des échanges internationaux afin de permettre l'intégration et la coopération régionales. Des frontières ouvertes et sûres entre l'UE et ses pays voisins, ainsi qu'entre les pays voisins eux-mêmes, sont un pré requis au commerce et à la coopération.

Des projets ont été proposés et ont été classés en deux catégories selon leur maturité : les projets prêts à être engagés avant 2010 et les ceux présen-

tant un intérêt à plus long terme (au-delà de 2020). Leur coût total est estimé à 45 milliards d'euros, dont 35 milliards d'ici à 2020. Il est nécessaire de disposer d'études et d'analyses complémentaires, notamment en ce qui concerne la viabilité économique, les spécifications techniques, les incidences sur l'environnement et les mécanismes de financement, avant que la mise en œuvre de ces projets ne puisse être considérée.

■ **Financement et partenariats publics-privés**

Il faut souligner l'importance de dotations budgétaires appropriées pour le secteur des transports et le capital privé peut, dans certains cas, utilement compléter le financement public dans le cadre de partenariats publics-privés (PPP). Il faudrait aussi souligner le rôle essentiel d'une législation transparente et claire quant à l'attribution des marchés publics afin d'attirer le financement du secteur privé et inviter ses membres à préparer une législation appropriée, inspirée des meilleures pratiques internationales.

Des mesures pourraient accélérer les procédures de contrôle aux frontières : les conventions internationales devraient être entièrement mises en œuvre dans le but d'harmoniser la forme et le contenu des documents de commerce et de transport ; la modernisation douanière devrait être poursuivie, utilisant comme référence les règles et les recommandations des conventions et des normes internationales. Pour réduire les retards inutiles dans les ports, des régimes douaniers simplifiés et un transfert électronique de données, par une procédure administrative de guichet unique, devraient être mis en œuvre.

En ce qui concerne les systèmes satellites de radionavigation, il est nécessaire de lancer des négociations dès que possible, d'appliquer et de contrôler les mesures de sûreté résultant des accords et des normes établis au niveau international, ainsi que d'effectuer conjointement des audits de sûreté avec les pays voisins, lorsque cela s'avère approprié.

Pour le transport maritime et les autoroutes des mers, les règles et les conventions internationales (OMI) devraient être ratifiées et mises en œuvre dans leur intégralité sans délais. Les pratiques et les procédures des protocoles d'accord de Paris, de la Méditerranée et de la mer Noire devraient être harmonisées au niveau le plus élevé de performance. Pour mettre en œuvre les autoroutes de la mer, les flux de fret devraient être concentrés afin d'atteindre une masse critique suffisante. Les infrastructures et les services portuaires devraient être améliorés et la fréquence des services fonctionnant sur les autoroutes de la mer devrait être au minimum d'une fois par semaine.

Quant au transport ferroviaire et à l'interopérabilité, l'urgence à agir dans ce secteur est confirmée et les efforts conduits par les deux systèmes juridiques pour élaborer un formulaire unifié d'expédition sont bien accueillis.

Pour les voies navigables, en parallèle, la mise en œuvre des systèmes d'information de trafic devrait être poursuivie et leur compatibilité assurée, y com-

pris avec les services d'information de rivière (RIS) de l'UE. L'harmonisation des règles et des normes de sécurité devrait être poursuivie : nécessité de prendre des mesures visant à améliorer la sécurité routière en prenant en compte le comportement du conducteur, la sécurité du véhicule, l'infrastructure routière (par des audits de sécurité) et les systèmes de gestion du trafic. Pour les transports aériens, il est souhaitable d'étendre graduellement les principes de l'initiative européenne du ciel unique aux régions voisines dans le contexte des élargissements futurs de l'UE ou à titre volontaire.

La réalisation des principaux projets nécessite de disposer de cadres de coordination structurés. Ces cadres devraient être mis en place graduellement, à partir d'un protocole d'accord entre la Commission européenne et les pays concernés par les axes et les régions où aucun mécanisme du même type de coopération n'existe aujourd'hui.

Près de quinze ans après Barcelone, des progrès sur le volet économique et commercial ont été accomplis, au regard de la masse critique d'accords d'association conclus entre l'UE et la quasi totalité des pays méditerranéens. Pour autant, la signature des accords d'association n'est pas une fin en soi. L'association doit être conçue comme un outil, visant à soutenir les objectifs précédemment exposés, d'une part en stimulant la modernisation des États par des réformes structurelles, et d'autre part en dynamisant l'offre productive par l'introduction de la concurrence au sein des systèmes productifs. Les pays méditerranéens ont besoin d'une meilleure compétitivité, et c'est à l'aune de cette compétitivité améliorée et de cette croissance renforcée que l'on jugera le partenariat. Cette voie des réformes sera aussi la voie d'une meilleure intégration dans les échanges régionaux et internationaux.

S'il incombe aux partenaires de la rive sud de lancer leurs économies sur la voie des réformes et de l'ouverture, l'Union doit pour sa part assurer la pleine application de la relation d'association et accompagner pleinement les efforts des pays méditerranéens. L'appropriation des objectifs du partenariat vaut naturellement pour les deux rives de la Méditerranée.

L'association ne pourra ainsi se résumer au simple libre échange industriel, et devra être appliquée pleinement, telle qu'elle est prévue dans les textes. Ainsi, la libéralisation progressive et réciproque des échanges agricoles devra véritablement s'enclencher. Il en va de l'intérêt à court terme de l'Union et des pays méditerranéens et de la crédibilité du partenariat. Par ailleurs, le développement des échanges de services devra compléter ce dispositif. Il représente indéniablement un potentiel de croissance et de rattrapage à défricher.

L'accompagnement financier communautaire, dont la gestion s'améliore, devra poursuivre son indispensable recentrage autour de points d'application prioritaires, communément définis, et mieux assurer l'assistance technique au bénéfice des pays méditerranéens.

Le partenariat euro-méditerranéen ne saurait par ailleurs se résumer à une simple juxtaposition d'accords d'association Nord-Sud, ce qui pourrait être largement contreproductif. La réduction de la fracture que constitue encore aujourd'hui la mer Méditerranée et l'émergence d'une zone de prospérité partagée dépendront en grande partie de notre capacité à créer un véritable espace économique régional. L'ouverture Nord-Sud programmée devra ainsi être complétée par une intégration Sud-Sud concomitante. Il en va de la nécessaire rationalisation de l'espace productif régional, de la cohérence de son cadre institutionnel, de sa perception par la communauté internationale et donc de son attractivité, notamment auprès des investisseurs.

L'Union européenne et les pays méditerranéens devront mieux travailler ensemble à l'instauration d'un marché intérieur qui réunira près de quarante pays et plus de 600 millions d'hommes. Dans cette optique, un saut qualitatif de la relation d'association est nécessaire au cours de la décennie à venir, pour en faire un modèle de développement régional, catalyseur du développement économique des pays méditerranéens et de leur insertion dans les échanges internationaux.

IPEMED ~ Institut de prospective économique du monde méditerranéen
Association reconnue d'intérêt général, dont la mission est de rapprocher, par l'économie, les pays des deux rives de la Méditerranée, IPEMED œuvre à la prise de conscience d'un avenir commun et d'une convergence d'intérêts entre les pays du Nord et du Sud de la Méditerranée. Essentiellement financé par des fonds privés, il a pour règles l'indépendance politique, la parité Nord-Sud dans sa gouvernance comme dans l'organisation de ses travaux. Il donne la priorité à l'économie, privilégie une approche opérationnelle des projets et travaille dans la durée. IPEMED est dirigé par Jean-Louis Guigou et Radhi Meddeb.



Construire la Méditerranée

La collection *Construire la Méditerranée* a été créée en 2009 par IPEMED. Les experts d'IPEMED, originaires des deux rives de la Méditerranée, y croisent leurs réflexions pour contribuer au débat sur les grandes problématiques méditerranéennes, féconder une nouvelle approche des relations Nord-Sud et formuler des propositions utiles aux populations des pays du Bassin méditerranéen. Les ouvrages sont disponibles sur le site Internet d'IPEMED.

→ www.ipemed.coop

DÉJÀ PARUS

Région méditerranéenne et changement climatique,
Stéphane Hallegatte, Samuel Somot et Hypahie Nassopoulos, 2009

Eau et assainissement des villes et pays riverains de la Méditerranée,
sous la direction de Claude Martinand, 2009

*Méditerranée 2030. Panorama et enjeux géostratégiques, humains
et économiques,* Guillaume Alméras et Cécile Jolly, 2010

La Méditerranée réunit trois continents, par rapport auxquels elle offre des portes d'accès privilégiées. Si la Méditerranée fait l'objet d'un investissement politique et privé accru, les visions d'avenir associées à cette région restent fragmentées, souvent identifiées à des enjeux spécifiques et limités, et recouvrent des contours géographiques disparates. Ce rapport s'efforce d'appréhender la Méditerranée comme un tout, brassant chiffres et données propres à ses différents acteurs pour dresser un vaste état des lieux géographique, économique et humain, dont les caractéristiques sont mises en regard des autres grandes régions du monde. Il trace ensuite des évolutions possibles et contrastées fondées sur les potentiels ainsi que sur les risques auxquels cette région paraît confrontée. Il invite à engager une prospective partagée, qui construirait une vision du monde méditerranéen en confrontant les points de vue des différents pays du Bassin.



GUILLAUME ALMERAS, ancien élève de l'ENS, ancien banquier, *partner* de BGV Consulting (Paris), est consultant international en stratégie et organisation, particulièrement dans les domaines bancaires et financiers. Il intervient également en tant qu'expert en conception et mise en place de réformes et programmes dans les pays en développement, en liaison avec des institutions multilatérales.



CÉCILE JOLLY est analyste en économie politique au Centre d'analyse stratégique (CAS), après avoir travaillé pour le ministère de la Défense (délégation aux Affaires stratégiques), puis le Commissariat au Plan. Elle est l'auteur notamment de *Le partenariat euro-méditerranéen, la dynamique de l'intégration régionale* (la Documentation française, 2000), *L'État et les ONG : pour un partenariat efficace* (la Documentation française, 2002) et *L'entreprise responsable* (éditions du Félin, 2006). Elle anime et coordonne pour le compte d'IPEMED le groupe de prospective *Méditerranée 2030*.